

1 / RAPPORT DE PRESENTATION

LIVRET 1 – Diagnostic socio-économique

SOMMAIRE

Les territoires de comparaison	5
CHAPITRE I - La démographie et les ménages	6
I.1. Observation sur les périodes passées : constats et analyses	7
I.2. Des dynamiques communautaires différenciées	10
I.3. Un solde naturel déficitaire et un solde migratoire positif depuis les années 90	16
I.4. Un vieillissement important de la population	18
I.5. Origine des nouveaux habitants	23
I.6. Une démographie des ménages dynamique, conséquence d'un desserrement continu	25
I.7. Composition des ménages	27
I.8. Des catégories socioprofessionnelles à l'image des territoires ruraux	28
I.9. Les revenus	29
I.10. Synthèse, questions et enjeux démographiques	31
CHAPITRE II - L'économie et l'emploi	32
II.1. Un profil rural et une faible croissance de l'emploi	33
II.2. Un territoire « présentiel » présentant une spécialisation marquée	34
II.3. Un tissu économique composé de petits établissements	36
II.4. Les déplacements domicile-travail : où vont travailler les habitants ? Qui vient travailler en Sud Vienne ?	37
II.5. Les filières	39
II.6. Les zones d'activités économiques du Sud Vienne	54
II.7. L'aménagement commercial	58
II.8. L'aménagement numérique	60
II.9. Synthèse, questions et enjeux économiques	63
CHAPITRE III - L'agriculture et la sylviculture	64
Préambule	65
III.1. Cadre réglementaire et financier	65
III.2. Portrait agricole	67

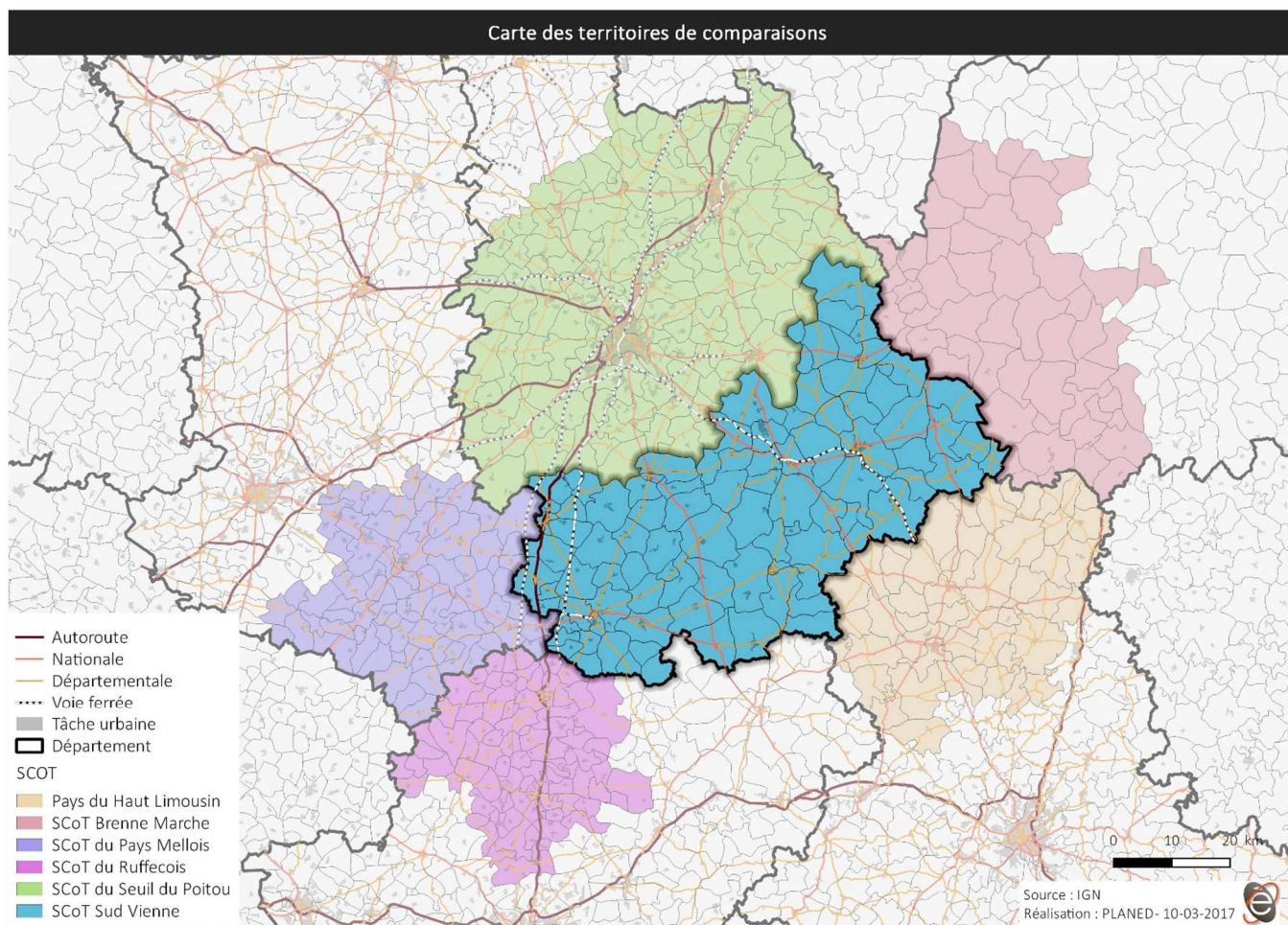
III.3. La sylviculture	90
III.4. Questions et enjeux de l'agriculture et de la sylviculture	92
CHAPITRE IV - L'armature urbaine	94
IV.1. Le SCoT et l'aire urbaine de Poitiers	95
IV.2. Une approche socio-économique de la structuration urbaine	97
IV.3. L'armature urbaine « T0 »	104
IV.4. Synthèse, questions et enjeux de l'armature urbaine	106
CHAPITRE V - Les mobilités	107
V.1. Les infrastructures de transport	108
V.2. Les différents modes de transport routier	117
V.3. Le transport de marchandises	121
V.4. Les projets d'infrastructures	122
V.5. Synthèse, questions et enjeux des mobilités	124
CHAPITRE VI - Le logement et l'habitat	126
VI.1. L'évolution du parc de logements	127
VI.2. Les politiques de logement en Sud Vienne	137
VI.3. Le marché immobilier en Sud Vienne	138
VI.4. Mobilité résidentielle des habitants de la Vienne	139
VI.5. Synthèse, questions et enjeux du logement	141
CHAPITRE VII - La consommation d'espace	142
Préambule	143
VII.1. L'espace urbanisé au 1 ^{er} janvier 2016	144
VII.2. Consommation d'espace générale depuis 10 ans	144
VII.3. Consommation foncière due aux activités	149
VII.4. Synthèse, questions et enjeux de la consommation d'espace	149
CHAPITRE VIII - Les documents d'urbanisme locaux	150
VIII.1. Contexte du SCoT et objectifs de l'analyse des documents d'urbanisme locaux	151
VIII.2. État des lieux de la planification en Sud Vienne	152
VIII.3. Bilan des documents d'urbanisme	157

VIII.4. Les évolutions induites par les lois Grenelle et ALUR.....	164
VIII.5. Synthèse, questions et enjeux de l'analyse des documents d'urbanisme locaux.....	165
Carte des sites à enjeux du SCoT.....	166
ANNEXES	167
Évolution de la population par commune entre 1968 et 2013	168
Domaine et gamme selon l'INSEE BPE 2013 et pondérations sur chaque équipement	171
Détail par niveau d'armature urbaine de la progression démographique	176
L'appellation Village-Etape.....	178
Espace urbanisé au 1 ^{er} janvier 2016 par commune	179
Consommation d'espace générale depuis 10 ans par commune.....	181
Consommation foncière due au logement par commune.....	184
Évolution et caractérisation de la consommation due au logement par commune	187
Documents d'urbanisme locaux opposables au 1 ^{er} janvier 2017	189

LES TERRITOIRES DE COMPARAISON

Les chiffres de population et du logement analysés dans ce document sont issus du recensement de 2013. La démographie provient des statistiques de population municipale, à ne pas confondre avec les populations légales.

Les territoires de comparaison choisis pour l'analyse sont les suivants :



CHAPITRE I - LA DEMOGRAPHIE ET LES MENAGES



I.1. OBSERVATION SUR LES PERIODES PASSES : CONSTATS ET ANALYSES

I.1.1 UNE DEMOGRAPHIE PEU DYNAMIQUE

La population totale du SCoT Sud Vienne selon le recensement de l'INSEE s'élève à **67 281 habitants en 2013**.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Nouvelle-Aquitaine	4 676 995	4 817 190	4 961 927	5 113 789	5 259 366	5 671 076	5 844 177
Département de la Vienne	340 256	357 366	371 428	380 005	399 024	424 354	431 248
SCoT Sud Vienne	77 419	72 760	70 208	66 758	66 492	67 136	67 281
CC Vienne et Gartempe	47 230	44 497	42 915	40 415	40 606	39 875	39 726
CC Civraisien en Poitou	30 189	28 263	27 293	26 343	25 886	27 261	27 555
SCoT Brenne Marche	39 004	37 054	34 415	32 944	31 297	31 471	30 811
SCoT du Pays Mellois	48 979	46 510	45 973	45 842	45 321	47 240	48 455
SCoT du Ruffécois	36 612	35 448	35 449	34 936	34 654	36 078	36 335
SCoT du Seuil du Poitou	241 425	264 653	281 612	294 196	314 323	339 086	345 886
Pays du Haut Limousin	41 127	38 284	35 220	32 716	30 191	29 897	29 079

Source : RP INSEE, 2013

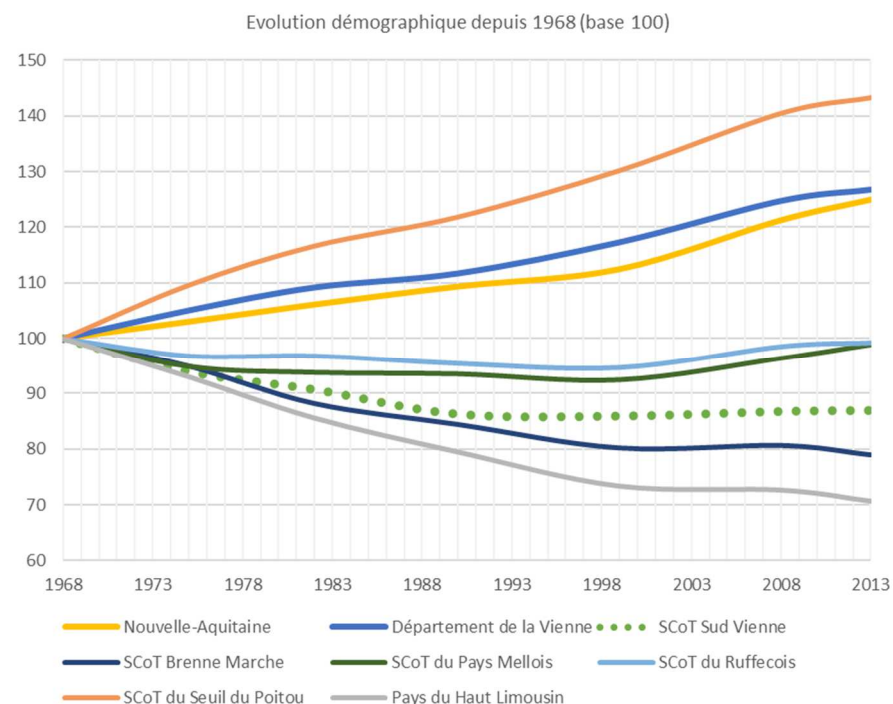
Depuis 1968, le territoire a connu deux périodes d'évolution distinctes. Entre 1968 et 1990, celui-ci perd des habitants (autour de 5% pour chaque période intercensitaire) et depuis 1990¹, le territoire connaît une relative stabilité démographique (entre 66 758 et 67 281 habitants) avec de légères variations. Cette situation est particulière par rapport aux autres territoires voisins.

Certes, elle se rapproche de celle des territoires des SCoT du Ruffécois et du SCoT Pays Mellois, mais on peut noter d'après le graphique ci-dessous

¹ Entre 1968 et 1990 le territoire enregistre un taux de croissance annuel moyen négatif de l'ordre de -0,7%. À partir de 1990 jusqu'en 2013 le territoire se stabilise (+0,03%).

que ceux-ci connaissent un regain plus fort de population sur la dernière décennie pour retourner peu ou prou à la situation de 1968.

L'évolution démographique du territoire qui se rapproche le plus est celle du territoire du SCoT voisin situé dans le département de l'Indre, à savoir le SCoT de la Brenne-Marche.



A contrario, la population du territoire du SCoT Seuil du Poitou (agglomération de Poitiers) est en constante augmentation (+43% entre 1968 et 2013).

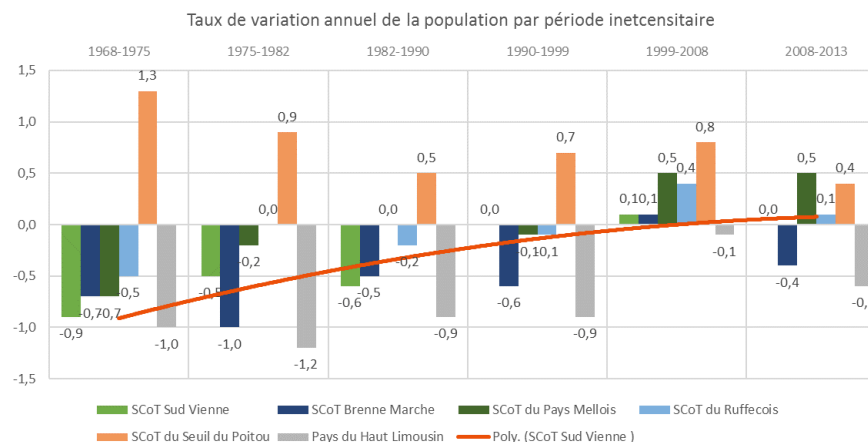
Quant au département de la Vienne, composé du territoire du SCoT Seuil du Poitou, du SCoT Sud Vienne et des communautés de communes du Pays Loudunais et des Portes du Poitou, il suit une évolution comparable à la courbe régionale.

Concernant le SCoT Sud Vienne, l'observation de cette dynamique en moyenne annuelle prolonge cette analyse. Alors qu'il perdait de la population de 1968 à 1990 (exode rural), sa population s'est stabilisé depuis le début des années 1990 et a même tendance à légèrement augmenter sur les dernières années.

Évolution en %	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013
Département de la Vienne	0,7	0,6	0,3	0,5	0,7	0,3
SCoT Sud Vienne	-0,9	-0,5	-0,6	0	0,1	0
CC Vienne et Gartempe	-0,9	-0,5	-0,7	0,1	-0,2	-0,1
CC Civraisien en Poitou	-0,9	-0,5	-0,4	-0,2	0,6	0,2
SCoT Brenne Marche	-0,7	-1	-0,5	-0,6	0,1	-0,4
SCoT du Pays Mellois	-0,7	-0,2	0	-0,1	0,5	0,5
SCoT du Ruffécois	-0,5	0	-0,2	-0,1	0,4	0,1
SCoT du Seuil du Poitou	1,3	0,9	0,5	0,7	0,8	0,4
Pays du Haut Limousin	-1	-1,2	-0,9	-0,9	-0,1	-0,6

Source : RP INSEE, 2013

Cependant on remarque que le territoire du SCoT Pays Mellois, qui était dans une situation assez comparable à celle de Sud Vienne pour la période 1968-1975, a désormais une croissance annuelle supérieure, sur la dernière période entre 1999 et 2008 et par la suite entre 2008 et 2013. Néanmoins, le taux de variation du Sud Vienne connaît une évolution plutôt favorable.



Source : RP INSEE, 2013

Par rapport à son département, le territoire du SCoT Sud Vienne est très largement en déficit, mais son taux d'évolution s'est redressé petit à petit.

Sur le territoire Sud Vienne, on remarque que les populations des communes les plus proches de l'agglomération de Poitiers ont toutes recommencé à croître à partir des années 90. Cette bande située dans l'aire urbaine de Poitiers pour les communes les plus au Nord est constituée de 15 communes dont plus de 40% des actifs vont travailler à Poitiers ou dans sa périphérie. Elles influencent fortement la démographie du SCoT Sud Vienne.

Sur la période suivante, cette dynamique s'est poursuivie, en particulier à l'Ouest, notamment sur les communes du nord de la CC Civraisien en Poitou avec +0,2% par an entre 2008 et 2013 (cela est particulièrement observable sur les anciens périmètres de la CC de la Région de Couhé et du Pays Gencéen avec +1,12% par an entre 1999 et 2011).

Ces dynamiques démographiques illustrent bien la dichotomie du territoire entre Nord et Sud et entre périurbain et rural.

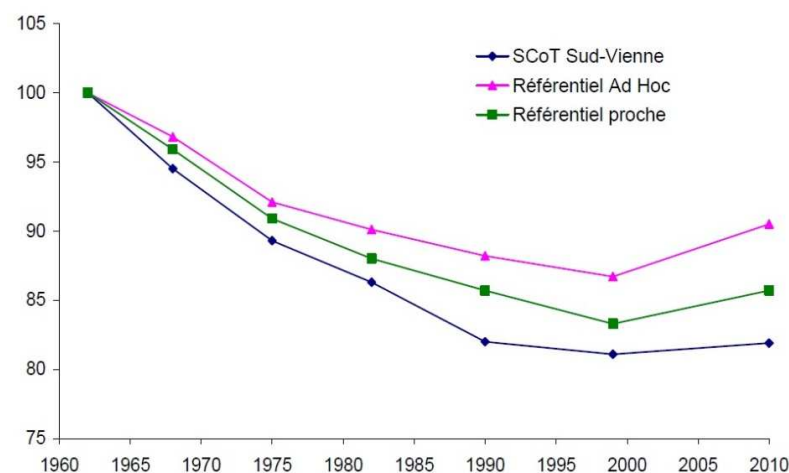
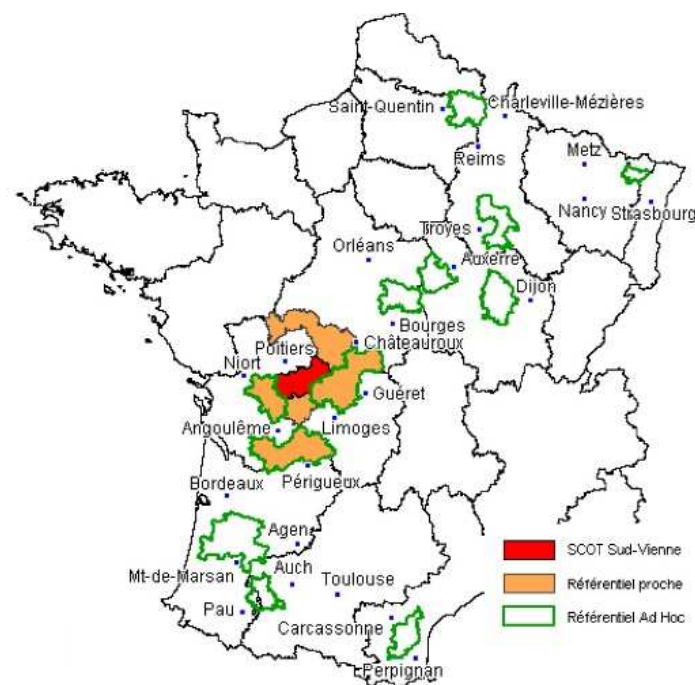
Cependant la comparaison ne peut se limiter au SCoT Seuil du Poitou, car celui-ci a un profil diamétralement opposé à celui de Sud Vienne. C'est la raison pour laquelle l'INSEE a construit un référentiel de territoires comparables basé sur quelques critères :

- Avoir une faible densité de population
- Avoir une activité touristique limitée sur le territoire
- Ne pas être trop dépendant des moyens et grands pôles (autrement dit, être situé en dehors d'aires urbaines importantes)
- Être étalé pour limiter les effets géographiques
- Avoir un bon nombre de territoires pour gommer les spécificités

Le référentiel ad hoc ainsi construit est un agrégat de 15 territoires formés de SCoT et Pays qui correspondent aux critères cités :

- Entre 5 et 34% de périurbain
- Plus de 15% de communes isolées
- Moins de 10% de communes de montagne
- 0% de communes littorales
- 0% de communes appartenant à un moyen ou grand pôle.

Contrairement aux territoires de comparaison, la dynamique démographique de Sud Vienne peine à redémarrer malgré des taux de croissance annuels moyens positifs.



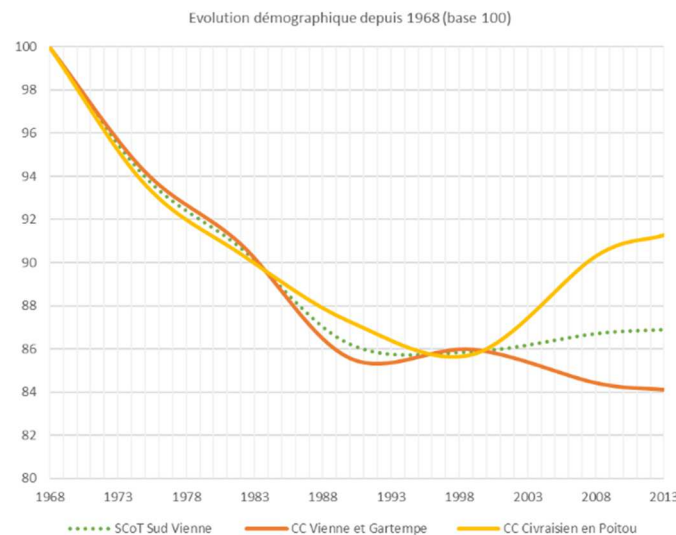
I.2. DES DYNAMIQUES COMMUNAUTAIRES DIFFERENCIÉES

Dans un contexte communautaire qui semble stagner, la croissance étant quasi nulle depuis 1990, les 2 intercommunalités connaissent des parcours antagonistes :

- La CC de Vienne et Gartempe a connu une importante déprise durant les années 1980 pour ensuite se stabiliser sur la décennie suivante. Toutefois la croissance décline entre 1999 et 2008 (-2%).
- La CC du Civraisien en Poitou enregistrait également une forte déprise entre 1968 et 1975 (-6%) qui s'est ralentie sur les périodes suivantes (-3% pour les périodes 1975-1982 et 1982-1990). C'est à partir de 1999 que la croissance démographique décolle jusqu'en 2008 (+5%) et continue dans une moindre mesure sa progression jusqu'en 2013 (+1%).
- Ces fluctuations peuvent s'expliquer – en partie – par les mouvements généraux qu'a connus la France à partir des années 50.
- Dans un premier temps, c'est l'arrivée massive de population dans les villes-centres qui se développent ; ici c'est le cas de Poitiers qui entre 1968 et 1975 gagne plus de 32 000 habitants soit une augmentation de 67%.
- Puis à partir des années 80, un deuxième mouvement de périurbanisation voit les populations s'installer dans les premières

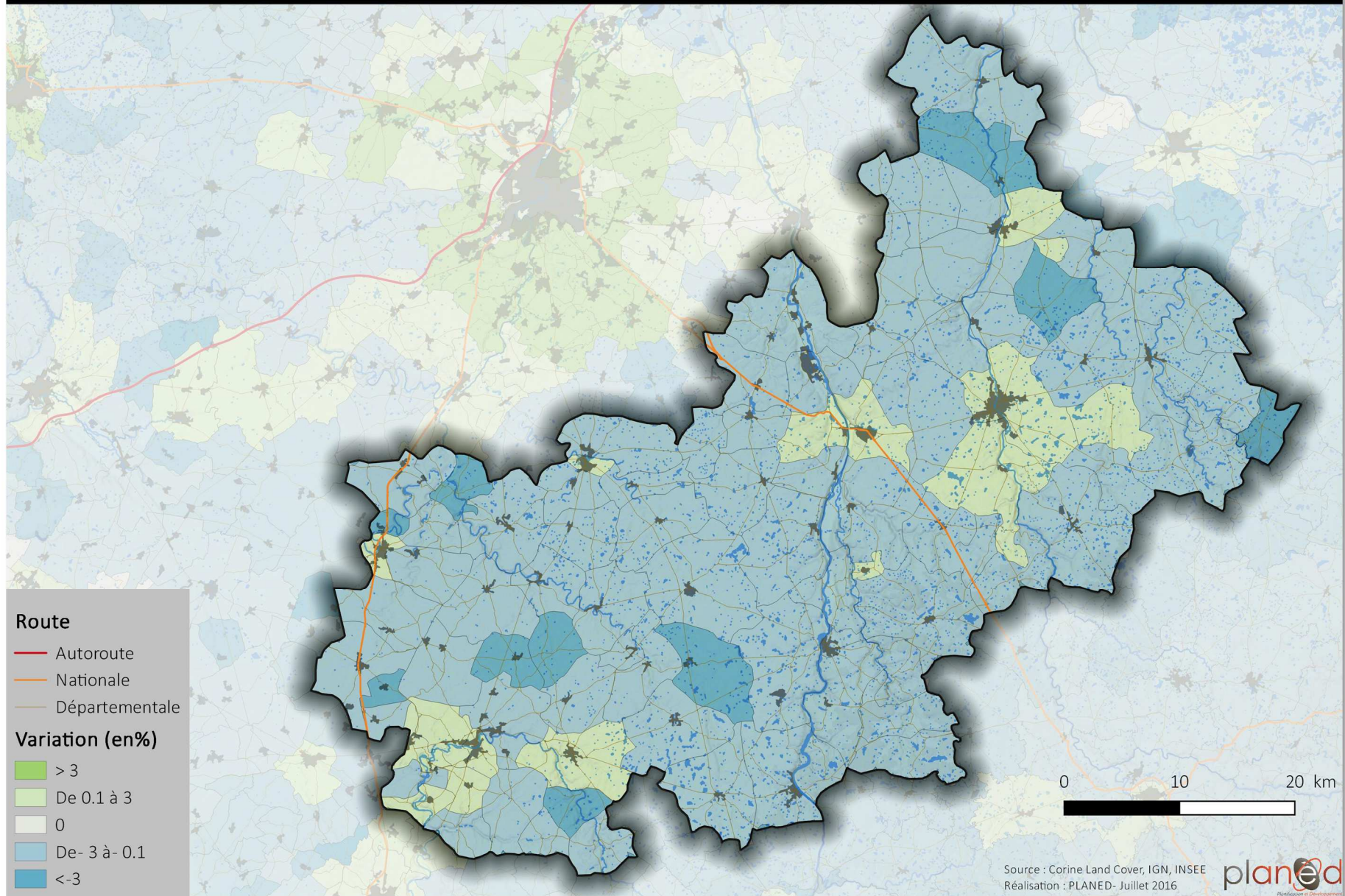
couronnes des villes. Depuis 1990, ce phénomène continue en s'écartant continuellement de la ville-centre à cause de la hausse du coût du foncier et grâce à l'essor des infrastructures routières.

- Ces mouvements sont visibles sur ces deux cartes où l'on voit bien apparaître le report de population sur les communes plus éloignées de l'agglomération de Poitiers, notamment sur l'ouest de la CC de Vienne et Gartempe et sur le nord-ouest de la CC du Civraisien en Poitou.

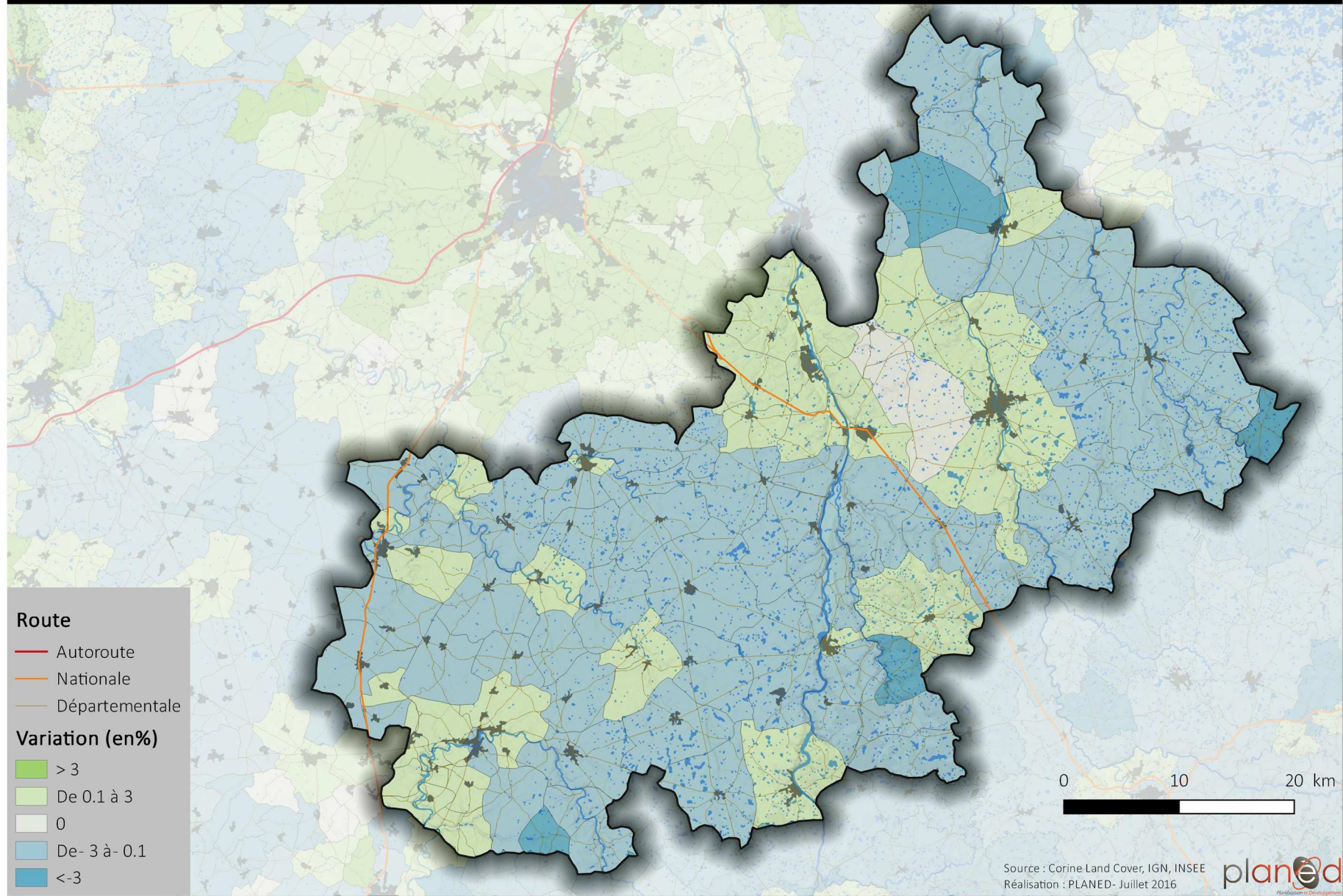


	1968		1975		1982		1990		1999		2008		2013
Département de la Vienne	340 256		357 366		371 428		380 005		399 024		424 354		431 248
		5%		4%		2%		5%		6%		2%	
SCoT Sud Vienne	77 419		72 760		70 208		66 758		66 492		67 136		67 281
		-6%		-4%		-5%		0%		1%		0%	
CC Vienne et Gartempe	47 230		44 497		42 915		40 415		40 606		39 875		39 726
		-6%		-4%		-6%		0%		-2%		0%	
CC Civraisien en Poitou	30 189		28 263		27 293		26 343		25 886		27 261		27 555
		-6%		-3%		-3%		-2%		5%		1%	

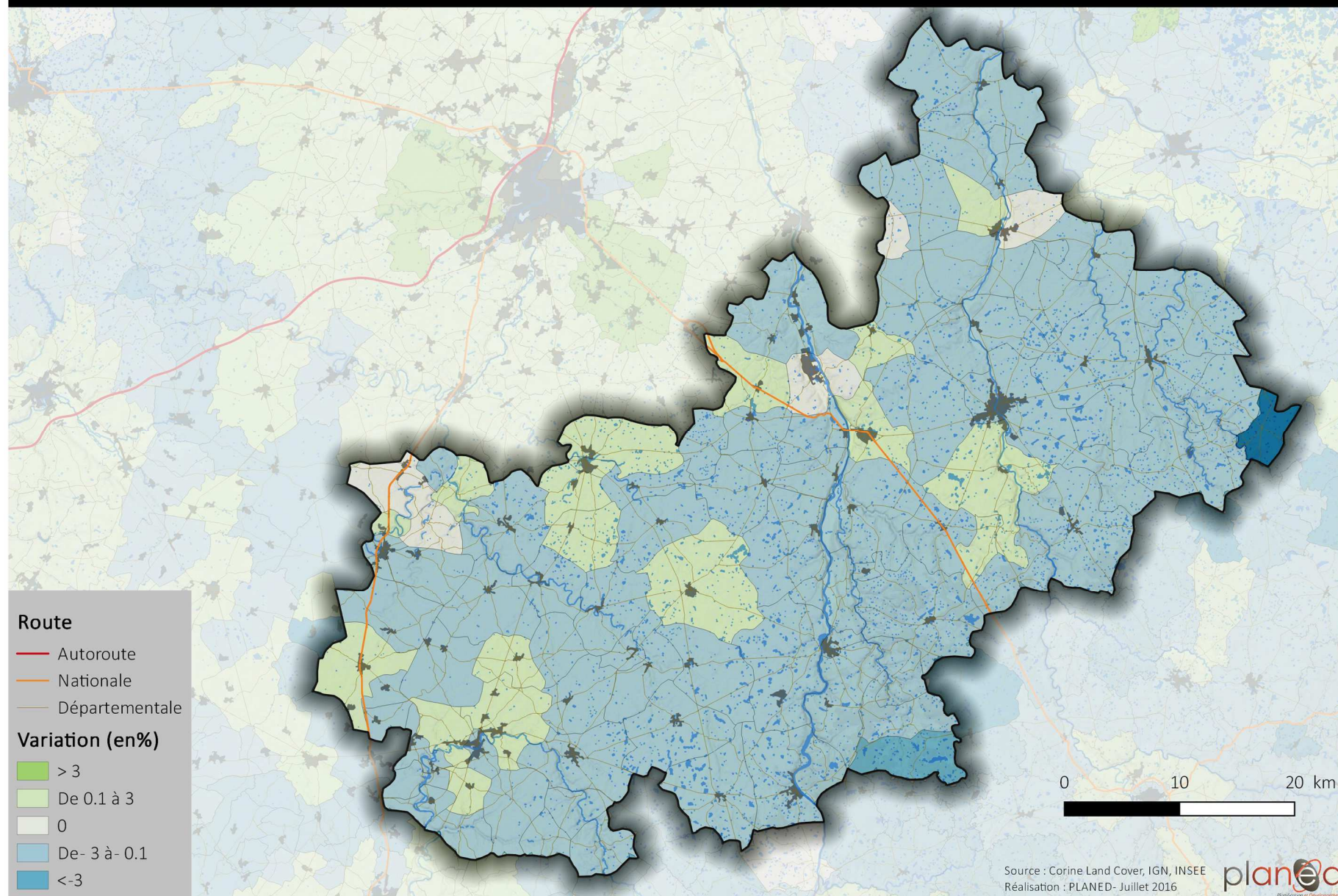
Sud-Vienne : Variation annuelle moyenne de la population (1968-1975)



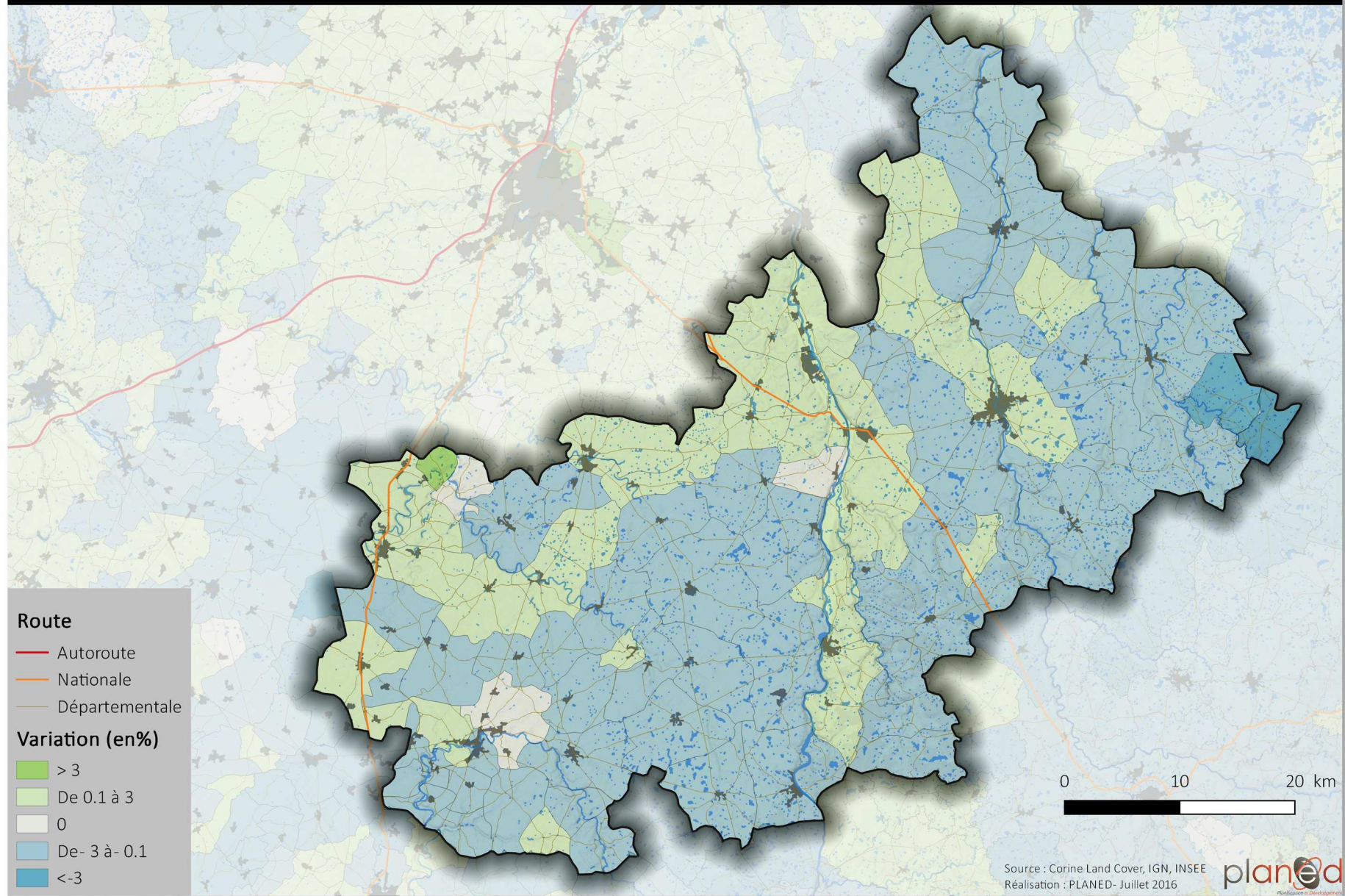
Sud-Vienne : Variation annuelle moyenne de la population (1975-1982)



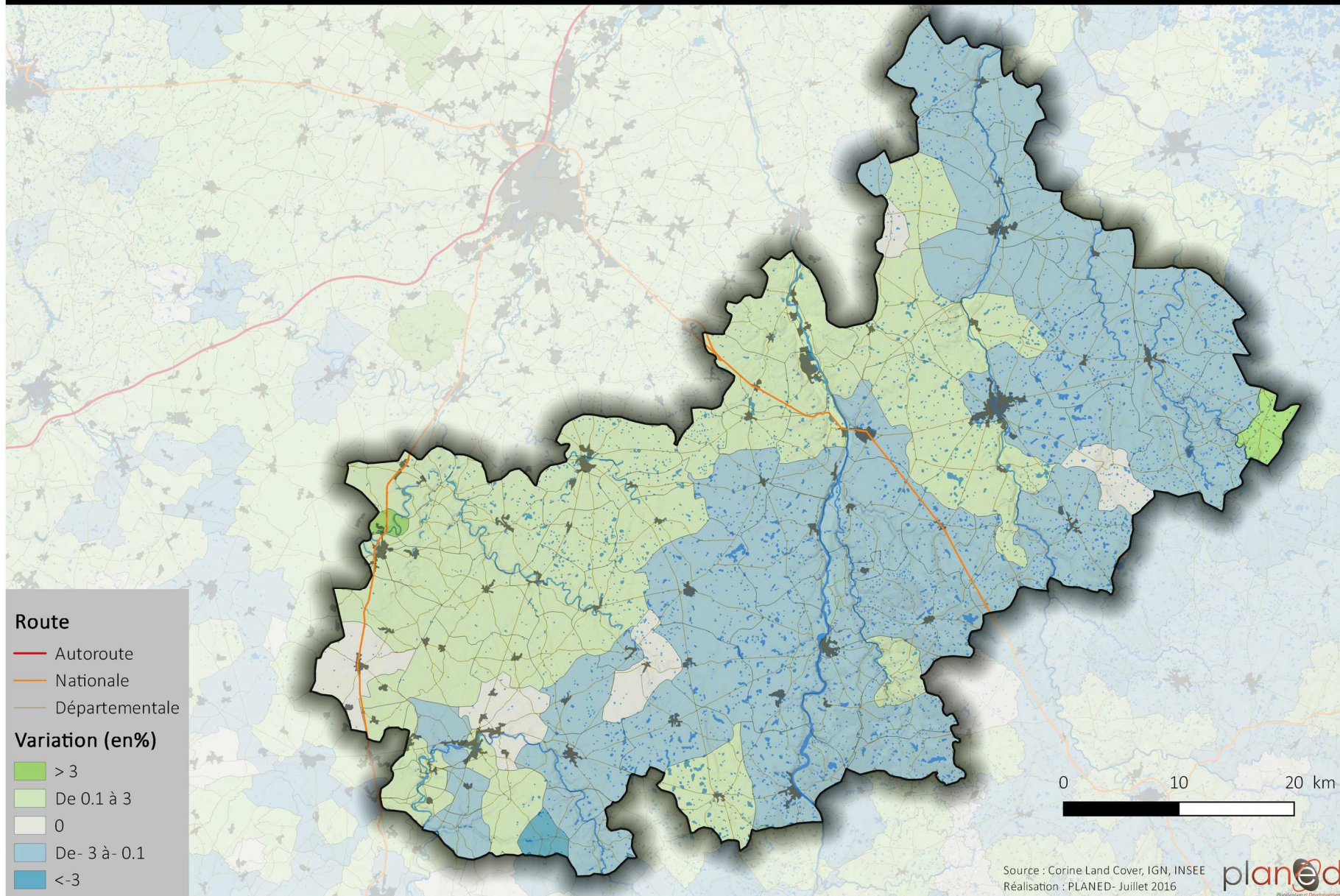
Sud-Vienne : Variation annuelle moyenne de la population (1982-1990)



Sud-Vienne : Variation annuelle moyenne de la population (1990-1999)



Sud-Vienne : Variation annuelle moyenne de la population (1999-2013)



I.3. UN SOLDE NATUREL DEFICITAIRE ET UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF DEPUIS LES ANNEES 90

Premier enseignement de l'observation des soldes naturels (différence entre les naissances et les décès) et des soldes migratoires (différence entre les entrants et les sortants), le territoire souffre toujours d'un déficit du solde naturel.

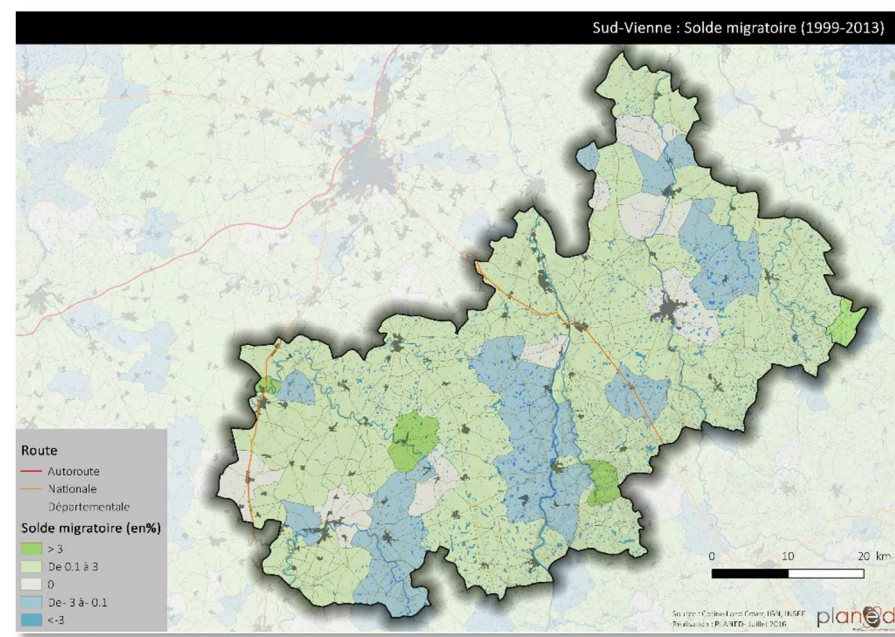
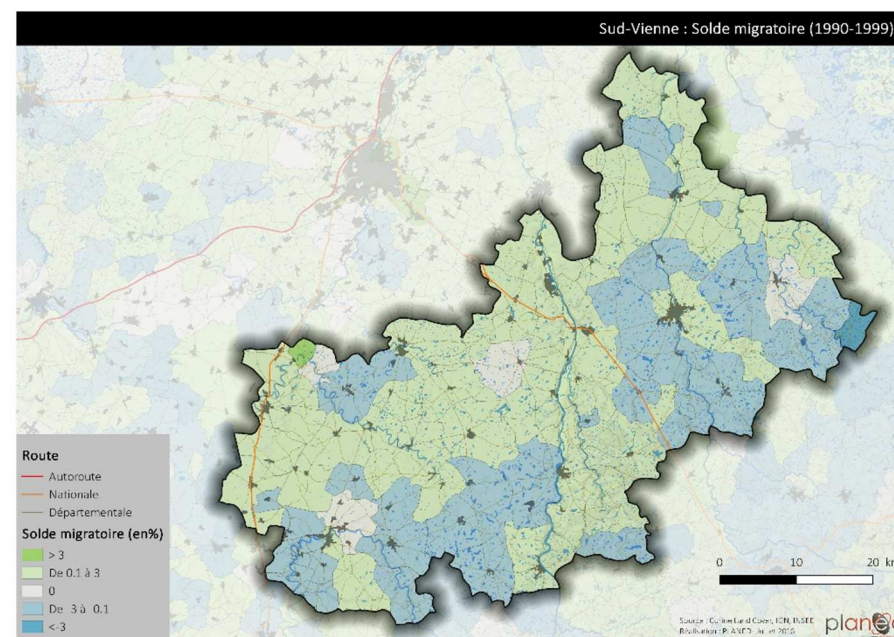
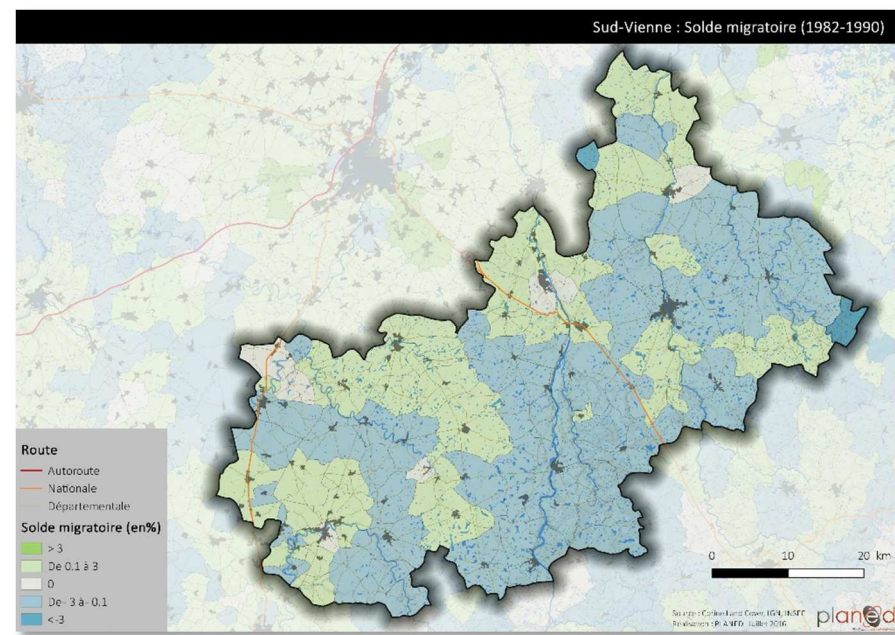
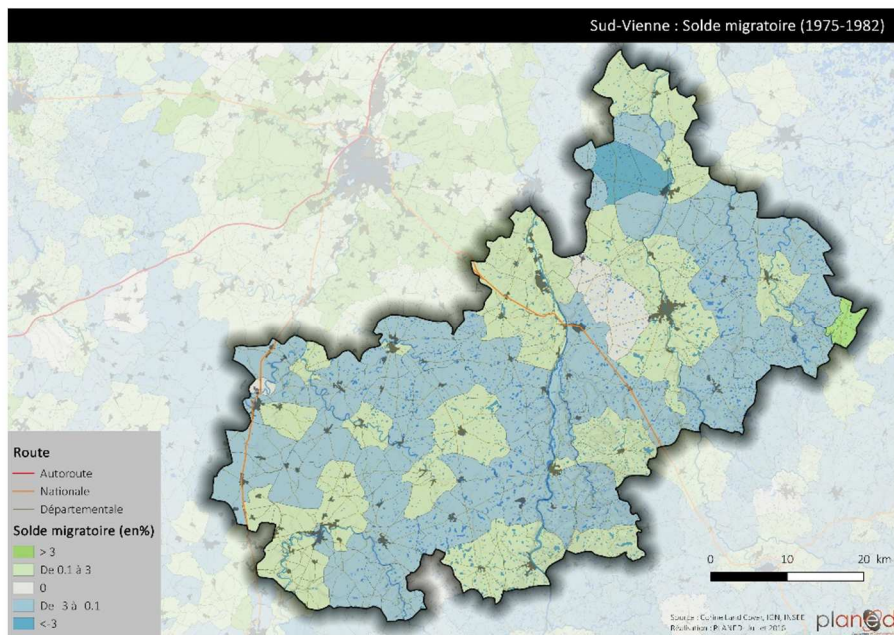
Le solde migratoire a dans un premier temps été déficitaire, mais depuis 1999, il est le moteur démographique du territoire. Depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2013, il suffit à faire légèrement progresser la population du territoire.

L'observation de cette dynamique en moyenne annuelle montre des périodes diverses :

- Le territoire du SCoT Sud Vienne a connu la décroissance, avant un regain de population sur la période la plus récente alors que la population du département n'a cessé de croître au fil des décennies ;
- Cette croissance tardive est exclusivement due aux migrations, le solde naturel étant toujours négatif ;
- Les migrations d'une période intercensitaire semblent avoir un effet sur l'amélioration du solde naturel de la période suivante, ce qui laisse à penser que les migrations font place – en partie – aux ménages actifs en âge d'avoir des enfants ;

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	1999-2013
Variation annuelle brute	-4 659	-2 552	-3 450	-266	644	145	789
Taux de croissance annuel moyen	-0,9%	-0,5%	-0,6%	0,0	+0,1%	0,0	+0,1%
Variation annuelle brute due au solde naturel	-923	-1 872	-2 883	-3 414	-3 117	-1 746	-4 863
Taux de croissance annuel moyen du au solde naturel	-0,2%	-0,4%	-0,5%	0,0	-0,5%	0,0	-0,6
Variation annuelle brute due au solde migratoire	-3 736	-680	-567	3 148	3 761	1 891	5 652
Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire	-0,7%	-0,1%	-0,1%	0,0	+0,6%	0,0	+0,7%

Source : RP INSEE, 2013



I.4. UN VIEILLISSEMENT IMPORTANT DE LA POPULATION

Entre 1999 et 2013, comme partout sur le territoire national, la population vieillit sensiblement :

- La part des plus de 65 ans augmente d'environ 5,2% (augmentation de 919 personnes).
- Celle des 0-20 ans diminue de -1,4% (diminution de 189 personnes) ;
- Celle des 20-44 ans diminue de -16,7% (diminution de 3 219 personnes)

La diminution du poids de cette dernière tranche qui rassemble la majorité des ménages « en âge de procréer » et l'augmentation simultanée des tranches d'âges supérieures se traduit mécaniquement dans le solde naturel négatif observé auparavant.

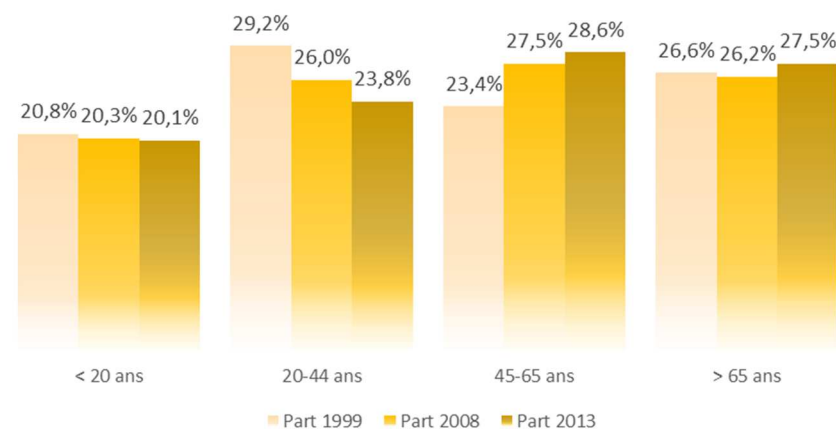
Territoire	Année	- de 20 ans	20-40 ans	40-60 ans	+ de 60ans	Indice de renouvellement ²
SCoT Sud Vienne	1999	21%	29%	23%	27%	78%
	2013	20%	24%	29%	27%	73%
Vienne	1999	24%	36%	22%	18%	134%
	2013	23%	31%	26%	19%	123%

Source : RP INSEE, 2013

² Indice de renouvellement est égal au rapport entre le nombre de personnes de moins de 20ans et ceux de plus de 65 ans.

Conséquence immédiate, le taux de renouvellement de la population diminue de 5 points à 73% et le renouvellement voire la progression de la population ne peut plus dépendre que des seules migrations.

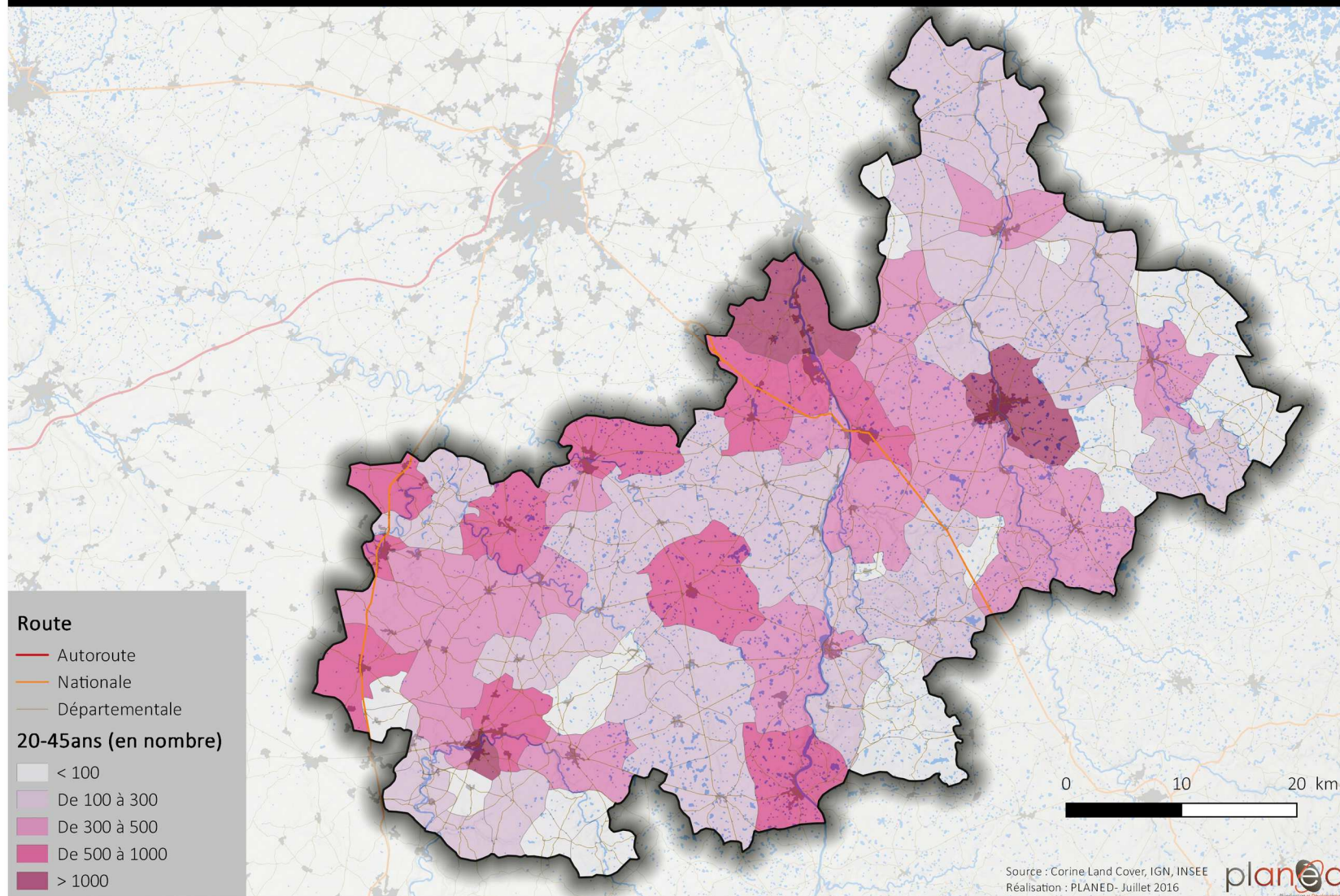
Part des catégories d'âge du SCoT Sud Vienne



Source : RP INSEE, 2013

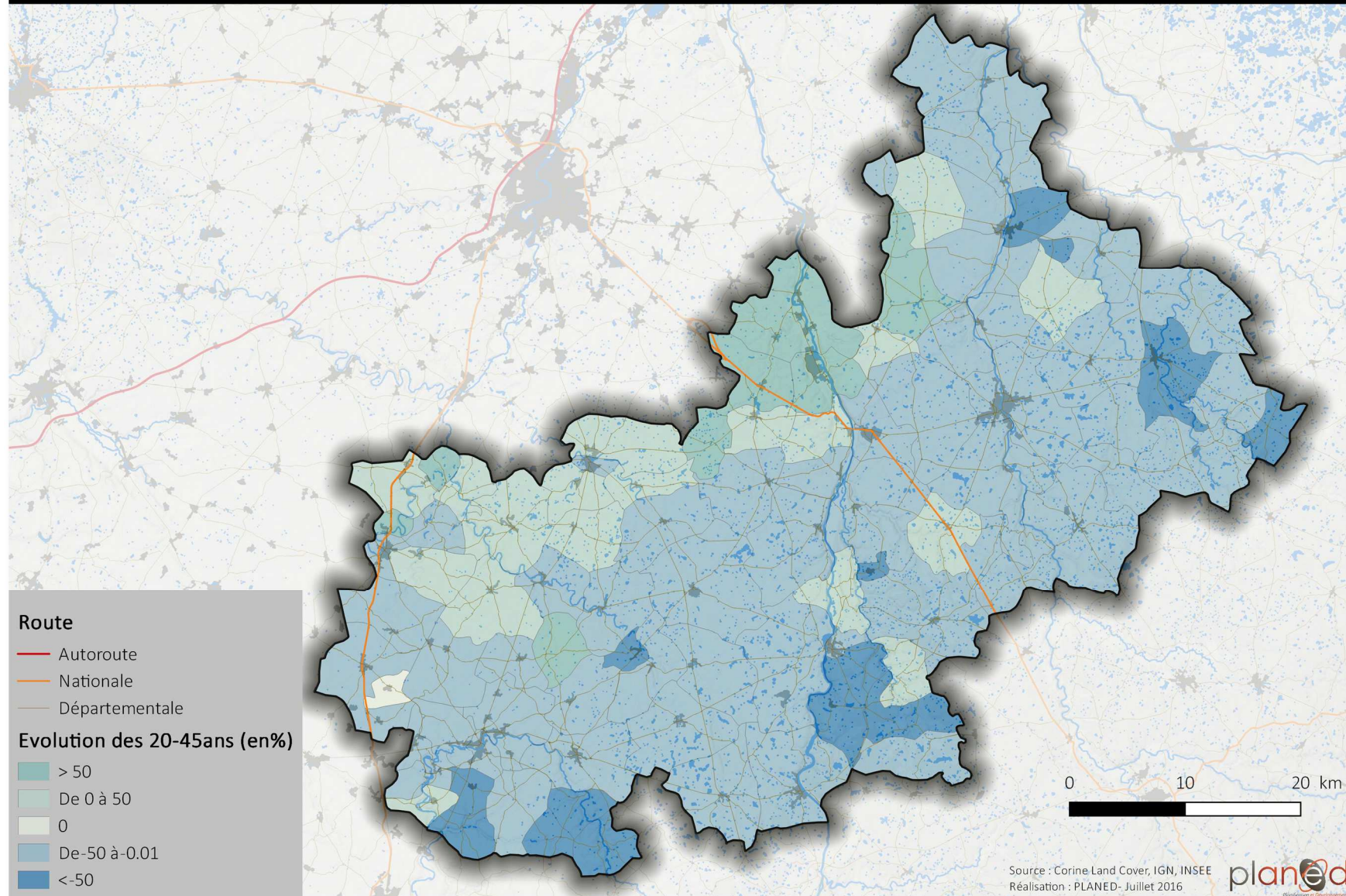
En comparant avec les chiffres du département de la Vienne, l'on remarque que Sud Vienne a un taux de personnes âgées plus important que les autres territoires : 27% de plus de soixante ans contre 17,2% pour le Seuil du Poitou.

Le faible nombre de jeunes est à corréliser avec leur départ en établissements scolaires du supérieur.

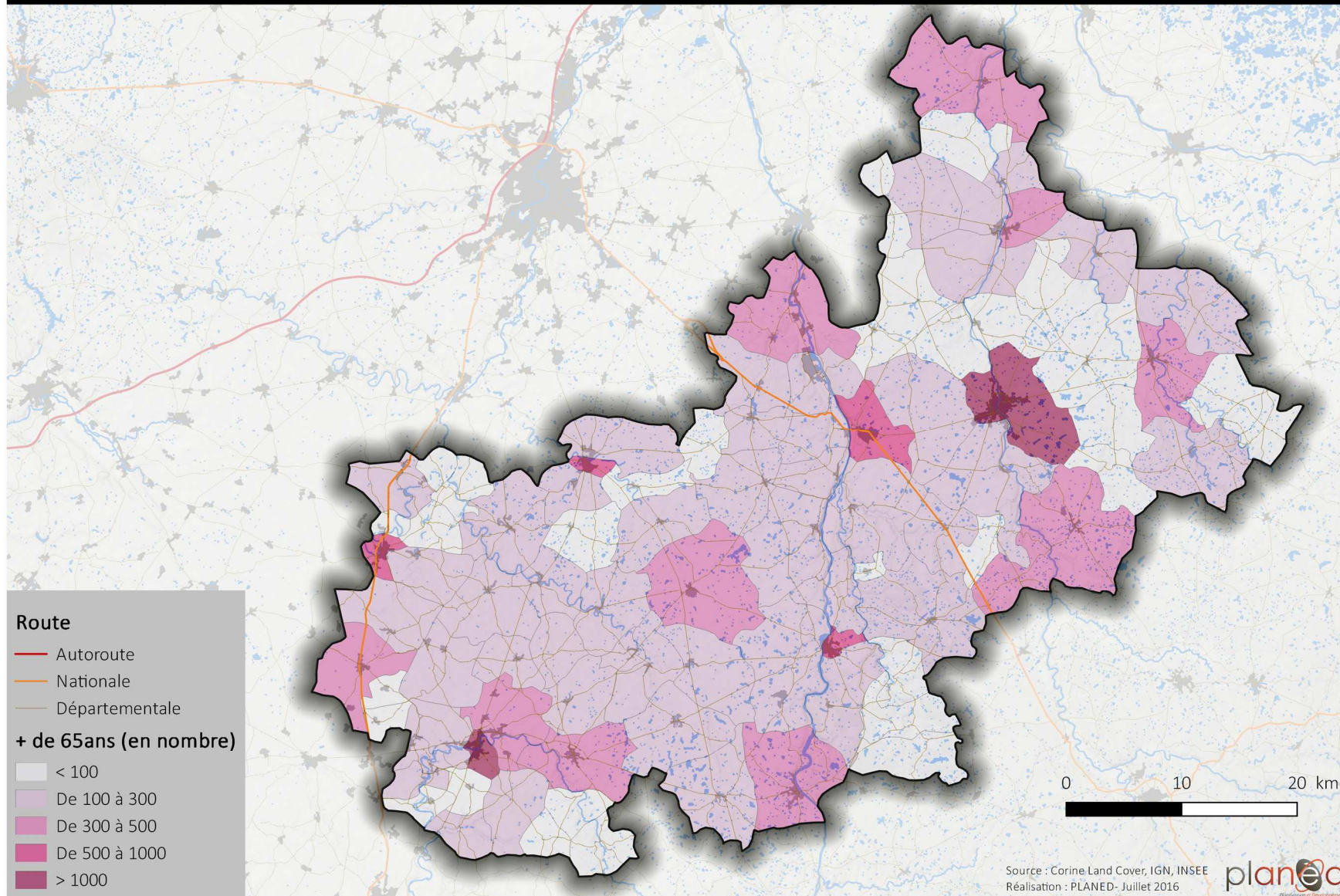


Les 20-45 ans (correspondant à la tranche d'âge de la vie active) sont plus nombreux aux abords de l'aire urbaine de Poitiers. Cela s'explique en partie par la meilleure accessibilité des communes localisées aux abords des axes routiers principaux qui sont plus à même de concentrer les trajets domicile-travail.

Sud-Vienne : Evolution de la population des 20-45ans (1990-2012)

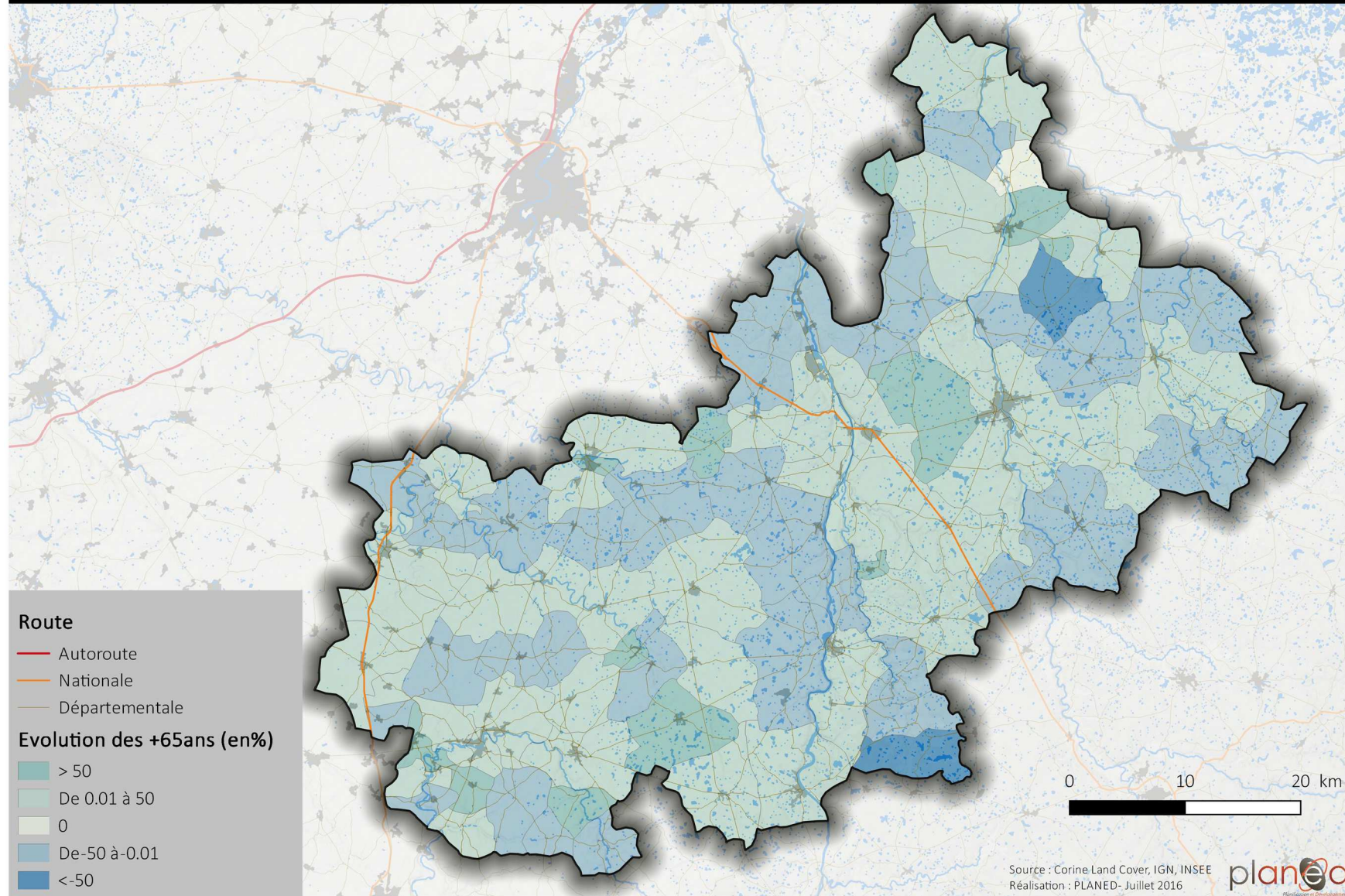


Ainsi l'évolution des 20-45 ans est plus importante au sein des communes qui sont sous l'influence de l'aire urbaine de Poitiers tandis que les communes plus isolées connaissent une baisse de la part de cette population.



Les plus de 65 ans sont répartis de manière plus homogène sur le territoire du SCoT du fait du vieillissement général de la population.

Sud-Vienne : Evolution de la population des plus de 65ans (1990-2012)



En termes d'évolution la part des plus de 65 ans a particulièrement augmenté au sein de la CC du Civraisien en Poitou et au nord de la CC de Vienne et Gartempe.

I.5. ORIGINE DES NOUVEAUX HABITANTS

I.5.1 UN APPORT MIGRATOIRE DE PROXIMITE ET DE L'ETRANGER

Si l'on considère les migrations sur la période 2013³, 65.782 personnes sont arrivées sur le territoire contre 66.298 départs.

Parmi ces 65.782 « nouveaux » arrivants, 96,9% étaient déjà habitants de la Vienne (soit 63.730 personnes). Cela veut dire que 2.053 sont « réellement » venus s'installer en Sud Vienne puisqu'ils habitaient avant un autre territoire.

En ce qui concerne les 66.298 départs, 96,1% déménagent au sein du territoire du SCoT contre 2.568 départs en direction de territoires extérieurs.

Cela explique le taux positif de la croissance démographique par l'apport de nouvelles populations.

Parmi ces néo-Sud viennois, 65% habitaient déjà dans le département de la Vienne et 48% proviennent du territoire du SCoT Seuil du Poitou. Parmi eux, 69% habitaient la communauté d'agglomération du Grand Poitiers, 17% la CC des Vallées du Clain et 9% de la CA Grand Châtelleraut. Ces trois territoires représentent près de 95% de l'apport du département, soit 936 personnes.

Si l'on regarde les entrants par département, les nouveaux entrants proviennent majoritairement du reste de la Vienne. À titre de comparaison, la CC des Vallées du Clain « envoie » quasiment autant de nouveaux habitants que le département des Deux-Sèvres qui est le deuxième département (hors Vienne) en termes d'origine de provenance des entrants.

Cela démontre un certain desserrement de l'agglomération poitevine en direction du Sud Vienne et en particulier vers les communes situées au nord du territoire et desservies par les grands axes de transport.

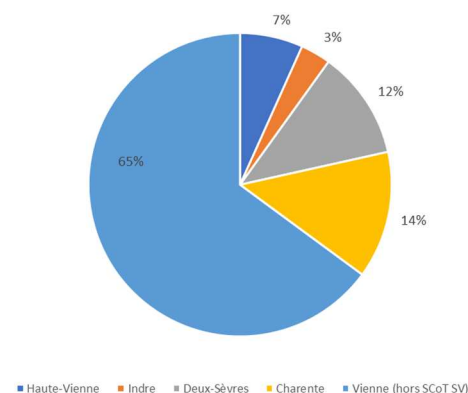
Sans prendre en compte la Vienne, ce sont logiquement les 4 départements limitrophes qui sont le plus pourvoyeurs de néo Sud Viennois avec – dans

l'ordre - la Charente (206 personnes), les Deux-Sèvres (176), la Haute-Vienne (102) et l'Indre (49).

À l'échelle plus large - sans prendre en compte les entrants venant de la Vienne - le plus gros contingent d'entrants provient de la région Nouvelle Aquitaine avec 622 personnes, soit 58,4% des entrants extérieurs au département de la Vienne. Suivent ensuite la région Centre, l'Occitanie et dans une moindre mesure l'Île-de-France.

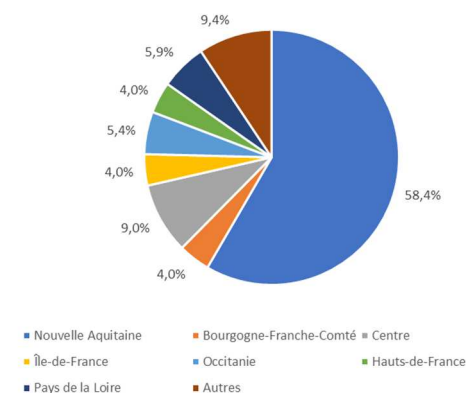
Cependant, le profil sociologique des nouveaux entrants est différent selon leur territoire de provenance (voir paragraphe suivant).

Origine des nouveaux entrants par département de proximité



Source : RP INSEE 2013

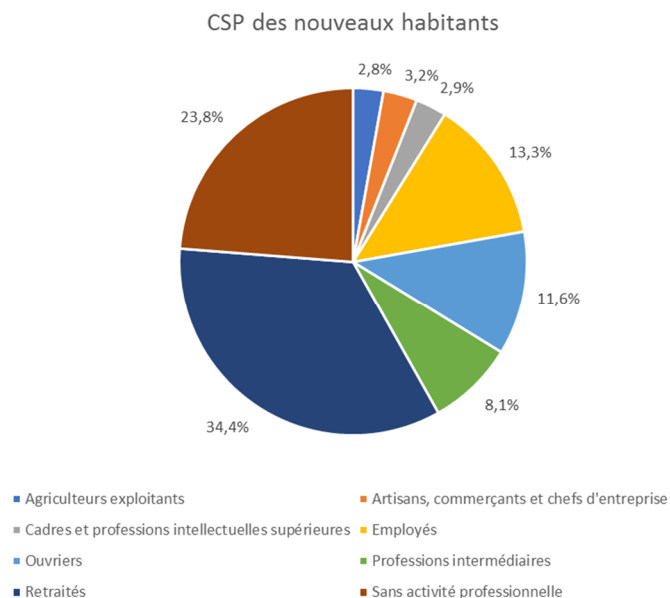
Origine des nouveaux entrants (hors Vienne)



³ Pour cette analyse le fichier des migrations résidentielles de 2013 a été utilisé (dernière période disponible à la suite d'un changement de questionnaire du recensement INSEE) Il prend en compte la domiciliation 2012.

I.5.2 DES LOGIQUES D'IMPLANTATION VARIEES

Lorsque l'on regarde par catégorie socioprofessionnelle, on constate une plus forte représentation de ceux que l'on pourrait qualifier d'inactifs - au sens de l'INSEE, c'est-à-dire les retraités et les personnes sans activité professionnelle⁴ par rapport aux « actifs ».



Source : MOBPRO INSEE, 2013

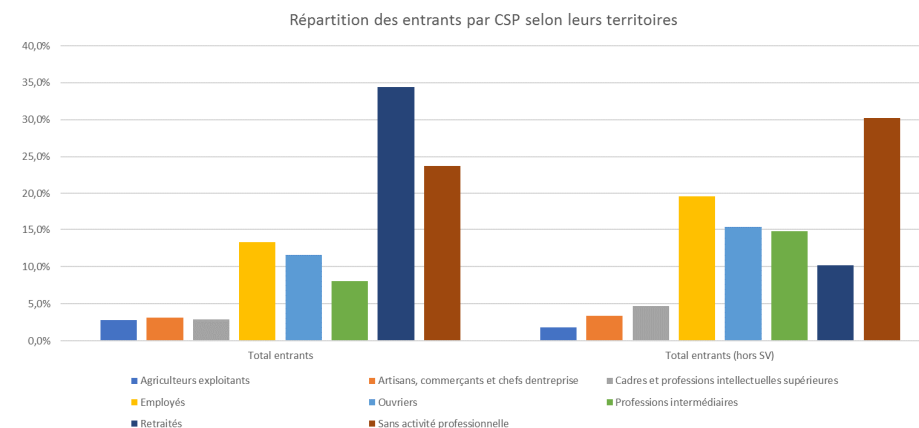
Ce constat est néanmoins à nuancer au regard des disparités qui existent entre les territoires concernant les CSP.

Ainsi, il est observé une importante différence entre la part des inactifs entrants en fonction de la prise en compte du territoire du SCoT ou non. Cela révèle un mode de circulation des inactifs et notamment des retraités en circuit fermé au sein du territoire du SCoT (passant de 34,4% SCoT inclus à 10,2% des nouveaux entrants hors migration intra SCoT).

⁴ Ce groupe comprend les Inactifs divers (autres que retraités). Ce sont les militaires du contingent, les étudiants et élèves de 15 ans et plus, les personnes sans activité

En écartant les migrations intra SCoT, les « sans activité professionnelle » représentent 30% des migrations et les employés à hauteur de 20%, provenant dans les deux cas pour moitié du SCoT du Seuil du Poitou.

Le constat est encore plus prononcé pour les ouvriers et les professions intermédiaires qui viennent également en grande partie du SCoT du Seuil du Poitou (50,5% des ouvriers et 51,5% des professions intermédiaires entrants hors SCoT).



Source : MOBPRO INSEE, 2013

professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) et les personnes sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

I.6. UNE DEMOGRAPHIE DES MENAGES DYNAMIQUE, CONSEQUENCE D'UN DESSERREMENT CONTINU

Comme dans l'ensemble des territoires français, un découplage est observé entre l'évolution de la population et l'évolution du nombre de ménages correspondants.

Pour le territoire Sud Vienne, le desserrement des ménages se poursuit sous l'effet du vieillissement combiné à celui des migrations.

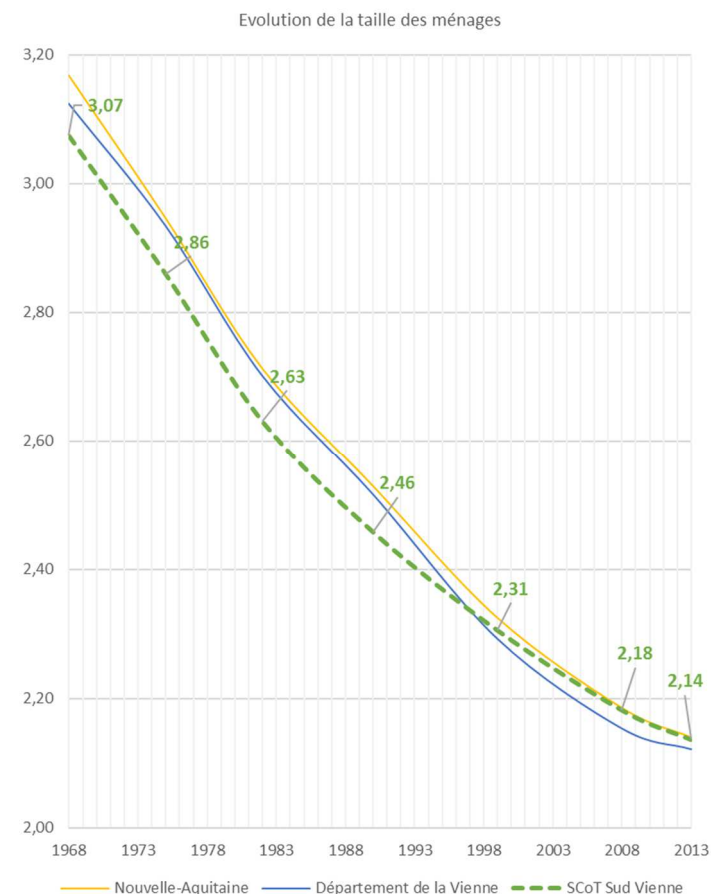
En effet, l'espérance de vie augmente régulièrement et cette espérance concerne aujourd'hui les dernières générations du Baby-Boom de l'après-guerre, soit des générations actuellement surreprésentées.

Plus de personnes âgées, c'est forcément plus de personnes seules puisque le décalage de temps entre le décès du 1^{er} conjoint et celui du deuxième augmente mécaniquement avec l'allongement de la durée de vie moyenne.

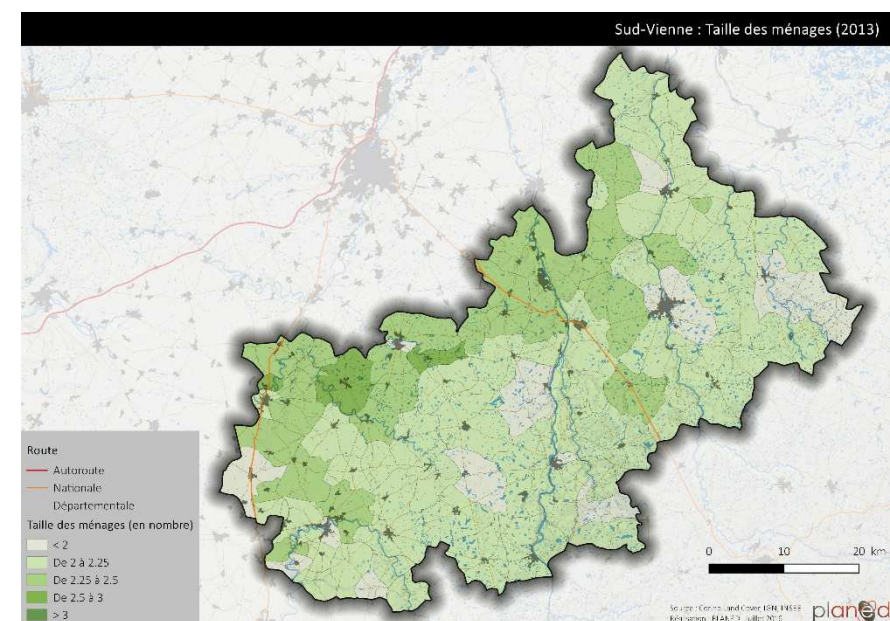
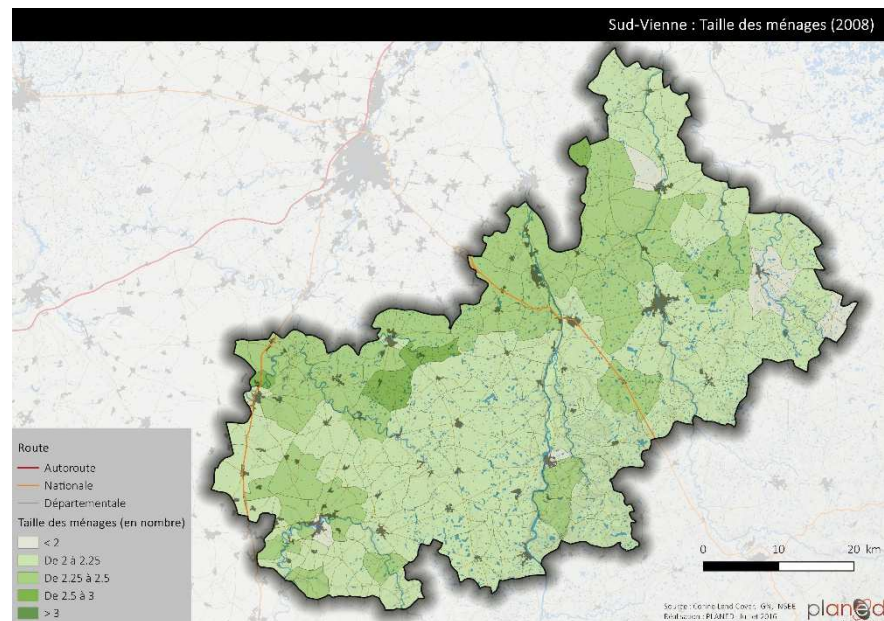
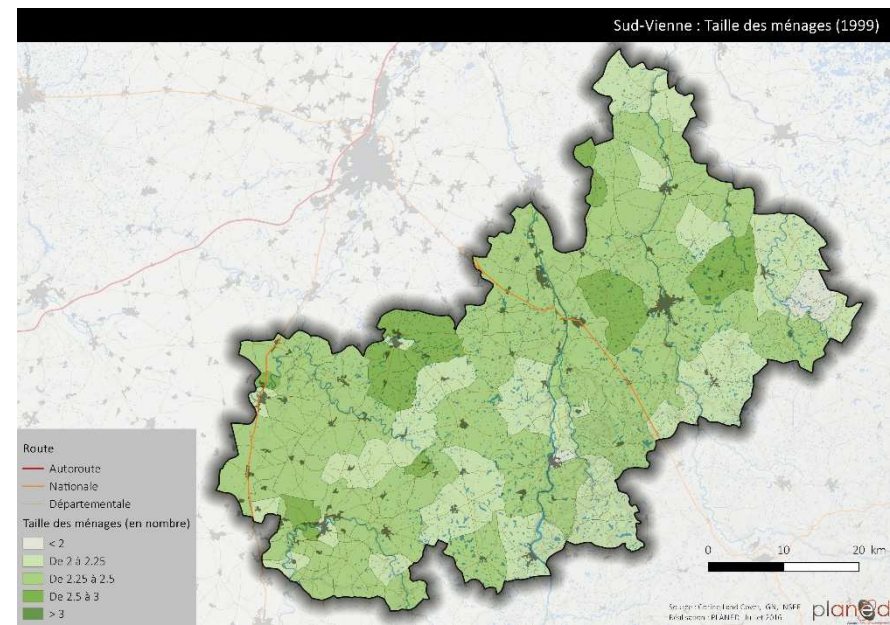
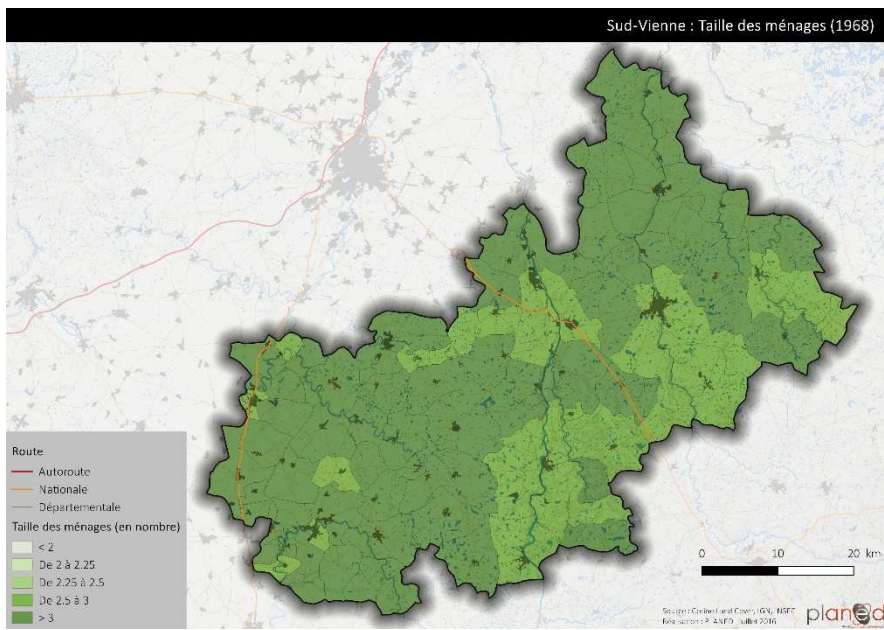
SCoT Sud Vienne	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	
Population des ménages	76 467	-6% 71 899	-4% 69 351	- 5% 65 716	-1% 65 196	0% 65 187	0% 65 202	
Ménages	24 871	1% 25 140	5% 26 359	1% 26 729	6% 28 267	6% 29 861	2% 30 505	
Nouveaux ménages		269	1 219	37 0	0	1 538	1 594	64 4
Taille des ménages	3,07	2,86	2,63	2,46	2,31	2,18	2,14	

Ainsi en 2013, les ménages comportent en moyenne 2,14 personnes alors qu'ils étaient composés de plus de 3 personnes en moyenne en 1968.

Une diminution quasi identique du nombre de personnes par ménages est observée au niveau départemental et au niveau du territoire du SCoT Seuil du Poitou.



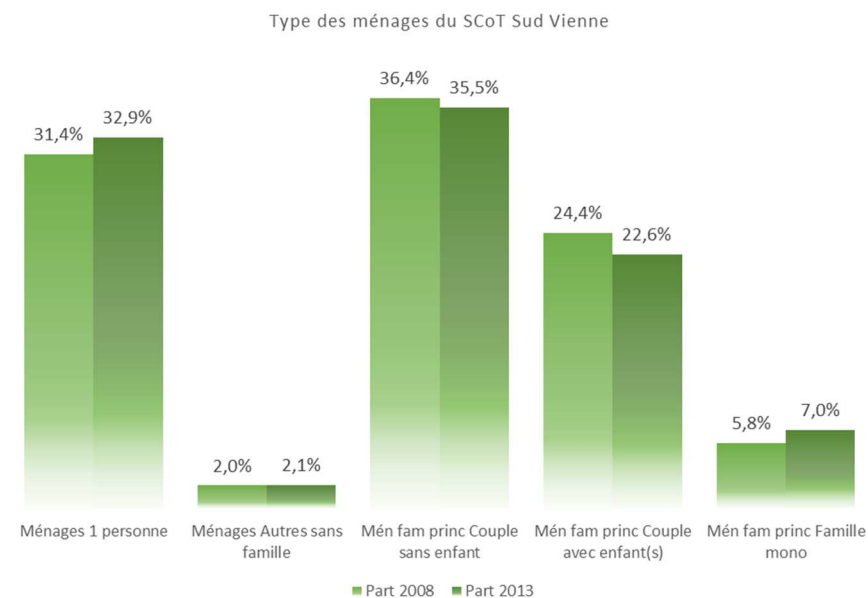
Source : RP INSEE, 2013



I.7. COMPOSITION DES MENAGES

La diminution continue de la taille des ménages est un corollaire de l'augmentation du nombre de ménages constitués d'une seule personne. Sur le territoire Sud Vienne, la part de ces ménages s'établit en 2013 à 33% alors qu'elle était de 31% en 2008. Dans le même temps, la part des familles (regroupant les couples sans enfant et ceux avec enfant et les familles monoparentales) diminue à l'exception des familles monoparentales qui augmentent.

Ces différentes variations peuvent s'expliquer par divers facteurs au premier rang duquel le vieillissement de la population et son impact sur la composition des ménages de personnes dites « âgées ». Cela se vérifie dans les parts des ménages composés de personnes de plus de 65 ans.



Source : RP INSEE, 2013

I.8. DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES A L'IMAGE DES TERRITOIRES RURAUX

Au vu des constatations sur l'âge de la population et la composition des ménages, il est logique qu'une grande partie des ménages fassent partie de la catégorie socioprofessionnelle des retraités. La part des agriculteurs est significative sur le territoire, faisant jeu égal avec les artisans et les cadres. Cependant, partout – à l'instar des mouvements nationaux – cette part est en diminution.

La part des cadres est ainsi relativement faible par rapport au reste du territoire du département (moitié moins comparée à celle du SCoT Seuil du Poitou). Cependant, contrairement aux agriculteurs, la part des cadres augmente partout, en particulier sur la CC Civrasiens en Poitou.

Concernant les autres CSP, les évolutions sont plus hétérogènes et sont parfois la conséquence de l'implantation d'une usine importante ou d'un service public d'échelon intercommunal.

D'un point de vue général, le Sud Vienne a un profil de territoire tourné vers la satisfaction des besoins de ses habitants. À ce titre le premier secteur au niveau de l'emploi est celui de la santé humaine et de l'action sociale⁵.

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs	Cadres et Professions intellectuelles	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres sans activité professionnelle
SCoT Sud Vienne	3,8%	3,6%	3,1%	8,4%	15,2%	14,8%	39,0%	12,1%
<i>Évolution 2008-2013</i>	-14,3%	4,0%	8,9%	12,3%	2,9%	-8,0%	3,8%	-9,7%
CC Vienne et Gartempe	4,0%	3,7%	3,0%	8,4%	15,2%	15,0%	38,9%	11,8%
<i>Évolution 2008-2013</i>	21,1%	-0,4%	9,6%	8,6%	5,1%	11,2%	4,7%	-8,4%
CC Civrasiens en Poitou	3,4%	3,4%	3,3%	8,5%	15,2%	14,6%	39,1%	12,6%
<i>Évolution 2008-2013</i>	-2,2%	10,9%	7,9%	17,7%	-0,3%	-3,1%	2,5%	11,6%
SCoT Brenne Marche	4,2%	3,4%	2,6%	7,1%	15,6%	13,7%	40,6%	12,8%
<i>Évolution 2008-2013</i>	-6,0%	23,2%	1,9%	12,6%	-2,7%	-7,1%	-2,7%	-7,1%
SCoT du Pays Mellois	3,9%	3,6%	3,7%	9,7%	15,2%	15,5%	35,5%	12,9%
<i>Évolution 2008-2013</i>	-26,2%	23,4%	13,1%	8,1%	4,6%	3,5%	6,4%	-4,6%
SCoT du Ruffécois	2,6%	3,9%	3,0%	8,9%	14,5%	15,8%	38,1%	13,1%
<i>Évolution 2008-2013</i>	-4,4%	14,6%	9,4%	7,9%	4,2%	-1,2%	-0,7%	-9,2%
SCoT du Seuil du Poitou	0,9%	2,7%	7,5%	14,3%	17,9%	13,0%	25,8%	17,9%
<i>Évolution 2008-2013</i>	-12,3%	7,8%	10,2%	4,5%	-1,1%	-4,3%	8,2%	-8,2%
Pays du Haut Limousin	5,5%	4,1%	2,5%	6,2%	13,6%	12,8%	42,3%	12,9%
<i>Évolution 2008-2013</i>	-4,4%	9,0%	8,2%	12,2%	-5,0%	-4,1%	-1,1%	18,0%

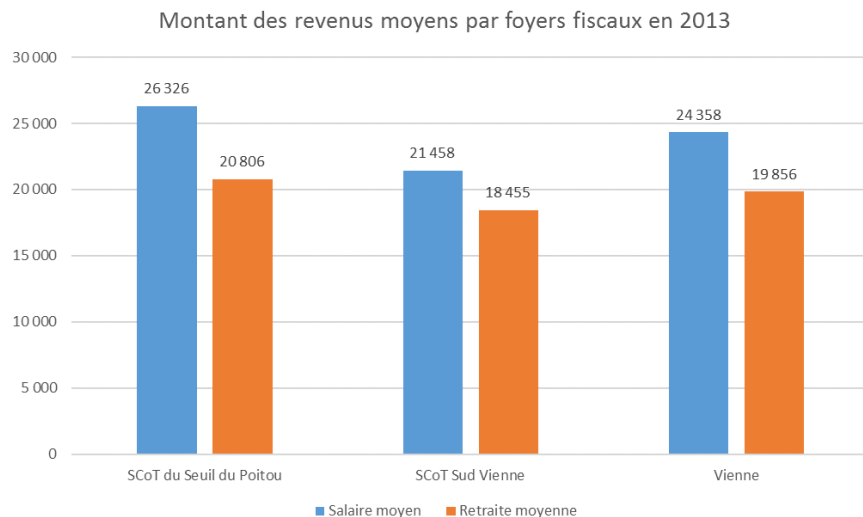
Source : RP INSEE, 2013

⁵ INSEE Analyse Poitou-Charentes N°4 – Octobre 2014

I.9. LES REVENUS

Le montant moyen des salaires et traitements des habitants du territoire du SCoT Sud Vienne (20.312 euros en 2013 mesurés par foyers fiscaux) est inférieur de plus de 4.869€ (soit 18,5% d'écart) au revenu moyen perçu dans le Seuil du Poitou, très largement porté par Poitiers qui représente plus de 40% du nombre de foyers. L'écart est plus faible avec le niveau départemental même si le revenu moyen de celui-ci reste supérieur à celui du SCoT Sud Vienne.

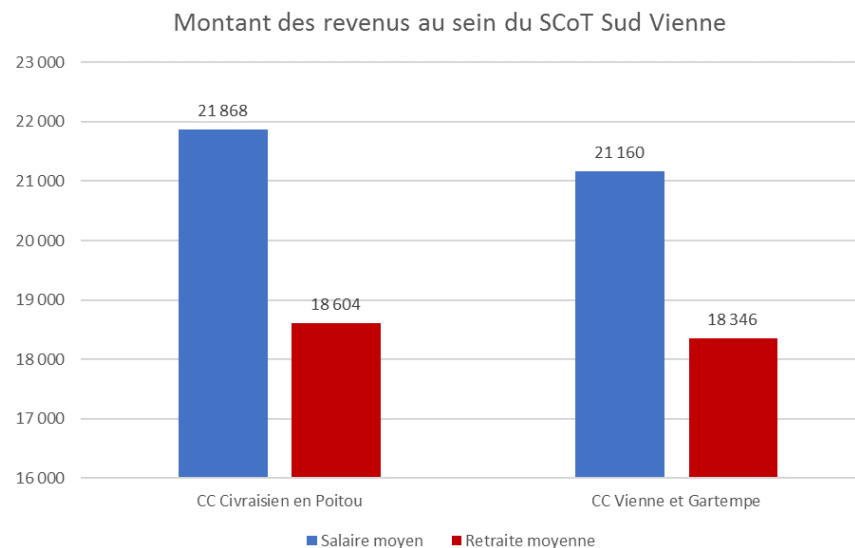
La comparaison des retraites est relativement similaire. La moyenne du territoire, en 2013 de 18.455 euros, est 11,3% moins élevée que celle du Seuil du Poitou, et d'un peu plus de 7% que le département.



Source : IRCOM 2014, revenus 2013

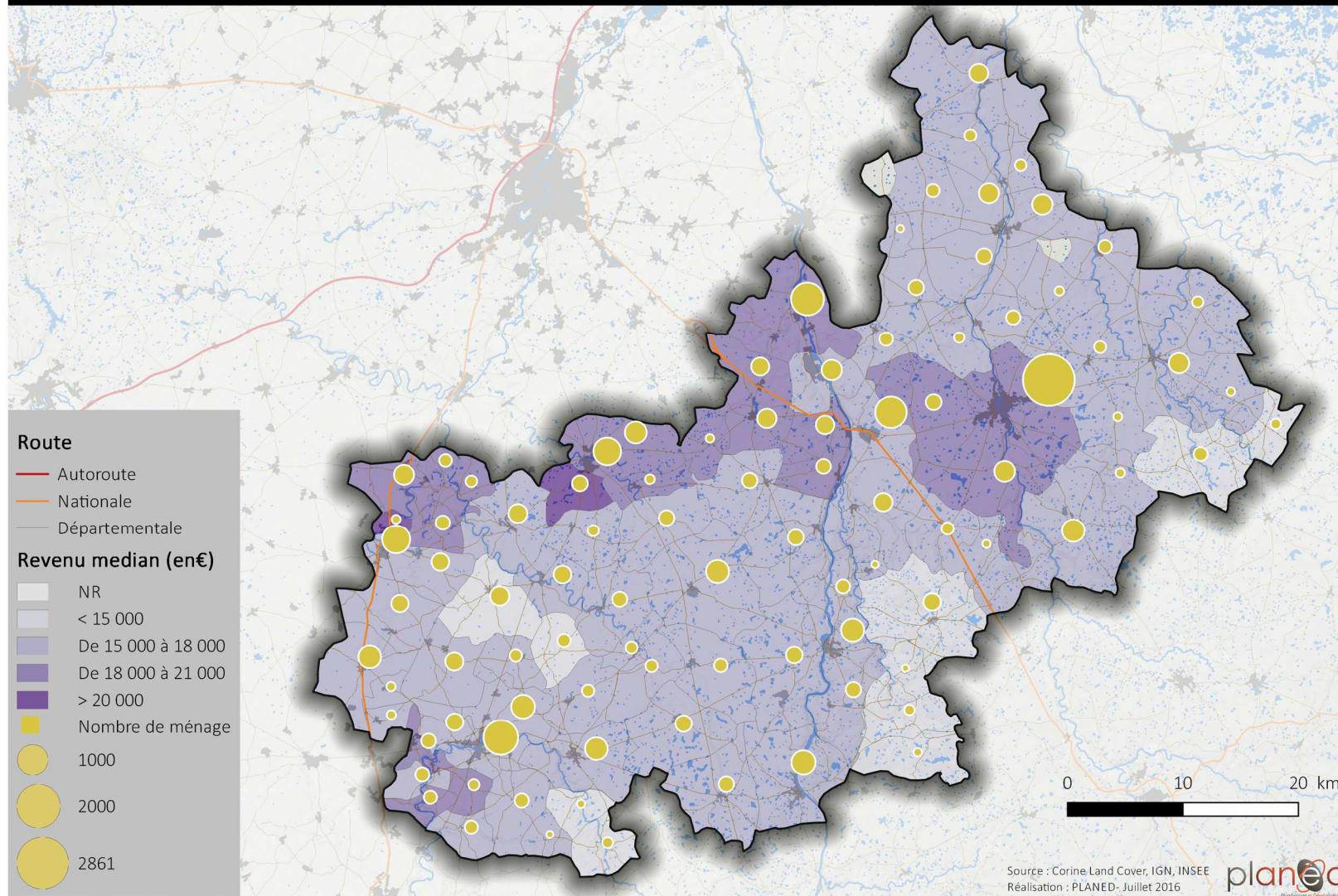
À l'intérieur du SCoT, on peut voir une certaine disparité selon les communautés de communes. Ainsi, la CC du Civraisien en Poitou est celle qui accueille les plus hauts salaires (21.868€ en moyenne) tandis que sur la CC de Vienne et Gartempe le salaire moyen est de 21.160€.

En ce qui concerne le revenu des retraités, il est observé une légère avance pour la CC du Civraisien en Poitou de 257 € en moyenne.



Source : IRCOM 2014, revenus 2013

Sud-Vienne : Revenus medians et nombre de ménage



Le revenu médian est plus important aux abords de l'aire urbaine de Poitiers et aux alentours de Montmorillon. Ce sont également des foyers de peuplement plus important.

I.10. SYNTHÈSE, QUESTIONS ET ENJEUX DEMOGRAPHIQUES

I.10.1 REMARQUES ET POINTS IMPORTANTS

- Le territoire est coupé en deux et présente deux profils : le nord au profil périurbain tirant profit de sa proximité avec l'agglomération de Poitiers (en particulier pour les communes à proximité des axes de transport) et le sud et l'est qui ont un profil rural ;

La conséquence de cela est une dynamique démographique différente entre le Nord et le Sud ;

- Reprise démographique générale même s'il existe des disparités selon les territoires ; cette reprise est néanmoins inférieure aux territoires de comparaison ;
- Un dynamisme fondé principalement sur l'apport migratoire à cause d'un solde naturel déficitaire ;
- 27% de plus de 60 ans ;
- 39% de retraités ;
- Un territoire qui attire en majorité des habitants de la Vienne (65% des nouveaux habitants). Ils viennent à 95% de l'agglomération du Grand Poitiers, de la CC des Vallées du Clain et de la CA Grand Châtellerauld. Plus de la moitié des nouveaux arrivants sont des inactifs (retraités ou sans activité professionnelle).
- Des revenus plus modestes que sur le reste du département, mais là aussi on retrouve une dichotomie Nord/Sud où les territoires périurbains ont des revenus légèrement plus hauts que les territoires ruraux ;

I.10.2 QUESTIONS, ENJEUX

- **Comment enrayer le dépeuplement des territoires ruraux et principalement de l'est de la CC de Vienne et Gartempe ? Quelle stratégie mettre en place pour réussir à ne plus perdre des habitants ?**
- **Comment prendre en compte les besoins liés au vieillissement de la population ?**
- **Comment maintenir un équilibre générationnel ? Comment proposer un futur aux jeunes générations issues du territoire dans un contexte de concurrence démographique forte ?**
- **Comment « piloter » et adapter l'offre de résidences principales eu égard à la pression touristique (résidences secondaires) ?**
- **Quels projets structurants (équipements, etc.) pour renforcer l'attractivité permanente du territoire ?**

CHAPITRE II - L'ECONOMIE ET L'EMPLOI



II.1. UN PROFIL RURAL ET UNE FAIBLE CROISSANCE DE L'EMPLOI

En 2013, l'INSEE recense 21.142 emplois sur le territoire.

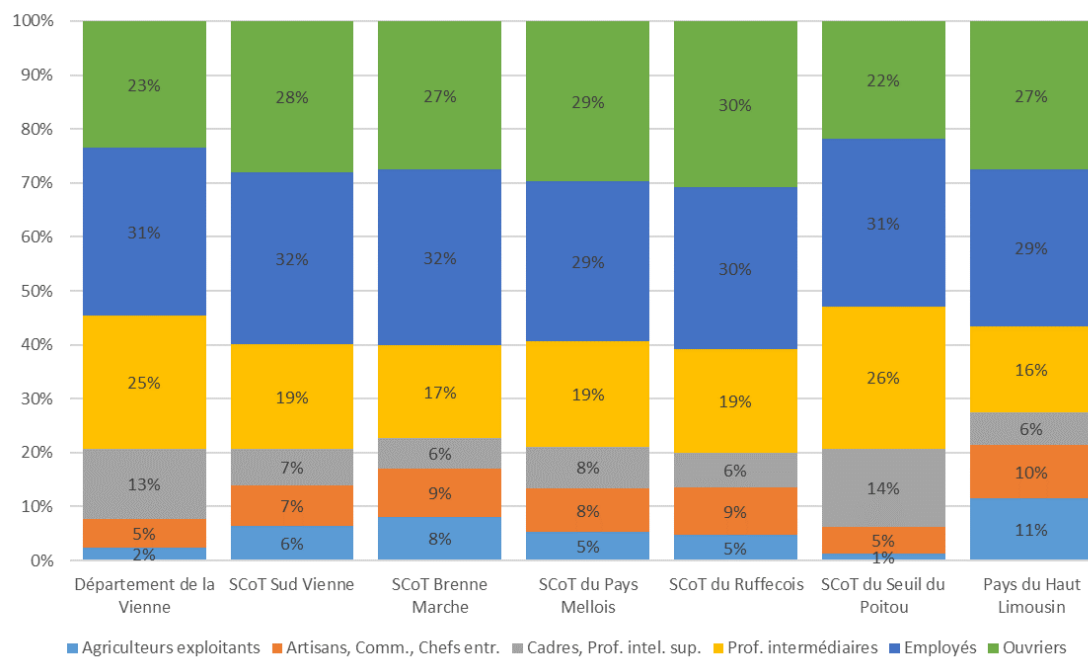
L'emploi du Sud Vienne a augmenté de 0,2% par rapport à 1999 (21.110 emplois) dans une dynamique très faible par rapport à ses voisins et du département : celui-ci croît de +12,5% tandis que la croissance du SCoT Seuil du Poitou est de +15,5%. Les SCoT similaires du Ruffécois et du Mellois ont aussi connu un gain d'emplois sur la même période significatifs (respectivement +20% et +2,8%).

Le taux de chômage y est moins important que chez certains de ses voisins et représente 11,2 % des 15-64 ans, contre 12,2% pour la Vienne et jusqu'à 13,5% dans le Ruffécois.

Le classement des emplois par CSP confirme le statut rural du territoire avec une forte part d'agriculteurs (6%) et similaire aux territoires voisins du Mellois et Ruffécois. Dans ces trois territoires, on constate une plus forte présence des ouvriers.

À l'inverse, le SCoT Seuil du Poitou est davantage porté par des emplois de cadres et de professions intermédiaires, tandis que la part d'employés est relativement comparable.

Part des actifs 15-64 ans par catégories socioprofessionnelles en 2013

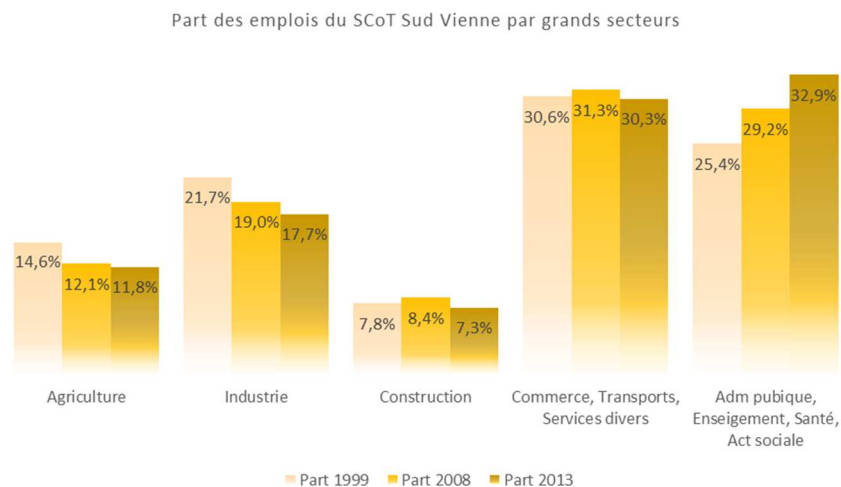


Source : RP INSEE, 2013

II.2. UN TERRITOIRE « PRESENTIEL » PRESENTANT UNE SPECIALISATION MARQUEE

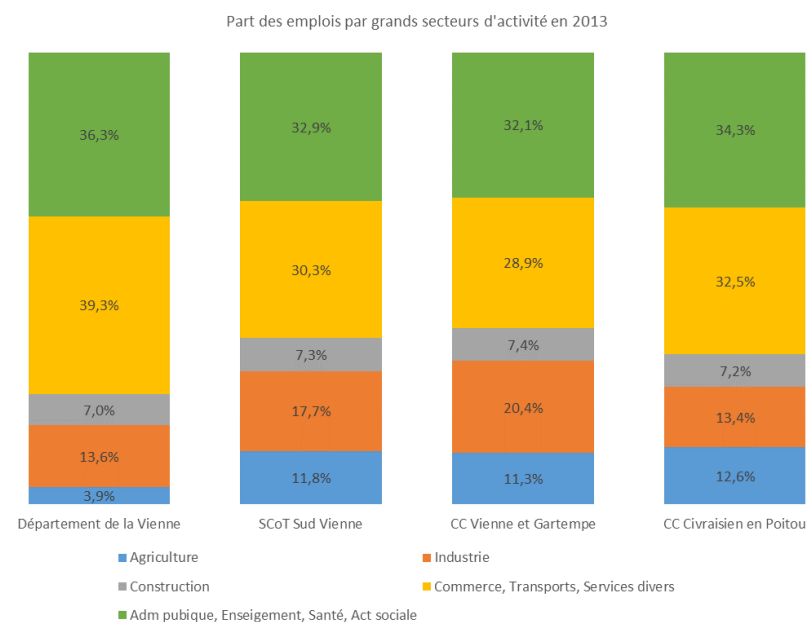
En classant l'emploi par secteur d'activité, le premier employeur est le secteur de la santé et de l'action sociale. Celui-ci est particulièrement dynamique et gagne plus de 1.600 emplois depuis 1999.

Le second secteur est celui des commerces, transports et services divers. Autrement dit, le profil économique du territoire est de plus en plus orienté vers la satisfaction des besoins de ses habitants, soit une activité présenteielle qui ne s'exporte pas et dépend des habitants « locaux » et des touristes. La sphère présenteielle représente 61% des emplois sur le territoire en 2013 contre 40% en 1975.



Source : RP INSEE, 2013

Pour preuve de la « vitalité » de ce secteur, plusieurs collectivités ont créé des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Une d'entre elles a ouvert ses portes début 2014 à Lussac-les-Châteaux. Ces projets permettent de regrouper les différentes spécialités et de faciliter l'accueil et l'installation de nouveaux professionnels dans un territoire en proie à un risque de désertification médicale selon le diagnostic de Santé/Sociale du Pays Montmorillonnais réalisé par l'ORS⁶ Poitou-Charentes en juin 2013.



Source : RP INSEE, 2013

⁶ Observatoire Régional de la Santé

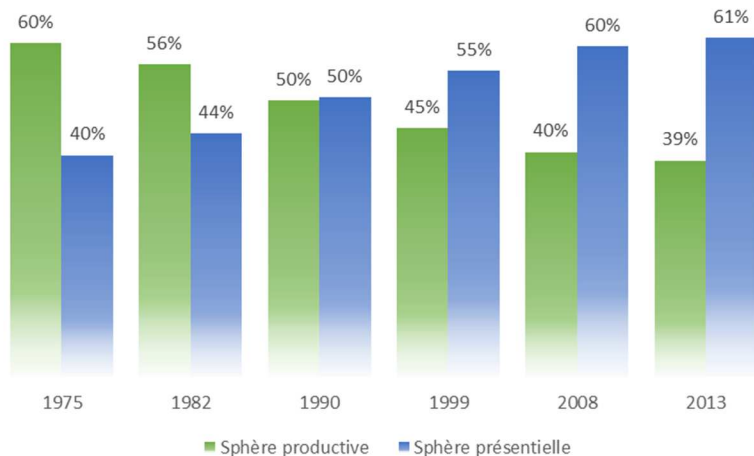
Il existe cependant quelques exceptions notables à la définition d'économie présenteielle, dont jouit le territoire du Sud Vienne. Il s'agit notamment des centrales nucléaires. Celles-ci sont classées dans les activités non présenteielles, mais profitent grandement aux territoires locaux, c'est une activité qui ne peut pas être « déplacée ».

À elle seule, la centrale de Civaux – selon l'INSEE et la Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) - emploie 1.100 salariés, dont 900 imputables à EDF.

La présence de la centrale nucléaire de Civaux, du fait de son caractère exceptionnel, a un effet de spécialisation fort du territoire dans le secteur de la production et distribution d'électricité et – sans doute par répercussion – dans celui des activités scientifiques et techniques spécialisées.

Le référentiel permet notamment de distinguer la spécificité élevée des secteurs de la production d'électricité ou des activités scientifiques et techniques en Sud Vienne.

Part des sphères économiques du SCoT Sud Vienne



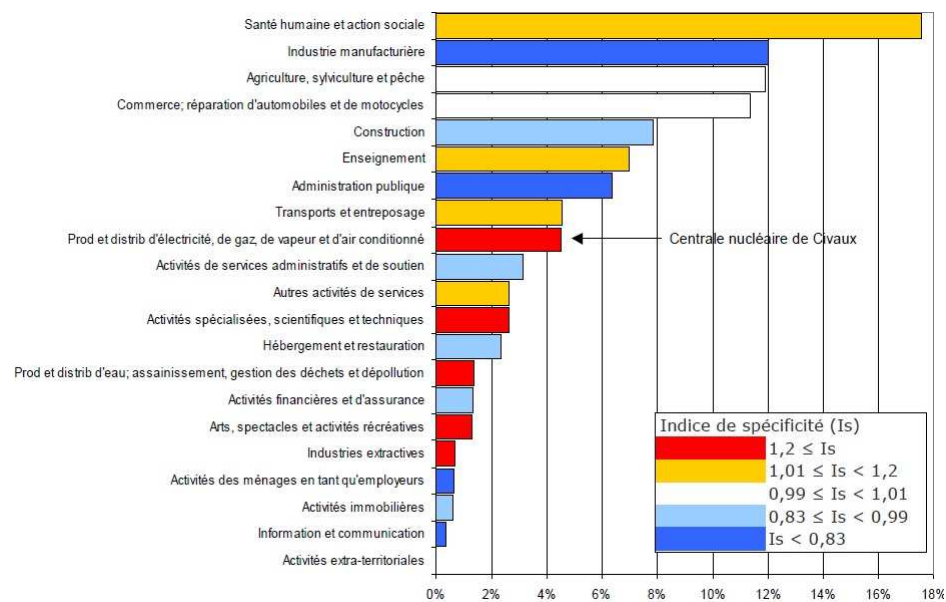
Source : RP INSEE, 2013

Identifier les spécificités du SCoT grâce à des territoires de comparaison

Afin de dépasser le simple constat des tendances en œuvre sur un territoire rural, un référentiel constitué de territoires comparables au SCoT Sud Vienne a été construit. Il permet de cerner la spécificité des différents secteurs d'emploi en Sud Vienne.

(Ce référentiel est constitué de 15 SCoT, Pays et EPCI de France métropolitaine structurés de la même façon que le Sud Vienne (la liste des territoires composant le référentiel est consultable dans l'INSEE Dossier Poitou-Charentes n°2). Ces territoires ont entre 5 % et 34 % de population vivant dans des communes périurbaines, plus de 15 % de population vivant dans des communes isolées hors de l'influence des pôles, pas de grands ou de moyens pôles urbains et un attrait touristique limité).

Répartition de l'emploi en 21 secteurs et leur spécificité



Source : RP INSEE, 2013

II.3. UN TISSU ECONOMIQUE COMPOSE DE PETITS ETABLISSEMENTS

Un tiers des salariés du territoire (hors secteur agricole) travaille dans un établissement compris entre 1 et 9 salariés. Ce pourcentage atteint même 34% dans la CC Civraisien en Poitou contre seulement 28% dans la cc Vienne et Gartempe (dont 1/3 des emplois provient de la centrale de Civaux classée dans les établissements les plus importants en nombre de salariés).

Les établissements sans salarié, soit des personnes autoentrepreneurs ou de professions libérales, ou agriculteurs **représentent la grande majorité des établissements** avec 4 890 établissements sur les 6 798 que compte le Sud Vienne, **soit 72%**.

Nombre d'établissements en fonction de la masse salariale en 2013										
	Ensemble	Sans salariés	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 ou plus
SCoT Sud Vienne	6 798	4 890	1 296	302	154	113	31	9	2	1
CC Civraisien en Poitou	2 731	1 951	527	132	60	44	13	4	0	0
CC Vienne et Gartempe	4 067	2 939	769	170	94	69	18	5	2	1

Nombre de salariés en fonction de la masse salariale des établissements									
	Ensemble	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 ou plus
SCoT Sud Vienne	14 580	2 422	1 979	2 032	3 527	2 012	1 202	569	837
CC Civraisien en Poitou	5 474	1 005	852	796	1 408	844	569	0	0
CC Vienne et Gartempe	9 106	1 417	1 127	1 236	2 119	1 168	633	569	837

Source : CLAP INSEE, 2013

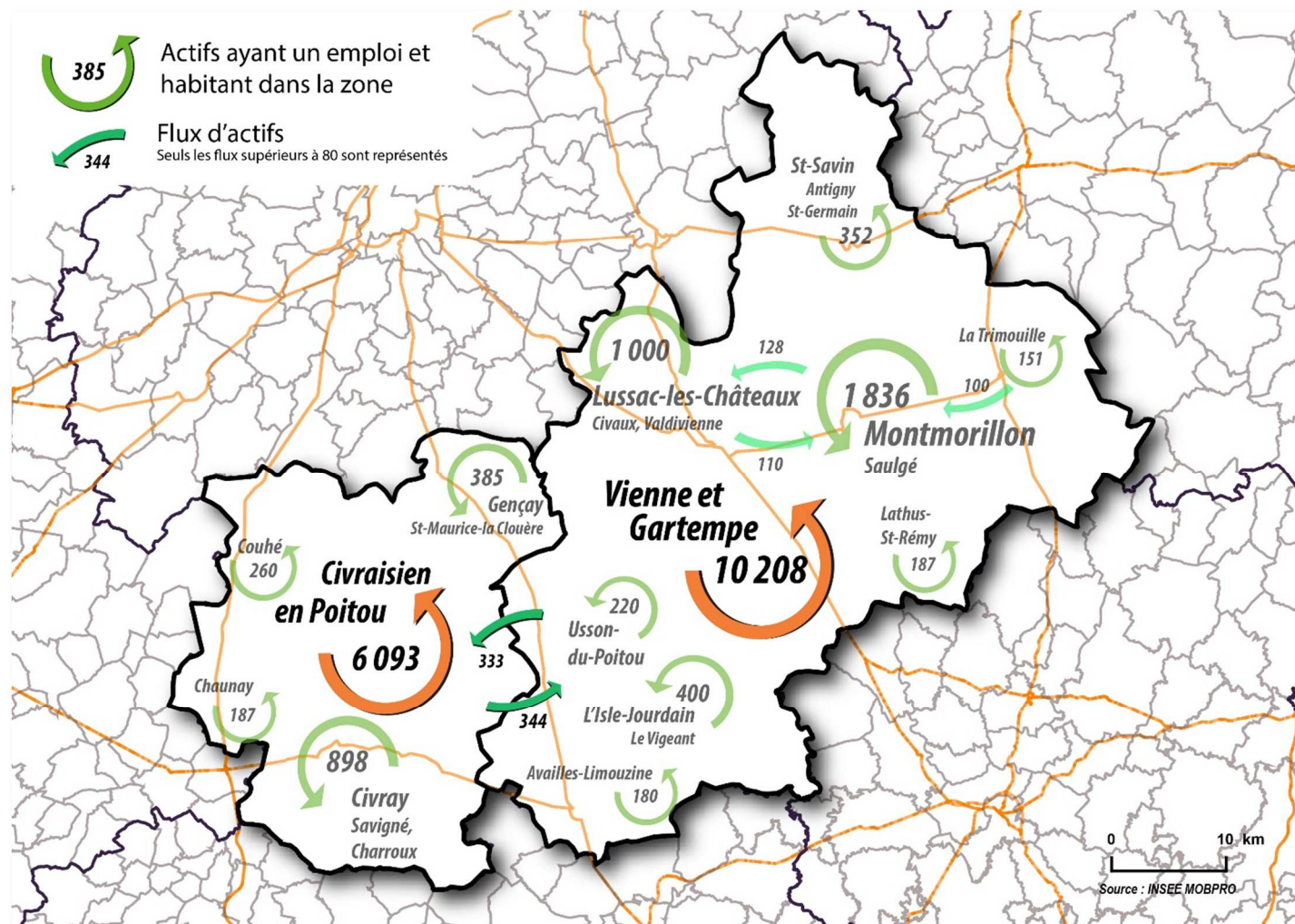
II.4. LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL : OU VONT TRAVAILLER LES HABITANTS ? QUI VIENT TRAVAILLER EN SUD VIENNE ?

Les habitants du Sud Vienne travaillent en majorité au sein du territoire.

L'INSEE comptabilise dans son fichier des déplacements domicile-travail près de 29.000 flux d'actifs en 2013. Ce flux global se compose à 59% de déplacements internes au SCoT (environ 17.000 déplacements), 27% de déplacements sortants (plus de 7.800 déplacements) et 14% d'entrants (près de 4.160 déplacements).

Les flux internes du SCoT sont plus importants au sein de la CC Vienne et Gartempe (10.208 déplacements) et en particulier autour des pôles de Montmorillon et Lussac-les-Châteaux du fait de la proximité de la centrale de Civaux.

Le Civraisien en Poitou enregistre une circulation interne de plus de 6.000 déplacements quotidiens qui sont plus importants du côté du pôle de Civray et de ses communes associées.



II.4.1 UN DEFICIT D'ACTIFS PAR RAPPORT AUX SORTANTS ET AUX ENTRANTS

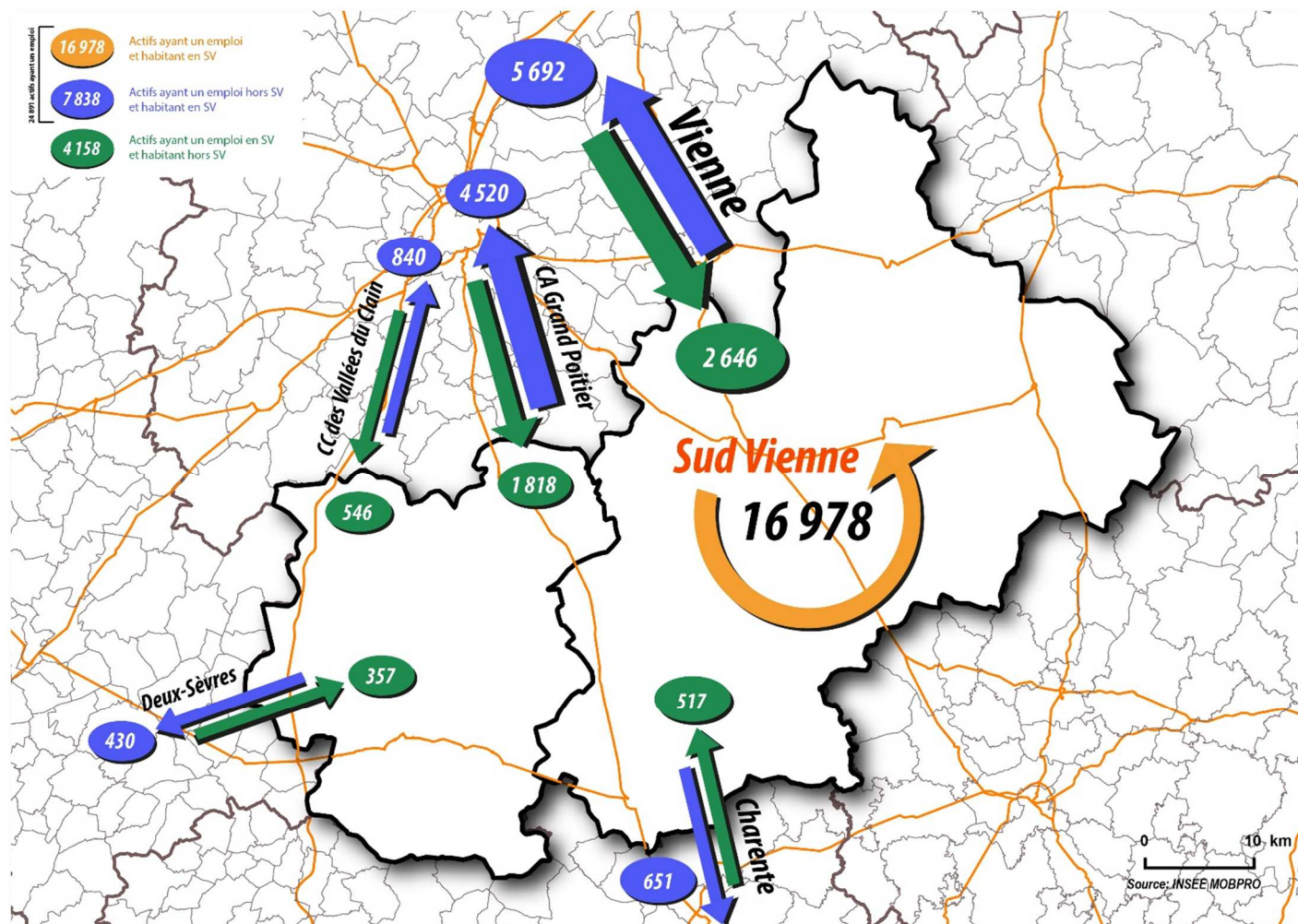
Une large part des flux avec les territoires extérieurs se font avec le département de la Vienne (de l'ordre de 91,4% de flux sortants et 92,8% de flux entrants).

En termes de soldes, on répertorie davantage de flux sortants que de flux entrants.

Le rayonnement de la CA du Grand Poitiers y est pour beaucoup et agit de manière significative sur les travailleurs vivant en Sud Vienne, en particulier sur les communes du nord de la CC du Civraisien en Poitou.

Cela représente quotidiennement 4.520 déplacements pendulaires en direction de la CA du Grand Poitiers contre 1.818 déplacements dans le sens inverse. La CC des Vallées du Clain est également un territoire attractif pour les actifs du SCoT, 840 déplacements quotidiens s'opèrent entre ces territoires.

Dans une moindre mesure le SCoT entretient une relation pendulaire avec les départements des Deux Sèvres et de la Charente, mais déficitaire en termes de solde.



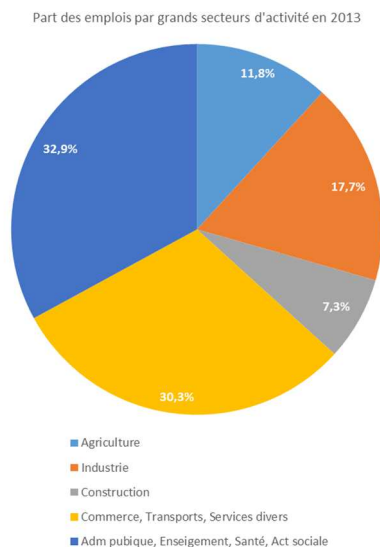
II.5. LES FILIERES

II.5.1 L'OFFRE ECONOMIQUE GLOBALE DU TERRITOIRE

La part de l'agriculture (*voir partie spécifique*) est relativement importante, plus de 11% quand elle n'est que de 2.2% dans le SCoT Seuil du Poitou. La part dépasse les 12% dans la CC du Civraisien en Poitou.

L'industrie est également bien représentée grâce à la centrale nucléaire de Civaux. La CC de Vienne et Gartempe est ainsi marquée par plus de 20% d'emplois dans le secteur de l'industrie alors que cette part est de seulement 13.6% au niveau départemental.

Pa rapport aux autres territoires, le Sud Vienne affiche une part d'emplois liés aux commerces, transports et services plus faible. Celle-ci n'est que de 30,3% alors qu'elle est d'environ 40% dans le Ruffécois et le Seuil du Poitou.



Source : RP INSEE, 2013

II.5.2 LES COMMERCES

Sur l'ensemble du territoire, l'INSEE dénombre 270 commerces. 18% de ceux-ci, soit 47 commerces, sont situés sur la commune de Montmorillon. Sur les 95 communes faisant partie du territoire du SCoT, 41 n'ont aucun commerce et seules 12 communes en comptent plus de 5.

Parmi les 268 commerces que compte le SCoT Sud Vienne, 14 supermarchés et 2 hypermarchés sont présents : un à Montmorillon et un autre à Savigné. Les commerces de proximité représentent 48% de l'ensemble des commerces.

Le tissu commercial du Sud Vienne est relativement peu dense. Il est organisé autour de petits pôles de proximité (Civray-Savigné, Couhé, Gençay, Civaux-Lussac-Les-Châteaux, L'Isle-Jourdain et Montmorillon) qui structurent le territoire autour d'eux.

Type de commerce	Nombre d'établissements
Boulangerie	58
Épicerie	27
Magasin de vêtements	26
Fleuriste	22
Station-service	15
Supermarché	14
Boucherie-charcuterie	13
Librairie papeterie journaux	13
Magasin d'optique	12
Droguerie quincaillerie bricolage	11
Supérette	8
Magasin d'articles de sports et de loisirs	8
Grande surface de bricolage	7
Magasin de meubles	7
Magasin d'équipements du foyer	6
Magasin de chaussures	6
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	4
Parfumerie	4
Horlogerie-Bijouterie	4
Hypermarché	2
Poissonnerie	1
Produits surgelés	0
Magasin de revêtements murs et sols	0

Source : BPE INSEE 2015

➤ **Les commerces des 12 communes en comptant plus de 5**

Les pages suivantes présentent un panorama non exhaustif des commerces, mais un aperçu des commerces de ces communes.

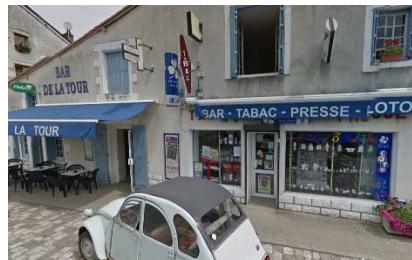
➤ **Availles-Limouzine**

Les commerces sont organisés essentiellement autour et dans la rue du Commerce et la rue principale. On y trouve l'essentiel des commerces de proximité pouvant subvenir aux besoins quotidiens : un boucher, un boulanger-pâtissier et un coiffeur, une petite épicerie, un tabac-presse (faisant également office d'épicerie), une agence d'assurance, une agence immobilière et une pharmacie (avec également la possibilité de trouver du matériel médical).



➤ Charroux

Le centre-bourg est organisé autour de l'abbaye Saint-Sauveur de Charroux et de sa fameuse tour lanterne. C'est naturellement à proximité que l'on trouve les principaux commerces : 2 bars, une halle accueillant le marché des producteurs de Pays, l'agence bancaire, la pharmacie, la boulangerie et un peu plus loin une clinique vétérinaire.



➤ Civray - Savigné

Selon l'INSEE, ces deux communes limitrophes ont respectivement 17 et 18 commerces chacune. Civray a cependant bien plus de services aux particuliers : 60 au lieu de 37 pour Savigné. Avec Saint-Pierre-d'Exideuil, elles forment le deuxième pôle principal de Sud Vienne après Montmorillon ; c'est la raison pour laquelle les commerces sont regardés conjointement et non séparément.

À l'entrée ouest, le long de la route reliant Saint-Pierre-d'Exideuil à Civray, on retrouve des grandes surfaces typiques avec notamment un magasin dédié au bricolage et un autre au prêt-à-porter situé à la jonction avec Civray.



Le centre quant à lui est formé par trois places (place du Général de Gaulle, place Gambetta et place du Maréchal Leclerc) se répondant et concentrant la majeure partie des commerces de proximité. Une rue du Commerce, partant de la place du Maréchal Leclerc (celle-ci accueille également un marché) complète l'offre avec des commerces plus rares sur le reste du territoire avec notamment un antiquaire, un opticien, un restaurant kebab ou encore un toiletteur canin.



En dehors du centre, quelques commerces ou services émergent de manière isolée.



L'entrée nord de la commune est marquée par deux concessions automobiles (Citroën et Renault) puis une tuilerie et un réparateur automobile.



En dehors de la zone commerciale, les commerces sont quasi inexistant sur le reste de la commune de Savigné. La commune est organisée principalement le long de la Départementale 148 et ne dispose pas de réelle centralité.



En partant du centre vers le Nord-Est, la rue se transforme en route, bordée par une station-service pour rejoindre Savigné. L'entrée de cette dernière se fait par l'intermédiaire d'un grand rond-point marquant l'entrée dans la zone commerciale de Savigné.



Vue sur la zone depuis la D148

➤ Couhé

Les commerces de Couhé sont également organisés le long de l'axe principal (la D2). Cependant, la voirie est beaucoup moins large et l'offre paraît moins importante, car moins condensée. À l'entrée sud, on trouve quand même des surfaces importantes avec un magasin d'électroménager, un petit supermarché et un magasin de prêt-à-porter. L'impression d'un manque de vitalité et de cohérence est renforcée par la présence de locaux vides le long de cette « colonne vertébrale ».

Couhé est une commune polycentrique avec une première centralité autour de la halle accueillant la foire de Couhé chaque mois, et une seconde vers le Nord, au bout de la D2 où l'on trouve la Poste ainsi qu'une agence bancaire.



➤ Gençay

L'entrée nord de la commune se fait par le franchissement de la Clouère. Très rapidement sur la gauche, on trouve une petite zone de commerces et services regroupés avec un salon de coiffure, un dépôt-vente de vêtements et d'articles de puériculture, un lave-auto, une laiterie coopérative qui fut il y a quelques années un magasin de peinture et d'articles de sol.



En mai 2010



En août 2013

En poursuivant sur la D741, nous accédons au centre de Gençay. La route se fait plus étroite et de nombreux commerces et services prennent part au rez-de-chaussée des habitations, autour de la mairie. Un cinéma est également présent.



Un supermarché Intermarché est également présent sur la commune à proximité immédiate du centre-ville. À l'entrée est de la ville, un mini secteur commercial se dessine avec un centre de réparation auto, un restaurant et un magasin de meubles, salons et literie.



➤ Lathus-Saint-Remy :

Les commerces sont organisés le long de la D54 qui traverse le village en longueur. Autour de la place centrale et de l'église, il n'y a pas de commerces. Ceux-ci sont plus éparpillés sur le territoire. Des enseignes ayant sans doute fermé étaient visibles.



➤ *L'Isle-Jourdain*

On dépasse le niveau des communes de plus de 10 commerces. Les commerces sont organisés autour de la place d'Armes, le long de l'avenue André Cubaud (route de Lussac) et sur un côté de la place du Poitou. Quelques commerces sont éparpillés sur d'autres rues capillaires de la place d'Armes.



Place d'Armes

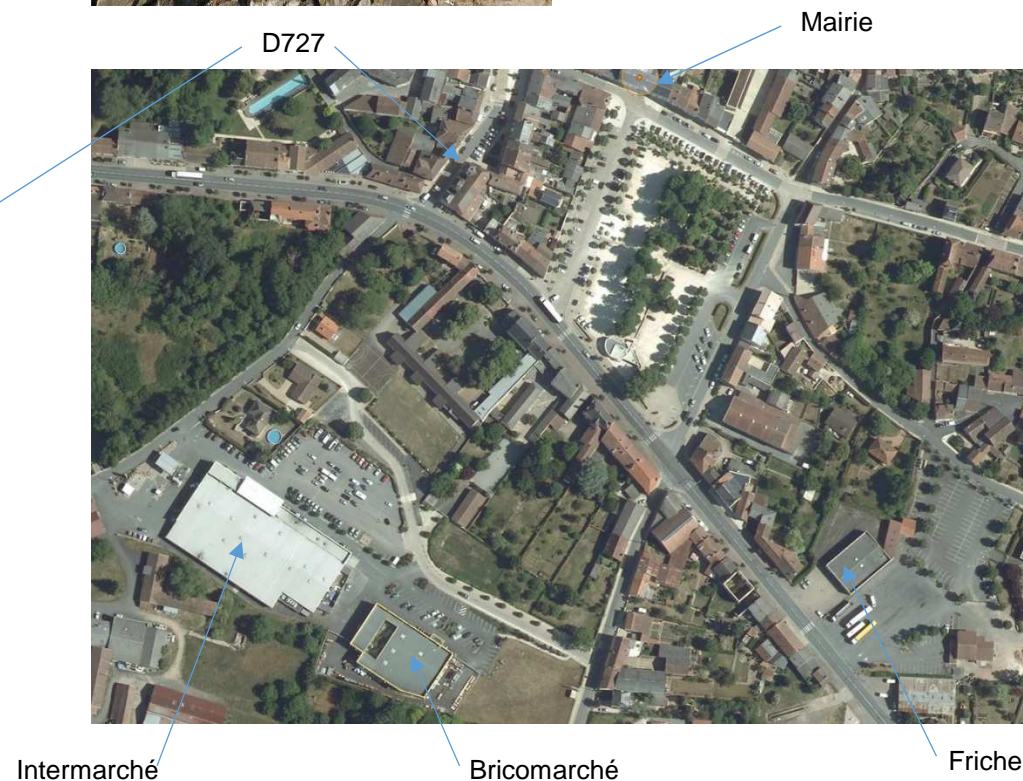


Avenue André Cubaud & Place du Poitou

➤ Lussac-les-Châteaux

Le commerce de Lussac est organisé de manière relativement diffuse. On les trouve en entrée de ville sur des parcelles déconnectées des autres constructions : c'est le cas du Lidl à l'entrée ouest. Dans le centre, aux abords de l'église, plusieurs commerces insérés dans le tissu urbain sont présents dont une supérette, un tabac-presse, une boulangerie ou encore une agence immobilière, etc.

Vers le sud de la mairie, insérée au cœur d'un quartier d'habitation, outre le supermarché Intermarché, on distingue à une centaine de mètres une friche commerciale. Le grand parking qui jouxte cette friche n'a pas trouvé de vocation réelle...



➤ Montmorillon

En continuant la route D727, et après avoir traversé un quartier pavillonnaire, est localisée la plus grande surface commerciale de Sud Vienne, l'hypermarché *E. Leclerc*.



En continuant vers le centre de Montmorillon, en bordure d'un rond-point, on trouve une surface commerciale intermédiaire : un supermarché discount Aldi.

Un peu plus loin, l'espace urbain se densifie et les premiers commerces en rez-de-chaussée apparaissent. Ce sont principalement des locaux anciens aux devantures décaties. Plusieurs locaux commerciaux sont vides, voire à l'abandon.

Après la traversée de la Gartempe vers l'Est, la D727 se transforme en Boulevard de Strasbourg et fait le lien vers le centre de Montmorillon. On y trouve des commerces de proximité courants, mais également des magasins spécialisés comme l'établissement *Rannou-Métivier* et son enseigne très identifiable.

Un peu plus loin, au croisement du boulevard et de la Grande Rue, on trouve un secteur piétonnier et très commerçant. Ce passage permet d'accéder à la place du Maréchal Leclerc, véritable place centrale de la ville, accueillant l'office du tourisme entre autres.



La Mairie est située juste derrière, côté ville haute se développent des commerces et des bars et restaurants liés au développement touristique de la Cité de l'Écrit.



Enfin, à l'ouest de la commune, le long de la D727A (qui est le contournement par le nord de Montmorillon) se dresse une zone commerciale avec un magasin de bricolage, du prêt-à-porter et une enseigne d'articles de sport. À l'est, un supermarché Super U, La Halle aux chaussures, etc. viennent compléter l'offre en GMS.



➤ **Saint-Savin**

À l'instar de Lathus-Saint-Rémy, le commerce à Saint-Savin est relativement éclaté au sein de la commune, à l'image de l'Intermarché « contact » un peu déconnecté du bâti traditionnel. Mais la place de la Libération concentre tout de même commerces et bars-restaurants à proximité de l'Abbaye de Saint-Savin classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, tout comme, mais dans une moindre mesure, la place de la République.



Place de la Libération



Place de la République



Intermarché Contact

➤ **Usson-du-Poitou**

Autour de la place du marché se déploient les principaux commerces de la commune : on y retrouve le salon de coiffure, la banque, la supérette, le restaurant. À l'entrée sud-ouest, une construction récente déconnectée du bourg accueille un cabinet médical, la pharmacie et la vente de matériel orthopédique.



II.5.3 LES SERVICES

Les services à la personne constituent la part la plus importante du territoire en termes de nombre d'établissements avec 1.210 entités recensées sur le Sud Vienne. Seulement deux communes n'ont à la fois aucun service et aucun commerce ; il s'agit de Châtillon et Saint-Léomer.

Cependant sous l'appellation « Services » se cachent de nombreuses différences que le nombre seul ne peut pas retranscrire. Ainsi, un tribunal de commerce a plus de poids et une aire d'influence plus grande qu'une simple agence postale communale. Ces pondérations, associées à chaque équipement ou service, servent à définir l'armature urbaine générale du territoire (voir partie correspondante).

Parmi les 1.210 services recensés, on trouve de nombreux métiers liés au bâtiment, à la réparation et à la construction. On dénombre ainsi 136 maçons, 109 plâtriers/peintres en bâtiment, 111 charpentiers/menusiers, 102 plombiers-chauffagistes, 71 électriciens et 16 entreprises générales du bâtiment (545 soit 45% de l'ensemble des services. Ce total correspond au nombre d'établissements et non à ceux des emplois pas le nombre d'emplois liés à ces activités).

II.5.4 L'INDUSTRIE ET LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CIVAUX

Avec 17,7 % des emplois en 2013, l'industrie est un secteur d'activité fragilisé qui continue de régresser que ce soit à l'échelle nationale ou bien au niveau du SCoT. Même si l'emploi généré par la centrale de Civaux a freiné son recul, la baisse de l'emploi reste significative. En effet, le secteur déplore la disparition de 60 emplois par an (soit 846 emplois) entre 1999 et 2013.



Entre 2006 et 2011, le secteur a perdu 8% de ses effectifs, à l'instar des territoires de comparaison définis par l'INSEE et des SCoT voisins.

La Centrale de Civaux joue un rôle non négligeable pour l'emploi du SCoT Sud Vienne. Elle emploie au total environ 1.100 personnes dont 900 travaillent

directement pour EDF. 60% des salariés du site, ainsi que leurs familles, habitent dans un périmètre de 15 km autour de la centrale. Lors des arrêts réglementaires⁷ de la centrale, ce sont entre 600 et 2000 salariés supplémentaires qui travaillent sur la centrale.

Il est difficile en l'absence d'étude précise d'évaluer le nombre d'emplois induits créés par la centrale, mais il existe des chiffres pour d'autres centrales comparables permettant une extrapolation.

Pour la centrale de Fessenheim, selon une étude⁸ menée conjointement par l'INSEE Alsace et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, publiée mardi 1er juillet 2014, 850 personnes travaillent directement pour le compte d'EDF, soit un chiffre proche de celui de la centrale de Civaux. Selon l'étude, 550 emplois sont « induits par la consommation des familles de ces salariés directs ou indirects ». Les auteurs de l'étude évaluent aussi à 5 000 le nombre de

⁷ Chaque unité de production de la centrale de Civaux est mise à l'arrêt tous les quinze mois environ pour assurer le rechargement du combustible et garantir en

personnes dont les revenus dépendent de l'activité de la centrale nucléaire. Évidemment ce chiffre est à prendre avec précaution, mais il donne une idée du nombre de personnes concernées quand environ 800 à 900 personnes travaillent directement sur le site.

Ces retombées sont particulièrement importantes lors des différents arrêts de la centrale lorsqu'un nombre important de salariés, qui n'habitent pas forcément à l'année sur le territoire afflué. Pour les plus gros arrêts, ceux qui interviennent à des intervalles larges (10 ans) ce sont trois mois et demi d'arrêt par réacteur, 8.000 chantiers à mener, 1.500 techniciens supplémentaires à accueillir et une centaine d'entreprises à faire intervenir.

Un article d'août 2011 paru dans La Nouvelle République évoque l'hébergement des 1 500 prestataires extérieurs qui arrivent en Sud Vienne lors de la dernière visite décennale. Ces prestataires qui « heureusement n'arrivent pas tous en même temps » logent dans les hébergements du Sud Vienne, que ce soit dans des gîtes ou des campings. Cet apport important a « de quoi donner le sourire à la municipalité, qui apprécie cette manne financière. La preuve, l'ouverture du camping est prolongée jusqu'à début novembre pour les travailleurs, contre début octobre pour les touristes. » Un tarif préférentiel est appliqué à hauteur de 50% du prix classique, confirme-t-on à Lussac-les-Châteaux. « À ce prix, le camping ne fait pas de bénéfice, mais le but est d'avoir des retombées sur le commerce local. ». Les retombées de la centrale dépassent donc largement le cadre des emplois industriels créés lors de sa construction et pour son fonctionnement.

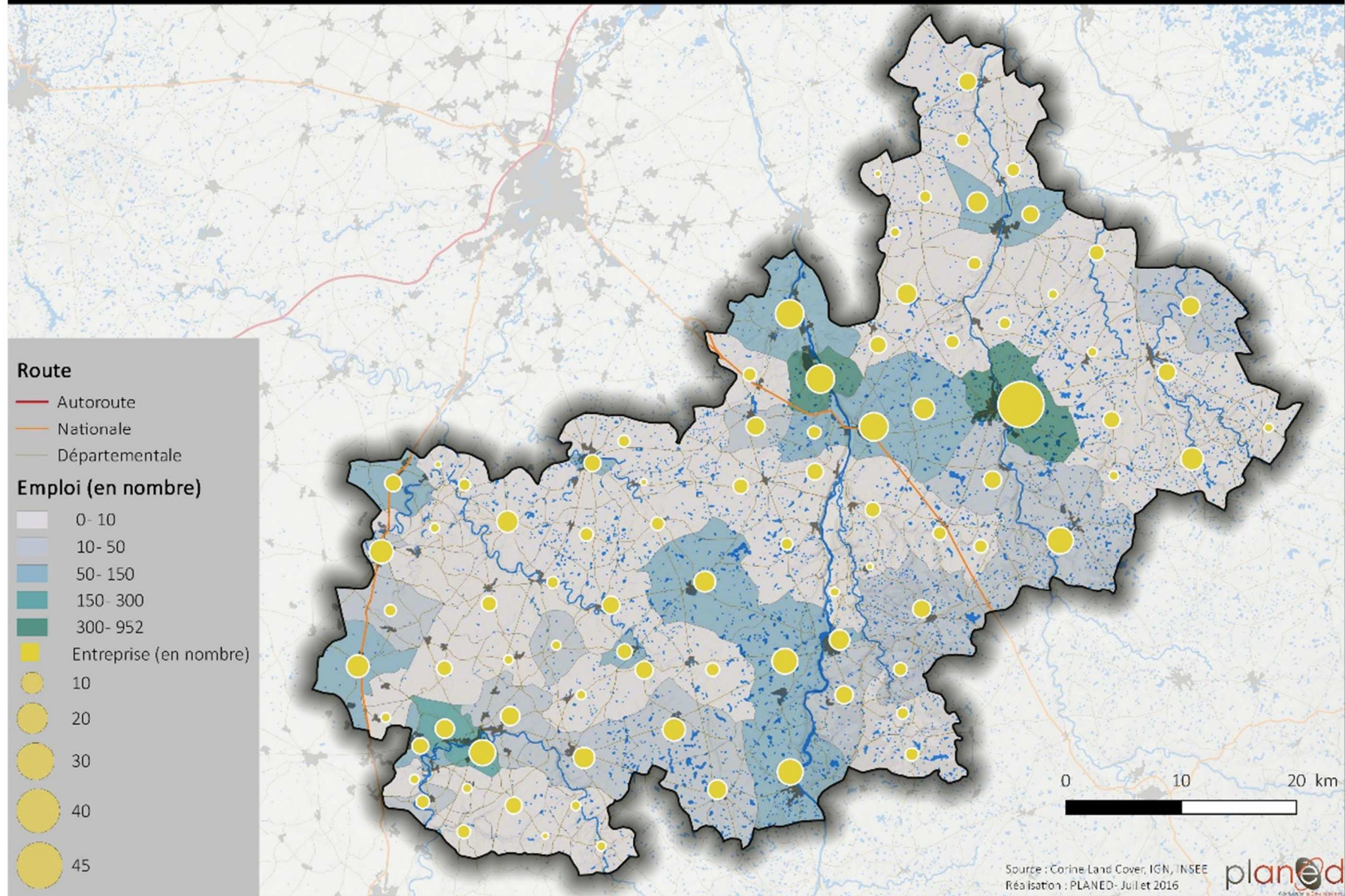
Autres retombées importantes pour la commune et plus largement tout le territoire de Sud Vienne, les impôts, taxes et redevances. En 2014, la centrale de Civaux a versé près de 63 millions €.

De plus le montant des achats de matériels et prestations réalisés sur l'année 2014 s'est élevé à plus de 70 millions. Environ 30% de cette somme, soit 21 millions € revient in fine à l'économie locale et régionale.

permanence le parfait état de fonctionnement des matériels. Il existe trois types d'arrêts programmés, assurés par les équipes EDF et des entreprises prestataires.

⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285707>

Sud-Vienne : Nombre d'emploi et d'entreprise dans le secteur industriel



II.5.5 LE TOURISME

Ce secteur représente 305 emplois salariés directs en 2014, soit 2% de l'ensemble des salariés et duquel on dénombre seulement 18 hôtels et hébergements similaires. Le tourisme ne représente donc aujourd'hui qu'un secteur économique marginal à l'échelle du territoire, et la fréquentation des sites correspondants est essentiellement résidentielle.

Sur le site internet de l'office du tourisme du département, six activités (sur 15 « incontournables ») sont recensées dans le Sud Vienne. Il s'agit notamment de « la Planète des crocodiles » et du centre aquatique « Abysséa » situés tous les deux à Civaux.

D'autres équipements sont présents sur le territoire comme la « Vallée des singes » à Romagne, « la Cité de l'Écrit » à Montmorillon, ou encore « le Cormenier-mémorial du monde rural » à Champniers. ...

Parmi les attractivités liées aux loisirs pouvant attirer des visiteurs venus de l'extérieur, on peut noter le circuit automobile situé au Vigeant.

Mais la principale attractivité touristique dans le Sud Vienne est constituée de l'Abbaye de Saint-Savin, inscrite par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial en depuis 1983.



Ci-contre la liste – non exhaustives - des équipements participant à l'attractivité touristique du territoire.

Les équipements touristiques

Commune	Site / parc
Civaux	La planète des crocodiles
Civaux	Centre aquatique Abysséa
La Trimouille	L'Île aux serpents
Romagne	La vallée des Singes

Les musées

Commune	Musée
Antigny, Civaux, Civray	Musée archéologique
Brux	Musée Expo
Brux	Musée du Jeu Ancien
Champniers	Le Cormenier, mémorial du monde rural
Lussac-les-Châteaux	Musée de Préhistoire
Montmorillon	Musée de l'Amande et du Macaron
Montmorillon	L'Aventure de la Machine à écrire et à calculer
Saulgé	L'Écomusée du Montmorillonnais

Les monuments et parcs

Commune	Site / parc
Gençay	Château de Gençay
Joussé	Château de Joussé
Magné	Parc de la Belle
Montmorillon	Église Notre-Dame
Saint-Savin	Abbaye de Saint-Savin

Les lieux touristiques

Commune	Lieu
Luchapt	La Ferme de la Vallée des Cerfs
Montmorillon	Cité de l'écrit et métiers du livre
Lathus	CPA Lathus

Les équipements sportifs

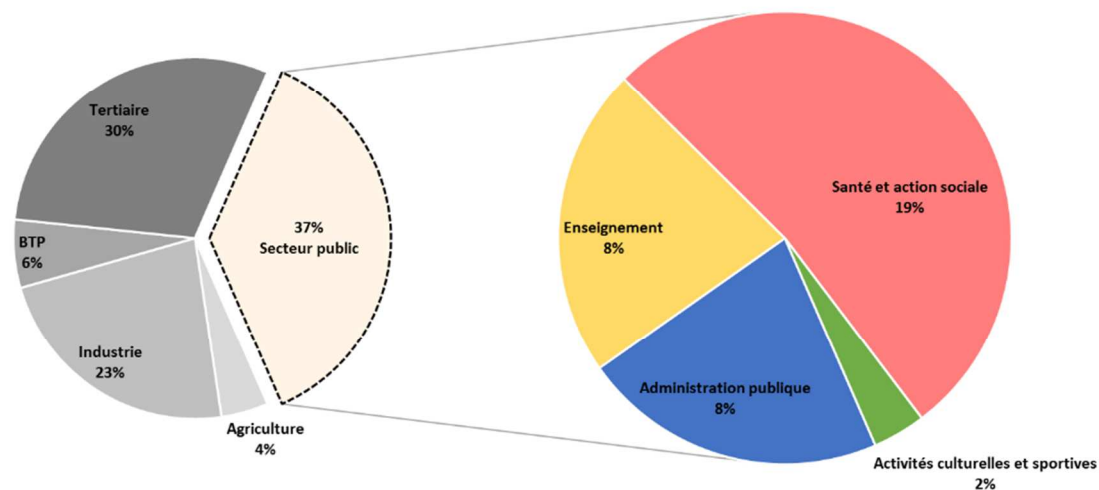
Commune	Lieu
Le Vigeant	Circuit du Val de Vienne
Civaux	Centre Aquatique

II.5.6 LA SPHERE PUBLIQUE

Même si la sphère publique n'est pas un domaine d'activité typique du territoire (l'indice de spécificité⁹ du secteur de l'administration publique est inférieur à 0.83%) elle représente une part significative de l'emploi en Sud Vienne.

La sphère du domaine public représente 5.320 emplois salariés, soit 37% des emplois salariés du territoire. Parmi les employeurs importants sur le territoire on trouve notamment à Montmorillon un centre hospitalier qui emploie près de 380 personnes. Les services de santé représentent 19% des emplois salariés puis viennent ensuite l'enseignement (8%) et l'administration publique (8%).

Décomposition du secteur public du SCoT Sud Vienne



Source : CLAP INSEE, 2013

⁹ Voir définition p.5

II.6. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU SUD VIENNE

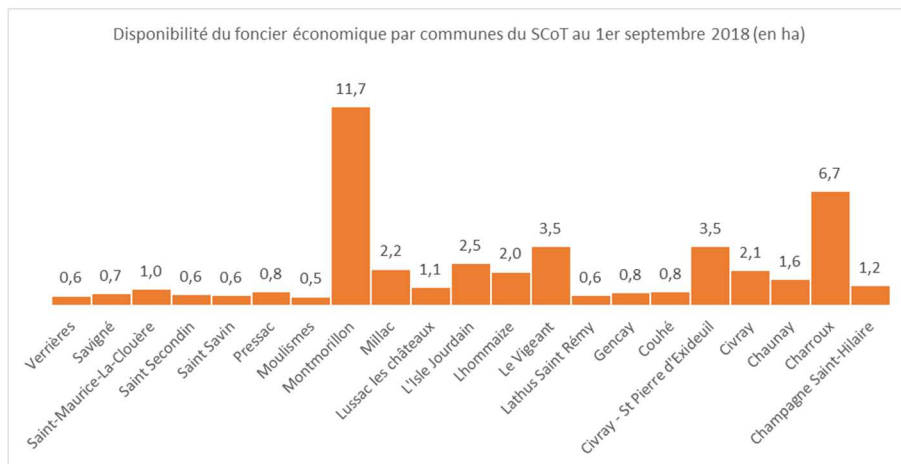
II.6.1 ETAT DES LIEUX AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le Territoire compte 39 zones d'activités économiques (zones de gestion intercommunale et sites d'activité hors gestion) :

- 21 sur la CC du Civraisien en Poitou ;
- 18 sur la CC Vienne et Gartempe.

Au 1^{er} septembre 2018, le foncier d'activité s'étend sur une surface globale d'environ 375,8 hectares dont 320 ha sont occupés et 55,4 ha sont disponibles/commercialisables pour l'accueil et le développement des activités et des emplois :

- Civraisien en Poitou dispose de 17,8 ha de disponibilités, dont 37% à Charroux et 31% à Civray ;
- Vienne et Gartempe dispose de 37,6 ha de disponibilités, dont 60% à Montmorillon.



CdC	Commune	Nom	Surfaces occupées (ha)	Disponibilités (ha)
Civraisien en Poitou	Brux	ZA de Brux	9,6	0
	Charroux	ZA Les Valennes	2,5	0
	Champagné-Saint-Hilaire	RF Champagné	-	0
	Charroux	ZA Les Champs Charroux	2,2	6,7
	Chaunay	ZAC Les Journaux	2,8	1,6
	Civray	ZA Rue de la Lune	5,1	2,1
	Civray	ZA La Pierre du Thiel	4,8	0
	Civray - St Pierre d'Exideuil	ZA Les Elbes	25,9	3,5
	Couhé	ZA Les Tranchis	14,8	0,8
	Gencay	ZA Verneuil	2,7	0,8
	Gencay	ZA Poirier Vert	1,8	0
	Joussé	ZA Les Sogours	9,5	0
	La Ferrière Airoux	RF La Ferrière Airoux	1,4	0
	Payré	ZA Les Minières	8,3	0
	Saint Pierre d'Exideuil	ZA La Gare	31,6	0
	Saint Pierre d'Exideuil	ZA des Vignes	4,6	0
	Saint Saviol	Gare Saint Saviol	31,6	0
	Saint Secondin	ZA La Vignerie	5,2	0,6
	Saint-Maurice-La-Clouère	ZA Arboretum 1 et 2	9,8	1,0
	Savigné	ZA Les Patis	15,2	0,7
	Sommières du Clain	ZA La Grolière	2,1	0
S/ total	21 zones	159,9	17,8	
Vienne et Gartempe	Availles-Limouzine	ZA Les Barres	0,6	0
	Lathus-Saint Rémy	ZA Les Patureaux	3,5	0,6
	Le Vigéant	Circuit le Vigéant	43,3	3,5
	Le Vigéant	ZA de Bramme Faim	40,2	0
	Lhommaize	ZA La Pitage	5,1	2,0
	L'Isle Jourdain	ZA Les Chaffauds	5,2	2,5
	Lussac les Châteaux	ZA Les Clairances	3,8	1,1
	Millac	ZA Le Champ des Chails	8,4	2,2
	Montmorillon	ZA La Barre	28,1	11,2
	Montmorillon	ZA Pierre Pagenaud	16,7	11
	Montmorillon	ZA Jean Ranger	10,0	0
	Moullismes	ZA Le Champ Cornu	1,4	0,5
	Pressac	Chez Boulon	1,5	0,8
	Saint Germain	Route de Béthines	25,1	1,1
	Saint-Savin	ZA de la Croix de Pierre	2,0	0,6
	Saulgé	ZA Les Ecurieux	3,4	0
	Usson du Poitou	ZA Le Cormier	1,6	0
	Verrières	ZA Le Grand Buisson	2,3	0,6
s/total	18 zones	160,5	37,6	
TOTAL	39 zones	320,4	55,4	

II.6.2 QUALITE DES ZONES D'ACTIVITE

➤ *Le confort d'usage des pôles d'activités économiques*

La voiture est un élément omniprésent pour l'accès aux zones d'activité du SCoT Sud Vienne. Ce mode de déplacement est d'autant plus caractéristique du territoire du fait de son identité rurale qui encourage l'utilisation de la voiture pour une grande majorité des travailleurs au quotidien. La place dominante de la voiture se traduit par une faible place accordée aux modes doux (Lussac-les-Châteaux - Zone d'activité Les Clairances) et en particulier pour les zones isolées du tissu urbain.

A contrario certaines zones d'activité mieux insérées dans le tissu urbain proposent des aménagements allant dans le sens d'une amélioration de la mixité modale (cheminements doux à Pressac reliant les lotissements à la zone d'activité intercommunale), mais ne disposent pas toujours d'une signalétique adaptée (Lathus-Saint-Rémy - Zone d'activité Les Patureaux).

Le confort d'usage des zones d'activités passe également par le partage des espaces de circulation entre les voitures et les poids lourds. Du fait de la destination industrielle de bon nombre de zones d'activités et de l'importance du secteur industriel du territoire, la coexistence entre les conducteurs de voiture (habitants et travailleurs) et de poids lourds apparaît comme un enjeu. Le niveau d'aménagement et de signalétique n'est pas systématiquement adapté aux besoins du site et de son environnement proche. Par exemple la zone d'activités de la Chapelle-Viviers partage de la voirie entre voiture et poids lourds tandis que celle de Valdivienne dissocie deux espaces avec une entrée spécifique pour les poids lourds.

Par ailleurs, la signalétique externe reste encore sous-développée et non harmonisée, induisant une lisibilité des zones souvent peu évidente. Il a été mis en place des totems pour la plupart des zones d'activités intercommunales ainsi que des plans d'orientation comme pour la zone d'activité de La Barre à Montmorillon.

D'une manière générale, il n'existe pas dans le Sud-Vienne une seule zone d'activités qui constitue une réelle valeur ajoutée un terme d'attractivité (localisation stratégique, qualité des espaces, architecture et services aux entreprises). Ce type d'équipement fait défaut pour avoir une ambition en matière de dynamique économique du Sud Vienne.



Lussac les Châteaux - Zone d'activité Les Clairances : Absence de traversée piétonne / aucune continuité piétonne



Saint Germain - Zone industrielle Route de Béthines : Signalétique adaptée à la rencontre piétons, voitures, poids lourds en entrée de zone



Lathus-Saint-Rémy - Zone d'activité Les Patureaux : Distinction des espaces poids lourds et voitures, mais absence de signalétique piétonne et cheminements doux



Montmorillon – Zone d'activité La Barre : une signalétique extérieure peu qualitative...



... compensée par une signalétique interne traduisant une organisation spatiale de la zone

➤ La qualité paysagère et architecturale

La qualité paysagère et architecturale joue un rôle d'attractivité pour les entreprises susceptibles de s'implanter au même titre que le confort d'usage, l'accessibilité et la desserte. Cela est particulièrement le cas pour les zones mixtes accueillant des établissements de services et de commerces.

En matière de qualité architecturale et paysagère des zones d'activités du SCoT Sud Vienne, il faut distinguer :

- **Les anciennes zones d'activité** en déclin avec des bâtiments agricoles ou industriels en friche et des voiries en mauvais état (Brigueil-le-Chantre et sa zone d'activités des Quatre routes, Chaunay et Couhé le long de la RN10) ou de petites zones isolées (Les Barres à Availles-Limouzine).
- **Les anciennes zones d'activité en développement** proposant d'une part de nouvelles parcelles disponibles avec un traitement paysager et des limites séparatives plus qualitatives, mais d'autre part avec d'anciennes parcelles dégradées ou en friche (Les Chaffauds à L'Isle-Jourdain).
- **Les nouvelles zones d'activité** bénéficient d'une qualité architecturale « toujours basique », et dotées d'un traitement paysager plus soigné. À noter la prise en compte du développement durable à travers la mise en place de bassins de rétention et de noues (Les Patureaux à Lathus-Saint-Rémy).



Brigueil-le-Chantre - Zone d'activité des Quatre routes : bâtiment dégradé et voirie en mauvais état



Availles-Limouzine – Zone d'activité Les Barres : espace économique isolé avec une entrée peu qualitative en mauvais état



L'Isle-Jourdain – Zone d'activité Les Chaffauds : Une zone en développement dont l'entrée est en friche (dévaluation paysagère)



Pressac – Zone d'activité intercommunale : de rares traitements paysagers des limites séparatives



Usson du Poitou – Zone d'activité Le Cormier : Des limites séparatives entretenues, mais peu élaborées



Verrières – Zone d'activité Les grands buissons : architecture simple, mais moderne accompagnée d'un traitement



Lhonnaizé – Zone d'activité La Pitage : homogénéité et alignement du bâti et panneaux solaires en toiture

➤ *La consommation et le partage de l'espace*

Les zones d'activités du SCoT Sud Vienne sont marquées par une densité d'aménagement relativement faible qui entraîne mécaniquement une consommation foncière plus importante.

L'aménagement de ces zones se caractérise notamment par :

- Une faible mutualisation des bâtiments, et des entrées individuelles pour bon nombre d'activités industrielles et artisanales ;
- Des espaces de stationnement rarement mutualisés et parfois surdimensionnés (Valdivienne).

Là encore, l'ancienneté de ces zones et leur développement au fil de l'eau ont fortement contribué à cette faible densité d'aménagement ainsi que la nature des activités en place qui se prêtent moins à la mutualisation des espaces de production (industrie en particulier).

De rares opérations plus récentes ont toutefois contribué à une optimisation de la consommation d'espace (Les Ecurieux à Saulgé).



Saulgé – Zone d'activité Les Ecurieux : mutualisation du parking pour 3 établissements



Valdivienne – Zone d'activité de Valdivienne : un espace de stationnement surdimensionné

II.7. L'AMENAGEMENT COMMERCIAL

II.7.1 LES DECISIONS CDAC ENTRE 2006 ET 2018

La CDAC (Commission Départementale de l'Aménagement Commercial) de la Vienne intervient quand un nouveau projet ou une extension se présente.

Alors que de 2006 à 2008, le Sud Vienne a enregistré 15 décisions en CDAC, seulement 6 décisions sont à relever sur les 8 dernières années, ce qui témoigne d'une faible dynamique des projets commerciaux de taille significative (plus de 300 m²) dans le Sud Vienne.

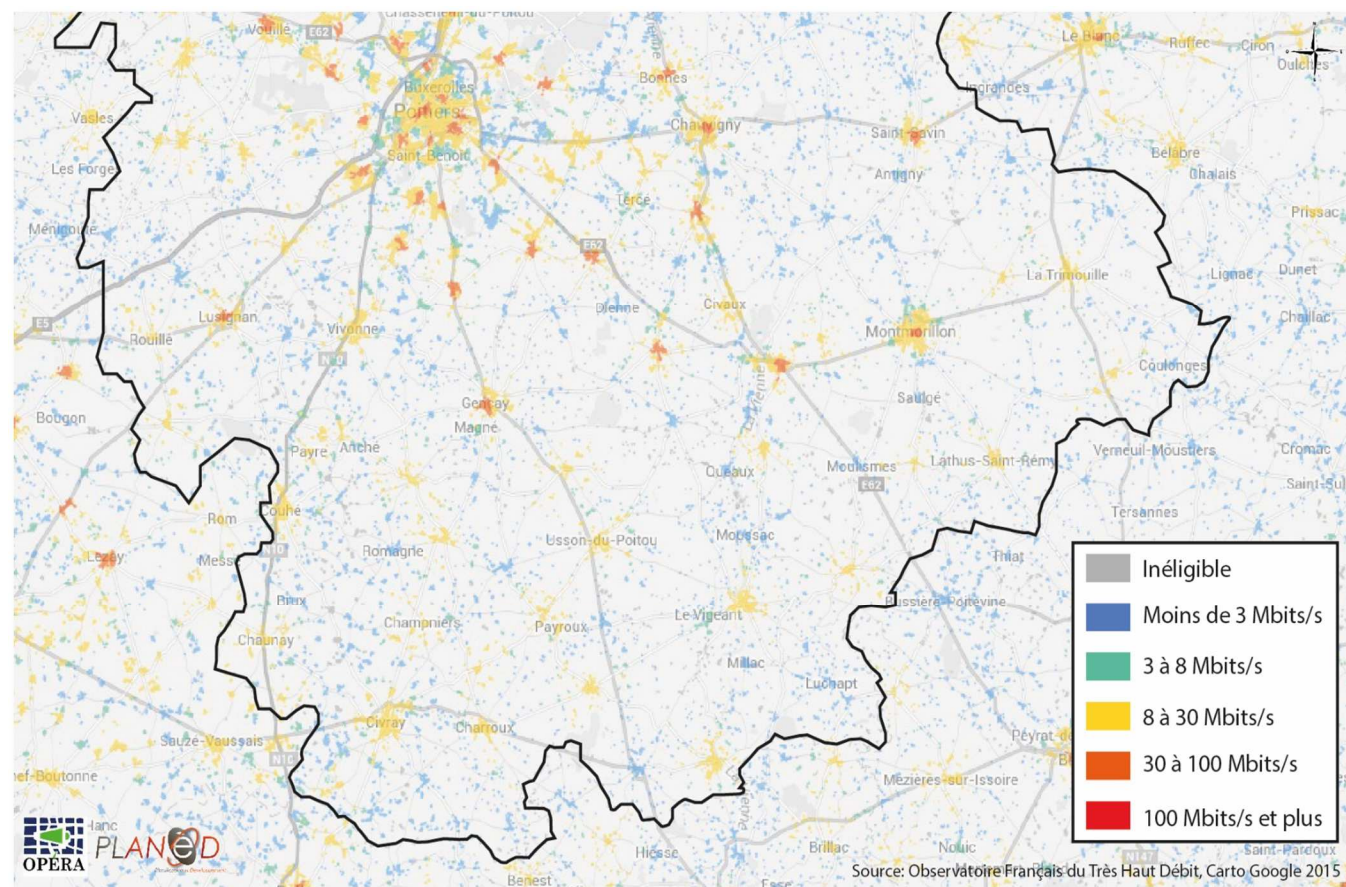
Année	Commune	SARL	Enseigne	Type Implantation	Type local	Surface	Avis
2006	Montmorillon	SARL Meubles Merlières	La Galerie des tendances	Création	Équipement de la maison	700m ²	Favorable (04/05/2006)
2006	Gençay	SNC Lidl	Lidl	Création	Alimentaire	800m ²	Favorable (08/06/2006)
2006	Gençay	SA Les Charmilles	Intermarché	Extension	Alimentaire	516m ² (pour 2400m ²)	Favorable (12/10/2006)
2006	Gençay	SA Les Charmilles	Intermarché	Transfert/Extension	Station-Service	88m ² (pour 148m ²)	Favorable (12/10/2006)
2006	Civray	Coop Atlantique	/	Création	Galerie Marchande avec 4 boutiques	410m ²	Favorable (12/10/2006)
2006	Montmorillon	SARL Jusi	Styleco	Création	Équipement de la personne	800m ²	Défavorable (12/10/2006)
2007	Savigné	SAS Vinel	Bricomarché	Extension	Bricolage-Jardinerie	1115m ² (pour 2 629m ²)	Favorable (26/01/2007)
2007	Civray	SCI du Theil	Jardinerie de la Pierre du Theil	Création	Jardinerie	999m ²	Favorable (30/03/2007)
2007	Savigné	SCI Isalys	Villa Verdé	Création	Jardinerie	2 900m ²	Favorable (30/30/2007)
2007	Savigné	SARL Cidis	Leader Price	Extension	Alimentaire	396m ² (pour 690m ²)	Défavorable (30/03/2007) Appel devant le CE le 20/12/2007
2007	Montmorillon	SARL Redeim	Chaussé Défi Mode	Création	Ensemble commercial	600m ²	Favorable (17/04/2007)
2007	Montmorillon	SARL Jusy	Styléco	Transfert/Extension	Équipement de la personne	410m ² (pour 800m ²)	Favorable (25/05/2007)

Année	Commune	SARL	Enseigne	Type Implantation	Type local	Surface	Avis
							Désistement le 11/01/2008
2007	Montmorillon	SARL Abondance 4	Eco'Gem	Extension	Alimentaire	150m ² (pour 965m ²)	Favorable (17/09/2007)
2008	Montmorillon	SAS Mont'Brico	Mr. Bricolage	Extension	Bricolage	1080m ² (pour 3062m ²)	Favorable (28/03/2008)
2008	Montmorillon	SAS Suviga	Galerie Marchande	Extension	Équipement de la maison	510m ² (pour 1465m ²)	Favorable (28/07/2008)
2011	Montmorillon	Soc. Immo du Montmorillonnais	Point Vert le Jardin	Création	Jardinerie	1757m ²	Favorable (27/05/2011)
2013	Lussac-les-Châteaux	SCCV Foncière Chabrières	Existant + Bricomarché	Extension	Ensemble commercial	1880m ² (pour 5080m ²)	Favorable (20/08/2013)
2014	Montmorillon	Société Rédeim		Extension + création 2 cellules	Équipement de la maison, personne, culture, loisirs	2400m ² (pour 3900m ²)	Favorable (11/03/2014)
2015	Montmorillon	SAS SUVIGA	Leclerc	Extension galerie marchande	Multimédia, électroménagers	534m ² (pour 5882m ²)	Favorable (22/09/2015)
2016	L'Isle-Jourdain	SAS MAGE	Intermarché	Extension	Alimentaire	420m ² (pour 1992m ²)	Favorable (12/05/2016)
2018	Montmorillon	Société Rédeim		Extension + création de 4 cellules	Équipement de la maison, personne, alimentaire	2 199 m ² (pour 3 699 m ²)	Favorable (12/02/2018)

II.8. L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

II.8.1 L'ACCES AU HAUT DEBIT

La diffusion du haut débit sur le territoire n'est que relativement satisfaisante : si la plupart des centres de communes ont accès au haut débit sur cuivre, aucun centre de commune n'a accès à un débit de plus de 100 Mbit/s. En dehors des pôles principaux et relais, beaucoup de bourgs et communes rurales ont un débit inférieur à 3 Mbit/s.



II.8.2 LE SDTAN DE LA VIENNE

Le SDTAN¹⁰ de la Vienne a été approuvé en 2013.

Pour ce qui est du SCoT, la stratégie associée au développement du numérique doit être affichée de façon précise. Il s'agit de veiller à la cohérence des interventions et d'inscrire cette action sur un temps long.

La loi « Grenelle 2 » a intégré plusieurs dispositions prévoyant que les SCoT doivent définir les objectifs et les priorités intercommunales en matière de développement des communications électroniques.

Ainsi, l'aménagement numérique du territoire a toute sa place dans le PADD du SCOT en tant qu'élément de la politique locale, même si sa rédaction doit rester au niveau stratégique et demeurer réaliste.

Comme il l'a fait pour parvenir à une couverture la plus complète possible du territoire pour le Haut Débit, le Département de la Vienne fait le choix **d'une complémentarité des technologies** qui permettront d'évoluer vers le Très Haut Débit. Dans ce contexte, deux objectifs prioritaires et intrinsèquement liés sont désignés :

Raccordement direct en fibre optique pour les particuliers et les entreprises :

- En ciblant en premier lieu les territoires les plus denses, de plus de 3 000 habitants, d'équilibre du territoire départemental, hors zone AMII, soit Civray/Saint-Pierre-d'Exideuil, Chauvigny, Dangé-Saint-Romain, Jaunay-Clan, Loudun, Montmorillon, Neuville-de-Poitou, Saint-Georges-les-Baillargeaux, Vivonne, Vouillé.

Ainsi, près de 11 % de logements supplémentaires à l'initiative privée seront équipés dans les 5 années qui suivront l'approbation du schéma.

- Des zones d'activités économiques en concertation étroite avec les acteurs de leur développement. Cet objectif vise, dans le cadre d'un équilibre de l'intervention publique, à renforcer l'offre en service sur le territoire où l'activité économique est concentrée.

- Des services collectifs là où le besoin aura été clairement identifié, notamment pour les établissements de la santé et de l'enseignement.

Engager les territoires ruraux, vers un déploiement direct en fibre optique pour les particuliers et les entreprises :

- En raccordant chaque intercommunalité à un Point optique de Mutualisation ;

- En assurant la montée en débit tant filaire qu'hertzienne.

Dans une première phase, l'objectif fixé est de construire 24 454 prises sur les 10 villes moyennes (plus de 3000 habitants et hors zone AMII (Poitiers et Châtellerauld) sur une durée de 5 ans, pour un budget estimé à 40 M€ TTC. La montée en débit des zones disposant aujourd'hui d'un débit faible est aussi prévue dans la première phase de déploiement pour un budget moyen estimé à 8,43 M€ TTC.

Parmi ces 10 communes, deux sont situées sur le territoire de Sud Vienne. Il s'agit de deux pôles principaux : Montmorillon et Civray.

Commune	Nb de logements à équiper	Nb de logements en zone dense	Nb de logements en zone rurale	Total des investissements en TTC	Coût moyen à la prise
Montmorillon	3 563	3 388	175	3 782 350 €	1 102 €
Civray/Saint-Pierre-d'Exideuil	2 016	1 759	257	4 270 617 €	2 168 €

¹⁰ SDTAN : schéma directeur territorial d'aménagement numérique élaboré par les conseils départementaux

Au-delà du raccordement des foyers et des entreprises implantées sur le département de la Vienne, les études menées ont permis de déceler de façon sectorielle les priorités des différentes collectivités. Ce maillage du raccordement des sites stratégiques est un élément fort de la structuration du territoire départemental et apporte une cohésion au programme.

Le Département a ciblé différents secteurs d'activités pour lesquels le raccordement était stratégique :

- Secteur de l'enseignement secondaire ;
- Secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Secteur de la santé ;
- Secteur du développement économique ;
- Secteur de l'emploi ;
- Secteur du tourisme.

Pour engager une démarche collaborative avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire que sont les intercommunalités, le département de la Vienne a engagé une enquête détaillée quant aux objectifs d'aménagement de leurs territoires, accompagnée d'entretiens individuels avec chacune d'elles. L'objectif est d'identifier avec précision les besoins exprimés en matière de sites à raccorder sur leurs territoires, dans le respect de leurs compétences respectives.

Ainsi, le département a identifié 57 sites stratégiques et les intercommunalités 36 sites.

Concernant Sud Vienne, la liste des sites identifiés :

EPCI	Sites départementaux	Priorité EPCI
CC Civraisien en Poitou	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Centre de soin - 1 Maison Départementale de la Solidarité - 4 Collèges publics - 4 Collèges privés - 2 Lycées publics - 2 Lycées privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Viennopôle Payré - Projet village aéronautique aux Bernards - Viennopôle Civray - Autres ZAE de la CCCP
CC Vienne et Gartempe	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Hôpital - 1 Cité scolaire - 4 Collèges publics - 1 Collège privé - 3 Lycées publics - 1 Maison Départementale de la Solidarité - 2 Sites du service des routes 	<ul style="list-style-type: none"> - ZAE de Montmorillon - ZAE Saint-Germain - Pôle éco. du Vigeant - Projet Village aéronautique à Availles-Limouzine - ZA Les Piniers - ZA La Grand Route (Lussac)
TOTAL	27 sites	12 sites

II.9. SYNTHÈSE, QUESTIONS ET ENJEUX ECONOMIQUES

II.9.1 REMARQUES ET POINTS IMPORTANTS

- **Un territoire important (95 communes)** avec des dynamiques différentes selon les secteurs géographiques décomposés en plusieurs pôles de taille mesurée. Mais **une dynamique générale faible, et en deca des résultats enregistrés par les territoires voisins ruraux.**
- **Plus d'un tiers de l'emploi est concentré sur les trois pôles principaux de Montmorillon, Civray et Civaux.** Pourtant, ces trois pôles ne sont pas les zones les plus dynamiques démographiquement. C'est un indicateur clair que le territoire devient plus résidentiel et que les activités économiques peinent à renforcer son attractivité.
- Emploi concentré sur **l'économie présentielle** ;
- Tissu économique local constitué de **petites et très petites entreprises**. Hormis la centrale nucléaire de Civaux, aucun établissement n'a plus de 500 salariés. Seulement 2 en ont plus de 200 (l'hôpital et l'hypermarché de Montmorillon) ;
- Présence importante de la CSP des agriculteurs exploitants et généralement de la filière agricole dans l'économie ;
- La **Centrale de Civaux** donne une spécificité au territoire sans que cela ne bouleverse l'économie générale de celui-ci ;
- **Un stock en ZAE important, sans aucune ZA stratégique, propre à répondre à des critères d'attractivité exogène.**
- Une **offre de produits touristiques significative**, mais qui ne génère que trop **peu de retombées économiques**, notamment en nuitées en corolaire avec un gros déficit en hébergement et restauration touristique ;
- **Une organisation commerciale autour des pôles de Montmorillon et de Civray-Savigné ;**

- **La présence des commerces de proximité apparaît relativement concentrée** : seules 12 communes avec plus de 5 commerces et 7 communes au-dessus de 10 forment les 6 pôles « majeurs » du territoire (en regroupant Civray et Savigné) ;

II.9.2 QUESTIONS, ENJEUX

- ➔ **Diversifier l'économie plutôt concentrée aujourd'hui dans une économie de production de matières premières et susciter la migration vers une économie de transformation et de valorisation des produits ;**
- ➔ **Quelle répartition géographique de l'emploi ? Peut-on plus « étaler » les emplois afin de mailler le territoire par l'emploi ?**
- ➔ **Renforcer l'équilibre de l'activité commerciale entre les deux pôles majeurs et le reste du territoire ;**
- ➔ **Comment maintenir le commerce de proximité et l'artisanat dédié à la construction dans les petits pôles ruraux, voire dans certaines communes rurales en déprise démographique ?**
- ➔ **Comment valoriser l'offre en foncier d'activités ? Y a-t-il nécessité de créer ou agrandir des zones d'activités ?**
- ➔ **Ne faut-il pas « remettre à plat » et « arbitrer » l'offre des ZA actuelles pour permettre la création d'une ou deux ZA « stratégique », de taille significative, répondant à de véritables critères d'attractivité ?**
- ➔ **Offrir aux habitants et aux entreprises un haut niveau de services de communication numérique, et un maillage resserré de services et de commerces de proximité ;**
- ➔ **Développer le très haut débit numérique, afin de favoriser l'installation des entreprises de services.**

CHAPITRE III - L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE



PREAMBULE

Les données utilisées sont issues du Recensement Global Agricole (RGA) de 2010, de l'atlas de valorisation cartographique du RGA édité par la chambre d'agriculture de l'ex Poitou-Charentes, et des entretiens avec la chambre d'agriculture de la Vienne et le conseil départemental de la Vienne.

NB : les données par secteur Civraisien et Montmorillonnais, issues de l'analyse de la CA 86 ne comptent pas les communes de Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière, Lauthiers, Paizay-le-sec, Fleix, Leignes sur Fontaine, La Chapelle-Viviers et Valdivienne.

III.1. CADRE REGLEMENTAIRE ET FINANCIER

III.1.1 CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME

Dénommé ainsi depuis 2010, ce code juridique s'applique à l'ensemble des codes spécialisés français. Il régit l'aménagement et les équipements de l'espace rural, la santé publique vétérinaire et la protection des animaux, les exploitations agricoles, les baux ruraux, les organismes professionnels agricoles, la production et les marchés agricoles, les dispositions sociales du monde agricole, l'enseignement, la formation, la recherche agronomique et la pêche maritime et l'aquaculture marine.

III.1.2 LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Mise en place par l'Union européenne après la Seconde Guerre mondiale (1957), pour soutenir et financer l'autosuffisance alimentaire des pays, la PAC a aujourd'hui bien évolué. Elle se scinde en 2 piliers : le premier dédié aux aides à la production selon l'idée de 1957, le second en lien avec le développement rural et tourné vers l'environnement depuis 1999.

La réforme de la PAC, initiée en 2012 et en application depuis 2015, a redéfini les aides attribuées aux agriculteurs. On distingue ainsi 2 types d'aides : les paiements découplés liés à des situations - surfaces - localisation ... indépendants de la production agricole et des aides dites « couplées » en lien avec les productions réalisées. Parmi les réformes, on compte l'arrêt des quotas laitiers favorables à un maintien des prix européens et donc la libéralisation des prix du marché pour le lait.

L'année 2015 est marquée par la réforme de la PAC et la mise en place du paiement vert. Elle commence un cycle de contractualisation de Mesures

Agro-environnementales et Climatiques (MAEc) qui sont des mesures incitatives dans la suite de ce qui existe depuis de nombreuses années (CTE, CAD, MAE...).

Parmi les MAEC intéressant le territoire, on remarque le maintien des mares et infrastructures agroécologiques : bosquets, haies, arbres isolés.

III.1.3 ECOPHYTO 2018

Le plan Ecophyto 2018 est issu du Grenelle de l'environnement (2007) et a été repris par le PNSE 2 (Plan national santé environnement dans sa deuxième version) en 2009.

Ce plan vise à réduire et sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires lors des usages agricoles et non agricoles. L'un de ses objectifs est de diviser par deux, si possible, l'usage de pesticides avant 2018. Il intègre également l'interdiction de certaines molécules actives, jugées trop polluantes (53 substances actives).

III.1.4 DIRECTIVE NITRATES

La directive du 12 décembre 1991 dite directive "nitrates" prévoit la mise en œuvre de mesures de lutte contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

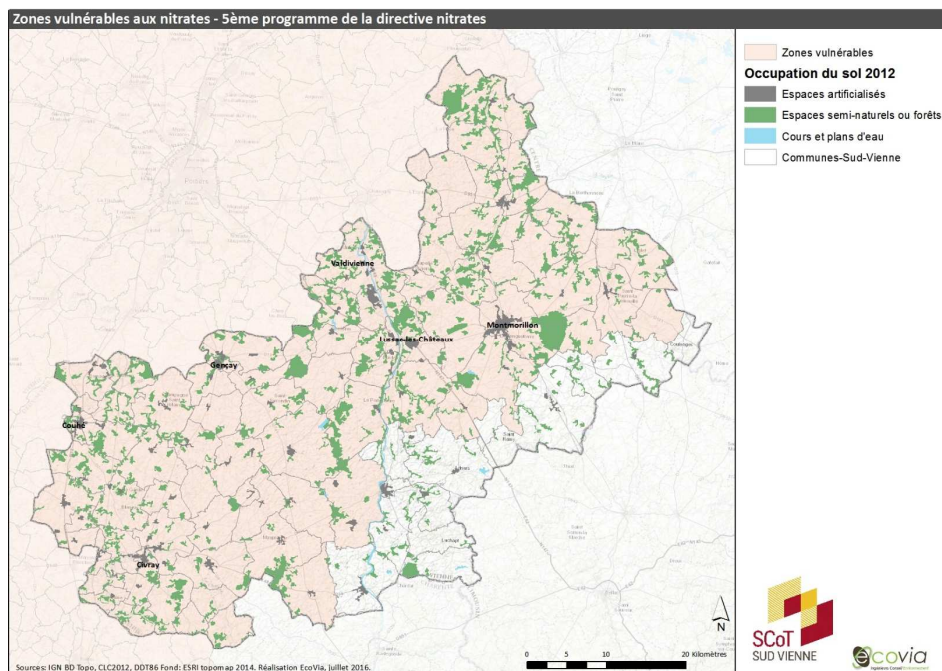
Elle s'appuie sur la désignation des zones vulnérables et la révision de celles-ci tous les quatre ans. Les zones vulnérables sont définies comme des « zones connues sur le territoire alimentant les eaux et pour lesquelles le taux actuel ou probable de pollution atteindrait 50 mg/l ».

Cette directive impose le respect d'un code de bonnes pratiques agricoles visant à réduire la pollution par les nitrates sur les communes dites « en zone vulnérable ».

81 des 95 communes du territoire sont en zone vulnérable. Seuls les contreforts du Massif central réchappent de cette classification.

Source : DDT 86 en lien avec le 5^e programme de la Directive Nitrates réalisé par la région Poitou-Charentes en 2013.

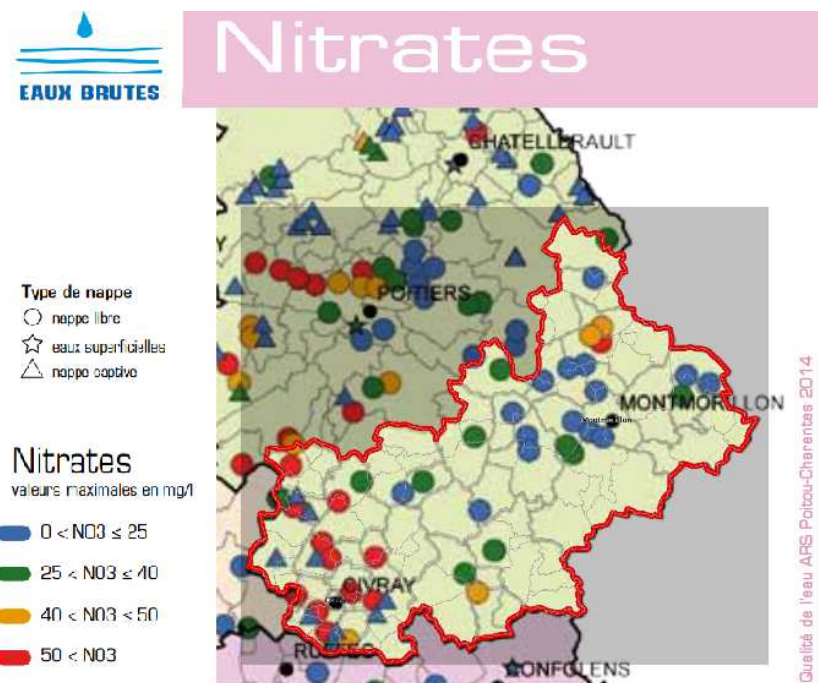
Le 6^e programme est en cours, la carte sera alors révisée.



III.1.5 SDAGE LOIRE-BRETAGNE ET SAGE LOCAUX

Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Loire Bretagne 2016-2021 consacre deux chapitres à la réduction de la pollution par les nitrates et à la réduction de la pollution organique et bactériologique dans lesquels il incite les agriculteurs à mieux raisonner les apports d'intrants réalisés et notamment en nitrates, phosphates et pesticides. La poursuite de la préservation des têtes de bassins versants passe également par une diminution des pressions (notamment agricoles) sur les têtes de bassins versants tant en termes de prélèvement que d'apports aux milieux et modification des cours d'eau.

De fortes teneurs en nitrates pour la qualité de l'eau sont retenues sur la partie civraisienne. La carte des teneurs en pesticides pour 2014 montre également des concentrations excédentaires aux seuils pour les eaux de la Trimouille, Liglet.



Le territoire est également couvert par 3 SAGE destinés à régler un meilleur partage de l'eau. Sur le territoire, 15 000 ha dont les 2/3 en Civraisien sont irrigués et 22 000 ha dans le Montmorillonnais sont drainés.

III.1.6 LOI D'AVENIR AGRICOLE

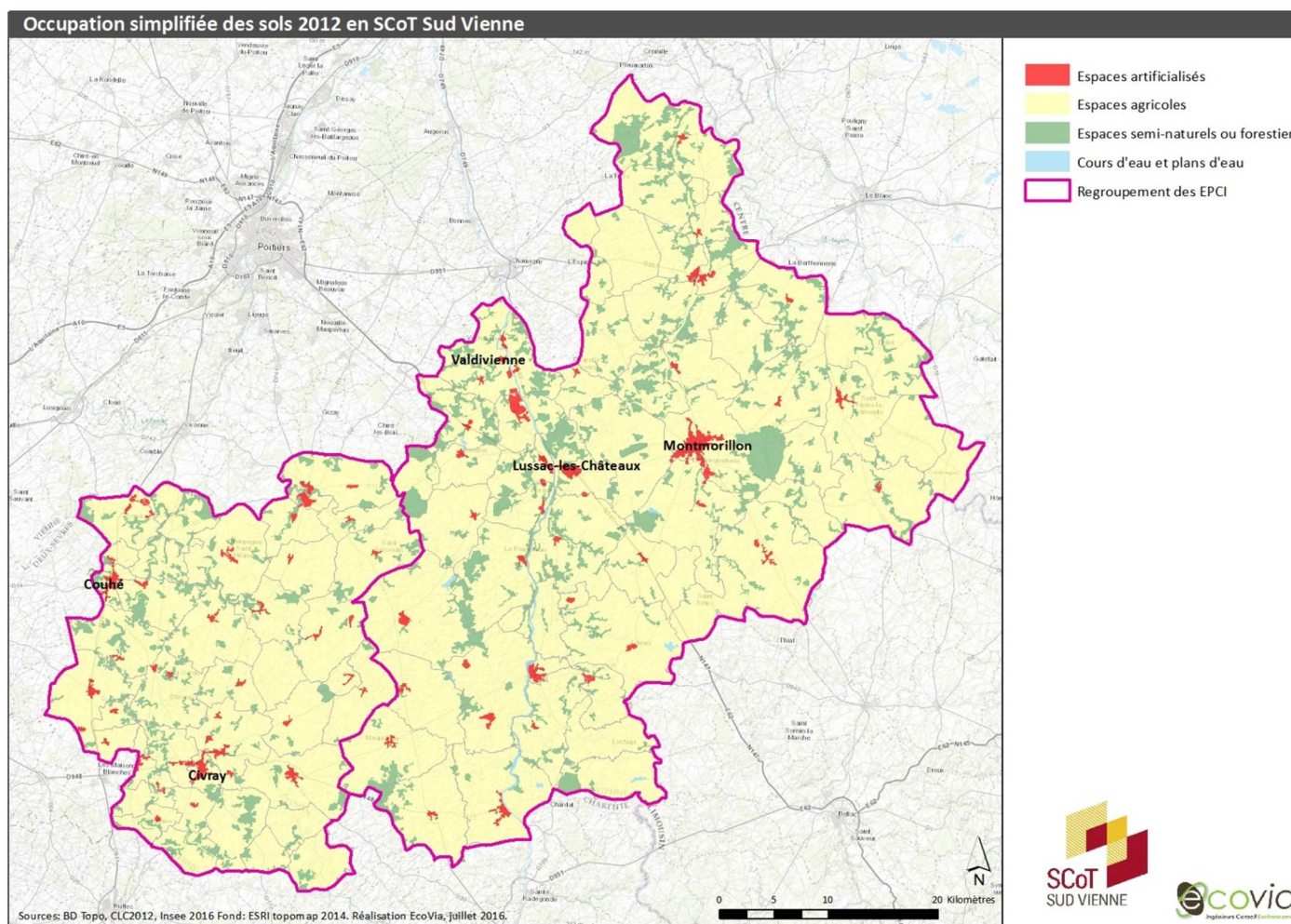
L'agriculture française, les filières agroalimentaires et forestières sont des leviers pour relever le défi de la compétitivité économique, sociale et environnementale. La loi d'avenir du 13 octobre 2014 permet la mise en œuvre concrète de l'agroécologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale de nos exploitations agricoles.

L'enjeu affiché par cette loi est de « Garantir la performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires »

III.2. PORTRAIT AGRICOLE

III.2.1 UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE

Le territoire est peu urbanisé et largement dominé par l'agriculture avec 91 % de la surface en espaces agricoles.



III.2.2 ORIENTATIONS TECHNICO ECONOMIQUES DES COMMUNES

Données : RGA 2010 - agreste, atlas valorisation cartographique du recensement agricole 2010- Chambre d'agriculture Poitou-Charentes novembre 2012, L'agriculture-dossier vivre en Vienne février 2015

➤ Occupations principales des exploitations par communes

La dominante du territoire est la polyculture-polyélevage.

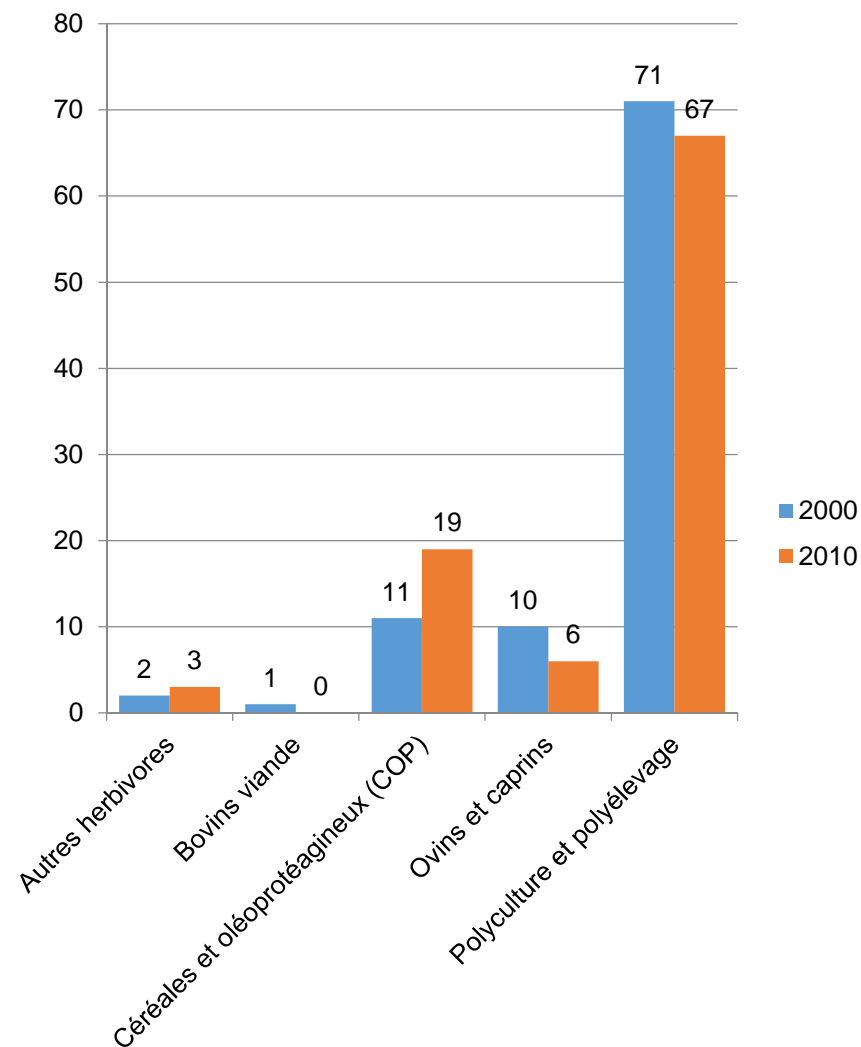
La Vienne détient une agriculture très variée. Elle se positionne parmi les départements les plus agricoles : 2^e producteur de lait de chèvre, 3^e de viande caprine, 7^e pour la viande bovine, 5^e en melons et 7^e en asperges. L'élevage se concentre principalement sur le sud du département où il est valorisé par des appellations : Agneau de Poitou-Charentes (IGP), Beurre de Charentes-Poitou (AOC/AOP), beurre des Charentes (AOC/AOP), Beurre des Deux-Sèvres (AOP/AOC) et Chabichou du Poitou (AOC/AOP).

Depuis 2000, le territoire évolue vers une diminution des cheptels avec : des exploitations uniquement basées sur l'élevage qui se diversifient en polyculture élevage et un changement d'orientation des exploitations agricoles vers des modèles sans élevage (voir graphique ci-contre).

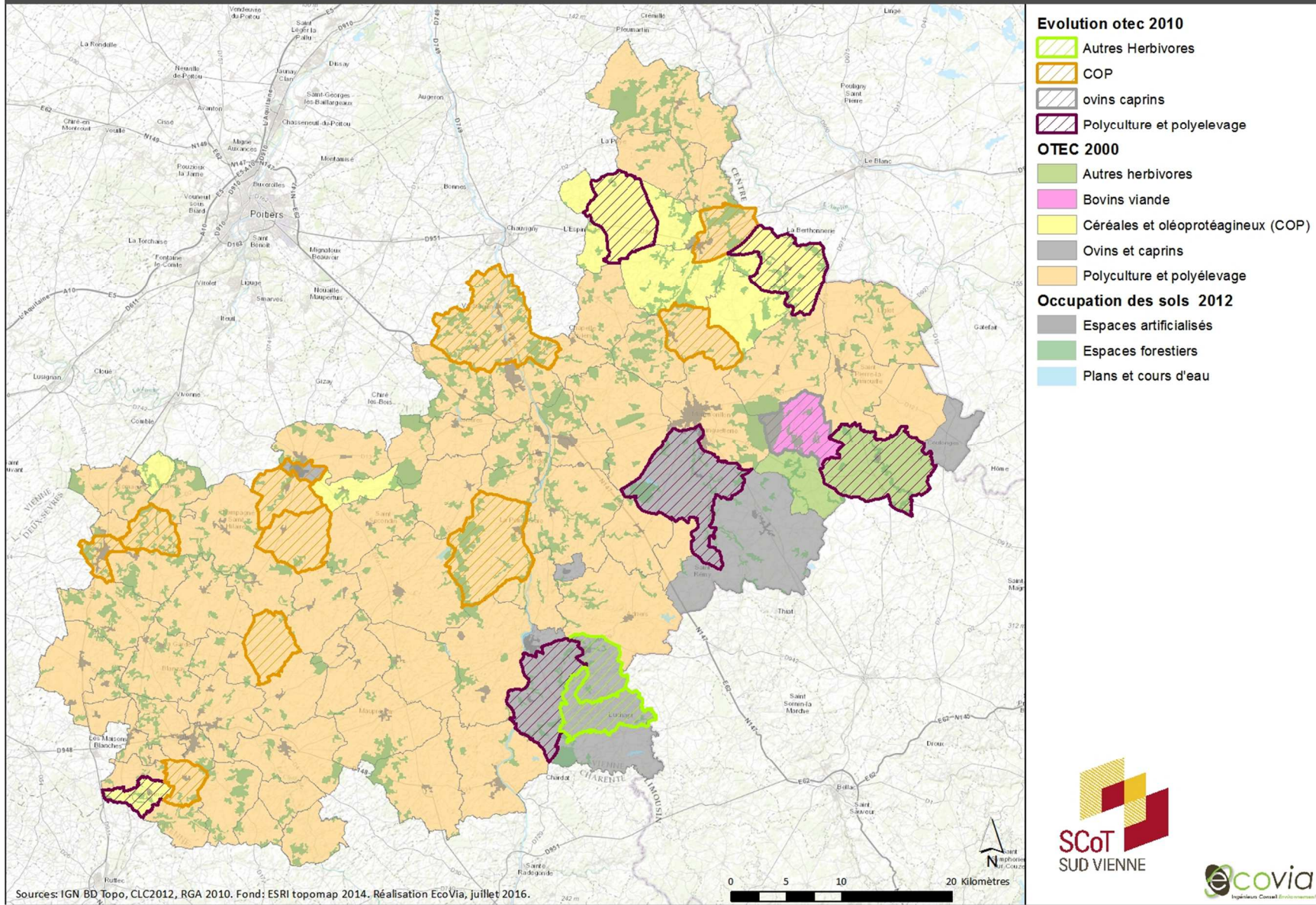
Le Civraisien en Poitou, malgré de plus petites exploitations, génère un chiffre d'affaires, sur ses exploitations, supérieur à l'ex-pays du Montmorillonnais.

Entre 2000 et 2010, 20 communes ont changé d'orientation technico-économique dominante. Onze sont passées en grandes cultures, deux en « autres herbivores », six en polyculture et polyélevage et une en ovins/caprins. Toutefois, l'OTEC en expansion est principalement la culture céréalière qui traduit un désengouement de l'élevage et une intensification de la culture des sols.

Evolutions des Orientation Technico-Economiques des Communes



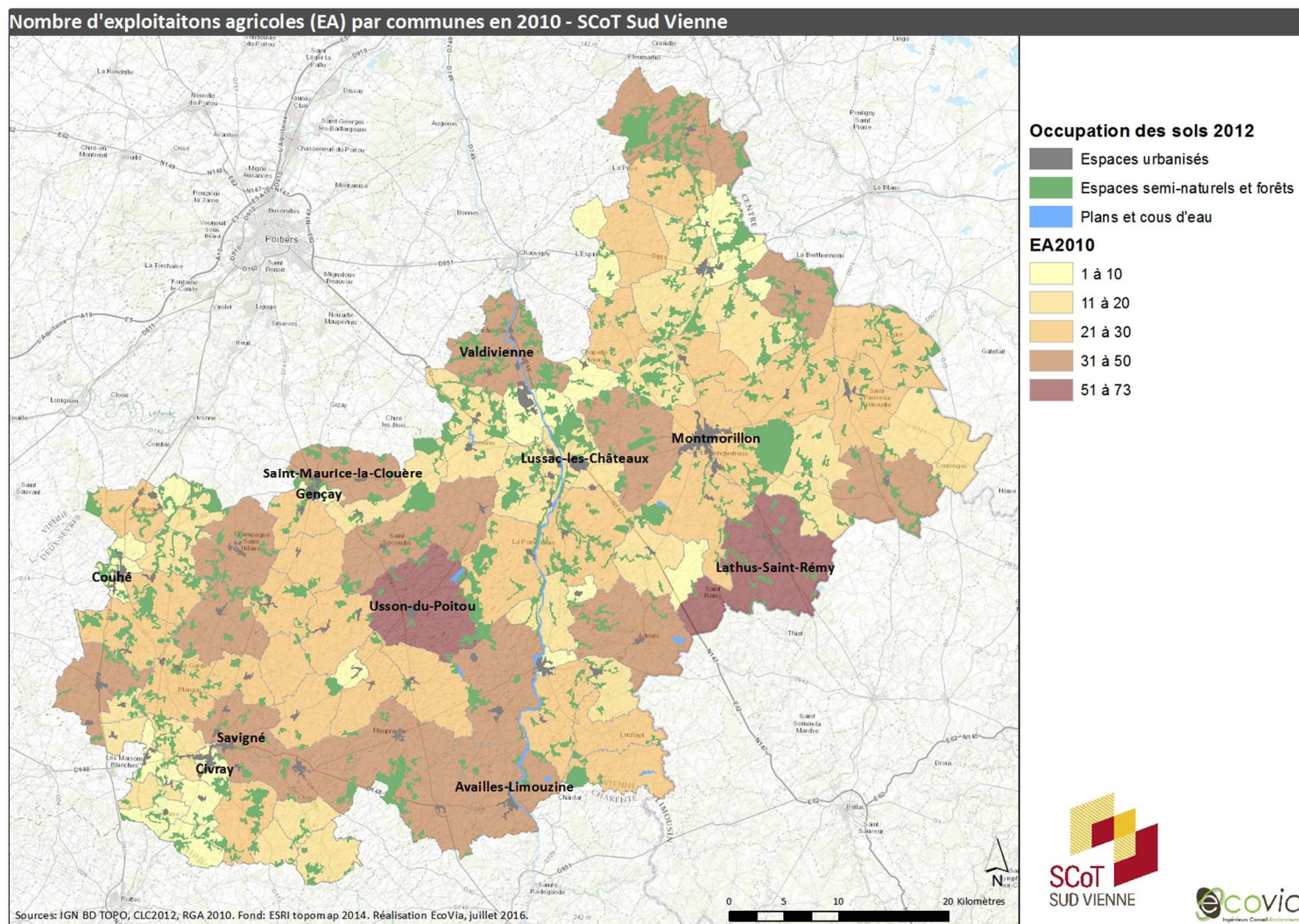
Evolution de l'orientation technico-économique des communes entre 2000 et 2010 - SCoT Sud Vienne



➤ **Exploitations agricoles et emplois**

Le territoire du Sud Vienne compte 2050 exploitations en 2010 qui représentent 8.6% de l'emploi du Sud Vienne en 2011 (classement par CSP-Insee). La répartition semble indépendante des unités agricoles identifiées.

Depuis 2000, le recul du nombre d'exploitations est de -30%, mais la perte la plus importante est intervenue entre 1988 et 2000 avec un recul de -68 % des exploitations.



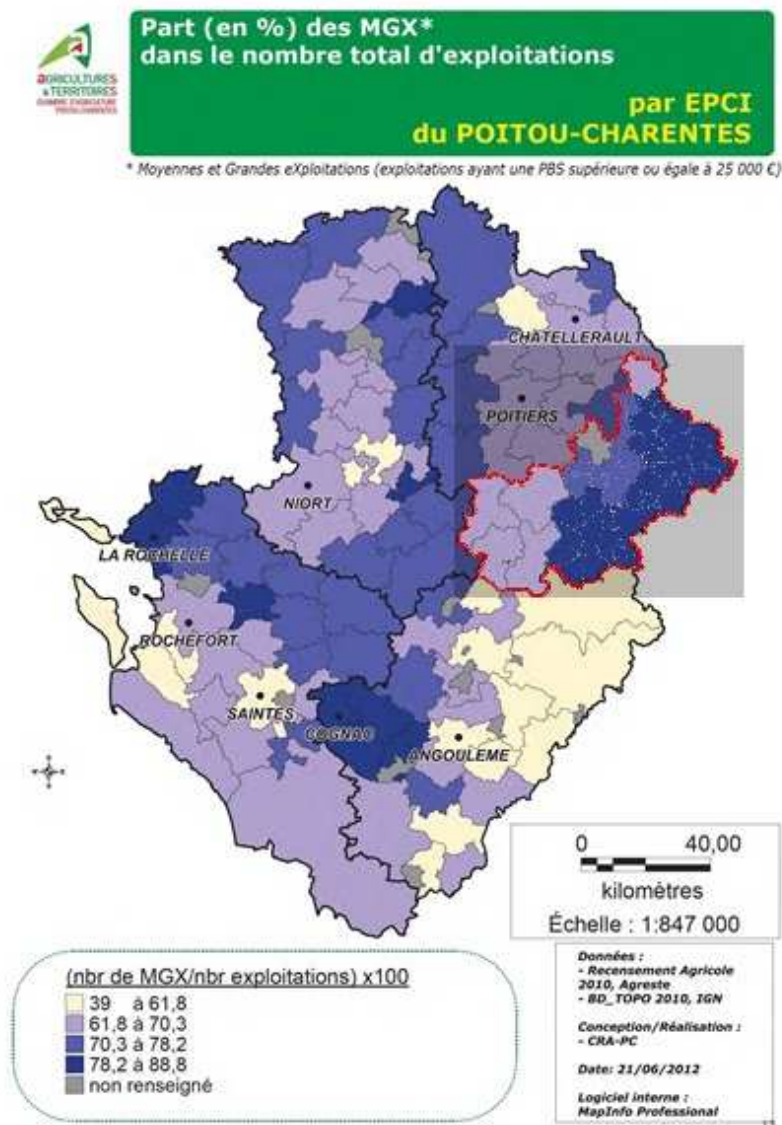
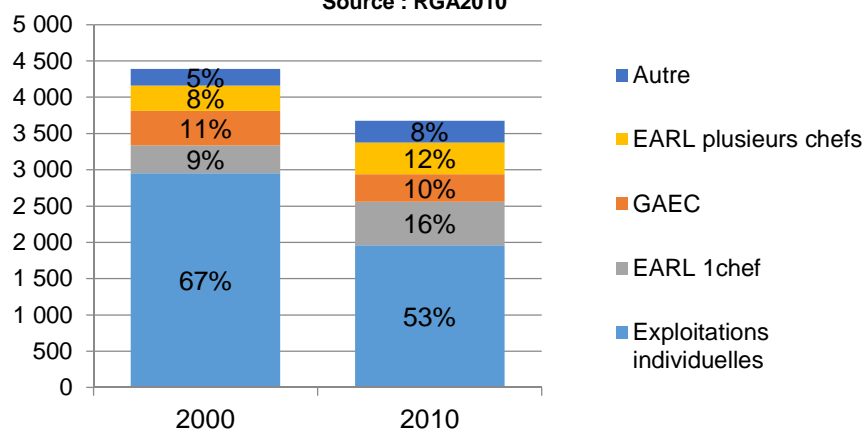
Le Civraisien en Poitou observe une densité d'exploitations (par nombre de km²) plus importante que l'ex-pays du Montmorillonnais et une perte d'exploitations moins importante (carte ci-dessous) entre 2000 et 2010.

Toutefois, les exploitants du Civraisien en Poitou sont plus âgés et leurs exploitations sont plus petites : 60 à 70 % des exploitations du pays civraisien sont des moyennes ou grandes exploitations (PBS >= à 25 000 €) contre 78 à 89 % pour le pays montmorillonnais.

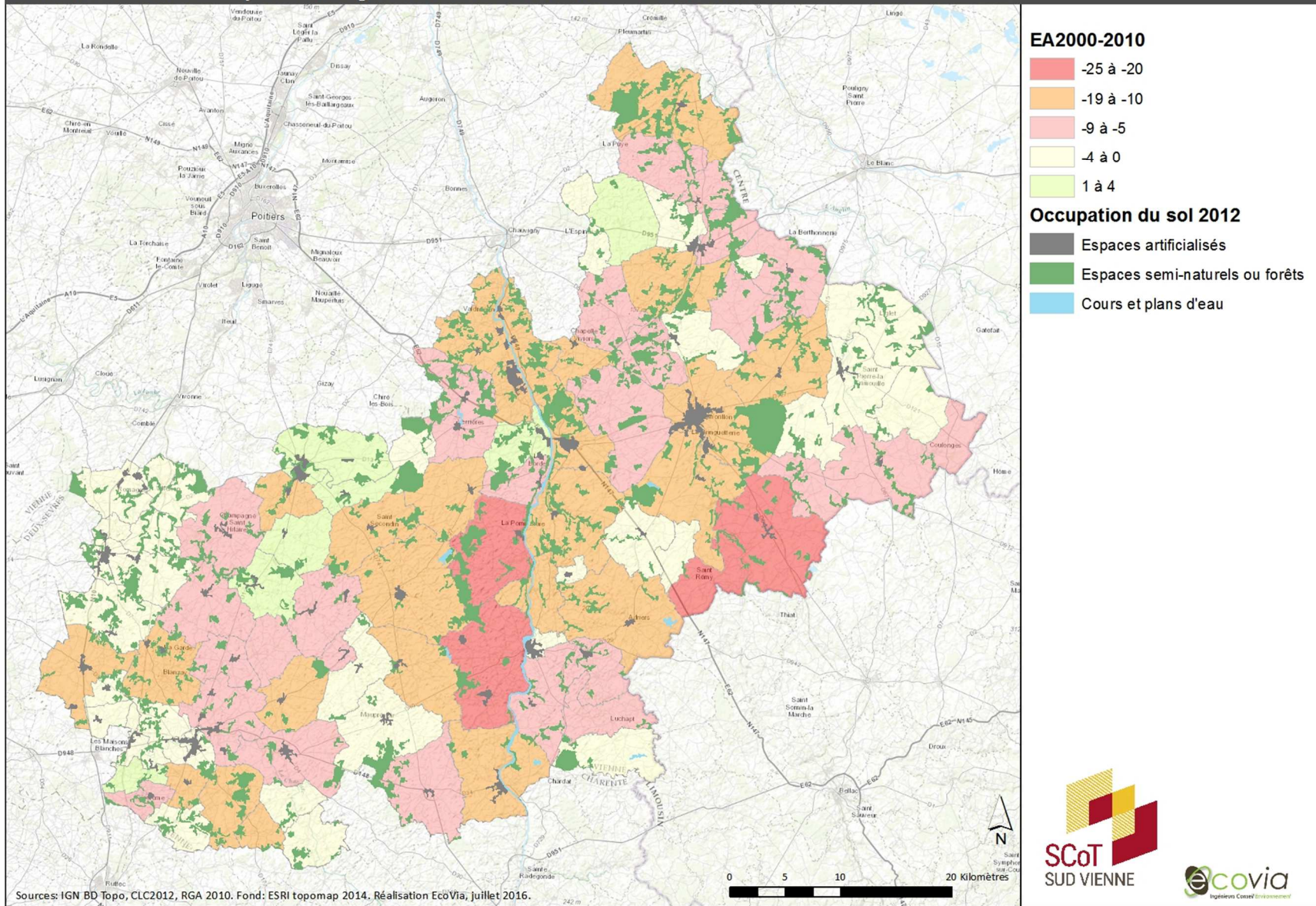
En termes d'emploi, l'agriculture en Sud Vienne représente 2 704 unités de travail annuel (UTA) (-24% depuis 2000). Ici aussi depuis 1988, le nombre a diminué de plus de moitié. Toutefois en Civraisien on observe que le recul du nombre d'actifs familiaux est compensé par l'augmentation de l'emploi salarié.

D'un point de vue statut, le secret statistique conservé au niveau communal ne permet pas de définir le profil du Sud Vienne. Cependant, la Vienne montre une évolution des statuts agricoles vers des structures collectives ou sous format d'entreprises (séparation des biens personnels et professionnels). Ceci traduit également une conversion de l'agriculture d'un modèle familial traditionnel vers un modèle de plus grosse capacité (plus d'associés, plus de terres, plus d'animaux) pouvant s'apparenter à un modèle agricole plus industriel.

Statuts des exploitations de la Vienne
Source : RGA2010

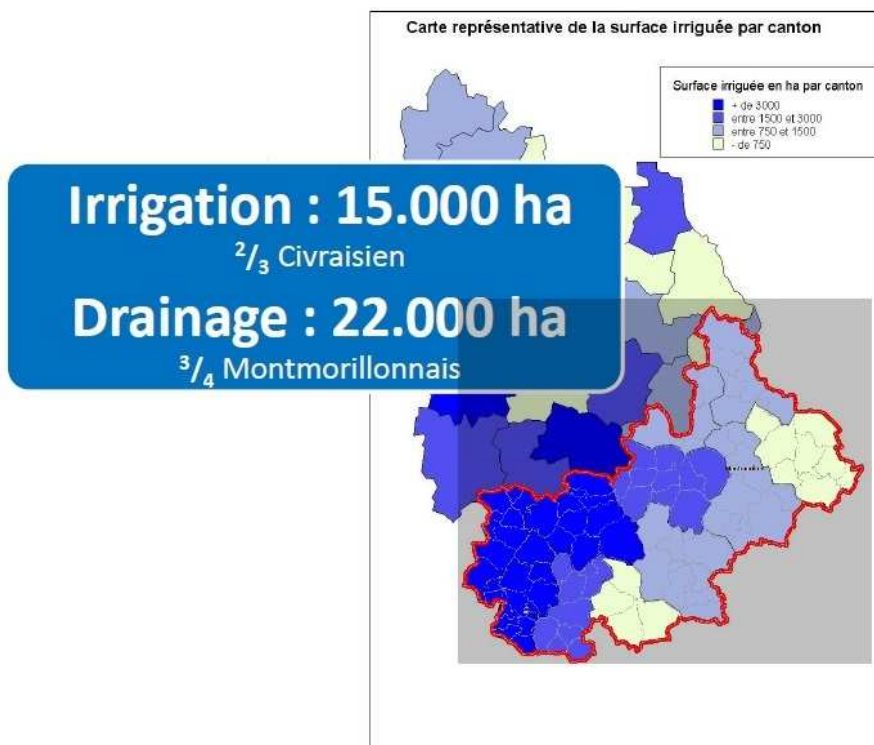


Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 - SCoT Sud Vienne

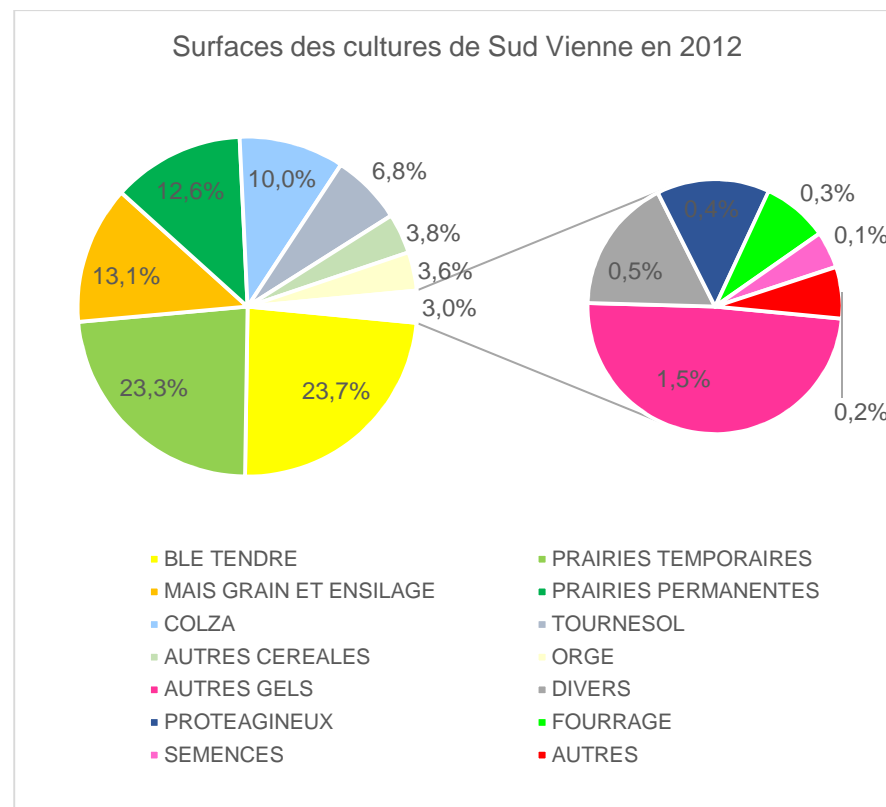


➤ Cultures et élevage

Le développement de l'irrigation et du drainage ont permis d'améliorer les revenus et de sécuriser les productions agricoles. En 2010, 15 000 ha étaient irrigués et 22 000 ha drainés sur le territoire du SCOT. Les meilleures terres se situent autour de Civray.



Source : Chambre d'agriculture 86 – agriculture sur le territoire du SCoT Sud Vienne

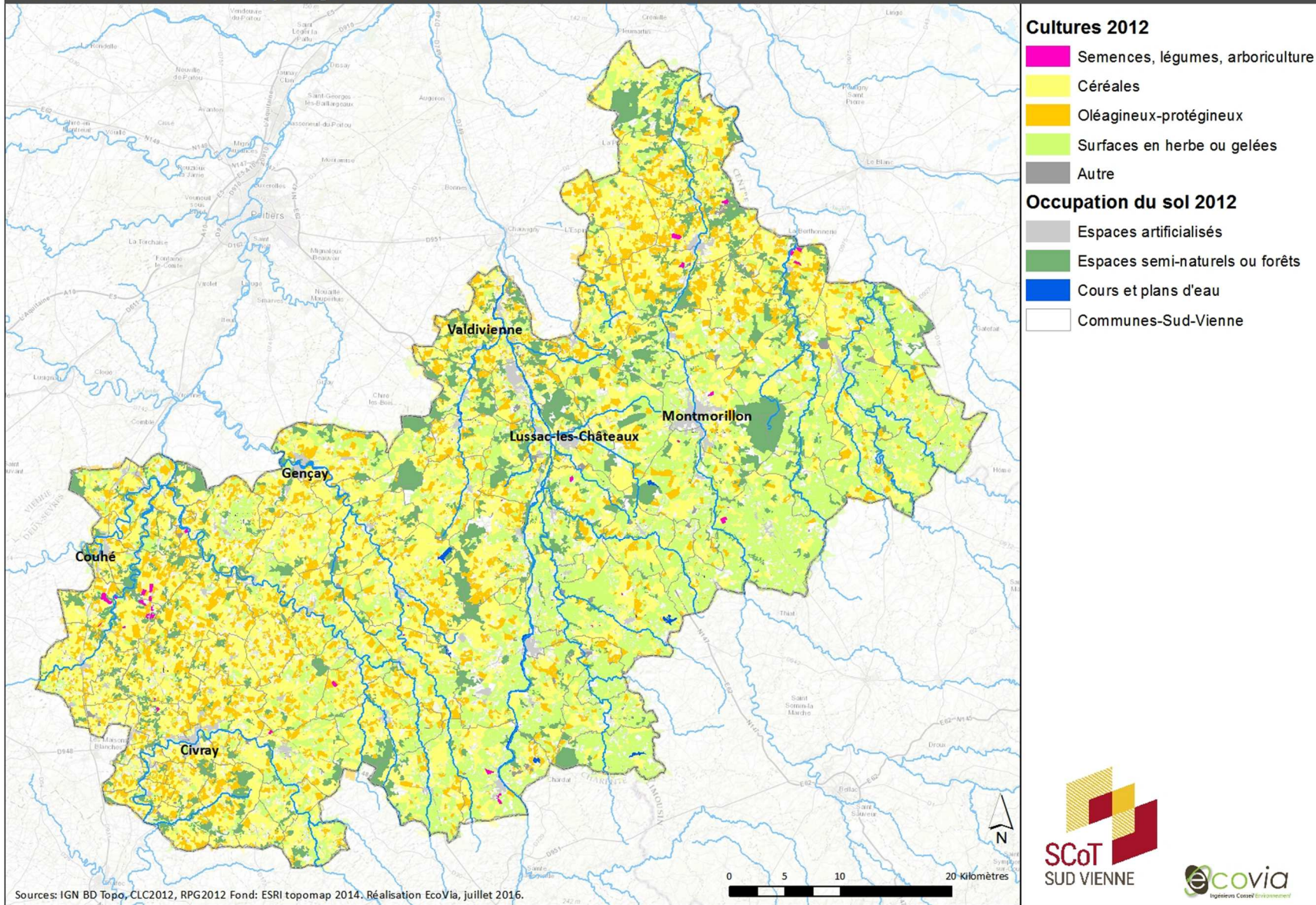


Les cultures dominantes sont le blé tendre et les prairies temporaires pour environ ¼ chacune.

La légende du graphique ci-dessus se lit de gauche à droite et s'enchaîne selon le sens des aiguilles d'une montre.

« Autres » comprend : d'autres oléagineux, cultures industrielles, légumineuses à grains, fruits à coques (châtaignes), légumes et fleurs, estives et landes, vergers et vignes.

Cultures déclarées à la Politique Agricole Commune de 2012 - SCoT Sud Vienne



L'élevage ovin demeure une des identités du territoire, mais est en forte crise.

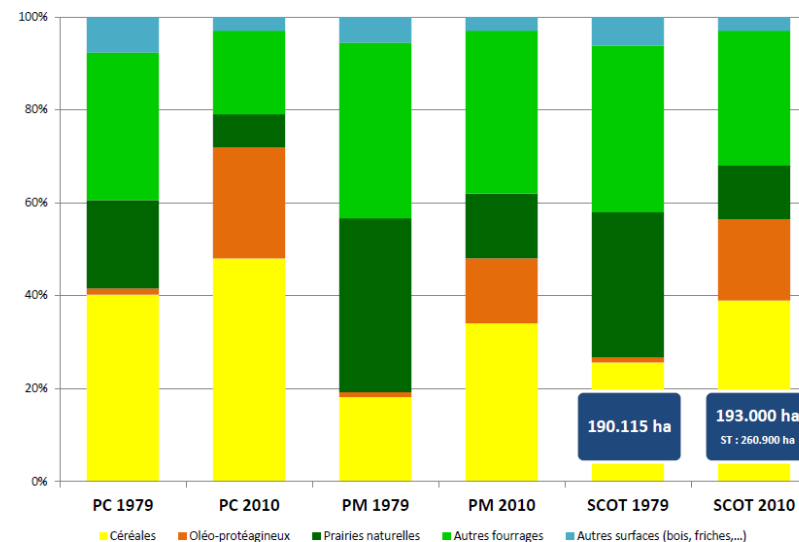
L'élevage de vaches allaitantes et brebis et les prairies sont principalement présents dans l'ex-pays du Montmorillonnais malgré une diminution nette des surfaces toujours en herbe et des cheptels sur ce secteur. Cette partie du territoire montre des surfaces moins nombreuses dédiées à la production d'oléagineux et céréales, mais une forte progression du maïs.

L'élevage du Civraisien en Poitou est d'une autre nature. Moins important, il se concentre plus sur les vaches laitières, lapins et chèvres de manière hors sol. Le cheptel caprin, emblème local, progresse bien (+11%). On y constate également un accroissement des cultures d'oléagineux et une diminution des parcelles plantées de maïs par rapport à 2000.

Enfin les cheptels en Sud Vienne sont passés de 141 515 UGB en 2000 à 135 272 UGB en 2010 (-5% depuis 2000) malgré l'émergence de porcheries industrielles. Ces chiffres confirment un recul des élevages traditionnels (moins nombreux, en diversification) vers des modèles plus industriels, mais qui ne compensent pas la perte en termes de cheptel.

	Civraisien		Montmorillonnais		% des cheptels 86
	Nb têtes	% d'exploit*	Nb têtes	% d'exploit*	
Vaches laitières ⁽⁴⁾	2.603	8%	1.715	4%	27%
Vaches allaitantes ⁽³¹⁾	8.779	31%	22.015	39%	64%
Brebis ⁽¹⁶⁵⁾	18.577	16%	146.716	49%	84%
Chèvres ⁽³²⁾	22.820	17%	9.564	5%	42%

Productions

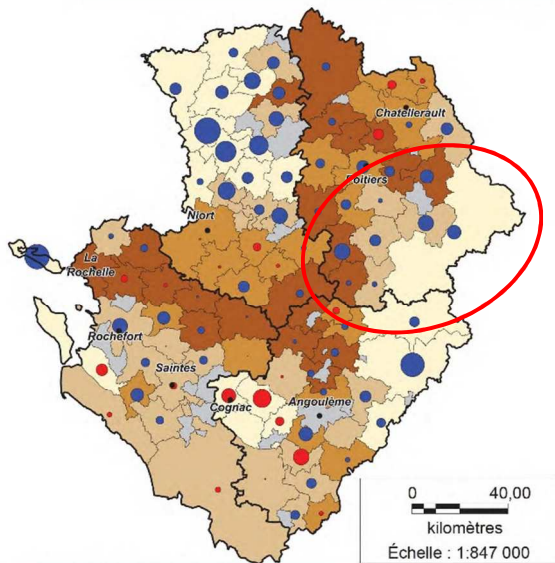


Source Agreste – RGA 1979 & 2010

Source tableau et graphique : Chambre d'agriculture 86 – agriculture sur le territoire du SCoT Sud Vienne



Evolution 2000/2010 et part de la surface en Céréale-Oléo-Protéagineux par EPCI du POITOU-CHARENTES



Evolution (%) de la surface en COP*

- 37
- 18,5
- 3,7
- 3,7
- 18,5
- 37

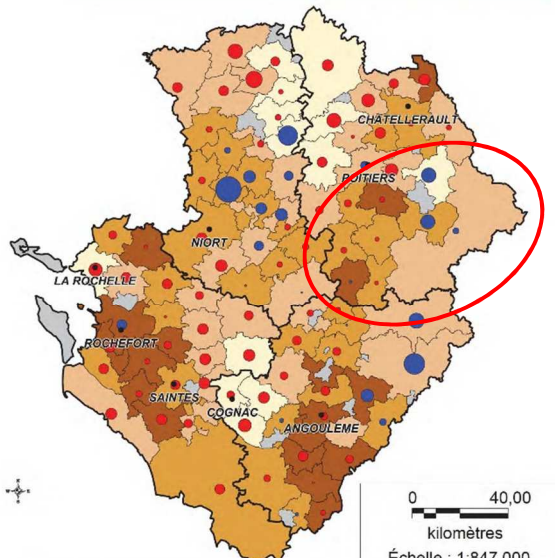
Pourcentage de SAU* en COP*

- 20,1 à 52,2
- 52,2 à 69,3
- 69,3 à 78,1
- 78,1 à 87,6
- non renseigné

Données : - Recensements Agricoles 2000 et 2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation : - CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne : MapInfo Professional



Evolution 2000/2010 et part (%) de la surface en maïs (maïs-grain + maïs-semence + maïs-fourrage) par EPCI du POITOU-CHARENTES



Evolution (%) de la surface en Maïs

- 140
- 70
- 14
- 14
- 70

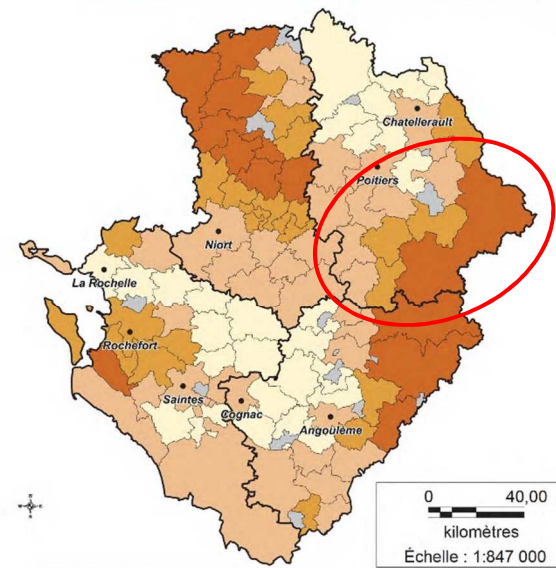
Pourcentage de SAU en maïs

- 2,7 à 8,7
- 8,7 à 12,7
- 12,7 à 19,6
- 19,6 à 31,2
- non renseigné

Données : - Recensement Agricole 2000/2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation : - CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne : MapInfo Professional



Part de la surface en herbe (Herbe = prairies temporaires + permanentes) par EPCI du POITOU-CHARENTES



Pourcentage de SAU en Herbe

- 2,1 à 11,8
- 11,8 à 25,5
- 25,5 à 48,5
- 48,5 à 70,6
- non renseigné

Données : - Recensements Agricoles 2000 et 2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation : - CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne : MapInfo Professional

Evolution (%) de la surface en COP*

- 37
- 18,5
- 3,7
- 3,7
- 18,5
- 37

Pourcentage de SAU* en COP*

- 20,1 à 52,2
- 52,2 à 69,3
- 69,3 à 78,1
- 78,1 à 87,6
- non renseigné

Evolution (%) de la surface en Maïs

- 140
- 70
- 14
- 14
- 70

Pourcentage de SAU en maïs

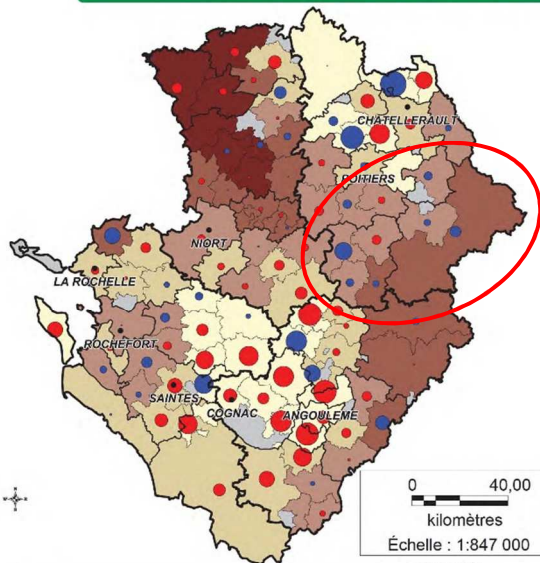
- 2,7 à 8,7
- 8,7 à 12,7
- 12,7 à 19,6
- 19,6 à 31,2
- non renseigné

Pourcentage de SAU en Herbe

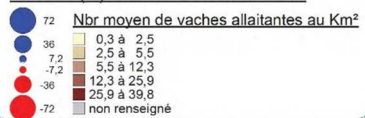
- 2,1 à 11,8
- 11,8 à 25,5
- 25,5 à 48,5
- 48,5 à 70,6
- non renseigné

Données : - Recensements Agricoles 2000 et 2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation : - CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne : MapInfo Professional

Densité de vaches allaitantes et évolution de leur nombre entre 2000 et 2010
par EPCI du POITOU-CHARENTES

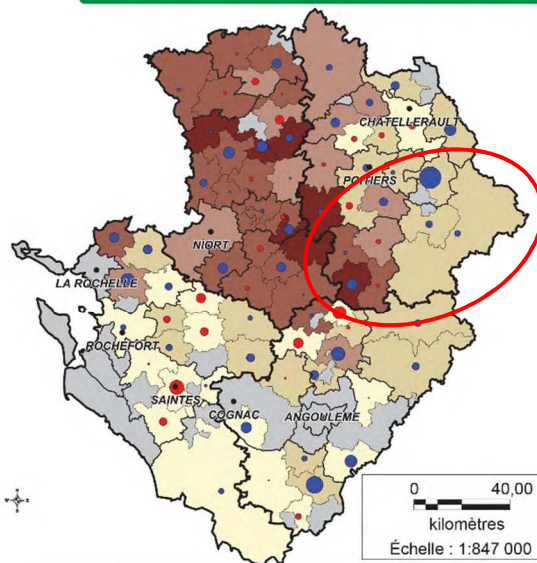


Evolution (%) du nbr de vaches allaitantes



DORDOGNE
Données :
- Recensements Agricoles 2000 et 2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation :
- CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne :
MapInfo Professional

Densité de chèvres et évolution de leur nombre entre 2000 et 2010
par EPCI du POITOU-CHARENTES

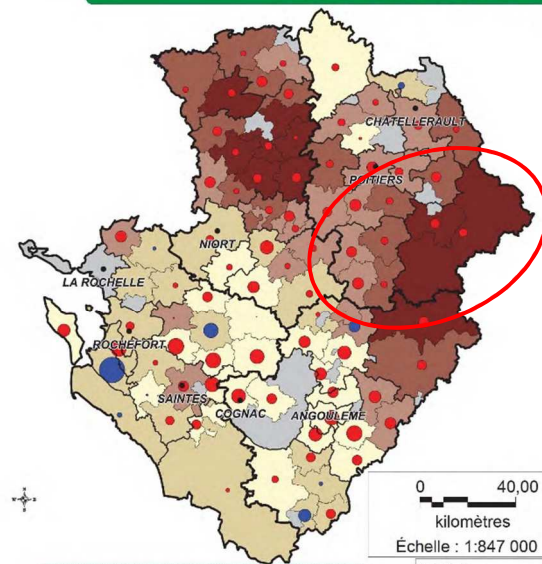


Evolution (%) du nbr de chèvres



DORDOGNE
Données :
- Recensements Agricoles 2000 et 2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation :
- CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne :
MapInfo Professional

Densité de brebis et évolution de leur nombre entre 2000 et 2010
par EPCI du POITOU-CHARENTES



Evolution (%) du nbr de brebis

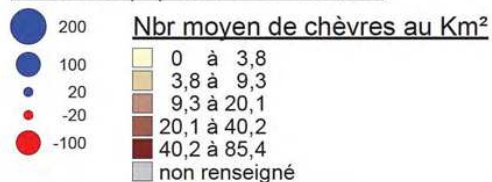


DORDOGNE
Données :
- Recensements Agricoles 2000 et 2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation :
- CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne :
MapInfo Professional

Evolution (%) du nbr de vaches allaitantes



Evolution (%) du nbr de chèvres



Evolution (%) du nbr de brebis



DORDOGNE
Données :
- Recensements Agricoles 2000 et 2010, Agreste -BD_TOPO 2010, IGN
Conception/Réalisation :
- CRA-PC
Date: 21/06/2012
Logiciel interne :
MapInfo Professional

➤ Le développement des exploitations hors sol de masse

L'agriculture hors sol est plutôt bien développée sur le SCoT notamment en élevage porcin et caprin (pas de déclaration ICPE pour les chèvres).

Nom établissement	Commune	Régime	Type
EARL PETERS	Anche	E	2436 UGB porcs
SCEA DU RIVAUT	Bouresse	A	7996 UGB porcs
SCEA GARGOUIL	Chaunay	E	1322 UGB porcs
SCEA Les Champs la Richardière ex EARL SUPPLIS	Chaunay	E	1763 UGB porcs
GAEC THOMAS	La Chapelle Bâton	E	570 UGB porcs
SCEA LA ROUSSELIERE	La Chapelle Bâton	E	1188 UGB porcs
GAEC DE LA PRADELLE	Leignes sur Fontaine	E	175 vaches
SCEA CHEZ DORANGE	Linazay	A	276 vaches
SCEA PORC BEL AIR	Linazay	A	4271 UGB porcs
EARL LA JOUBERTIERE MR GOURMAUD	Paizay le sec	A	4296 UGB porcs
EARL DE LA PORCELAINE	Persac	E	180 vaches et 493 UGB porcs
GAEC DE THORIGNE	Pressac	E	199 vaches
GAEC BIBAULT et FILS	Romagne	R	678 UGB porcs
BELLICAUD JOHAN	Saint-Laurent-de-Jourdes	E	590 UGB porcs
SCEA LA VALLÉE CLAVIERE	Saint-Martin-L'Ars	E	830 UGB porcs
EARL DE LA SOURCE	Saint-Pierre-de-Maillé	E	1890 UGB porcs
PORCHERON JEAN-MARC	St Secondin	E	1286 UGB porcs
GENES +	Usson du Poitou	A	5296 UGB porcs
SCEA LA VALLÉE CLAVIERE	Usson du Poitou	E	582 UGB porcs
SCEA LA VALLÉE CLAVIERE	Usson du Poitou	E	495 UGB porcs
COLIN GILLES	Vaux	A	50 vaches

➤ L'évolution des Surfaces Agricoles Utiles

La surface agricole se maintient entre 2000 et 2010 (-21ha) avec 212 012 ha de SAU.

L'analyse donne pour la période 2005-2016 (10 dernières années mesurables) une consommation foncière totale (toutes vocations confondues) de 632 hectares soit une moyenne annuelle de 63,2 ha.

Les superficies labourables représentent 89 % de la SAU soit 188 161 ha. Malgré des communes en secret statistique, l'accroissement est de + 17 % depuis 1988 ce qui marque un changement de vocation de terres non travaillées (prairies permanentes entre autres).

En Vienne, la taille moyenne des exploitations est de 91 ha contre 68 pour Poitou-Charentes et 56 au niveau national.

Sur le territoire SCoT, il semblerait que la moyenne soit plutôt de 104 ha /exploitation avec des écarts forts par canton :

Anciens cantons	Surface moyenne par exploitation (ha)
La Trimouille	141
Saint-Savin	121.3
Chauvigny	117.1
Montmorillon	116.1
Lussac les Châteaux	102.2
L'Isle-Jourdain	109.1
Gençay	84.9
Availles-Limouzine	108.8
Charroux	89.1
Civray	85.9
Couhé	85.7

Source : RGA 2010

➤ **Synthèse des chiffres du recensement agricole 2010 pour le territoire Sud Vienne**

En 2010, le recensement agricole indique que 2050 exploitations utilisent 212 012 ha de superficie agricole utiles¹¹, mais tandis que la surface exploitée est stable, le nombre d'exploitations est en baisse de 30% depuis 2000. Ces rétractations sont un peu moins importantes que la moyenne de Vienne (-60%). **En 20 ans, le territoire du SCoT a perdu la moitié de ses exploitations agricoles.**

Le volume de travail (2704 UTA¹² en 2010) baisse dans les mêmes proportions que les exploitations. Avec une moyenne de 103 ha par exploitation en 2010 contre 47 ha en 1988, les exploitations sont de plus en plus grandes tout en diminuant leur besoin en main-d'œuvre (le phénomène, connu depuis longtemps, est national). La moyenne en Vienne est de 91 ha par exploitation et 56 ha par exploitation en France.

En lien avec une recherche de meilleurs profits, le cheptel (bovins et ovins) et les superficies en herbe (les prairies) diminuent sensiblement alors que les terres labourables (céréales, oléagineux, protéagineux) semblent augmenter depuis 1988 malgré un secret statistique.

Par la mise en culture des prairies permanentes, le système de prairies bocagères mute vers des cultures céréalières dénuées de structures paysagères (mares, haies, bosquets...).

Cette évolution peut être à l'origine d'une perte de biodiversité (destruction d'habitat et de continuités écologiques), d'un accroissement des problèmes de glissement de terrain et d'une forte évolution des paysages traditionnels.

¹¹ Superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

¹² Unités de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la

Synthèse

- Perte d'exploitants, mais pas de surfaces (des exploitations de plus en plus grosses pour moins de mains d'œuvre) : 103 ha/exploitation en 2010 contre 47 ha/ EA en 1988.
- Évolution de l'élevage vers des modèles plus diversifiés (diversité des revenus) ou uniquement en grande culture (meilleurs prix sur les marchés)
- Évolution des cultures permanentes et prairies bocagères vers des cultures céréalières, de maïs ou d'oléagineux confirmant la tendance d'évolution des OTEC et pouvant avoir des conséquences sur l'environnement (risques de glissement de terrain, paysage, biodiversité...)
- Intensification de l'élevage et changement de modèle par l'émergence de 10 ICPE pour l'élevage de porcs principalement sous le régime de l'autorisation.

famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

	1988	2000	2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
Exploitations agricoles <i>ayant leur siège dans le territoire du SCoT</i>	4 467	2 665	2 050	-40%	-23%	-54%
Travail dans les exploitations agricoles <i>en unité de travail annuel</i>	5 592	3 365	2 704	-40%	-20%	-52%
Superficie agricole utilisée <i>en hectares</i>	210 784	212 033	212 012	1%	0%	1%
SAU moyenne par exploitations <i>en hectares</i>	47	80	103	69%	30%	119%
Cheptel <i>en unité de gros bétail, tous aliments</i>	174 058	141 815	135 272	-19%	-5%	-22%
Superficie en terres labourables <i>en hectares</i>	156 326	192 131	188 161	23%	-2%	20%
Superficie en cultures permanentes <i>en hectares</i>	580	231	43	-60%	-81%	-93%
Superficie toujours en herbe <i>en hectares</i>	53 513	19 509	22 766	-64%	17%	-57%

Source : Agreste RGA 2010.

III.2.3 MARCHÉ DU FONCIER ET REPRISE DES EXPLOITATIONS

➤ *Le contexte national de l'artificialisation des sols agricoles*

Sur le territoire national, l'artificialisation du sol entre 2006 et 2014 s'est faite pour deux tiers aux dépens des terres agricoles alors que les sols agricoles représentent moins de la moitié des espaces non urbanisés.

Ce bilan peut s'expliquer par la géographie des différents espaces : on construit davantage dans les plaines et en zone périurbaine, où l'agriculture domine, plutôt que dans les espaces difficilement accessibles tels que les massifs montagneux. Cette tendance est accentuée pour certains usages du sol : l'habitat individuel, les chantiers, les services publics et les activités industrielles se développent à plus de 70 % sur des terrains agricoles. Tandis que les réseaux routiers ou les infrastructures de sport et de loisirs s'étendent à parts égales sur les espaces naturels et agricoles. Les sols imperméabilisés couvrent 6 % du territoire national.

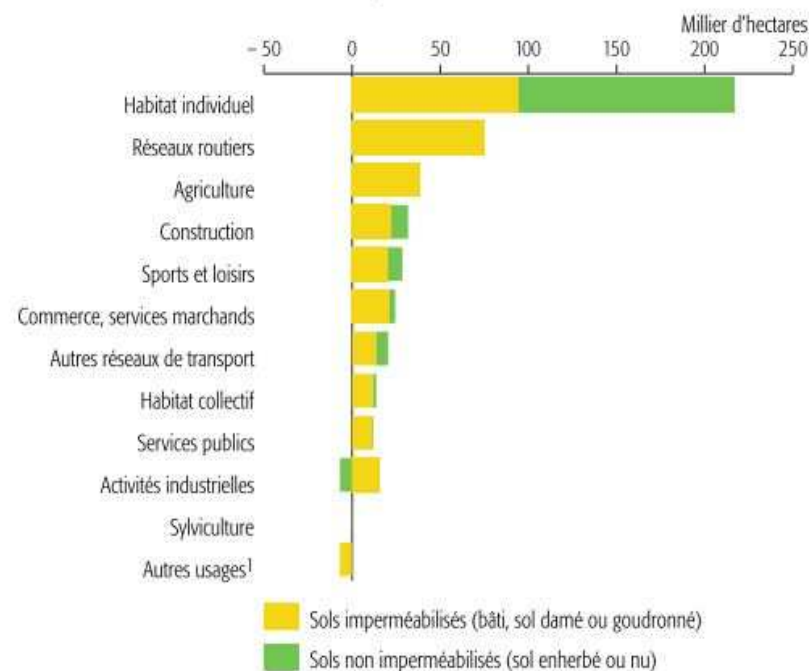
En termes d'utilisation du sol, l'habitat individuel est la première cause d'artificialisation des terres. Entre 2006 et 2014 en France, 46 % ont été consommées par des maisons individuelles, avec leurs jardins et annexes. Cette expansion est due à la croissance de la population, qui augmente de 1,6 millions de personnes entre 2007 et 2012, mais aussi au choix des ménages qui privilégient la maison individuelle. Bien que l'habitat collectif progresse au même rythme que l'habitat individuel (+ 17 % entre 2006 et 2014), son impact reste faible : il ne représente que 3 % des nouvelles surfaces artificialisées. Concernant l'imperméabilisation des sols, moins de la moitié des surfaces dédiées à l'habitat individuel est bâtie ou stabilisée, les pelouses et jardins occupent 57 % des terrains.

Les réseaux routiers sont le deuxième usage du sol responsable de l'artificialisation, avec 16 % des surfaces consommées entre 2006 et 2014. Ils augmentent de 12 % sur la période. La propension des ménages à s'installer hors des villes, et les distances de plus en plus longues entre domicile et lieu de travail contribuent au développement des réseaux de communication.

L'artificialisation des sols est à relier à la croissance démographique, qui induit de nouveaux besoins d'espace pour l'habitat et les activités économiques.

L'urbanisation progresse fortement dans le quart sud-est. La progression de l'artificialisation est également importante dans l'ouest du pays, avec l'étalement des aires urbaines de Nantes, Rennes et Bordeaux. Dans la petite couronne parisienne, malgré la croissance de la population, la proportion de sols artificialisés plafonne en 2014 entre 75 et 95 % du territoire selon les départements, par manque de place. En revanche, les surfaces artificialisées s'étendent moins vite dans les départements à faible croissance démographique, situés sur une diagonale nord-est – sud-ouest.

Près d'un hectare sur deux consommé par l'habitat individuel
Solde des échanges de terres artificialisées (gains ou pertes)
entre 2006 et 2014, selon l'utilisation du sol



Le cas particulier de la Vienne – Déconnexion entre artificialisation des espaces et difficultés d'installation

Dans la Vienne, et particulièrement sur le territoire du SCoT Sud Vienne, la consommation est relativement modérée avec un maintien de SAU entre 2000 et 2010.

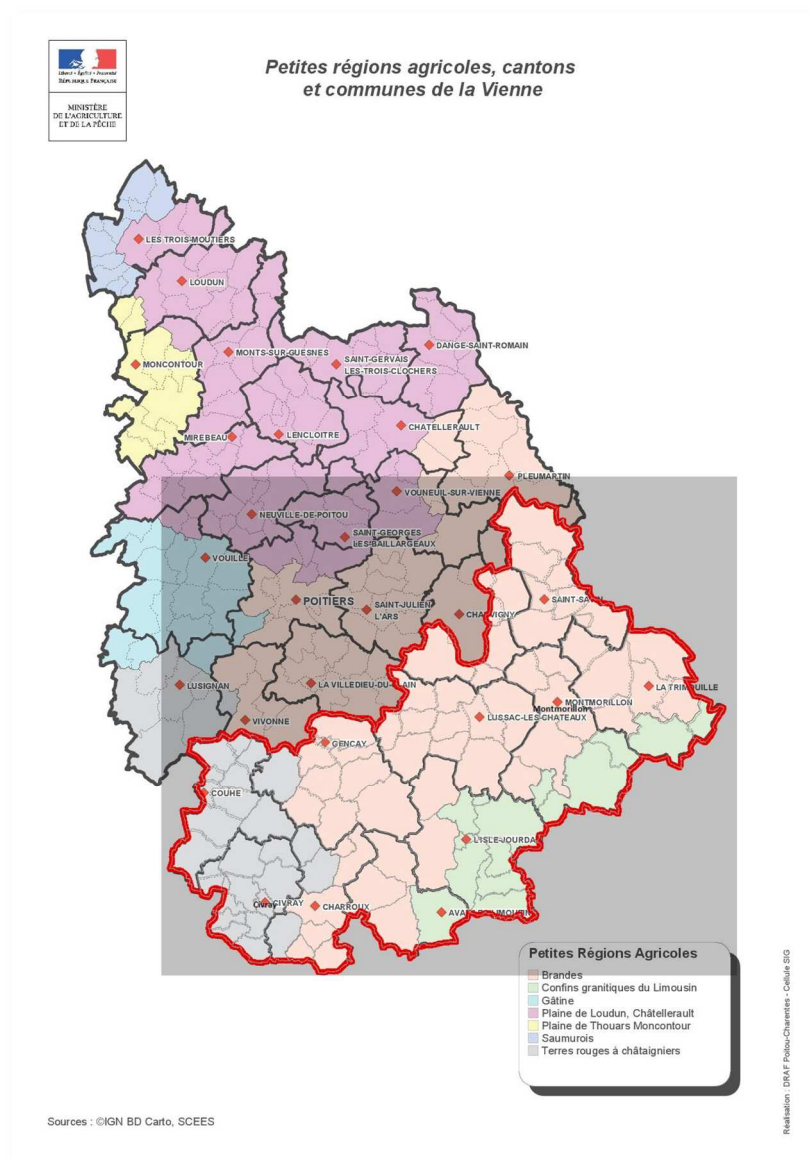
Pourtant, la disponibilité du foncier est le principal frein à l'installation de nouveaux agriculteurs. Avec l'accroissement des surfaces moyennes par exploitation et l'évolution des systèmes d'exploitation, la reprise des fermes, surtout dans le cadre d'installations à titre individuel est de plus en plus difficile notamment par le poids important des capitaux à engager pour l'achat du foncier.

Les coûts du foncier

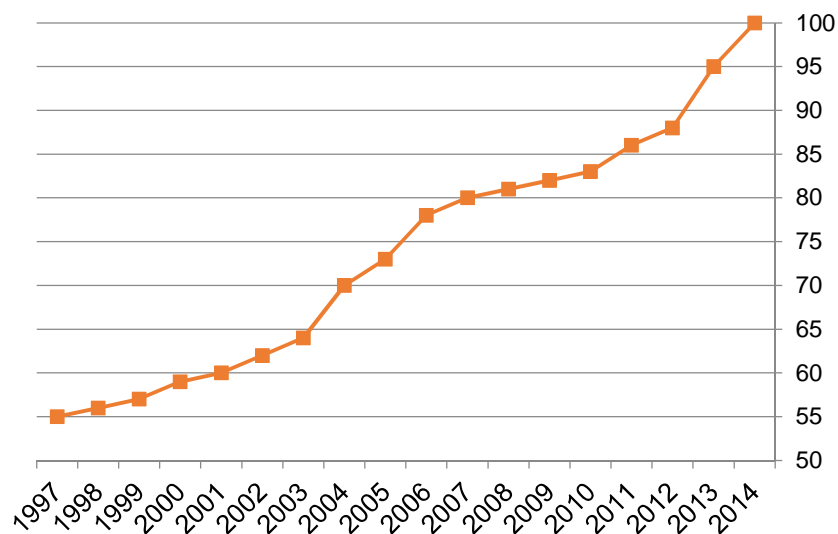
Pour l'année 2013, un hectare de terre agricole en Sud Vienne varie de 1400 à 8000 € avec une évolution moyenne pour 2012-2013 de plus 8 à 9 % excepté pour les terres rouges à Châtaigniers libres.

BAREME INDICATIF DE LA VALEUR VENALE MOYENNE DES TERRES AGRICOLES (en €/ha)	2013	Minima	Maxima	Evolution 2013 - 2012
Terres et prés libres				
Région des Brandes, Confins granitiques du Limousin	3 510	1 400	8 000	9 %
Plaine de Loudun, Richelieu, Châtellerauld	4 760	1 700	7 970	8 %
Saumurois, Plaine de Thouars et Moncontour	4 620	1 980	7 000	- 1 %
Gâtine	4 210	1 500	6 560	4 %
Terres rouges à châtaigniers	4 140	1 510	7 510	1 %
Terres et prés loués				
Région des Brandes, Confins granitiques du Limousin	3 110	1 500	5 000	8 %
Plaine de Loudun, Richelieu, Châtellerauld	3 830	1 960	5 330	2 %
Saumurois, Plaine de Thouars et Moncontour	3 590	1 530	5 710	14 %
Gâtine	3 500	2 280	5 550	1 %
Terres rouges à châtaigniers	4 390	2 000	6 540	9 %

Source : chambre d'agriculture de la Vienne sur des données Agreste.



**Evolution des prix des terres et près - Vienne
situation locative louée
(base 100 : 2014)**



Source : www.leprix-des-terres.fr-SAFER

En 17 ans, la valeur des terres a quasiment doublé.

¹³ **Décret du 29 août 2011 autorisant pour une période de cinq années la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Poitou-Charentes à exercer le droit de préemption et à bénéficier de l'offre amiable avant adjudication volontaire** - Article 2 - La superficie minimale à laquelle le droit de préemption de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Poitou-Charentes est susceptible de s'appliquer dans le département de la Vienne est fixée à 25 ares dans le cas général (polyculture-élevage) et à 10 ares dans le cas des cultures maraîchères et fruitières intensives et des zones viticoles VQPRD. Ce seuil est ramené à zéro :

— pour les parcelles classées en zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme (zones « NC » et « ND » des PLU ; zones « A » et « N » des PLU rendus publics) ;

Le rôle de la SAFER dans la maîtrise de l'évolution des terres agricoles

Sur le territoire, des groupes d'industriels achètent des terres agricoles comme fonds d'investissement notamment pour créer des chasses à louer à prix d'or et « gèlent » ainsi des terres agricoles. De même des agriculteurs anglophones ont beaucoup investi dans le Sud Vienne compte tenu des prix du foncier moins élevés que dans leur pays d'origine.

La SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural a pour objectif de protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers et de favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières.

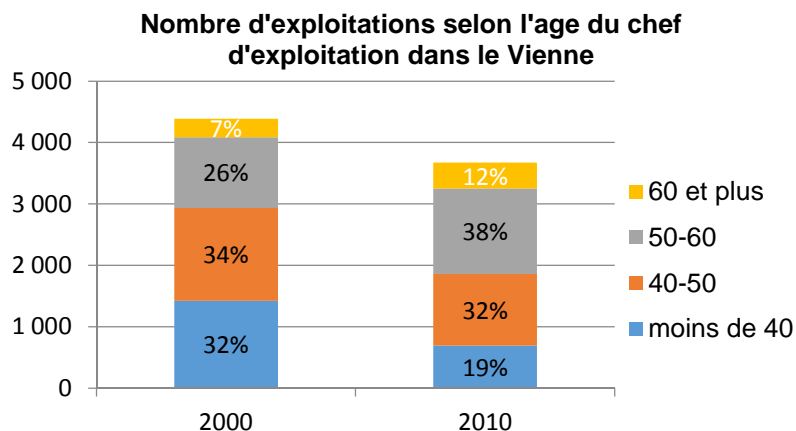
La loi d'avenir agricole renforce les moyens de ces sociétés en les dotant de moyens d'action plus forts notamment le droit de préemption permettant aux SAFER d'acquérir en priorité une terre mise en vente¹³. Ces nouvelles dispositions pourraient être utilisées pour assurer le maintien de l'agriculture en Sud Vienne.

- dans les zones agricoles protégées définies à l'article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime
- dans les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains visés à l'article L. 143-1 du code de l'urbanisme ;
- dans les périmètres d'aménagement foncier rural en cours définis au 1° du deuxième alinéa de l'article L. 121-1 du code rural, entre les dates fixées par arrêté préfectoral, délibération du conseil général ou arrêté du président du conseil général ordonnant l'ouverture et la clôture des opérations, ainsi que dans le cas de parcelles enclavées au sens de l'article 682 du code civil.

➤ La reprise des exploitations

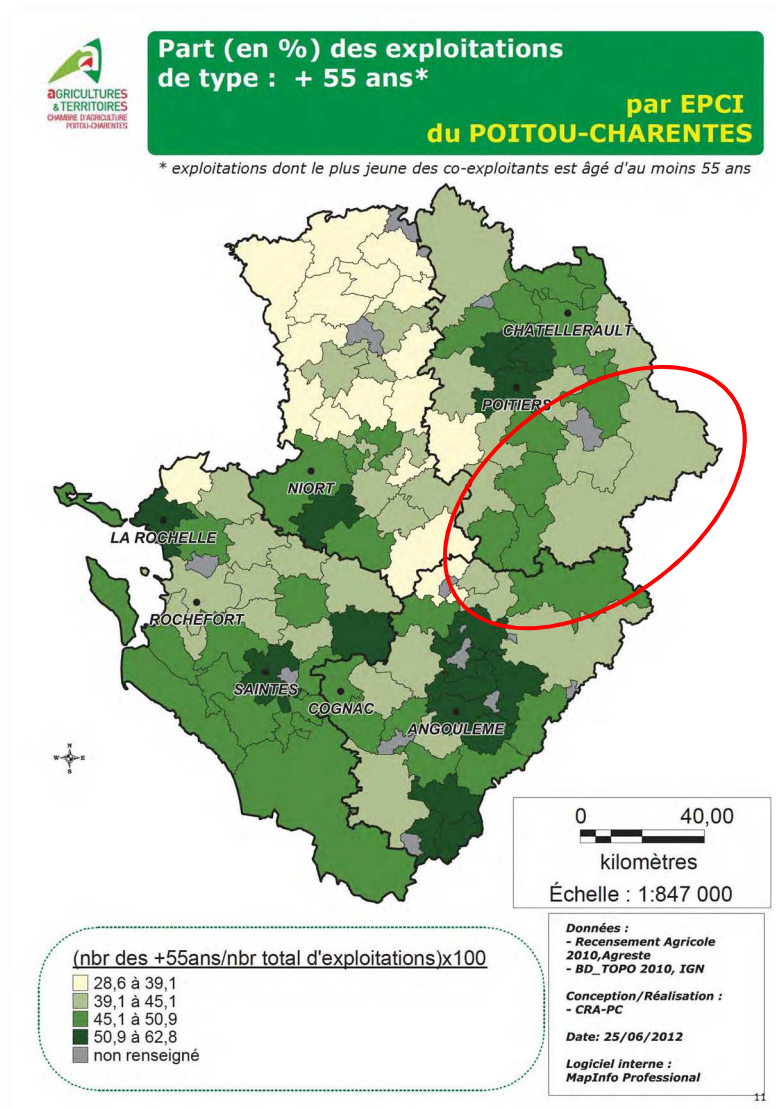
Le Sud Vienne compte 1/3 de ses exploitations professionnelles dirigées par un(e) agriculteur(trice) de plus de 55 ans.

Avec 2/3 des exploitations couvertes par le secret statistique, il est impossible de définir l'âge des agriculteurs du territoire. Toutefois au niveau de la Vienne, comme au niveau national, la tendance est à un vieillissement de l'âge moyen des agriculteurs :



La problématique de reprise de l'exploitation et non seulement des terres est donc de plus en plus prégnante. En 2010, le nombre d'exploitations sans repreneur est plus important qu'en 2000, toutefois, la part des exploitations reprises est supérieure.

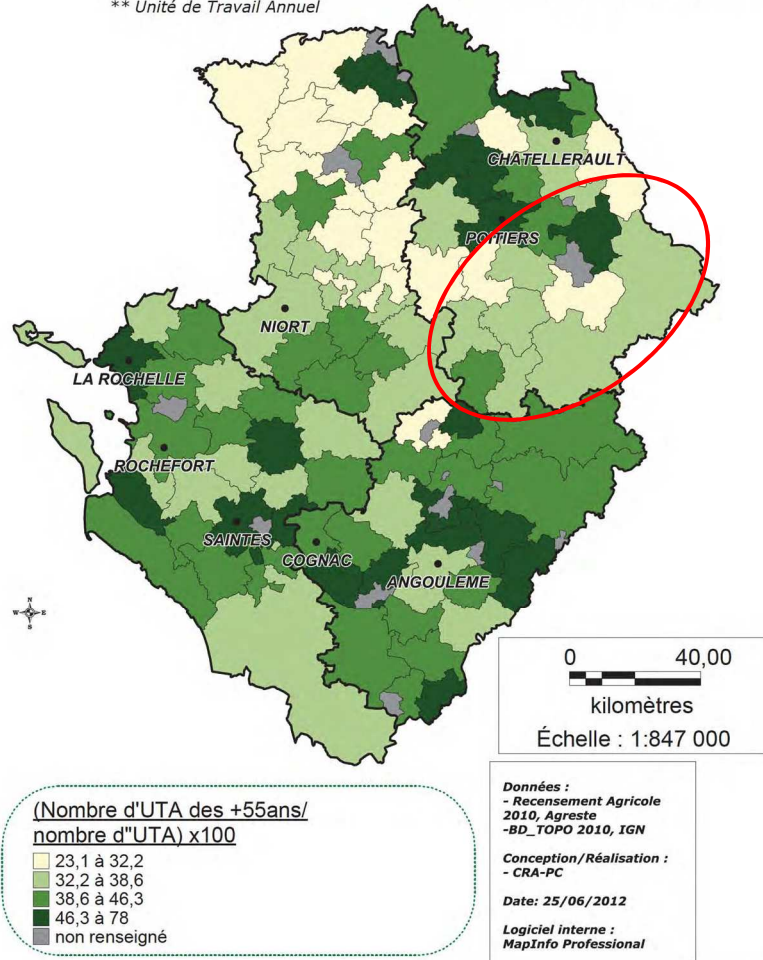
Source : RGA2010	2000		2010	
Exploitation en situation de transmission (chef d'exploitation de plus de 50 ans) en VIENNE	1454		2060	
Avec successeur	496	34%	814	40%
Sans successeur	958	66%	1246	60%





Part (%) des UTA** qui travaille dans des exploitations de type : + 55 ans* par EPCI du POITOU-CHARENTES

* exploitations dont le plus jeune des co-exploitants est âgé d'au moins 55 ans
** Unité de Travail Annuel



Dans les années 90, de nombreux anglais retraités sont venus vivre dans le Sud-Vienne faisant augmenter les prix de l'immobilier (jusqu'à 25% de la population) y compris celui des exploitations agricoles en ruine, mais depuis la chute de la livre sterling beaucoup ont vendu.

La pression foncière est surtout dans la seconde couronne de Poitiers : Gençay, Saint-Maurice-la-Clouère, mais aussi Saint-Saviol avec le TER. Poitiers est surtout attractif en termes d'emplois par le CHU et les universités, d'où une pression foncière présente surtout dans la frange nord du territoire du SCoT (Gençay, Saint-Maurice-La-Clouère, Lussacois...). Le développement du TER peut favoriser l'implantation de population dans certaines communes.

La région connaît des conflits d'usage avec les néo-ruraux français qui parfois entraînent la nécessité d'une délocalisation des sièges d'exploitation hors des villages.

Mitage agricole

Il n'est pas habituel pour les familles d'agriculteurs de construire des maisons autour du siège de leur exploitation. La politique menée est d'une seule habitation par site et de préférence un logement de fonction sur place seulement. Cette politique, actée dans la charte urbanisme et territoire, nécessite de créer des structures d'accueil pour les agriculteurs en retraite, mais assure que les sièges d'exploitation ne deviennent pas de futurs hameaux.

Maîtriser la compétition avec l'artificialisation des sols

III.2.4 ORGANISATIONS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

La valeur économique du Sud Vienne représente 174 millions de productions brutes soit 33 % de la valeur de la Vienne (source : CA86- L'agriculture sur le territoire du SCoT Sud Vienne (périmètre 2016)).

➤ Formations

Le territoire Sud Vienne est pourvu de 3 établissements de formation :

- Antenne de Montmorillon du Centre de Formation d'apprentis (CFA) de la Vienne (formations bac pro, BP, BPA, CAPA).
- Établissement Public Local de Montmorillon comprenant un lycée professionnel agricole (seconde à terminale), un centre de formation professionnelle (BTS, CFA, CFPPA) et une exploitation agricole.
- Maison Familiale Rurale de Gençay : classes de la 4^e à la terminale en enseignement agricole et alternance.

➤ Acteurs

Publics

Le Conseil Départemental de la Vienne apporte un soutien aux filières locales pour tendre vers une agriculture durable et maintenir l'élevage sur le territoire en :

- Apportant un soutien financier de l'élevage,
- Développant des circuits agricoles courts avec l'objectif d'un repas par mois en circuit court dans les collèges et un souhait de développer ces filières en identifiant mieux la demande (restauration collective, EPAD...). Une expérimentation est menée sur la CC du Civraisien en Poitou (Ex-CC de Couhé)..
- Soutenant la création du marché au cadran à Coulonges les Hérolles en plus de la foire pour permettre la vente en circuit court des produits d'élevages locaux : bovins viandes, ovins, etc.
- Réimplantant des éleveurs ovins sur le domaine du Léché. Les parties naturelles sont gérées par le Conseil Départemental.

¹⁴ Source : AcoSS

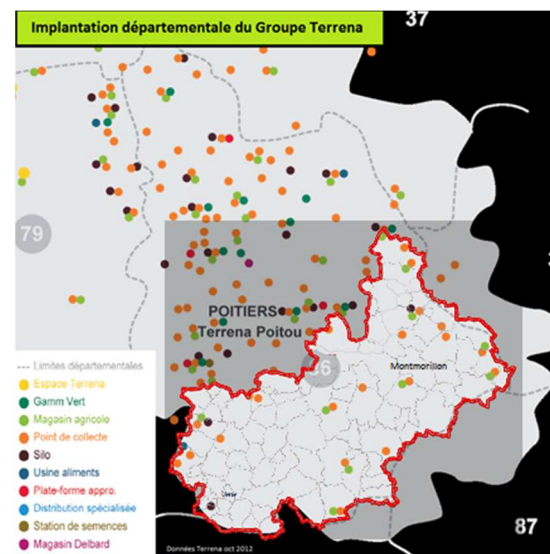
Privés

Le groupe *Terrena* est fortement implanté sur le territoire, avec :

- 1 usine d'aliments ;
- 10 magasins agricoles
- 19 points de collecte ;
- 3 silos.

COREA devenu Ocealia, l'Alliance Pastorale et les négoce sont également des acteurs implantés sur le territoire en faveur de la filière agricole.

Malgré ces acteurs et leurs implantations, le territoire compte peu d'emplois dans les métiers de l'agroalimentaire : seulement 13 structures pour 156 emplois en 2013 (hors boulangeries). La plupart des produits du territoire sont ainsi transformés sur d'autres territoires¹⁴.



➤ Transformation agroalimentaire

Le territoire est doté de deux abattoirs :

- Le Vigeant
- Montmorillon.

Ce dernier a été racheté en 2012 par Celmar et UFL (70 % des parts) avec plusieurs autres actionnaires dont Sobevia (Bessines-sur-Gartempe), Bondy Viande (Châtelleraut), Vuzé (Poitiers), trois négociants, et l'association des éleveurs de la Vienne 15. Une grande partie des salariés a ainsi été conservée.

Le territoire compte également deux laiteries à notoriété nationale : *SAVENICA* (Saint Saviol) et *EURIAL* (Chaunay).

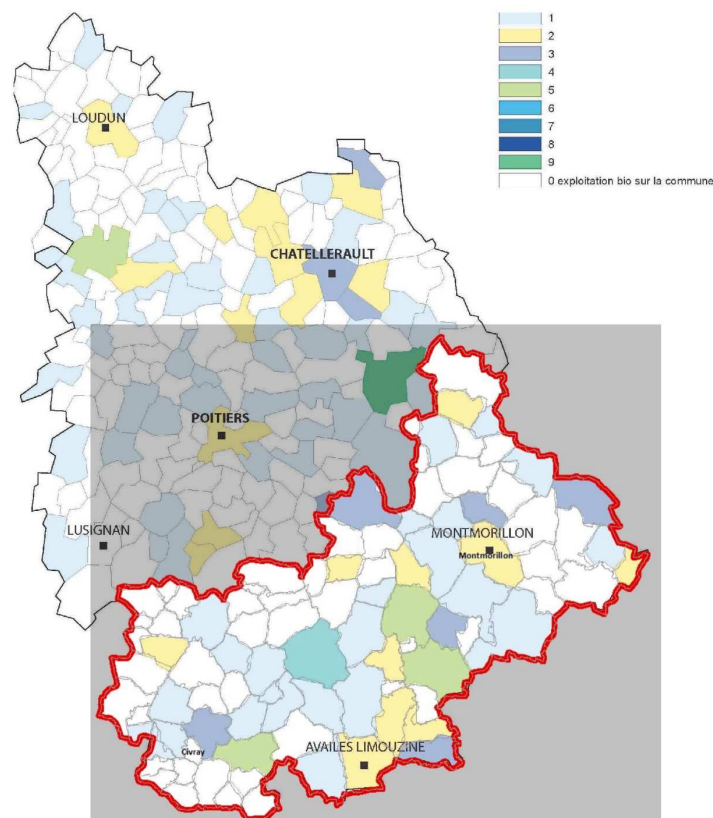
Sur le plan logistique, la gare de Saint Saviol est utilisée pour le transport (l'export notamment) de céréales.

Le territoire du Sud Vienne est ainsi doté de la plus grande gare de fret céréalier entre Tours et Bordeaux.

➤ Filière bio¹⁶

La conversion à l'agriculture biologique notamment soutenue par la PAC se développe peu à peu en Sud Vienne, en avance par rapport au reste du département avec 176 exploitations bio en 2016 (sur 2050 exploitations recensées en 2010 le bio représente 9% des exploitations).

Cartographie du nombre de producteurs biologiques par commune dans la Vienne
Données 2012
Nb d'exploitations bio / commune

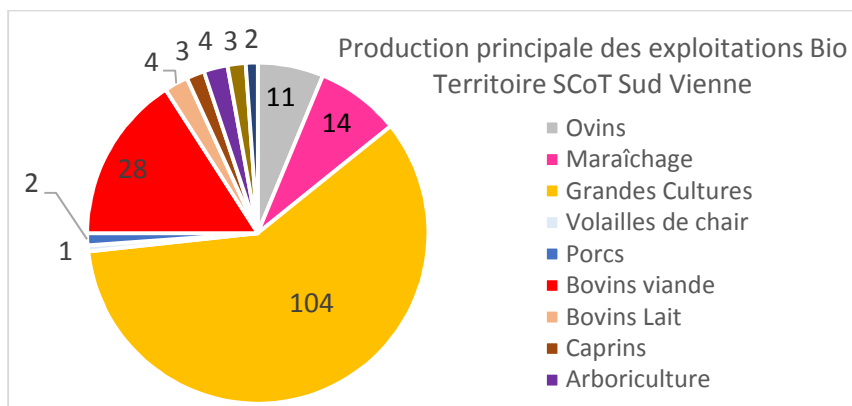
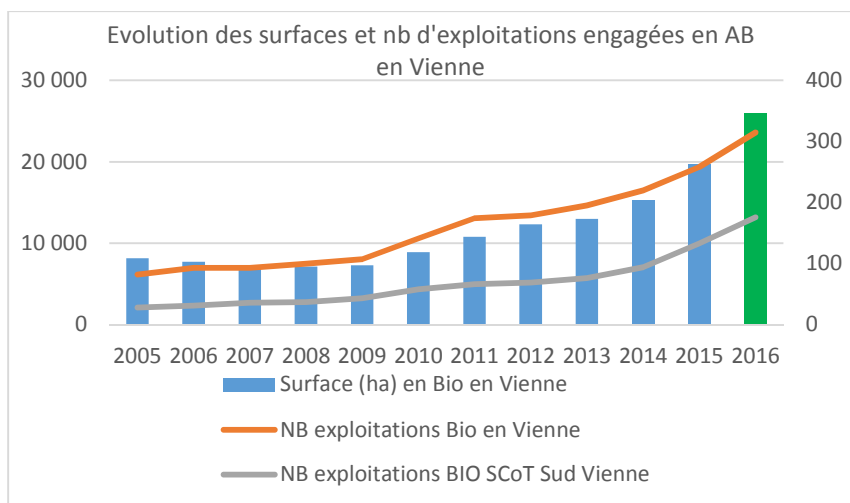


Source : chambre d'agriculture de la Vienne

En 2016, plus d'une exploitation bio de la Vienne sur 2 se situe sur le territoire du SCoT Sud Vienne. La conversion en bio connaît une dynamique forte depuis 2013 puisque sur les 66 nouvelles exploitations engagées dans le bio en 2015, 43 sont en Sud Vienne.

¹⁵ Coopérative des éleveurs de la Marche –source : la Montagne.fr

¹⁶ Données : Vienne Agrobio



PPAM : Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales

¹⁷ Pays du Montmorillonnais : anciennes CC du Montmorillonnais et CC du Lussacois (unité agricole définie par la chambre d'agriculture dans son atlas de valorisation cartographique du recensement agricole 2010)

➤ **Circuits courts**

Les circuits courts sont encore peu développés dans cette partie de la Vienne.

Source : CA86	Civraisien	Vienne et Gartempe	Vienne
Part des exploitations en circuits courts	4%	Env. 8%	24%

Plus de 37,7 % (1/3 de EA) des exploitations du pays du Montmorillonnais¹⁷ ont un signe de qualité sans distinction d'âge des exploitants (nombreuses AOC et IGP).

Le bio est plus développé dans le Civraisien en Poitou¹⁸ : 1 à 5% des exploitations contre moins de 1% pour l'ex-pays Montmorillonnais. Toutefois, ce dernier territoire développe plus de filières en circuits courts surtout chez les jeunes (- de 40 ans). Ce modèle de circuits courts est plus utilisé dans le Civraisien en Poitou pour les petites exploitations.

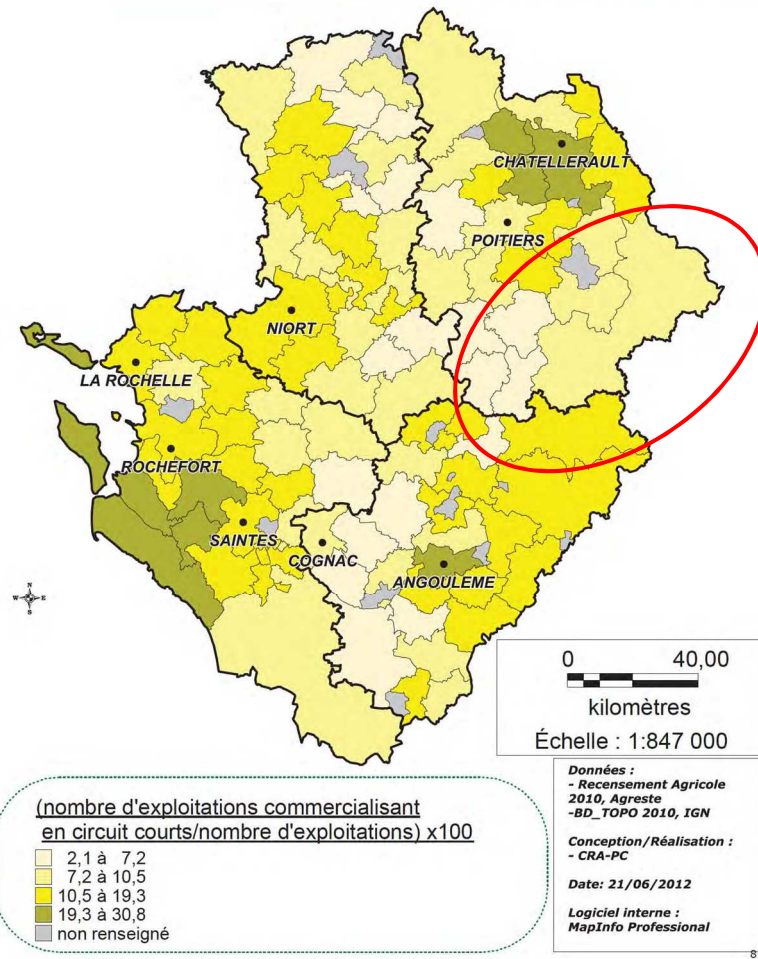
➤ **Autres sources financières : les énergies renouvelables**

Dans une optique de diversification, les énergies renouvelables constituent également un apport financier généré par le développement de la méthanisation : 1 projet en fonctionnement, 3 plus avancés et 2 en réflexion et par la mise en place de panneaux photovoltaïques bien que cette dynamique s'amointrisse avec la baisse des aides à l'équipement.

¹⁸ Pays du Civraisien : anciennes CC des Pays Civraisien et Charlois, CC De la région de Couhé et CC Du pays Gencéen

Part (%) des exploitations qui commercialisent en circuit court

par EPCI
du POITOU-CHARENTES



III.2.5 ENJEUX AGRICOLES

➤ Atouts

- Présence d'exploitations en signe officiel de qualité (ex. Agneau Poitou-Charentes),
- Biodiversité encore préservée, présence de boisements
- Diversité des productions
- Zone intermédiaire avec complémentarité élevage / culture
- Présence de groupes de développement
- Structures des exploitations favorables à l'installation : parcellaire, maillage, polyculture-élevage, professionnalisation.
- Production d'agro-énergies

➤ Faiblesses

- Population agricole âgée
- Peu d'outils de transformation agroalimentaire au-delà des abattoirs
- Fragilité économique de certaines exploitations, notamment en élevage
- Conditions de travail difficiles en élevage
- Peu de valeur ajoutée (production brute)
- Peu de circuits courts
- Peu d'agrotourisme
- Qualité des sols inégale
- Difficultés de transmission liées à l'agrandissement des structures (capitaux nécessaires)
- « Céréalisation » de certains secteurs autrefois en polyculture-élevage (remise en cause de la filière élevage et manque de compétitivité des productions végétales)
- Peu de valorisation des espaces boisés

➤ Opportunités

- Valeur ajoutée liée au développement des énergies renouvelables
- Développement de nouvelles filières (ex. engraissement)
- Financements accessibles via PDRR
- Réseau dense d'organisations de producteurs, d'organisations professionnelles agricoles, d'organismes stockeurs : taille, nombre

- Développement de la transformation agroalimentaire et des circuits courts
- Conjoncture économique ovine plus favorable
- Développement de l'agrotourisme (valorisation de l'espace, structures d'accueil)

➤ **Menaces**

- Peu de candidats à l'installation en élevage (en lien avec le faible nombre d'exploitations d'élevage facilement transmissibles)
- Agrandissement des exploitations entraînant une baisse de leur nombre et des difficultés de transmission
- Augmentation des réglementations (risque de pénalités financières qui figeraient l'évolution des exploitations)
- Ressources en eau et réglementation de plus en plus contraignante sur l'eau (SDAGE, DCE, nitrates, irrigation...)
- Contraintes administratives croissantes
- Pas d'abattoirs agréés hors bovins et ovins
- Manque de visibilité de la PAC dans 10 ans et crainte liée à l'ouverture des frontières aux marchés internationaux
- Difficulté d'accès au foncier avec risque d'arrivée d'investisseurs extérieurs
- Enclavement du territoire (desserte autoroutière, réseau numérique, téléphonie, manque d'entretien des réseaux)
- Perte des centres de décision sur le territoire (sièges de coopératives et négociants, administration...)

- Les chênes (rouvre, pédonculé et pubescent) constituent l'essence principale sur 67 % de la surface forestière.
- Les résineux ne sont dominants que sur 20 % de cette surface (22 000 ha), dont plus de la moitié sont constitués de Pin maritime. Le Pin sylvestre et le Pin laricio représentent presque l'intégralité du reste de la forêt résineuse.
- Les taillis et mélange taillis-futaie représentent plus des 2/3 des peuplements, le tiers restant étant de la futaie, essentiellement présente en forêt domaniale.
- La production moyenne, toutes essences confondues est d'environ 5m³/ha/an sur l'ensemble des forêts de la Vienne.

III.3.2 LA FORET EN SUD VIENNE

Le territoire est concerné par 3 entités : les Brandes qui constituent la majorité du territoire, la Chataigneraie Limousine qui constitue une bande d'environ 10 km au sud du territoire et les terres rouges à l'ouest du territoire.

III.3. LA SYLVICULTURE¹⁹

III.3.1 LA FORET DANS LA VIENNE

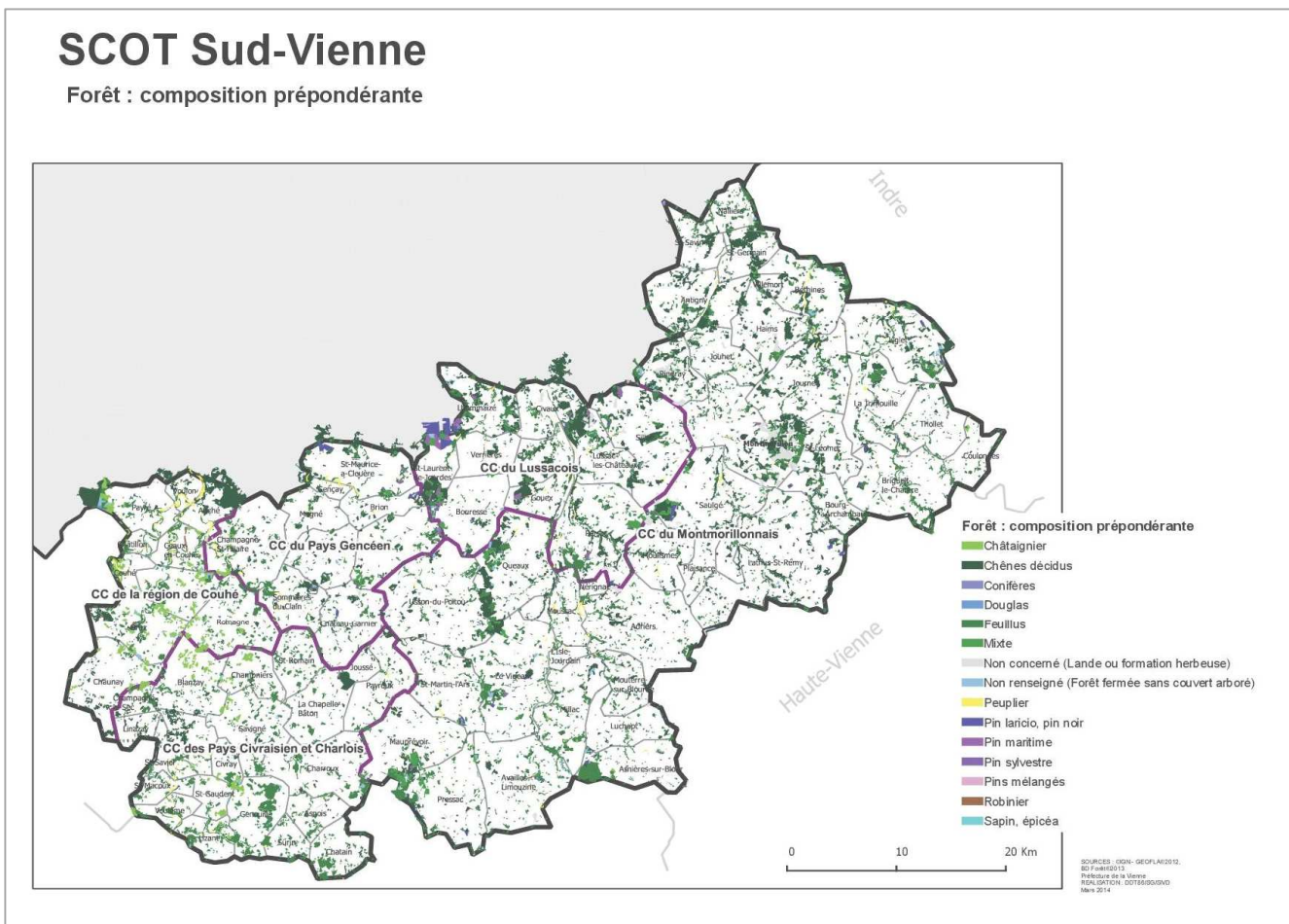
- 113 000 ha de forêts, soit un taux de boisement de 16 %, c'est bien inférieur à la moyenne nationale (26 %), mais supérieur à la moyenne de l'ancienne région Poitou-Charentes qui est de 14 %.
- La forêt est privée à 93 %, les 7 % restant sont essentiellement des forêts domaniales et quelques petites forêts communales.

¹⁹ Source : <http://www.crpf-poitou-charentes.fr/Les-Boiseurs-Sylviculteurs-de-la.html>

Les terres rouges représentent les meilleures potentialités de production régionale. Ces terres ont comme vocation essentiellement de feuillues. Les terres rouges produisent notamment du Châtaignier de qualité très recherché pour la parqueterie et l'ébénisterie. Vient ensuite la « châtaigneraie limousine » dont le climat est favorable à la forêt.

Lorsque les essences sont bien adaptées au terrain, les peuplements présentent généralement d'intéressantes potentialités moyennant une

Enfin, les brandes produisent de bons rendements de pins maritimes, mais les sécheresses estivales fragilisent les productions de chênes. Sur tous ces ensembles, les propriétés forestières sont privées et très morcelées ce qui limite la création d'une filière stable.



sylviculture adaptée.

III.4. QUESTIONS ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE ET DE LA SYLVICULTURE

III.4.1 LES ENJEUX DU SCoT POUR L'AGRICULTURE

➤ *Les mutations de l'agriculture ?*

On observe un glissement progressif (par secteur) de l'activité d'élevage vers la céréaliculture.

Ce phénomène est économique et se trouve directement lié d'une part aux conditions de vie et d'exploitation des agriculteurs, d'autre part aux conditions du marché (cf. les difficultés du marché du lait et de la Viande).

Question pour le SCoT :

Dans ces conditions, le SCoT doit-il intervenir et protéger une partie du bocage (aspects paysagers, touristiques, du cadre de vie), ou choisir de ne pas intervenir sachant que la logique des marchés conditionne fortement les choix de la profession et des familles d'agriculteurs ?

➤ *La préservation du bocage ?*

La trame Verte et Bleue constitue un outil intéressant pour préserver les bocages historiques du territoire.

Mais le bocage est surtout dépendant du maintien de l'élevage traditionnel.

Simultanément, la viabilité de certaines exploitations est parfois liée à la préservation des terres autour du siège d'exploitation nécessaires à la sortie et la gestion des bêtes.

Questions pour le SCoT :

Le maintien du bocage et donc des haies représente-t-il une ambition du projet SCoT ? Sur l'ensemble du territoire ? Sur certaines parties du territoire aux enjeux touristiques particulièrement forts ?

➤ *La viabilité (conditions d'exploitation) et la transmission des exploitations ?*

L'un des risques pour l'activité agricole réside dans la mutation de sièges agricoles qui feront ensuite défaut pour l'activité agricole. Ainsi, ces sièges doivent être préservés de la pression du marché immobilier, notamment lorsqu'il s'agit d'espaces stratégiques pour l'agriculture et d'exploitations pérennes.

Par ailleurs, la libération des sièges d'exploitation par l'agriculteur-cédant peut représenter une condition de faisabilité de la reprise des exploitations.

D'une façon générale, les conditions d'exploitation doivent être maintenues, voire renforcées ; en effet, l'urbanisation, notamment celle linéaire le long des voiries départementales fait peser le risque d'isolement d'ensembles agricoles. L'enjeu d'accessibilité des parcelles et des sièges devra donc bien être pris en compte dans le SCoT.

Questions pour le SCoT :

- ✓ **La préservation de certaines exploitations passe-t-elle par la définition d'un périmètre inconstructible autour des sièges d'exploitation (surtout pour les élevages) ?**
- ✓ **Faut-il inviter les PLUi à identifier les sièges d'exploitation et accès aux parcelles pour assurer de ne pas pénaliser les exploitations par manque d'accès ?**
- ✓ **Faut-il créer des structures d'accueil pour les anciens agriculteurs en bourgs ruraux pour permettre une transmission d'exploitation plus aisée ?**

➤ *Le foncier agricole et sylvicole ?*

L'observation est significative, l'influence de l'urbanisation est très faible par rapport à l'évolution des surfaces et des exploitations. La dynamique démographique étant quasiment nulle en Sud Vienne, l'enjeu foncier pourrait passer au second plan, à la condition toutefois que la productivité du foncier consommé soit améliorée (armature et formes urbaines, localisation des extensions d'urbanisation, etc.).

➤ **Le développement économique de l'agriculture et le territoire Sud Vienne ?**

Le rôle du SCoT est de concilier développement économique de l'agriculture et préservation de l'environnement naturel. Il s'agira donc de trouver le juste point d'équilibre entre l'agricole et l'environnement.

On parlera alors de préservation et de valorisation de l'espace agricole.

La projection sur les 18 années du SCoT, même si elle est difficile en agriculture, devra imaginer les synergies possibles entre agriculture, environnement, biodiversité et paysage. Ce sera aussi l'occasion de porter une réflexion toute particulière sur l'enjeu et la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau.

III.4.2 LES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'AGRICULTURE

Le développement des énergies renouvelables est difficile sur le territoire étant donné que les lignes électriques du réseau sont saturées et ne permettent que très peu l'entrée de nouvelles productions énergétiques.

➤ **Le développement de la méthanisation**

Les dispositifs réglementaires des ICPE paraissent suffisants et donc ne nécessitent pas de renforcement par le SCoT. Toutefois, ce dernier pourrait donner la possibilité de construire des méthaniseurs en zones d'activités pour une meilleure valorisation de la chaleur.

➤ **Permettre le développement du photovoltaïque**

Beaucoup de fermes se sont équipées de panneaux photovoltaïques ces dernières années, mais depuis qu'il y a beaucoup moins de financement (et donc de financeurs), on observe un ralentissement des installations.

Pour le photovoltaïque au sol, la Chambre d'Agriculture de la Vienne prend comme ligne directrice de permettre l'installation sur des terres de niveau « 4 » (les moins bonnes) par rapport au recensement des valeurs agronomiques des sols et recommande une surface maximale de développement.

Le SCoT devra traiter le sujet.

➤ **Favoriser le développement de la filière bois énergie**

La filière bois de chauffage n'existe pas sur le territoire. Les bois ne sont pas valorisés énergétiquement et les déchets d'entretiens de haies non plus. Les groupes produisant des plaquettes ne sont pas forcément intéressés par les coupes de haies, car l'approvisionnement est ponctuel.

CHAPITRE IV - L'ARMATURE URBAINE



IV.1. LE SCoT ET L'AIRE URBAINE DE POITIERS

Avant d'analyser la structuration urbaine du territoire du SCoT Sud Vienne, il est intéressant de le mettre en situation par rapport à l'aire urbaine²⁰ de Poitiers sur le SCoT Sud Vienne. Ainsi, selon l'INSEE, 17 communes du SCoT sont comprises dans l'Aire Urbaine de Poitiers :

- Châtillon
- Payré
- Voulon
- Anché
- Ceaux-en-Couhé
- Champagné-Saint-Hilaire
- Magné
- La Ferrière-Airoux
- Gençay
- Saint-Maurice-la-Clouère
- Brion
- Saint-Secondin
- Saint-Laurent-de-Jourdes
- Verrières
- Lhonnaizé
- Valdivienne et Vaux, avec la particularité qu'elles sont multipolarisées respectivement avec Chauvigny et Civray

Elles constituent la frange nord du territoire du SCoT, en relations étroites avec le pôle urbain central de Poitiers et sa première couronne (plus de 10 000 emplois).

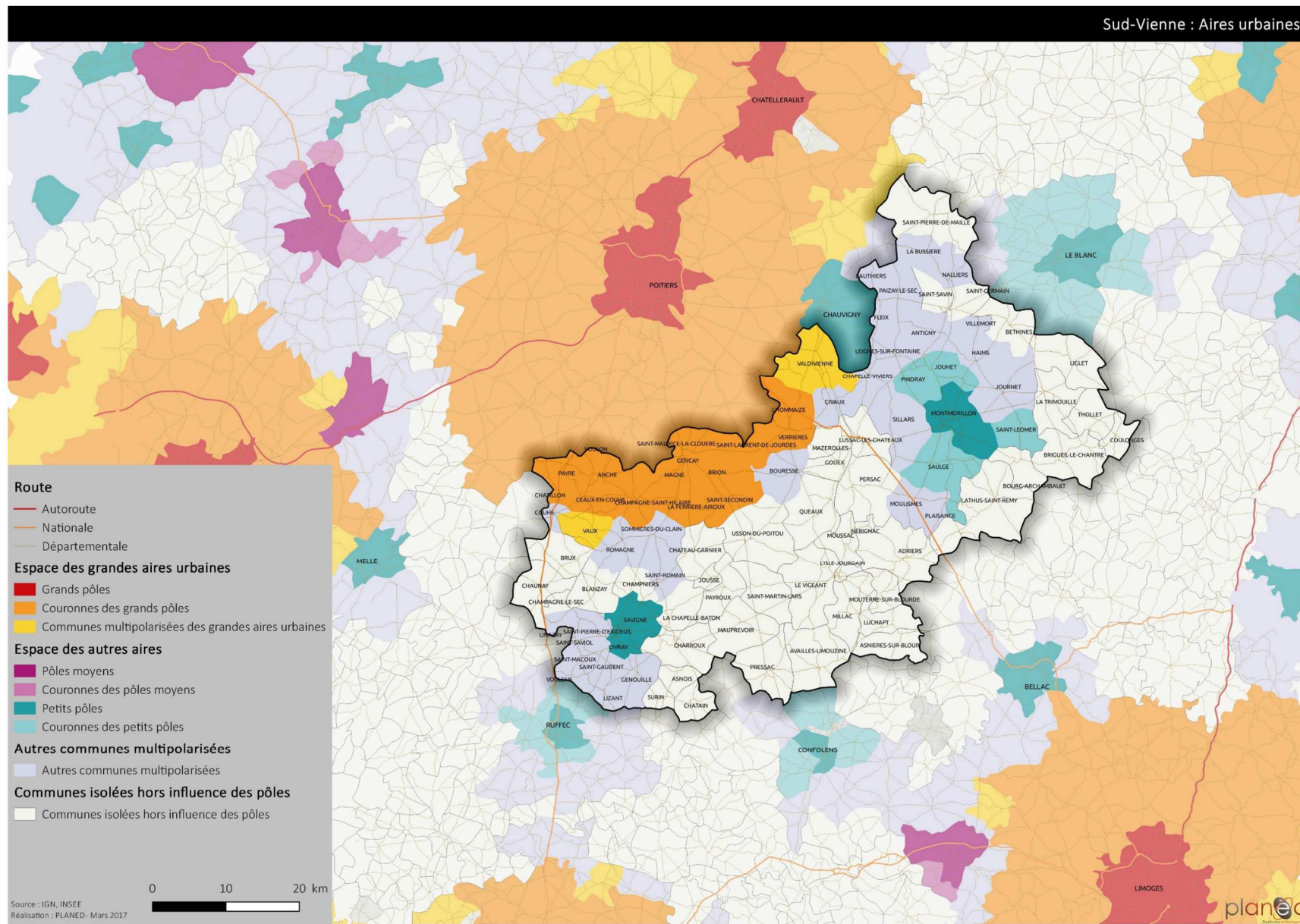
²⁰ Une « aire urbaine » est définie par l'INSEE comme un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne

Le petit pôle urbain²¹ de Montmorillon polarise quant à lui 4 communes (Jouhet, Pindray, Saulgé, Saint-Léomer) correspondant à la « couronne » de la commune. Son aire d'attraction est cependant plus forte si l'on retient les communes multipolarisées avec Chauvigny.

Le petit pôle de Civray-Savigné apparaît plus isolé et les communes proches sont multipolarisées à la fois par lui et par Ruffec au sud.

périurbaine) dont au moins 40 % de la population active résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

²¹ Un petit pôle est une unité urbaine de 1 500 à 5 000 emplois.



IV.2. UNE APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA STRUCTURATION URBAINE

IV.2.1 L'INTERET DE LA STRUCTURATION URBAINE DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour objet d'encadrer les politiques publiques en matière d'infrastructures (voirie, réseaux, Zones d'Activités Economiques (ZAE)) et de grands équipements, en matière de commerces et de services notamment.

Ainsi, le SCoT s'intéresse à l'armature urbaine correspondant à différents niveaux de polarités. Puis, il considère les interrelations entre ces polarités, c'est-à-dire d'une part les réseaux et d'autre part les échanges (les trafics).

L'analyse de la concentration des fonctions urbaines, autrement dit l'identification de l'armature urbaine est intéressante à plus d'un titre :

- Pour une répartition équilibrée du logement ;
- Pour appuyer un maillage des services et commerces de proximité ;
- Pour structurer les transports collectifs ;
- Pour rechercher des économies d'échelle dans le fonctionnement des services publics.

Sur le plan pratique, l'armature urbaine est la résultante de nombreux critères :

- Population,
- Offre d'emplois,
- Équipements,
- Services,
- Commerces,
- Équipements/ sites de Tourisme...

Si l'identification des différents critères paraît assez immédiate, la question de leur combinaison est plus délicate. Ainsi, il est toujours difficile d'identifier la prééminence de tel ou tel critère sur les autres en matière de polarité. Pour cette raison, il est considéré que chacun des critères est d'influence égale.

Ainsi, chaque critère sera ramené à une valeur correspondante comprise entre 0 (mini) et 10 (Maxi) (soit exprimé en base 10).

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère « n+1 »	...	SYNTHESE
Commune A	10	10	10	10	...	10
Commune B	5	3	1	6	...	5
Commune C	3	2	1	3	...	3.5
Commune D	3	3	0	2	...	2.5

Matrice d'identification des polarités existantes d'un territoire

Par exemple : La commune C a obtenu la note de 2 au critère 2, 1 au critère 3, etc. En moyenne la commune C obtient finalement la note de 3,5.

Du fait de la continuité urbaine et les liens historiques ou économiques qu'elles entretiennent, certaines communes ont été regroupées et intégrées dès le début de l'analyse. Il s'agit de :

- Civray avec Savigné et Saint-Pierre-d'Exideuil ;
- Gençay avec Saint-Maurice-la-Clouère et Magné ;
- Lussac-les-Châteaux avec Civaux et Mazerolles ;
- Saint-Savin avec Saint-Germain et Antigny ;
- L'Isle-Jourdain avec Le Vigeant ;
- Montmorillon avec Saulgé ;
- Couhé avec Châtillon.

IV.2.2 LES POLARITES EN MATIERE DE POPULATION ET D'EMPLOIS

On s'intéresse en premier lieu aux critères démographiques et emplois puisque la concentration de population et celle des emplois pourraient justifier à elles seules un premier niveau de la structuration de l'espace. Les chiffres du recensement de la population INSEE 2013 sont alors utilisés :

Commune	Population en 2013	Indicateur population	Emploi au LT en 2013	Indicateur emploi
Adriers	726	1,0	313	0,8
Anché	352	0,5	45	0,1
Asnières-sur-Blour	175	0,2	39	0,1
Asnois	135	0,2	32	0,1
Availles-Limouzine	1293	1,8	346	0,8
Béthines	476	0,7	128	0,3
Blanzay	805	1,1	104	0,3
Bouresse	563	0,8	125	0,3
Bourg-Archambault	194	0,3	35	0,1
Brigueil-le-Chantre	503	0,7	138	0,3
Brion	251	0,3	42	0,1
Bruy	735	1,0	118	0,3
Ceaux-en-Couhé	519	0,7	94	0,2
Champagné-le-Sec	221	0,3	33	0,1
Champagné-Saint-Hilaire	983	1,4	154	0,4
Champniers	351	0,5	51	0,1
La Chapelle-Viviers	507	0,7	85	0,2
Charroux	1179	1,6	332	0,8
Chatain	271	0,4	57	0,1
Château-Garnier	632	0,9	157	0,4
Chaunay	1174	1,6	387	0,9
Civray / Savigné / Saint-Pierre-d'Exideuil	4926	6,8	2597	6,4
Couhé / Châtillon	2056	2,9	821	2,0
Coulonges	258	0,4	44	0,1
Fleix	152	0,2	18	0,0
Gençay / Magné / Saint-Maurice-la-Clouère	3668	5,1	1092	2,7
Genouillé	526	0,7	37	0,1
Goux	494	0,7	47	0,1
Haims	226	0,3	42	0,1
Jouhet	515	0,7	72	0,2
Journet	349	0,5	78	0,2

Commune	Population en 2013	Indicateur population	Emploi au LT en 2013	Indicateur emploi
Joussé	325	0,5	202	0,5
La Bussière	325	0,5	40	0,1
La Chapelle-Bâton	341	0,5	70	0,2
La Ferrière-Airoux	339	0,5	44	0,1
La Trimouille	921	1,3	244	0,6
Lathus-Saint-Rémy	1214	1,7	363	0,9
Lauthiers	62	0,1	12	0,0
Leignes-sur-Fontaine	608	0,8	89	0,2
Lhonnaizé	839	1,2	104	0,3
Liglet	325	0,5	66	0,2
Linazay	215	0,3	49	0,1
L'Isle-Jourdain / Le Vigeant	1859	2,6	957	2,3
Lizant	429	0,6	155	0,4
Luchapt	275	0,4	72	0,2
Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles	4305	6,0	2482	6,1
Mauprévoir	634	0,9	108	0,3
Millac	489	0,7	104	0,3
Montmorillon / Saulgé	7201	10,0	4084	10,0
Moullismes	390	0,5	56	0,1
Moussac	456	0,6	66	0,2
Mouterre-sur-Blourde	172	0,2	84	0,2
Nalliers	305	0,4	43	0,1
Nérignac	126	0,2	22	0,1
Paizay-le-Sec	470	0,7	75	0,2
Payré	1015	1,4	270	0,7
Payroux	499	0,7	159	0,4
Persac	824	1,1	144	0,4
Pindray	264	0,4	37	0,1
Plaisance	170	0,2	25	0,1
Pressac	617	0,9	142	0,3
Queaux	504	0,7	83	0,2
Romagne	844	1,2	209	0,5
Saint-Gaudent	301	0,4	53	0,1
Saint-Laurent-de-Jourdes	204	0,3	33	0,1
Saint-Léomer	180	0,2	27	0,1
Saint-Macoux	479	0,7	44	0,1
Saint-Martin-l'Ars	384	0,5	68	0,2
Saint-Pierre-de-Maillé	881	1,2	204	0,5
Saint-Romain	416	0,6	68	0,2

Commune	Population en 2013	Indicateur population	Emploi au LT en 2013	Indicateur emploi
Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain	2407	3,3	759	1,9
Saint-Saviol	515	0,7	266	0,7
Saint-Secondin	551	0,8	94	0,2
Sillars	630	0,9	191	0,5
Sommières-du-Clain	802	1,1	180	0,4
Surin	106	0,1	27	0,1
Thollet	162	0,2	28	0,1
Usson-du-Poitou	1301	1,8	453	1,1
Valdivienne	2715	3,8	429	1,0
Vaux	781	1,1	88	0,2
Verrières	970	1,3	243	0,6
Villemort	106	0,1	19	0,0
Voulême	377	0,5	30	0,1
Voulon	436	0,6	34	0,1

La présentation des résultats, selon l'indicateur de population ou celui de l'emploi, à l'aide de deux matrices de Bertin²² montre deux regards différents sur l'armature urbaine du SCoT.

Classés selon le critère de population, on remarque que :

- Avec 7 201 habitants en 2013, Montmorillon et Saulgé occupent la première place dans ce classement démographique ;
- Avec un écart de plus de 3 points, l'ensemble de Civray est au 2^e rang ;
- S'étagent ensuite les ensembles de Lussac et Gençay puis Valdivienne, Saint-Savin, Couhé et L'Isle-Jourdain.

²² Graphique développé par Jacques Bertin, cartographe français, afin de lire plus facilement l'information contenue dans une matrice rectangulaire.

	Indicateur population	Indicateur emploi		Indicateur population	Indicateur emploi
1 Montmorillon / Saulgé	10,0	10,0	43 Millac	0,7	0,3
2 Civray / Savigné / Saint-Pierre-d'Exideuil	6,8	6,4	44 Saint-Macoux	0,7	0,1
3 Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles	6,0	6,1	45 Béthines	0,7	0,3
4 Gençay / Magné / Saint-Maurice-la-Clouère	5,1	2,7	46 Paizay-le-Sec	0,7	0,2
5 Valdivienne	3,8	1,0	47 Moussac	0,6	0,2
6 Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain	3,3	1,9	48 Voulon	0,6	0,1
7 Couhé / Châtillon	2,9	2,0	49 Lizant	0,6	0,4
8 L'Isle-Jourdain / Le Vigeant	2,6	2,3	50 Saint-Romain	0,6	0,2
9 Usson-du-Poitou	1,8	1,1	51 Moulismes	0,5	0,1
10 Availles-Limouzine	1,8	0,8	52 Saint-Martin-l'Ars	0,5	0,2
11 Lathus-Saint-Rémy	1,7	0,9	53 Voulême	0,5	0,1
12 Charroux	1,6	0,8	54 Anché	0,5	0,1
13 Chaunay	1,6	0,9	55 Champniers	0,5	0,1
14 Payré	1,4	0,7	56 Journet	0,5	0,2
15 Champagné-Saint-Hilaire	1,4	0,4	57 La Chapelle-Bâton	0,5	0,2
16 Verrières	1,3	0,6	58 La Ferrière-Airoux	0,5	0,1
17 La Trimouille	1,3	0,6	59 Joussé	0,5	0,5
18 Saint-Pierre-de-Maillé	1,2	0,5	60 Liglet	0,5	0,2
19 Romagne	1,2	0,5	61 La Bussière	0,5	0,1
20 Lhommaizé	1,2	0,3	62 Nalliers	0,4	0,1
21 Persac	1,1	0,4	63 Saint-Gaudent	0,4	0,1
22 Blanzay	1,1	0,3	64 Luchapt	0,4	0,2
23 Sommières-du-Clain	1,1	0,4	65 Chatain	0,4	0,1
24 Vaux	1,1	0,2	66 Pindray	0,4	0,1
25 Brux	1,0	0,3	67 Coulonges	0,4	0,1
26 Adriers	1,0	0,8	68 Brion	0,3	0,1
27 Mauprévoir	0,9	0,3	69 Haims	0,3	0,1
28 Château-Garnier	0,9	0,4	70 Champagné-le-Sec	0,3	0,1
29 Sillars	0,9	0,5	71 Linazay	0,3	0,1
30 Pressac	0,9	0,3	72 Saint-Laurent-de-Jourdes	0,3	0,1
31 Leignes-sur-Fontaine	0,8	0,2	73 Bourg-Archambault	0,3	0,1
32 Bouresse	0,8	0,3	74 Saint-Léomer	0,2	0,1
33 Saint-Secondin	0,8	0,2	75 Asnières-sur-Blour	0,2	0,1
34 Genouillé	0,7	0,1	76 Mouterre-sur-Blourde	0,2	0,2
35 Ceaux-en-Couhé	0,7	0,2	77 Plaisance	0,2	0,1
36 Jouhet	0,7	0,2	78 Thollet	0,2	0,1
37 Saint-Saviol	0,7	0,7	79 Fleix	0,2	0,0
38 Chapelle-Viviers	0,7	0,2	80 Asnois	0,2	0,1
39 Queaux	0,7	0,2	81 Nérignac	0,2	0,1
40 Brigueil-le-Chantre	0,7	0,3	82 Surin	0,1	0,1
41 Payroux	0,7	0,4	83 Villemort	0,1	0,0
42 Goux	0,7	0,1	84 Lauthiers	0,1	0,0

Classé selon le critère du nombre emplois, on remarque peu de changement en tête de classement :

- Montmorillon / Saulgé est le premier pôle d'emploi du territoire (4 084 emplois) ;
- L'ensemble de Civray reste au 2^e rang, grâce notamment au poids des emplois industriels de Saint-Pierre-d'Exideuil (Gaz Liquéfiés, PBL, etc.) ;
- La note de l'ensemble de Lussac-les-Châteaux est aussi élevée du fait de l'emploi lié à la centrale nucléaire de Civaux ;
- L'ensemble de Saint-Savin diminue d'une place et la laisse à L'Isle-Jourdain / le Vigeant ;
- Valdivienne descend à la 9^e place, confirmant son caractère plus résidentiel ;
- Availles-Limouzine descend de deux rangs par rapport au classement population ;
- Adriers remonte de 12 rangs grâce à la présence de l'ESAT André Rideau et ses 65 salariés.

	Indicateur population	Indicateur emploi		Indicateur population	Indicateur emploi		
1	Montmorillon / Saulgé	10,0	10,0	43	Mouterre-sur-Blourde	0,2	0,2
2	Civray / Savigné / Saint-Pierre-d'Exideuil	6,8	6,4	44	Queaux	0,7	0,2
3	Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles	6,0	6,1	45	Journet	0,5	0,2
4	Gençay / Magné / Saint-Maurice-la-Clouère	5,1	2,7	46	Paizay-le-Sec	0,7	0,2
5	L'Isle-Jourdain / Le Vigeant	2,6	2,3	47	Jouhet	0,7	0,2
6	Couhé / Châtillon	2,9	2,0	48	Luchapt	0,4	0,2
7	Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain	3,3	1,9	49	La Chapelle-Bâton	0,5	0,2
8	Usson-du-Poitou	1,8	1,1	50	Saint-Martin-l'Ars	0,5	0,2
9	Valdivienne	3,8	1,0	51	Saint-Romain	0,6	0,2
10	Chaunay	1,6	0,9	52	Liglet	0,5	0,2
11	Lathus-Saint-Rémy	1,7	0,9	53	Moussac	0,6	0,2
12	Availles-Limouzine	1,8	0,8	54	Chatain	0,4	0,1
13	Charroux	1,6	0,8	55	Moulismes	0,5	0,1
14	Adriers	1,0	0,8	56	Saint-Gaudent	0,4	0,1
15	Payré	1,4	0,7	57	Champniers	0,5	0,1
16	Saint-Saviol	0,7	0,7	58	Linazay	0,3	0,1
17	La Trimouille	1,3	0,6	59	Goux	0,7	0,1
18	Verrières	1,3	0,6	60	Anché	0,5	0,1
19	Romagne	1,2	0,5	61	Saint-Macoux	0,7	0,1
20	Saint-Pierre-de-Maillé	1,2	0,5	62	La Ferrière-Airoux	0,5	0,1
21	Joussé	0,5	0,5	63	Coulonges	0,4	0,1
22	Sillars	0,9	0,5	64	Nalliers	0,4	0,1
23	Sommières-du-Clain	1,1	0,4	65	Haims	0,3	0,1
24	Payroux	0,7	0,4	66	Brion	0,3	0,1
25	Château-Garnier	0,9	0,4	67	La Bussière	0,5	0,1
26	Lizant	0,6	0,4	68	Asnières-sur-Blour	0,2	0,1
27	Champagné-Saint-Hilaire	1,4	0,4	69	Pindray	0,4	0,1
28	Persac	1,1	0,4	70	Genouillé	0,7	0,1
29	Pressac	0,9	0,3	71	Bourg-Archambault	0,3	0,1
30	Brigueil-le-Chantre	0,7	0,3	72	Voulon	0,6	0,1
31	Béthines	0,7	0,3	73	Champagné-le-Sec	0,3	0,1
32	Bouresse	0,8	0,3	74	Saint-Laurent-de-Jourdes	0,3	0,1
33	Bruy	1,0	0,3	75	Asnois	0,2	0,1
34	Mauprévoir	0,9	0,3	76	Voulême	0,5	0,1
35	Blanzay	1,1	0,3	77	Thollet	0,2	0,1
36	Lhonnaizé	1,2	0,3	78	Surin	0,1	0,1
37	Millac	0,7	0,3	79	Saint-Léomer	0,2	0,1
38	Saint-Secondin	0,8	0,2	80	Plaisance	0,2	0,1
39	Ceaux-en-Couhé	0,7	0,2	81	Nérignac	0,2	0,1
40	Leignes-sur-Fontaine	0,8	0,2	82	Villemort	0,1	0,0
41	Vaux	1,1	0,2	83	Fleix	0,2	0,0
42	Chapelle-Viviers	0,7	0,2	84	Lauthiers	0,1	0,0

IV.2.3 LES POLARITES EN MATIERE DE SERVICES, COMMERCE DE DETAIL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE LOISIRS ET CULTURELS

Pour compléter la précédente analyse, on s'intéresse ensuite aux services, commerces et transports collectifs²³.

Comme pour les données de population et d'emplois, les chiffres de l'INSEE BPE 2013 (Base Permanente des Équipements) sont inscrits dans une matrice.

L'équipement est pondéré en fonction de son appartenance à une gamme définie par l'INSEE²⁴ : supérieure, intermédiaire, proximité, autres, respectivement 3 ; 2 ; 1 et 0,5. Par exemple, une boulangerie, un dentiste ou un terrain de tennis sont considérés comme des équipements de proximité. Une gendarmerie, une librairie ou une piscine sont des équipements intermédiaires alors qu'une poissonnerie, un lycée ou un cinéma font partie de la gamme supérieure.

Les équipements des transports et déplacements ont été abondés des points d'arrêts de transport interurbain du réseau « Ligne en Vienne » 2015-2022 sur le territoire SCoT (ligne n° 106, 301 et navettes TER notamment).

La liste a été transmise à chaque commune en août 2015. 71 communes ont apporté des corrections.

Néanmoins cette base ne reflète que les services dits de proximité et ne prend pas en compte les équipements d'attractivité touristique dont l'influence est au minimum de niveau départemental. **Il est nécessaire de définir l'armature urbaine du SCoT par l'attractivité des territoires au travers d'équipements de premier plan.** Cette attractivité peut être touristique ou économique selon le type de grands services proposés.

²³ La liste des équipements de la BPE INSEE 2013 et les pondérations associées sont disponibles en annexe.

²⁴ La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils

Les grands équipements

- Les équipements touristiques à rayonnement interterritorial (pondération 3)

Commune	Site / parc
Civaux	La planète des crocodiles
Civaux	Centre aquatique Abysséa
Coulonges	Foire des Hérolles
Romagne	La vallée des Singes

- Les équipements sportifs à rayonnement interterritorial (pondération 3)

Commune	Lieu
Le Vigeant	Circuit du Val de Vienne

- Les monuments et parcs (pondération 2)

Commune	Site / parc
Bourg Archambault	Château de Bourg Archambault
Charroux	Abbaye de Charroux
Joussé	Château de Joussé
Magné	Parc de la Belle
Montmorillon	Église Notre-Dame
Saint-Savin	Abbaye de Saint-Savin

- Les lieux d'attractivité touristique (pondération 2)

Commune	Lieu
Montmorillon	Cité de l'écrit et métiers du livre
Lathus	CPA Lathus
L'Isle-Jourdain	Vienne et berges
Valdivienne	Morthemer

sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Ces regroupements permettent d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population.

- Les musées (pondération 1)

Commune	Musée
Antigny	Musée archéologique
Brux	Musée Expo
Brux	Musée du Jeu Ancien
Champniers	Le Cormenier, mémorial du monde rural
Civaux	Musée archéologique
Civray	Musée archéologique
Lussac-les-Châteaux	Musée de Préhistoire
Montmorillon	Musée de l'Amande et du Macaron
Montmorillon	L'Aventure de la Machine à écrire et à calculer
Saulgé	L'Eco-Musée du Montmorillonais

Une synthèse est donc faite en prenant en compte tous les équipements.

Comme pour les indicateurs population et emploi, l'utilisation d'une matrice de Bertin permet de mettre en évidence la typologie des pôles du point de vue des commerces et services (**page suivante ↗**). **On remarque par rapport au classement population :**

- Montmorillon et les ensembles de Civray et Lussac conservent leur place dans l'ordre du classement ;
- L'ensemble de L'Isle-Jourdain monte d'un rang et prend la place de celui de Gençay
- Les autres communes ne bougent pas ou de peu de place.

Par type d'équipements et de services, on observe :

- La majorité des services aux particuliers se concentrent dans l'ensemble de Montmorillon et dans l'ensemble de Civray. Ces 2 pôles marquent une nette différence (près de 4 points de plus) avec les ensembles de Lussac, L'Isle-Jourdain et Gençay qui offrent un niveau de services aux particuliers similaires au vu de leur note.
- En ce qui concerne les commerces, Montmorillon se détache de l'ensemble de Civray. Lussac, L'Isle-Jourdain et Gençay qui ont un volume d'offre commerciale analogue, suivi de Couhé et Saint-Savin. Enfin Lathus et Usson-du-Poitou sont identifiés comme de petits pôles offrant des commerces de dépannage.
- L'enseignement est aussi polarisé à Montmorillon et dans une moindre mesure sur l'ensemble de Civray.
- Les équipements de santé sont fortement polarisés à Montmorillon comme le montre la différence de 5,4 points avec Civray. Ensuite quelques grands équipements permettent de regrouper Lussac, Couhé, Gençay, Adriers (ESAT André Rideau), L'Isle-Jourdain et Lizant (ESAT Joseph Rouil).
- L'offre de transports est la plus importante à Lussac avec la halte ferroviaire et les dessertes du réseau de bus interurbains de la Vienne (navette TER et ligne régulière). S'en suivent les gares les plus importantes, Montmorillon, Saint-Saviol et dans une moindre importance Anché et Blanzay. Civray et Saint-Pierre-d'Exideuil sont desservis par la navette TER.
- L'offre en équipements de sports, loisirs et culture est abondante sur le territoire, du simple boulodrome au complexe multisports. Civray est suivi par Montmorillon, Gençay, Lussac, Couhé, Lathus, La Trimouille et L'Isle-Jourdain.
- Enfin le poids important du tourisme de l'ensemble de Lussac est dû à Civaux (Planète aux Crocodiles, Centre aquatique). Ce pôle est équivalent à celui de Montmorillon et de L'Isle-Jourdain. Saint-Savin et La Trimouille sont du même niveau.

	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé	Transports et déplacements	Sports, loisirs et culture	Tourisme	SYNTHESE équipement
1 Montmorillon / Saulgé	10,0	10,0	10,0	10,0	8,3	10,0	10,0	10,0
2 Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles	4,5	3,3	1,4	4,1	10,0	5,2	9,9	5,6
3 Civray / Savigné / Saint-Pierre-d'Exideuil	7,6	6,3	6,6	5,3	2,1	7,1	1,7	5,4
4 L'Isle-Jourdain / Le Vigeant	3,0	3,6	1,4	1,8	0,8	4,1	9,6	3,7
5 Gençay / Magné / Saint-Maurice-la-Clouère	3,7	3,0	2,6	2,6	0,8	5,8	4,4	3,4
6 Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain	2,7	2,7	1,5	0,9	0,4	3,7	5,7	2,6
7 Couhé / Châtillon	2,9	2,2	1,9	2,3	0,8	4,0	2,0	2,4
8 Lathus-Saint-Rémy	0,9	0,7	0,6	0,3	3,8	3,0	1,6	1,6
9 Saint-Saviol	0,4	0,0	1,4	0,0	8,3	0,5	0,0	1,6
10 Blanzay	0,5	0,3	0,8	0,3	7,5	0,4	0,0	1,4
11 Valdivienne	1,6	1,0	0,4	0,2	0,4	2,4	3,6	1,4
12 Charroux	1,5	0,7	1,3	0,6	0,0	1,5	3,2	1,3
13 Anché	0,2	0,0	0,0	0,0	7,5	0,6	0,0	1,2
14 Availles-Limouzine	1,2	1,0	0,3	1,6	0,0	2,3	1,6	1,2
15 Usson-du-Poitou	1,1	2,6	0,6	1,0	0,0	1,3	0,8	1,1
16 Romagne	0,9	0,2	3,2	0,1	0,0	0,5	2,4	1,1
17 La Trimouille	1,5	0,6	0,6	0,3	0,0	2,8	1,2	1,0
18 Joussé	0,2	0,6	0,7	0,9	0,0	0,5	3,2	0,9
19 Persac	0,5	0,3	1,4	0,3	0,8	1,5	0,0	0,7
20 Verrières	1,0	0,8	0,3	1,2	0,0	1,1	0,4	0,7
21 Adriers	0,5	0,6	0,3	1,9	0,0	0,8	0,0	0,6
22 Pressac	1,0	0,7	1,7	0,3	0,0	0,4	0,0	0,6
23 Lizant	0,7	0,1	0,7	1,8	0,0	0,7	0,0	0,6
24 Sommières-du-Clain	0,6	0,4	0,3	0,9	0,0	1,0	0,4	0,5
25 Chaunay	0,5	0,7	0,3	0,9	0,0	0,7	0,4	0,5
26 Bourg-Archambault	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	3,2	0,5
27 Payré	0,9	0,3	0,1	0,8	0,8	0,4	0,0	0,5
28 Lhommaizé	0,9	0,3	0,3	0,5	0,0	1,1	0,0	0,5
29 Saint-Pierre-de-Maillé	0,3	0,4	0,7	0,4	0,0	0,4	0,8	0,4
30 Coulonges	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	2,4	0,4
31 Queaux	0,7	0,5	0,7	0,0	0,0	0,7	0,4	0,4
32 Champagné-Saint-Hilaire	0,7	0,4	0,3	0,3	0,0	1,2	0,0	0,4
33 Goux	0,6	0,1	0,7	0,0	0,0	1,0	0,4	0,4
34 Brux	0,4	0,2	0,3	0,3	0,0	0,5	1,1	0,4
35 Chapelle-Viviers	0,5	0,2	0,7	0,0	0,0	0,9	0,4	0,4
36 Payroux	0,3	0,0	0,7	1,0	0,0	0,1	0,4	0,4
37 Moussac	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	1,5	0,4	0,4
38 Château-Garnier	0,8	0,2	0,3	0,2	0,0	0,8	0,0	0,3
39 Voulon	0,3	0,8	0,1	0,3	0,0	0,6	0,0	0,3
40 Moulismes	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,8	0,4	0,3
41 Saint-Secandin	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,8	0,4	0,3
42 Leignes-sur-Fontaine	0,7	0,1	0,7	0,0	0,0	0,5	0,0	0,3

	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé	Transports et déplacements	Sports, loisirs et culture	Tourisme	SYNTHESE équipement
43 Mauprévoir	0,5	0,2	0,1	0,4	0,0	0,6	0,0	0,3
44 Saint-Gaudent	0,1	0,0	0,7	0,8	0,0	0,1	0,0	0,3
45 Sillars	0,5	0,0	0,3	0,2	0,0	0,8	0,0	0,3
46 Paizay-le-Sec	0,4	0,1	0,7	0,0	0,0	0,5	0,0	0,3
47 Champniers	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,3	0,5	0,2
48 Saint-Martin-l'Ars	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,2
49 Nalliers	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	1,2	0,0	0,2
50 Millac	0,7	0,3	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,2
51 Béthines	0,3	0,2	0,7	0,1	0,0	0,2	0,0	0,2
52 Jouhet	0,4	0,0	0,3	0,0	0,0	0,7	0,0	0,2
53 Asnois	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	1,0	0,0	0,2
54 Haims	0,2	0,3	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2
55 Bouresse	0,8	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,2
56 Saint-Macoux	0,1	0,0	0,7	0,0	0,0	0,5	0,0	0,2
57 La Bussière	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,2
58 Genouillé	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,4	0,0	0,2
59 Voullême	0,1	0,0	0,7	0,1	0,0	0,2	0,0	0,2
60 Saint-Romain	0,1	0,0	0,7	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
61 Chatain	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
62 Brigueil-le-Chantre	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2
63 Fleix	0,1	0,0	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
64 Journet	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,1
65 La Chapelle-Bâton	0,1	0,0	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
66 Surin	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
67 Liglet	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
68 Vaux	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,1
69 Thollet	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,1
70 Ceaux-en-Couhé	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,1
71 Asnières-sur-Blour	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,1
72 Luchapt	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
73 Linazay	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1
74 Saint-Léomer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,1
75 Plaisance	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
76 Brion	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1
77 Saint-Laurent-de-Jourdes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1
78 Pindray	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
79 Lauthiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0
80 Mouterre-sur-Blourde	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
81 Villemort	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
82 La Ferrière-Airoux	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
83 Nérignac	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
84 Champagné-le-Sec	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0

IV.2.4 SYNTHÈSE SELON LA DÉMOGRAPHIE, L'EMPLOI ET LES ÉQUIPEMENTS

En cumulant les approches **démographie-emplois et commerces-services y compris tourisme**, et suivant la proximité des notes obtenues, l'analyse permet d'obtenir le classement suivant :

- Montmorillon / Saulgé au premier niveau, ensemble principal du territoire, avec une différence de + 4,3 points par rapport à l'ensemble de Lussac ;
- L'ensemble de Civray à équivalence avec celui de Lussac-les-Châteaux ;
- Les ensembles de L'Isle-Jourdain et Gençay de note analogue, sont à 2,2 points des ensembles de Civray et Lussac ;
- Couhé / Châtillon et Saint-Savin / Saint-Germain à équivalence (à 0,2 point près) ;
- Enfin de la 8^e à la dernière position, la différence entre communes est de 0 à 0,2 point.

IV.3. L'ARMATURE URBAINE « T0 »

Avec la différence entre les notations finales obtenues, il se dégage déjà deux niveaux de l'armature urbaine « t0 » (état des lieux) :

- Un niveau 1 composé du pôle de Montmorillon / Saulgé, de Civray / Savigné / Saint-Pierre-d'Exideuil et de Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles ;
- Un niveau 2 composé de Gençay / Saint-Maurice-la-Clouère / Magné, de L'Isle-Jourdain / Le Vigeant, de Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain, de Couhé / Châtillon et de Valdivienne.

Ces communes rassemblent ainsi la majeure partie de la population, des emplois et des équipements, et polarisent de fait toutes les autres communes du territoire SCoT. **Ces 2 niveaux ont été validés politiquement et intégrés dans l'armature urbaine du PADD : pôles principaux et pôles relais.**

De plus un niveau 3 dit **pôles de proximité** a été constitué à partir des communes de Chaunay, Saint-Saviol, Charroux, Usson-du-Poitou, Availles-Limouzine, Verrières, Lathus-Saint-Rémy et La Trimouille.

Soit finalement une armature dite politique à 4 niveaux, abondée des polarités extérieures du SCoT (Poitiers, Chauvigny, Confolens, etc.) qui influent sur les dynamiques du SCoT.

	SYNTHÈSE générale		SYNTHÈSE générale
1 Montmorillon / Saulgé	10,0	43 Voulon	0,3
2 Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles	5,7	44 Moulismes	0,3
3 Civray / Savigné / Saint-Pierre-d'Exideuil	5,6	45 Paizay-le-Sec	0,3
4 Gençay / Magné / Saint-Maurice-la-Clouère	3,5	46 Béthines	0,3
5 L'Isle-Jourdain / Le Vigeant	3,4	47 Millac	0,3
6 Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain	2,6	48 Bouresse	0,3
7 Couhé / Châtillon	2,4	49 Saint-Martin-l'Ars	0,3
8 Valdivienne	1,6	50 Saint-Gaudent	0,3
9 Lathus-Saint-Rémy	1,5	51 Jouhet	0,3
10 Saint-Saviol	1,4	52 Champniers	0,3
11 Charroux	1,3	53 Nalliers	0,2
12 Blanzay	1,3	54 Brigueil-le-Chantre	0,2
13 Availles-Limouzine	1,2	55 Saint-Macoux	0,2
14 Usson-du-Poitou	1,2	56 Genouillé	0,2
15 Romagne	1,0	57 Vaux	0,2
16 Anché	1,0	58 Saint-Romain	0,2
17 La Trimouille	1,0	59 La Bussière	0,2
18 Joussé	0,8	60 Haims	0,2
19 Verrières	0,8	61 Voullême	0,2
20 Persac	0,7	62 Asnois	0,2
21 Chaunay	0,7	63 Ceaux-en-Couhé	0,2
22 Adriers	0,7	64 Journet	0,2
23 Payré	0,6	65 Chatain	0,2
24 Pressac	0,6	66 La Chapelle-Bâton	0,2
25 Sommières-du-Clain	0,6	67 Liglet	0,1
26 Lizant	0,6	68 Fleix	0,1
27 Saint-Pierre-de-Maillé	0,5	69 Luchapt	0,1
28 Champagné-Saint-Hilaire	0,5	70 Asnières-sur-Blour	0,1
29 Lhonnaizé	0,5	71 Linazay	0,1
30 Brux	0,5	72 Surin	0,1
31 Queaux	0,4	73 Thollet	0,1
32 Bourg-Archambault	0,4	74 Brion	0,1
33 Payroux	0,4	75 Saint-Léomer	0,1
34 Chapelle-Viviers	0,4	76 La Ferrière-Airoux	0,1
35 Château-Garnier	0,4	77 Pindray	0,1
36 Coulonges	0,4	78 Plaisance	0,1
37 Gouex	0,4	79 Saint-Laurent-de-Jourdes	0,1
38 Moussac	0,4	80 Mouterre-sur-Blourde	0,1
39 Sillars	0,4	81 Champagné-le-Sec	0,1
40 Leignes-sur-Fontaine	0,3	82 Nérignac	0,1
41 Mauprévoir	0,3	83 Villemort	0,1
42 Saint-Secondin	0,3	84 Lauthiers	0,0

IV.3.1 POPULATION ET ARMATURE URBAINE : UN POLE PRINCIPAL EN PERTE DE VITESSE, MAIS UNE STABILITE DES AUTRES NIVEAUX

La répartition de la population de 1999 à 2013 selon l'armature urbaine du PADD précédemment définie amène à ce constat :

1. **Les pôles principaux ont perdu 0,9 point** d'importance en raison de la baisse de population de Montmorillon (- 701 habitants), soit **une perte totale de 381 habitants**. Néanmoins, le pôle de Civray progresse de 137 habitants et celui de Lussac / Civaux / Mazerolles a gagné 159 habitants²⁵. Aussi ce niveau reste quasi stable depuis 2008 en raison de la bonne croissance des 2 derniers pôles cités.
2. **Les pôles relais ont gagné 635 habitants (part en progression de +0,7 point), dus en grande partie par Valdivienne (+407), l'ensemble de Gençay (+505) et de Couhé (+154)**. Néanmoins les 2 pôles de L'Isle-Jourdain et Saint-Savin ont perdu respectivement 205 et 226 habitants.
3. **Les pôles de proximité voient leur part s'effriter petit à petit (-156 habitants et -0,4 point)**, notamment par la perte de population des communes de Charroux et La Trimouille (respectivement -141 et -102 habitants), mais avec une stabilisation connue et depuis 2008 (Charroux regagne quelques habitants). Seules Verrières et Saint-Saviol ont connu une croissance positive, respectivement + 171 et +48 habitants.
4. À l'inverse, **les communes rurales voient leur démographie augmenter (+691 habitants et +0,6 point)**, notamment grâce à des communes proches de l'agglomération de Poitiers comme Champagné-Saint-Hilaire, Vaux, Payré, etc.

Niveau	1999	Part	2008	Part	2013	Part	Évolution 1999-2013
1 - Pôles principaux	16 813	25,3%	16 429	24,5%	16 432	24,4%	
2 - Pôles relais	12 070	18,2%	12 525	18,7%	12 705	18,9%	
3 - Pôles de proximité	8 723	13,1%	8 525	12,7%	8 567	12,7%	
4 - Communes rurales	28 886	43,4%	29 657	44,2%	29 577	44,0%	
TOTAL	66 492		67 136		67 281		

²⁵ Le détail par niveau d'armature urbaine est en annexe (Tableau 1)

IV.4. SYNTHÈSE, QUESTIONS ET ENJEUX DE L'ARMATURE URBAINE

La structure urbaine est stable dans le temps, malgré une diminution du poids des pôles principaux et notamment celui de Montmorillon et une hausse des autres communes comprises dans l'aire urbaine de Poitiers.

- L'enjeu de renforcement de l'armature urbaine est-il perçu par le territoire comme une priorité ?
- Le confortement de l'armature urbaine nécessite-t-elle :
 - Un rééquilibrage entre l'ouest et l'est du territoire ?
 - Le renforcement des pôles relais ou des pôles de proximité ?
- L'émergence de nouvelles polarités structurantes du territoire ?
- La spécificité tourisme de certaines communes est-elle à traiter spécifiquement ?
- Comment cette armature urbaine s'inscrit-elle avec celle des territoires voisins ?

Les enjeux associés à ceux de la définition, du maintien voire du confortement de l'armature urbaine seront ceux de :

- **La desserte routière et numérique ;**
- **La répartition des logements nouveaux** à produire pour les prochaines décennies ;
- Le choix de **l'implantation des nouveaux équipements** collectifs structurants ;
- Le développement de **l'offre en emplois ;**
- Les formes urbaines à privilégier pour renforcer l'intensité urbaine des polarités à conforter ;
- **La cohérence à trouver avec la desserte en transports collectifs.**

En tenant compte de ces résultats et de l'analyse du territoire, la hiérarchisation et le regroupement des communes en pôles territoriaux (pôles principaux et communes associées, pôles relais, pôles de proximité et communes rurales) représentent un socle de réflexion pour le projet du SCoT.

Cela conduit à la phase de constitution du PADD, avec pour objectifs de répondre aux enjeux du territoire et de fait à la définition du maintien voire du confortement de l'armature urbaine. Cela se matérialise par :

- **La répartition des logements nouveaux** à produire pour les prochaines décennies ;
- Le choix de **l'implantation des nouveaux équipements** collectifs structurants ;
- Les formes urbaines à privilégier pour renforcer l'intensité urbaine des polarités à conforter ;
- **La cohérence à trouver avec la desserte en transports collectifs.**

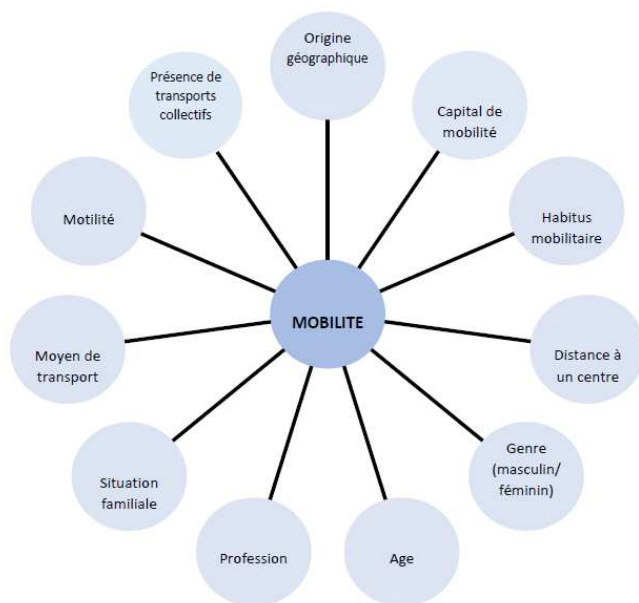
CHAPITRE V - LES MOBILITES²⁶



²⁶ Ce chapitre reprend en grande partie, le document suivant : Fanny PATRIER, La mobilité durable dans le Sud Vienne, un vecteur de cohésion territoriale, 2014, Mémoire universitaire

La prise en compte des déplacements et des infrastructures de transport est une composante essentielle dans la lecture des territoires. À ce titre, les SCoT accordent une place importante à la mobilité dans son ensemble. La mobilité – d'un point de vue physique – est la possibilité de se déplacer sur un territoire et cela, quel qu'en soit le moyen. Évidemment dans le cas d'un SCoT, ce sont les différentes modalités de déplacements qui vont nous intéresser et sur lesquelles des moyens d'action peuvent être engagés. De plus, l'accès aux différents modes de transports peut fortement varier d'un individu à l'autre ou d'une commune à une autre : on parle alors de potentialité de mobilité.

Au-delà des constats les SCoT sont des outils permettant d'engager des réflexions à une échelle large (parfois de manière élargie avec les démarches InterSCoT qui se prêtent bien à cette problématique) sur les moyens à mettre en place pour favoriser des déplacements plus durables et plus performants. Ils tiennent compte des nouvelles réglementations comme la loi ALUR et de l'existant comme les infrastructures de transport et les réseaux de transport collectif ou entre particuliers.



V.1. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

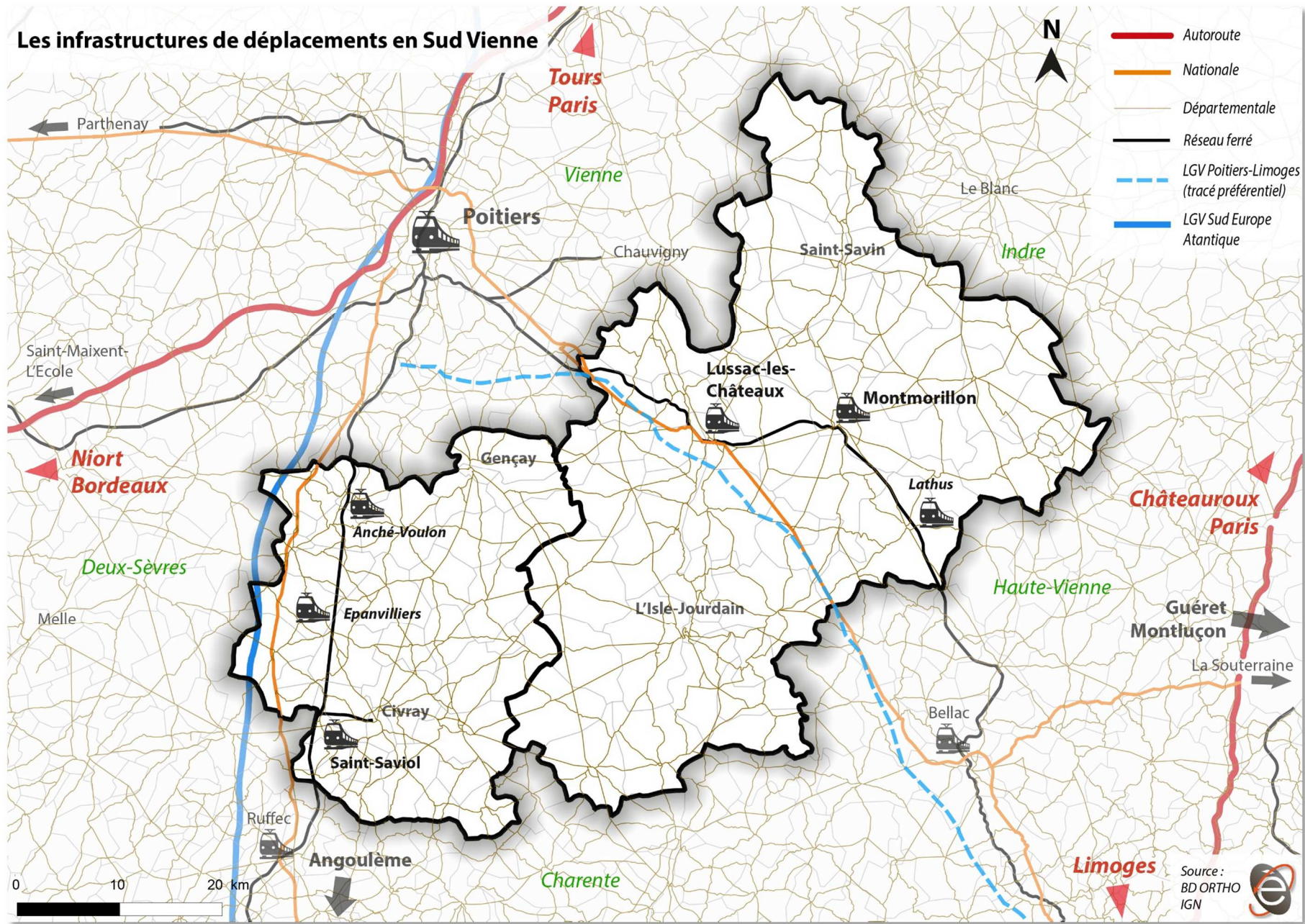
V.1.1 LE RESEAU ROUTIER

Le territoire du SCoT Sud Vienne est situé à la jonction des régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire et des 5 départements de la Vienne, la Charente, les Deux-Sèvres, la Haute-Vienne et l'Indre. Il s'insère ainsi dans un vaste ensemble rural, entre les zones urbaines de Poitiers, Angoulême et Limoges. Cette situation lui confère ainsi une position de zone frontière et de carrefour. Le Civraisien en Poitou étant d'ailleurs traversé par plusieurs infrastructures majeures comme la RN10 Paris/Bordeaux à l'ouest et la D148 Niort/Limoges au sud, la ligne ferroviaire historique Paris/Bordeaux ainsi que la LGV Sud Europe Atlantique. Le territoire de la CC Vienne et Gartempe est irrigué par la RN147 Poitiers-Limoges, la D951 Poitiers-Châteauroux et la ligne ferroviaire Poitiers/Limoges.

Le territoire dispose donc d'un maillage routier conséquent. Celui-ci est principalement tourné vers Poitiers du fait de sa proximité et de l'appartenance commune au département de la Vienne, via les routes N10 à l'Ouest, la D741 Poitiers/Confolens passant par Gençay, la RN147 et la D951. La D727 assure la desserte de la partie Est du territoire, de Lussac-Châteaux à La Trimouille en passant par Montmorillon. La D749 permet de relier Civaux à Châtellerault en passant par Chauvigny. La D2 et la D13 forment une liaison Couhé/ Gençay/Lussac.

Comme dans les bassins périurbains et ruraux à faible densité, la mobilité s'effectue quasi exclusivement en voiture, avec plus de 90% des déplacements domicile-travail en 2013. Ce sont dans les territoires ruraux et à faible densité que les émissions de CO2 dues aux trajets des personnes sont les plus importantes. Cela est causé par une utilisation quasi récurrente à la voiture due à la faible efficacité des transports collectifs.

Les infrastructures de déplacements en Sud Vienne



V.1.2 LE RESEAU FERROVIAIRE TER DE LA VIENNE ET LES DIFFERENTES DESSERTES LOCALES

➤ Les lignes TER du territoire

Deux lignes de Transports Express régionales (TER) traversent le territoire :

- Poitiers-Limoges
- Poitiers-Angoulême

À la suite de la mise en service de la LGV SEA le 1er juillet 2017, la desserte et la fréquence des services TER ont été revues.

Le TER remplit 4 missions distinctes :

- Les trajets périurbains qui correspondent aux déplacements pendulaires professionnels, ou scolaires, par exemple Saint-Saviol-Poitiers ;
- Les trajets inter villes qui sont les trains de bout en bout : Poitiers-Limoges, Poitiers-Angoulême ;
- Les trajets régionaux qui maillent finement le territoire comme Montmorillon-Poitiers ;
- Les correspondances avec les TGV/TER à Poitiers et Angoulême, voire Intercités à Limoges.

Les TER sont donc gérés par plusieurs acteurs : la région Nouvelle-Aquitaine qui est AOT²⁷, définit le service de transport, c'est-à-dire qu'elle gère les horaires, les tarifs et le cadencement en accord avec SNCF Mobilité qui exploite la ligne, transporteur au service de la région. SNCF est liée par convention avec la région pour organiser le transport ferroviaire sur son territoire, et SNCF Réseau est propriétaire des lignes.

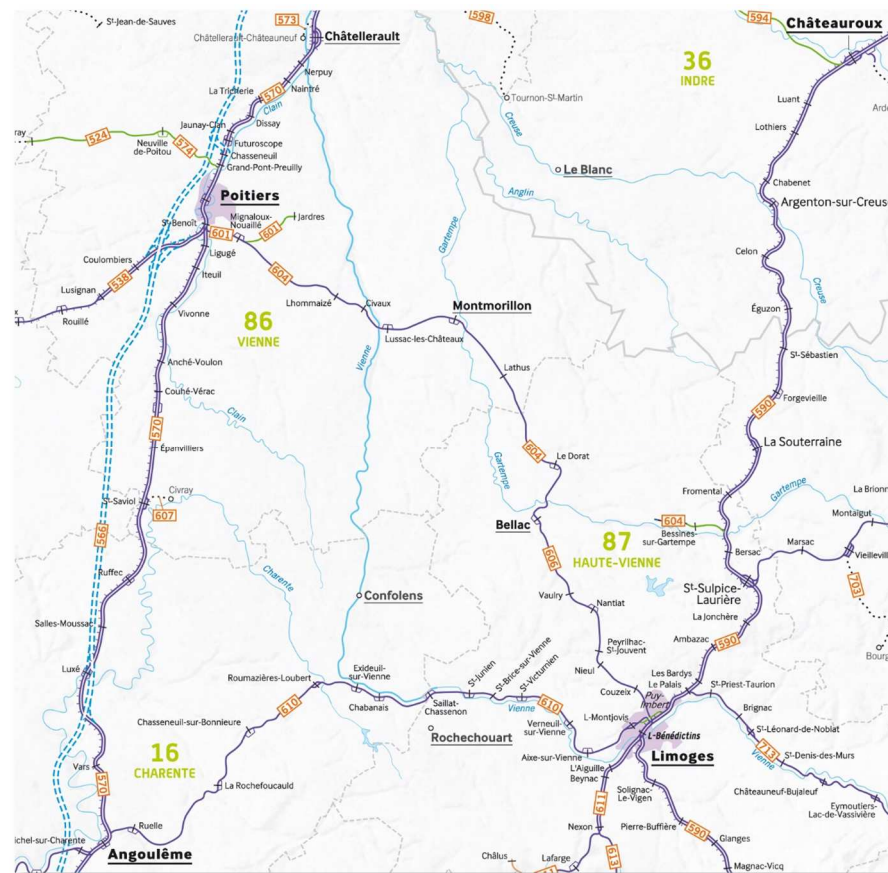
Ligne Poitiers-Angoulême

Cette ligne TER, surnommée la « voie royale » est l'axe historique du Paris-Bordeaux. C'est une double voie, électrifiée, qui dessert sur le territoire de Sud Vienne les haltes d'Anché-Voulon, Epanvilliers et Saint-Saviol.

Au 11 décembre 2017, il y a 22 TER par jour dans le sens Poitiers-Angoulême et 21 dans le sens inverse.

²⁷ Autorité organisatrice des transports

La LGV Paris-Bordeaux opérationnelle depuis juillet 2017 permet aux TGV de ne plus emprunter l'axe historique. Cependant certains TGV continuent d'emprunter cette dernière, notamment ceux desservant Poitiers et Angoulême, pour notamment des raisons de coût du péage.



Réseau ferroviaire du Sud Vienne

Source : SNCF Réseau 2016

A cela s'ajoute la présence de la gare de fret céréalier de Saint-Saviol. Le transport de marchandises est ouvert à la concurrence, cela signifie que plusieurs entrepreneurs ferroviaires autres que la SNCF peuvent organiser un service commercial de fret ferroviaire. A Saint-Saviol, la coopérative céréalière (COC) a clairement affirmé qu'elle est tout à fait favorable au développement du fret ferré du fait de la TICPE, taxe sur le gasoil imputée aux camions. Les trains de fret de Saint-Saviol partent en direction de Bordeaux, ou le port de La Palice (La Rochelle).

Ligne Poitiers-Limoges

La ligne Poitiers-Limoges ne bénéficie pas des mêmes conditions. Elle est en voie unique et fonctionne au gasoil. En voie unique, cela signifie que, par endroits sur la ligne, des espaces sont dégagés en vue du croisement des trains comme à Lussac, Montmorillon ou le Dorat, par exemples.

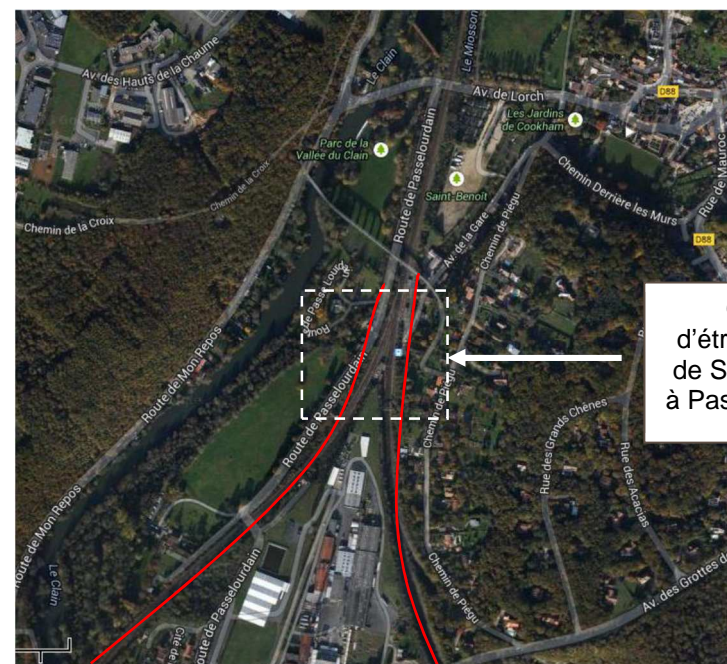
Le nombre de TER partant de Poitiers en direction de Limoges est de 14 et 16 dans le sens inverse.

La ligne a été régulièrement modernisée par section depuis 2010. Néanmoins, certaines portions sont en mauvais état, obligeant à mettre en place une limitation temporaire de vitesse (par exemple dans le secteur de Mignaloux en 2017 pour cause de stabilité de la plateforme).

Enfin, un autre problème mérite réflexion. Au sud de Poitiers, il y a un « goulet d'étranglement » à Saint-Benoît. À savoir, les voies ferrées sont divisées en cantons séparés par des signaux lumineux ; dans les zones rurales, ces cantons sont espacés de 3 km environ et dans les zones denses, ces cantons peuvent faire 1 km à 1,5 km. Il ne peut y avoir qu'un train par canton afin de sécuriser le trafic et empêcher les collisions.

Or, le canton de Poitiers (qui démarre de la gare jusqu'à la sortie du tunnel de Saint-Benoît) a une longueur de 5 km, cela induit pour les 3 voies en direction de La Rochelle, Angoulême et Limoges que le trafic est limité, car il ne peut y avoir 2 trains successifs sur cette voie.

La seule solution pour augmenter le cadencement des trains serait de remettre le signal lumineux pour diviser ce canton en 2, mais ce rétablissement coûterait plusieurs dizaines de milliers d'euros.



Goulet d'étranglement de Saint-Benoît à Passelourdain.

➤ La gare et les haltes du territoire

Il y a 1 gare (Montmorillon) et 5 haltes sur l'ensemble du territoire (voir carte ci-contre²⁸).

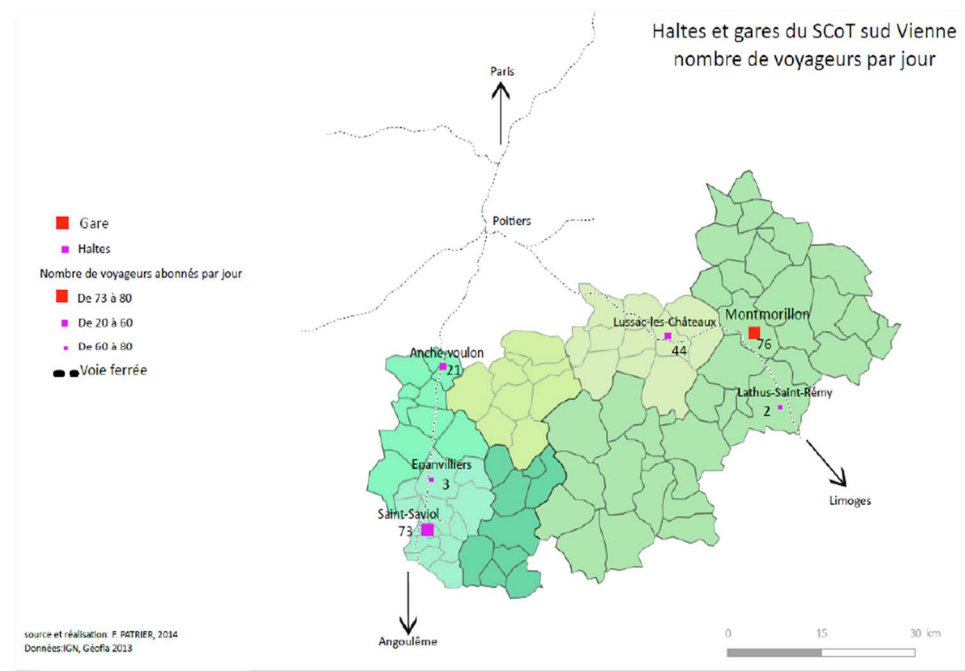
Une gare ferroviaire est le lieu d'arrêt des trains, elle comprend diverses installations qui ont une double fonction : permettre la montée ou la descente des voyageurs, ou le chargement et le déchargement des marchandises et pour certaines d'entre elles, assurer des fonctions de sécurité dans la circulation des trains. Elle doit comporter au moins un agent de circulation, qui commande des aiguillages et des signaux, donc qui gère la circulation des trains.

Les haltes sont des points d'arrêt dépourvus de bâtiment voyageur et de présence permanente de personnel, les infrastructures ferroviaires y sont généralement très réduites.

Un projet de reprise de l'ancienne gare de Lussac avait été proposé par la municipalité à la Région et à la SNCF, sans succès.

Le réseau ferroviaire est hérité du 19e siècle et de la période industrielle. Les points d'arrêt représentent un maillon essentiel à la fois dans l'offre de transports et dans la vie des territoires ruraux.

Malgré cette présence, le nombre de voyageurs reste relativement limité et l'aménagement des haltes est sommaire.



²⁸ Périmètre du SCoT avant agrandissement et fusions des communautés des communes au 1^{er} janvier 2017

Les points d'arrêt de la ligne Poitiers-Angoulême

NOTE : le nombre d'arrêts est issu de la fiche horaire de la ligne allant du 14 décembre 2014 et 12 décembre 2015.

Saint-Saviol : Il s'agit de la gare avec le plus d'arrêts : 15 au total ; 8 dans le sens Angoulême–Poitiers et 7 dans le sens Poitiers-Angoulême.



C'est la 2^e gare la plus fréquentée du Sud Vienne avec 73 voyageurs par jour en 2013. Les locaux de la gare sont fermés et les usagers sont contraints d'attendre leur train dehors, dans un petit abri. Ils ne disposent pas de toilettes, de range-vélos, mais ont la possibilité d'acheter leur billet TER à la borne.

Comme il s'agit de la gare de fret céréalier, un train de fret peut parfois se trouver à l'arrêt sur la voie la plus près de la gare, bloquant le passage des voyageurs qui doivent contourner le train ou passer entre 2 wagons pour accéder à leur TER.

Anché-Voulon : Moins d'arrêts qu'à Saint-Saviol : 5 dans le sens Angoulême–Poitiers et 4 dans l'autre sens.



La halte est située à proximité d'un transformateur électrique. Cette situation confère à la halte une impression d'insécurité constante sachant que le grand parking est vide, car excentré ; de fait, les usagers se garent le long de la route qui dessert la halte. De plus elle est vétuste : il n'y a qu'un seul petit abri, sans toilette, sans range vélo, sans borne de billet. La fréquentation est d'environ une vingtaine d'abonnés par jour.

Epanvilliers : C'est la halte avec le moins d'arrêts : 1 seul le matin dans le sens Angoulême – Poitiers. 2 dans le sens Poitiers – Angoulême à 13h38 et à 18h39.

Halte d'Epanvilliers / Source Photographique : Fanny Patrier, 2014



Cette halte est l'une des moins fréquentées du Sud Vienne avec une moyenne de 3 voyageurs par jour en 2013. Il semblerait que ces 3 usagers voyagent essentiellement vers Poitiers, et qu'il s'agit de scolaires et d'actifs. La halte n'est en fait qu'un quai avec un abri neuf situé direction Angoulême qui n'est pas ou très peu utilisé. Il y avait un petit local où les usagers pouvaient s'abriter, mais il n'est plus entretenu depuis plusieurs mois. La halte ne dispose pas de parking à vélo.

Les points d'arrêt de la ligne Poitiers - Limoges

NOTE : le nombre d'arrêts est issu de la fiche horaire de la ligne allant du 14 décembre 2012 et 12 décembre 2015.

Gare de Montmorillon : Il s'agit de la gare la mieux desservie du territoire avec la halte de Lussac-les-Châteaux : 13 arrêts dans le sens Limoges-Poitiers allant de 6h19 à 23h47 + 1 liaison en car entre le lycée de Montmorillon et la gare aux alentours de 17h et 14 arrêts dans le sens Poitiers – Limoges + 1 liaison en car entre le lycée et la gare aux alentours de 22h30.

Gare de Montmorillon / Source Photographique : Fanny Patrier, 2014



Il s'agit de la gare la plus fréquentée de Sud Vienne avec 76 voyageurs par jour en 2013.

Lussac-les-Châteaux : même cadencement que Montmorillon, excepté les liaisons en car.

Halte de Lussac-les-Châteaux / Source Photographique : Fanny Patrier, 2014



Cette halte dont les locaux sont fermés dispose d'une borne d'achat pour les billets TER et d'un abri dont l'ouverture est orientée vers les vents dominants et ne protège pas de la pluie. Comme les autres haltes, il n'y a pas de range vélos ni de toilettes.

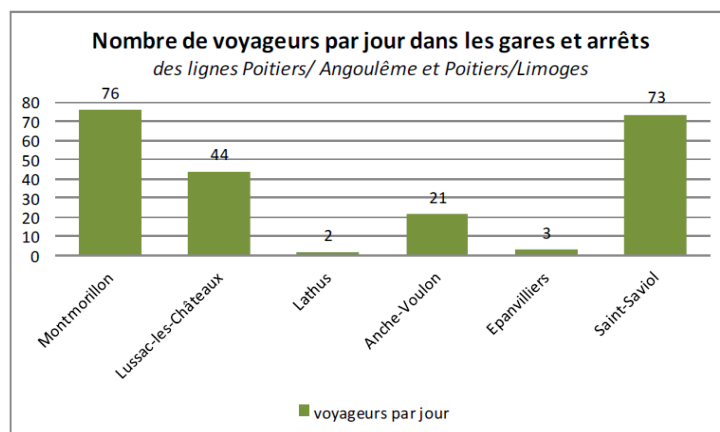
Lathus-Saint-Rémy : Il s'agit de la halte avec le moins d'arrêts de la ligne : 3 dans le sens Limoges-Poitiers (2 le matin et un en début d'après-midi) et 2 dans le sens Poitiers – Limoges (à 13h48 et 17h48)

Halte de Lathus-Saint-Rémy / Source Photographique : Fanny Patrier, 2014



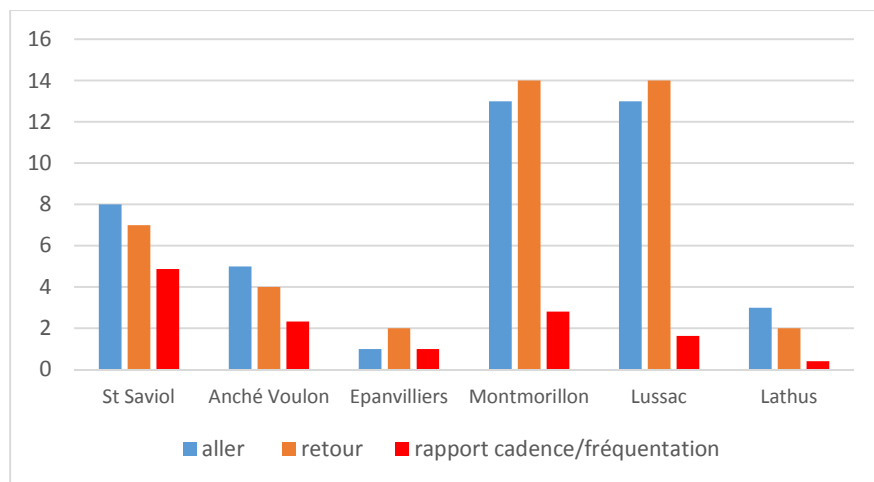
Cette halte est la moins fréquentée de tout le territoire avec une moyenne de 2 voyageurs par jour en 2013. Le local de la gare est fermé et le peu d'usagers attendant le train dispose d'un abri. Il n'y a pas non plus de range-vélo.

Tableau récapitulatif du nombre de voyageurs journaliers en moyenne sur les différents arrêts situés en Sud Vienne.



Source et réalisation : schéma 8-Fanny PATRIER, données 2013, SNCF

Rapport cadencement – fréquentation



La situation de l'organisation du transport ferré et l'état général des gares et haltes de Sud Vienne amènent à se poser un certain nombre de questions.

➤ **L'intérêt du transport ferré ?**

La présence de ces 6 arrêts est une chance pour le territoire et un atout pour développer une alternative au transport routier. Valoriser l'utilisation des 2 lignes TER qui traversent le territoire semble une piste de réflexion. Pour cela, il ne s'agirait pas seulement de réfléchir au cadencement des TER, mais d'apporter une réflexion globale sur l'offre de transport dans et hors territoire afin d'éviter ou de réduire les ruptures de charge et favoriser la concertation entre les différentes AOT pour articuler les moyens de transport entre eux. La valorisation du TER passerait également par une réflexion sur sa promotion et la communication autour des offres possibles, mais aussi de manière pratique par l'information plus efficace des usagers en cas de retard ou annulation d'un train.

➤ **L'attractivité des gares du Sud Vienne ?**

À l'heure actuelle, certaines gares sont en mauvais état et mériteraient d'être réhabilitées afin d'offrir un confort minimum aux usagers qui chaque jour prennent le train. Par confort minimum, il faut entendre un accueil hors intempéries et un accès à des toilettes. Le réaménagement et la réhabilitation de ces gares devraient être accompagnés d'une campagne de communication afin d'expliquer et de rendre compte des progrès qui ont été réalisés. Cela contribuerait à rendre plus attractif le déplacement ferré. Il s'agit de faire évoluer le regard porté sur les gares en les requalifiant et en proposant des services complémentaires adaptés au territoire.

V.1.3 L'ACCESSIBILITE AERIEENNE

L'aéroport de Poitiers, classé 43^e aéroport français avec ses 110 000 voyageurs en 2014, et celui de Limoges 28^e aéroport français, avec ses 293 000 voyageurs en 2014, sont les aéroports les plus proches du territoire. Les lignes de ces deux aéroports sont essentiellement low-cost et en direction et provenance des pays anglo-saxons.

Depuis Poitiers, on retrouve les compagnies *Ryanair* et *Hop!* avec différentes liaisons directes vers Lyon, Londres Stansted, Édimbourg, Ajaccio et des vols avec une correspondance à Lyon pour Marseille, Milan, Nice et Venise.

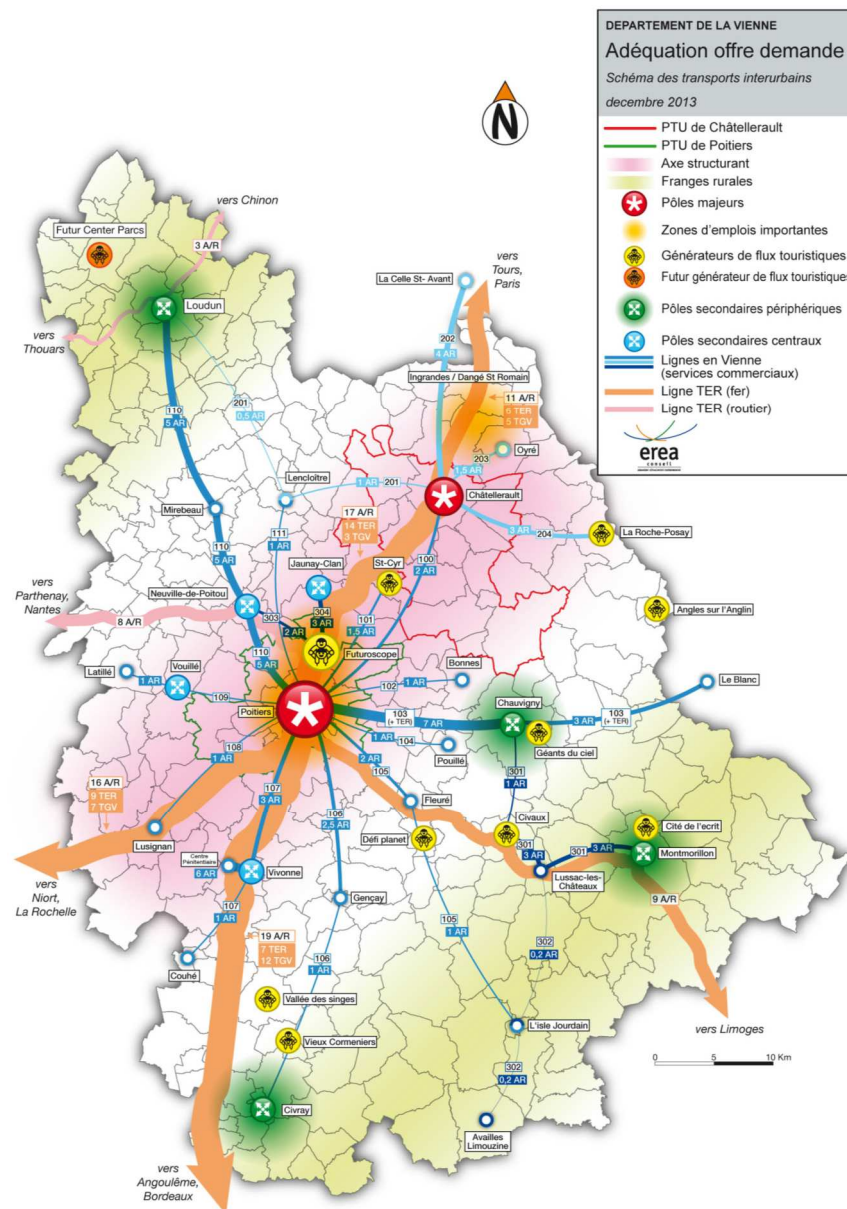
Depuis Limoges, on retrouve les compagnies « lowcoût » comme *Ryanair* ou *Flybe* avec des vols directs vers Liverpool, Londres-Stansted, Nottingham East-Midlands et Southampton. Des vols par correspondance sont aussi disponibles pour la France et les pays frontaliers (Espagne, Pays-Bas et Allemagne par exemple).

V.2. LES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT

ROUTIER

En juin 2014 a été publié le Schéma Départemental des Transports Interurbains (SDTI) de voyageurs pour la période 2015 -2022. Celui-ci dresse un rapide bilan de la période précédente 2008-2015 puis délivre les orientations retenues par le Département de la Vienne en fonction des nouveaux objectifs du SDTI. Le nouveau SDTI est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Concernant le Sud Vienne, qualifié de zone rurale pour l'ensemble de son territoire, le SDTI constate une desserte inférieure au reste du département en corrélation avec une demande faible dans la mesure où les flux relevés dans ces espaces sont très faibles.



V.2.1 LE RESEAU DE TRANSPORT ROUTIER

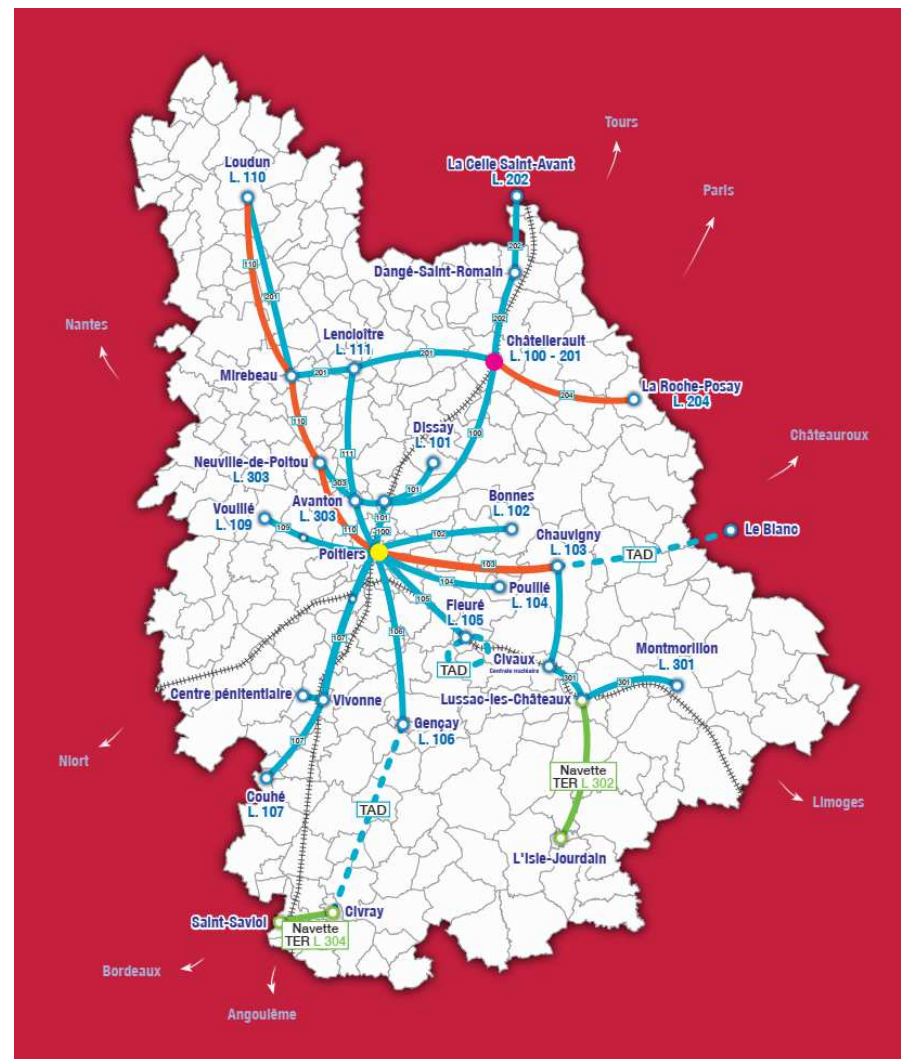
À partir du 1er septembre 2015, le réseau Lignes en Vienne (lignes de transport en commun du Département) a connu des évolutions notables : lignes, tarifs, nouveaux services... Ces évolutions sont le résultat d'orientations décidées par le Conseil Départemental, exprimées par le Schéma Départemental des Transports Interurbains.

L'une des améliorations majeures de ce nouveau réseau est la hiérarchisation des lignes. Deux axes forts du territoire ont été renforcés et mis en avant par le biais de deux lignes à Haut Niveau de Services : Loudun – Poitiers – Chauvigny et Châtelleraut – La Roche-Posay. Aucune de ces lignes ne traverse le territoire du Sud Vienne. Les autres lignes sont différenciées par un trait plus ou moins épais, synonyme de la fréquence journalière de la ligne.

Le nouveau réseau supprime un certain nombre de lignes et d'arrêts, notamment en Sud Vienne. Le réseau est ainsi simplifié et fortement réduit dans certains axes :

- L'ancienne ligne 105 Poitiers - L'Isle-Jourdain est supprimée.
- La ligne 106, à vocation principalement scolaire, est modifiée. Il y a maintenant 3 AR entre Gençay et Poitiers par jour. L'offre commerciale est coupée à Gençay (alors qu'auparavant elle continuait jusqu'à Civray), de façon à favoriser la performance de la ligne et à concentrer la desserte sur les secteurs où il existe une demande plus importante. La liaison entre Civray et Gençay est encore possible « à la demande » avec un aller-retour par jour du lundi au samedi.
- La Ligne 107 s'arrête maintenant à Couhé, et ne dessert plus la ville de Chaunay qu'en 1 seul AR. Cela montre que la prolongation mise en place lors du précédent réseau n'a pas été concluante en termes de fréquentation. Sur la nouvelle ligne, un seul aller-retour est prévu entre Couhé et Poitiers par jour du lundi au samedi.

Réseau de transport routier en Vienne au 1^{er} septembre 2018
Source : Région Nouvelle-Aquitaine



- La liaison « directe » entre Montmorillon et Chauvigny par la ligne 301 est également supprimée. L'accès entre ces deux villes passe obligatoirement par Lussac-les-Châteaux afin de tirer profit de l'intermodalité avec la gare TER. La ligne est ainsi renforcée avec plus de trajets et une meilleure desserte en particulier sur la centrale de Civaux : 2A et 3R du lundi au vendredi entre la centrale et Montmorillon (en passant par la gare TER).
- La Ligne 302 entre Lussac-les-Châteaux et Availles-Limouzine est supprimée.

Cependant sur le territoire Sud Vienne, le nouveau réseau met en place une nouveauté significative : les navettes TER, appelées Lignes de rabattement :

- La première est située entre St-Saviol et Civray (7 km) avec 5 allers-retours par jour : 2 le matin, 1 le midi et 2 le soir. Elle dessert également la commune de Saint-Pierre d'Exideuil. Cela permet de réduire fortement le temps de parcours entre Civray et Poitiers d'environ 35 min par rapport à la ligne 106.
- La seconde entre L'Isle-Jourdain et Lussac-les-Châteaux avec 2 allers-retours : 1 aller le matin et 1 retour le soir et un aller-retour en milieu de journée. La ligne dessert également les communes de Moussac et Persac. Le temps de parcours entre L'Isle-Jourdain passe ainsi à 1h10 réduisant d'une vingtaine de minutes le trajet.

Elles répondent à la demande de liaison entre les gares TER et les pôles du territoire. Le département mise notamment sur les liaisons multimodales avec le TER. L'un des risques de cette stratégie est lié aux ruptures de charges (lorsque l'on change de mode). Le schéma départemental indique les horaires des différents TER aux gares de St-Saviol et Lussac-les-Châteaux. La réussite de cette offre passera obligatoirement par un calage des horaires des navettes avec les TER.

Autre nouveauté pouvant avoir un impact positif sur les déplacements, la mise en place d'une tarification unique. Le système en place précédemment fonctionnait avec un principe de zone, où les plus éloignés payaient le billet plus cher. Maintenant, **tous les trajets seront aux tarifs de 2€50, quelle que soit la longueur et la durée du trajet.**

Pour pallier le manque dû aux modifications ou suppressions de ligne et à leurs conséquences, le schéma départemental met en avant les réseaux TAD pour répondre à une demande très locale et très spécifique.

V.2.2 LES TRANSPORTS A LA DEMANDE (TAD)

L'un des enjeux du SDTI est le désenclavement des zones rurales et le développement du TAD.

La Vienne comporte des franges rurales peu reliées au reste du territoire, et dans lesquelles les besoins en mobilité sont réels, mais très diffus. Le TAD est un outil tout à fait adapté pour la desserte de ces zones. Le système actuel confine le TAD sur trois secteurs. Pour le désenclavement des franges rurales de la Vienne, il sera nécessaire de développer le TAD et ce, quelle qu'en soit la forme (ligne virtuelle c'est-à-dire ne fonctionnant qu'en cas de réservation préalable, TAD zonal...).

Le présent SDTI prévoit deux formes de TAD :

- Lignes virtuelles en prolongement de certaines lignes régulières, pour desservir des secteurs périphériques,
- TAD zonaux, basés sur le volontariat des Communautés de Communes, pour assurer le droit au transport sur l'ensemble du Département. Ces TAD zonaux seront mis en place progressivement et seront gérés sous forme de marchés publics. Ils seront cofinancés par le Département et la Communauté de Communes volontaire.

Deux réseaux TAD ont été mis en place sur le territoire Sud Vienne.

Le financement des TAD est assuré conjointement entre le département (centrale de réservation) et les communes ou intercommunalités volontaires (partage des frais de fonctionnement). Les lignes virtuelles (sur réservation) sont assurées par le département.

Le service de Transport à la demande reste très ponctuel et uniquement sur des trajets courts. Le financement du système revient, à terme, aux collectivités (EPCI et communes) et en ces temps de difficultés budgétaires (liées notamment à la baisse des dotations de l'État), il apparaît plus difficile de développer (voire de maintenir) ce genre de service très « ciblé ». Ils concernent très majoritairement un seul public (les personnes âgées) pour des déplacements très précis : marché et visites médicales.

Le choix du département de limiter les lignes « tracées » dans les territoires ruraux au profit des réseaux TAD est un signe du transfert de la compétence aux EPCI puisque celles-ci devront à terme en assurer le fonctionnement (et le financement). Si certaines lignes ont été supprimées, c'est avant tout à cause de la rentabilité et du manque de demande dans des territoires ruraux. Face à une demande faible et à des budgets difficiles, il y a là un risque de voir les campagnes de Sud Vienne ne plus avoir accès à une solution de transports en commun.

Réseau TAD du canton de Montmorillon, La Trimouille, Les Hérolles, Saint-Savin



Réseau TAD du canton de Civray, Charroux, Ruffec et Gençay



V.2.3 LE COVOITURAGE

Le covoiturage peut également être une solution intéressante, en particulier pour les navetteurs. À l'heure actuelle, aucune action n'a été mise en avant. Il existe déjà un réseau d'utilisateurs, mais celui-ci s'organise spontanément au sein même des entreprises (c'est le cas notamment pour certains salariés de la centrale de Civaux) ou des cercles privés, familiaux ou associatifs.

Selon une enquête réalisée à la demande de l'agglomération de Poitiers et de plusieurs entreprises du secteur, la plupart des salariés seraient prêts à changer de mode de transport pour se rendre à leur travail. De quel niveau et avec quels moyens ? Ce genre d'initiative proche peut également inspirer les entreprises de Sud Vienne, à commencer par le moteur qu'est la centrale de Civaux.

Les aires de covoiturage peuvent également être un indicateur et un facilitateur pour se lancer dans le covoiturage. Sur certains sites internet, on trouve un certain nombre de trajets proposés chaque jour. En semaine, une dizaine de trajets passent ainsi par Civray par exemple. Plus à l'est du territoire, plusieurs covoitages entre Poitiers et Limoges passent par Lussac-les-Châteaux (et dans une moindre mesure par Montmorillon).

Lussac-les-Châteaux et Civray sembleraient être les deux villes à même d'accueillir des aires de covoiturage puisqu'elles se situent sur des axes de passages forts : Poitiers – Limoges et Tours – Bordeaux. Celles-ci peuvent d'ailleurs se placer dans un projet d'aménagement plus large autour de commerces afin de tirer profit de ce passage. Une réflexion pourrait être menée par Lussac lors des travaux d'élargissement de la N147.

V.3. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

En région Nouvelle-Aquitaine, le marché des exportations de céréales via le Port de La Rochelle reste très porteur avec notamment une activité très forte sur le 2^d semestre. Au global, et contrairement à certains territoires, l'activité ferroviaire est restée soutenue et offre de belles perspectives de progression pour 2015, grâce notamment aux marchés céréaliers.

La gare de fret céréalier Saint-Saviol et le silo céréalier en gare de Montmorillon sont deux embranchements fret du Sud Vienne où les transporteurs ferroviaires opèrent.

En effet, la coopérative céréalière (COC) a clairement affirmé qu'elle est tout à fait favorable au développement du fret ferré du fait de la TICPE, taxe sur le gasoil imputé aux camions. Les trains de fret de Saint-Saviol partent en direction de Bordeaux, La Pallice, Lille et circulent surtout la nuit pour moins perturber le trafic des TGV et TER. Le transport ferré s'insère dans le schéma régional de la mobilité durable 2012-2020 puisque l'objectif est d'équilibrer les parts modales entre fret routier et ferré sachant qu'un train représente 50 camions.

La SNCF a fait part de ses perspectives en 2015 pour le transport logistique. Une consolidation des transports ferroviaires de flux de céréales au départ des différents sites embranchés de la région (dont la gare de Saint-Saviol) est attendue, et une affirmation de la position de Fret SNCF pour accompagner le développement des trafics maritimes du GPM de La Rochelle sera développée.

Cette stratégie s'inscrit dans la suite de l'engagement de Fret SNCF réalisé en 2013 auprès d'un acteur majeur de la filière agricole : le groupe SICA Atlantique.

Depuis 1960, SICA Atlantique fait transiter par son silo portuaire des céréales et des oléoprotéagineux à destination du monde entier, faisant de lui le deuxième silo exportateur portuaire français.

Depuis 1992, le groupe n'a cessé de se développer dans le domaine de la manutention, de la logistique et des services portuaires à La Rochelle et Tonnay-Charente : terminaux de vracs solides (engrais, tourteaux, clinker), dépôts de vracs liquides (solution azotée, produits pétroliers, huiles alimentaires, biocarburants), consignation de navires, affrètement routier et courtage d'affrètement maritime.

Pour la prochaine campagne, Fret SNCF continuera d'approvisionner le silo de SICA Atlantique de La Rochelle Pallice. Le contrat porte sur le transport de près de 2 millions de tonnes de céréales sur 3 ans.



Silo agricole de la gare de Montmorillon

Les céréales en vrac, destinées notamment à l'Union européenne, l'Asie, le Sénégal, l'Algérie ou l'Arabie Saoudite, seront chargées au départ des coopératives agricoles situées en Berry-Touraine et en Poitou-Charentes. En outre, ces trafics ferroviaires correspondent à la circulation de 100 camions de moins par jour sur la route.

V.4. LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

V.4.1 LES PROJETS ROUTIERS

➤ L'aménagement de la N147

Un projet de réaménagement de la N147 reliant Poitiers à Limoges a été lancé il y a plusieurs années. La liaison nationale Poitiers-Limoges constitue en effet un itinéraire inscrit dans le schéma directeur routier national (SDRN) depuis le 1er avril 1992 (date d'approbation) au titre de G.L.A.T²⁹.

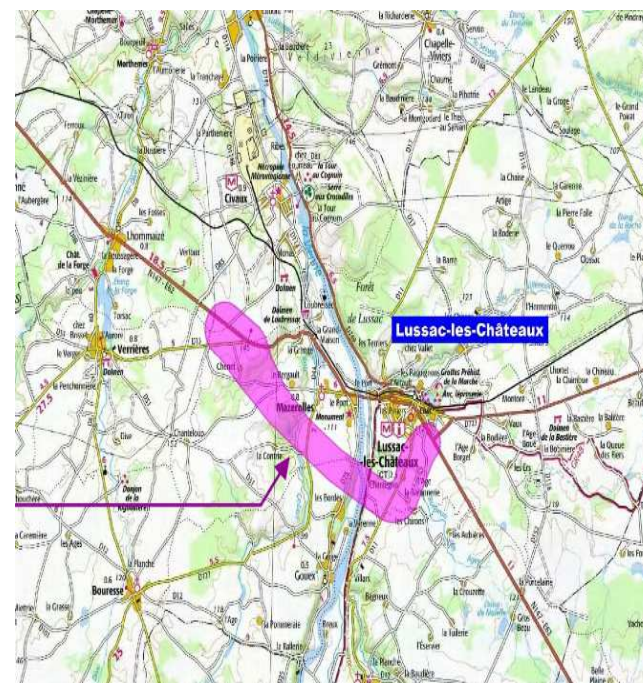
La RN147 entre Poitiers et Limoges a fait l'objet d'une étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI) approuvé par une décision ministérielle du 2 mai 2002 qui a fixé le parti d'aménagement à long terme d'une route à 2 x 2 voies avec carrefours dénivelés et un statut de route express. Cette orientation a été confirmée dans le cadre du schéma de services collectifs des transports (approuvé par décret du 18/04/2002) et par le C.I.A.D.T. : comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18/12/2003.

Après des études financées au titre du Contrat de Plan 2000-2008, le Contrat de Plan Poitou-Charentes 2015-2020 comporte plusieurs axes de développement structurants pour l'ex-région Poitou-Charentes, notamment pour le Département de la Vienne qui engage 35 millions d'euros (sur un total de 94 millions) **pour l'avancée du projet de déviation de Lussac-les-Châteaux avec viaduc sur la Vienne.**

C'est ce projet qui est le plus avancé, notamment par l'organisation d'une enquête publique en juin 2018.

En effet, la traversée de la route nationale dans le centre-ville de Lussac est marquée par le nombre important de poids lourds (1 600 à 1 700 camions par jour). Cela occasionne par l'addition du trafic automobile et des accès riverains des problèmes de fluidité de circulation, une dégradation de la sécurité des usagers et des riverains, des nuisances (bruit, pollution, vibrations), etc. De plus, la section concernée est accidentogène (taux de gravité égale à 0,67 pour une moyenne nationale de 0,14).

²⁹ : Grande liaison d'aménagement du territoire. RN147-Lhonnaizé et Lussac - Mars-2011 DREAL-SIT.



Plan de situation de la déviation de Lussac-les-Châteaux
Source : DREAL NA, dossier d'enquête publique juin 2018

La déviation de Lussac-les-Châteaux a été étudiée sur le principe d'une 2x1 voies à chaussées séparées, avec créneau de dépassements.

Ce type de route est en tracé neuf, hors agglomération et sans accès riverains. Le linéaire global de la déviation est d'environ 8 km : elle débute au niveau du carrefour RN 147 – RD13 et se termine au niveau du carrefour giratoire RN 147 -RD 727b à l'est de l'agglomération de Lussac-les-Châteaux. Trois viaducs sont présents sur la déviation créée, dont le plus

important franchit la Vienne. La future déviation aura le statut de route express, interdisant certaines catégories d'usagers et de véhicules.

Il convient de constater que la déviation de la RN147 prévue n'apporte que très peu de capacités de dépassements en sus du tracé actuel. La réalisation de cette déviation nécessiterait de façon simultanée un renforcement de la RD 727 afin de désenclaver Montmorillon.

➤ *L'aménagement des routes départementales*

Le Département de la Vienne a retenu dans son schéma routier 2016-2021 des aménagements concernant le Sud-Vienne :

- Le recalibrage de la RD7 (Civray-Couhé) à hauteur de Civray d'une section de 3 km, pour 2018 ;
- Le renforcement de la RD5 à Saint-Pierre-de-Maillé, prévue pour 2018
- Sur la RD951 entre Poitiers et Chauvigny, à hauteur de Jardres, un créneau de dépassement, dont la mise en service est prévue pour 2019 ;
- La création du barreau de Couhé (liaison RD7-RN10), pour une mise en service en 2021 ;
- Aménagement du « chemin noir » (RD8bis) à Lhommaizé. La section concernée est comprise entre la RN147 et la RD8 au niveau de l'étang de la Forge. Cette route permet l'accès à L'Isle-Jourdain depuis la RN147, tout en contournant le bourg de Lhommaizé. La fin des travaux est prévue pour 2022.

Le schéma prévoit aussi des études à lancer. Sur le territoire, une étude sur le confortement de Lhommaizé, sur la RD8, est annoncée. Sur la RD951, au-delà de Chauvigny, le trafic se réduit fortement et les aménagements à envisager visent plutôt à sécuriser les zones d'échange. Le schéma entend tout de même préserver à long terme la possibilité d'une déviation de Saint-Savin et Saint-Germain.

Enfin une analyse globale de l'aménagement de la RD148 sera menée.

V.4.2 LA LIGNE LGV POITIERS-LIMOGES : UN PROJET AVORTE

Autre grand projet concernant le Sud Vienne, la ligne LGV reliant Poitiers à Limoges est un projet de longue date. Il a démarré le 18 décembre 2003, après que le gouvernement de l'époque l'ait inscrit comme projet à étudier. Après plusieurs années d'études préfonctionnelles, une convention de financement est signée en 2007.

Suivent ensuite 5 années d'études et de concertation préalables à l'enquête publique. Celle-ci remet un avis favorable au projet le 10 septembre 2013, mais à un horizon reporté en 2030-2050. Enfin le 10 janvier 2015, le projet est déclaré d'utilité publique.

Cette ligne promettait de réduire les temps de trajets entre Paris-Poitiers-Limoges (avec un gain de temps estimé à 1 heure sur l'ensemble des relations).

- Paris – Limoges : 1h55
- Paris – Brive-la-Gaillarde : 3h
- Poitiers – Limoges : 35min

Liste des communes du Sud Vienne concernées par le tracé de la ligne :

- Lhommaizé, Civaux, Mazerolles, Goux, Lussac-les-Châteaux, Persac, Moulismes, Plaisance et Lathus-Saint-Rémy

La décision du Conseil d'État du 15 avril 2016 d'annuler la déclaration d'utilité publique, et qui a retenu deux motifs d'illégalité, compromet fortement la réalisation de ce projet. À l'échelle du territoire, cette infrastructure lourde pourrait contraindre les déplacements de proximité (nombre de franchissements réduits, fragmentation des espaces agricoles, etc.), mais aussi la desserte TER des gares de Lussac et Montmorillon.



V.5. SYNTHÈSE, QUESTIONS ET ENJEUX DES MOBILITÉS

V.5.1 SYNTHÈSE

- Présence des 2 lignes de TER : Poitiers-Angoulême et Poitiers-Limoges
- La présence de 6 gares et haltes du territoire
- La ligne Poitiers-Angoulême efficace
- Schéma départemental des transports -> nouveau plan de déplacements des transports collectifs en Vienne
- Développement du TAD sur une partie importante du territoire
- Conditions de circulation, de desserte et de sécurité de la route N147, entraînant l'enclavement de l'est de la CC Vienne et Gartempe
- Pas d'axes routiers transversaux significatifs permettant des échanges inter-territoires
- Très forte prédominance des déplacements routiers, à près de 90%.
- Une offre de transports multimodale limitée.
- Vieillesse de la population
- Fortes émissions de CO2 dues aux poids lourds
- Goulet d'étranglement ferroviaire de Saint-Benoît
- 2 haltes peu utilisées. Menaces de fermeture ?
- Transfert des coûts liés au TAD
- Prix de l'énergie : Ligne Poitiers-Limoges qui fonctionne à l'énergie thermique

V.5.2 QUESTIONS, ENJEUX

Sur les mobilités en général :

- **Quels types d'actions envisager pour le territoire en terme de mobilités ? Besoin de benchmarking (territoire rural, relativement enclavé et soumis aux influences de deux pôles attractifs)**

- **Quel développement d'offres alternatives au déplacement automobile particulier :**
 - **Le TAD existe pour les communes qui mènent un partenariat avec le Département, mais la généralisation se heurte à la question des coûts, puisque plus l'offre TAD a de succès, plus elle coûte aux Collectivités.**
 - **Covoiturage : ce système se développe à très grande rapidité, mais concerne surtout les transports de moyennes et longues distances. Peut-on la renforcer pour des courtes à moyennes distances, notamment vers et depuis Poitiers ? Quelles infrastructures (aires de covoiturage) faudrait-il mettre en place ?**
- **Objectif environnemental de diminuer les consommations d'énergie et les émissions de CO2 liées à l'usage de l'automobile, et au transit des poids lourds.**
- **Développement des TAD sur les territoires n'ayant pas ou peu accès à des transports publics.**
- **Aménager pour favoriser la diversification de l'offre de transport (mobilités douces)**
- **S'inspirer d'opérations ayant eu lieu ailleurs en France comme le projet européen Citizen's Rail visant à la revitalisation d'une ligne.**

Sur les infrastructures routières :

- La mise en 2X 2 voies de la RN147 n'est-il pas un prérequis à un scénario de développement du Sud Vienne ?
- Un « renforcement » du tronçon routier est-ouest (RD 148) entre la RN147 et la RN10 n'est-il pas indispensable à l'identité du territoire du Sud Vienne ?

Sur le réseau ferré :

- Mise en place du nouveau réseau : attente des premiers retours sur le fonctionnement, notamment sur les lignes de rabattement vers les gares TER.
- Comment pérenniser les haltes TER malgré leur très faible utilisation ?
- Quelle offre de services pourrait-on proposer sur ou à proximité des gares afin de favoriser les déplacements ferroviaires ?
- Volonté de développer le fret céréalier ferré ? notamment à partir de la plate-forme de Saint-Saviol ?

CHAPITRE VI - LE LOGEMENT ET L'HABITAT



VI.1. L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

VI.1.1 UN PARC ALIMENTÉ PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

L'observation a montré que même en période de baisse démographique, le desserrement des ménages a entraîné une augmentation du nombre des ménages.

SCoT Sud Vienne	1968	1975	1982	1990	1999	2013
Population totale	77 419	72 760	70 208	66 758	66 492	67 281
Évolution %		-6,0%	-3,5%	-4,9%	-0,4%	1,2%
Population des ménages	76 467	71 899	69 351	65 716	65 196	65 202
Évolution %		-6,0%	-3,5%	-5,2%	-0,8%	0,0%
Ménages	24 871	25 140	26 359	26 729	28 267	30 505
Évolution %		1,1%	4,8%	1,4%	5,8%	7,9%
Nouveaux ménages		269	1 219	370	1 538	2 238
Taille des ménages	3,07	2,86	2,63	2,46	2,31	2,14

Source : RP INSEE, 2013

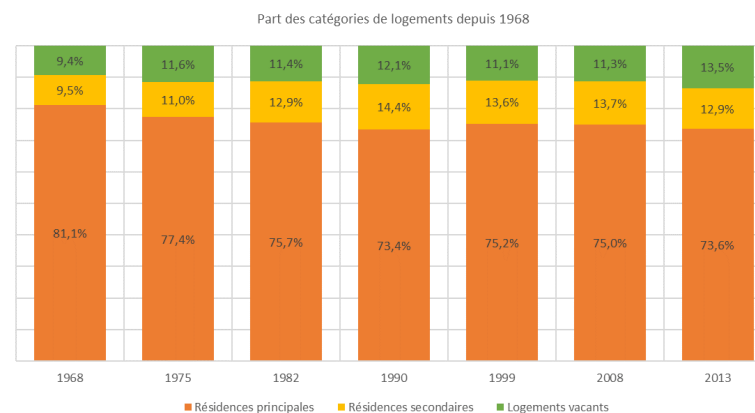
Cette augmentation continue du nombre des ménages s'est traduite mécaniquement par une augmentation du nombre de résidences principales.

	1968	1975	1982	1990	1999	2013
SCoT Sud Vienne	30 674	32 491	34 803	36 401	37 570	41 436
Évolution %		5,9%	7,1%	4,6%	3,2%	10,3%
Résidences principales	24 871	25 140	26 359	26 729	28 267	30 505
Évolution %		1,1%	4,8%	1,4%	5,8%	7,9%
Résidences secondaires	2 907	3 572	4 474	5 258	5 120	5 333
Évolution %		22,9%	25,3%	17,5%	-2,6%	4,2%
Logements vacants	2 896	3 779	3 970	4 414	4 183	5 598
Évolution %		30,5%	5,1%	11,2%	-5,2%	33,8%

Source : RP INSEE, 2013

Sur la période 1968-1990, cette croissance des résidences principales s'est cumulée avec l'essor des résidences secondaires.

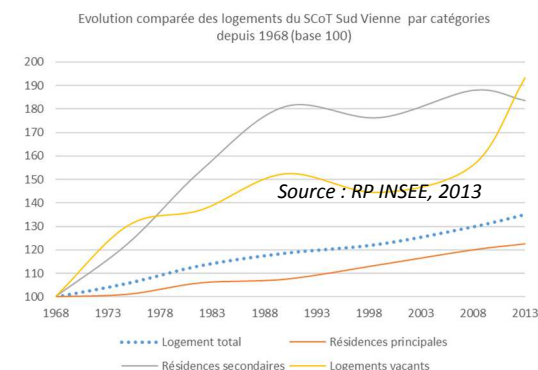
Au cours des dernières années, l'évolution du parc de logements est principalement le fait de l'augmentation du nombre de résidences principales (+7,9% contre 4,2% d'augmentation de résidences secondaires). **En effet, il s'est construit 10 fois plus de résidences principales que de résidences secondaires entre 1999 et 2013 (2 238 contre 213).**



Source : RP INSEE, 2013

Certes le poids des résidences secondaires a augmenté au fil du temps, passant de 9,2% des logements en 1968 à 13,2% en 2011, mais cela n'a pas modifié « l'économie » générale du territoire en termes de logements.

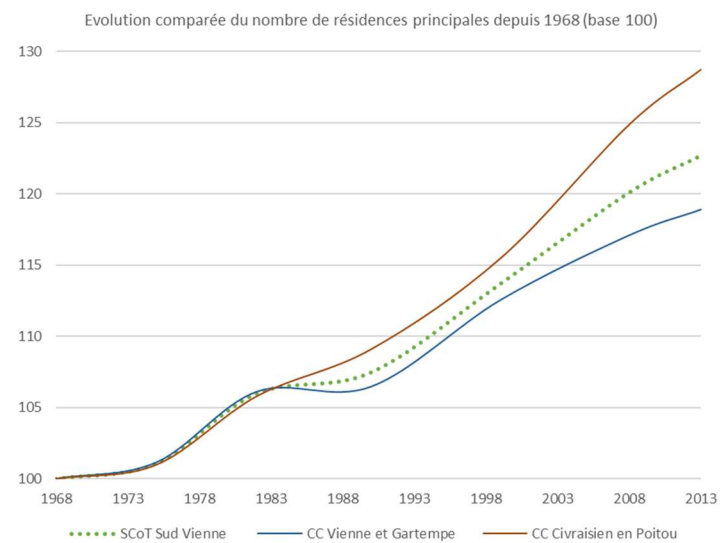
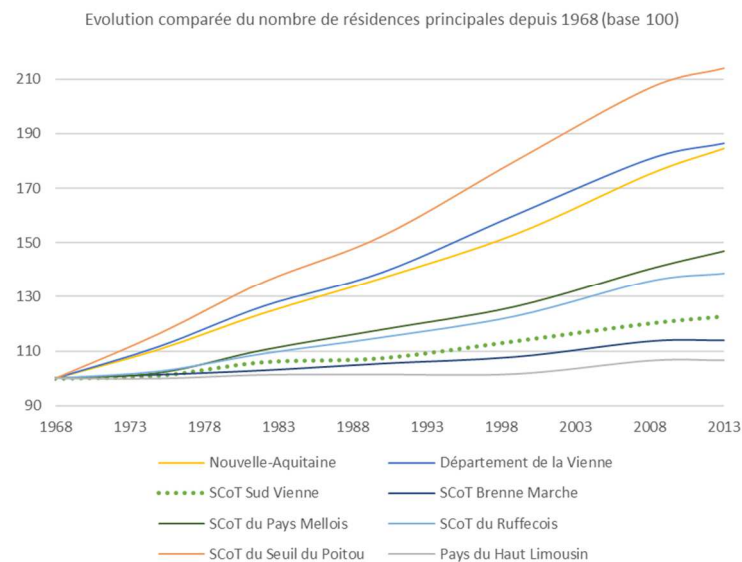
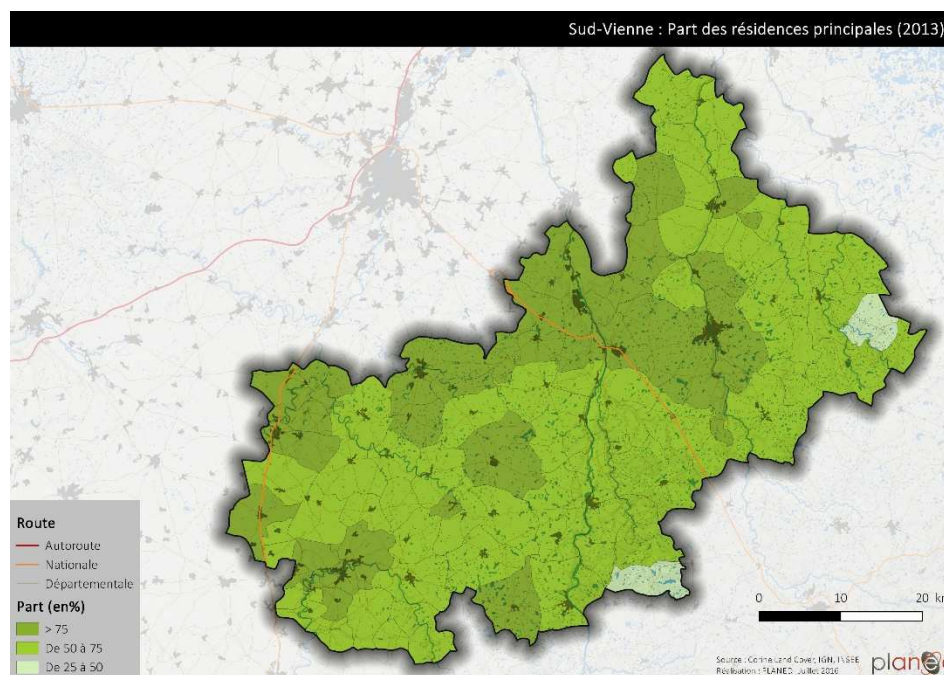
Enfin il est observé une augmentation des logements vacants qui représente plus de 13% du parc total en 2013.



Par rapport aux territoires de comparaison, le territoire du SCoT Sud Vienne a été moins dynamique dans la production de résidences principales, dans un contexte de croissance plus soutenue à l'échelle départementale et régionale.

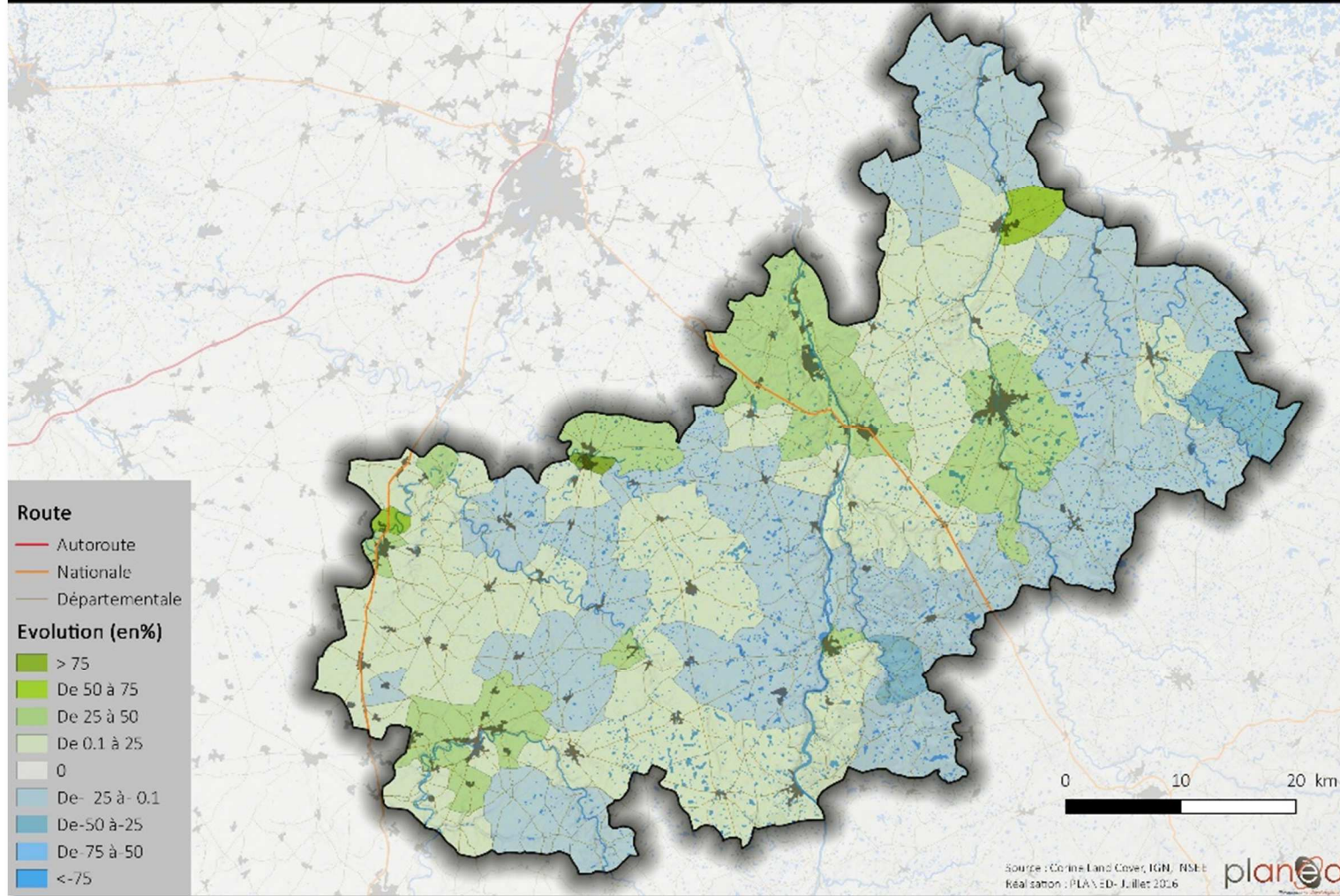
Ceci est à mettre en rapport avec la baisse de population observée jusque dans les années 90.

Au sein du territoire du SCoT, on constate logiquement que les deux communautés de communes ont connu une augmentation des résidences principales et cela de manière plus forte pour la CC du Civraisien en Poitou. C'est également celle qui a connu un regain de population à partir des années 90.



Source : RP INSEE, 2013

Sud-Vienne : Evolution des résidences principales (1968-1999)



Par la suite la période 1999-2013 enregistre une progression du parc de résidences principales moins soutenue, mais répartie de manière plus homogène sur le territoire.

Le rayonnement de Poitiers et la logique d'axe se font toujours ressentir

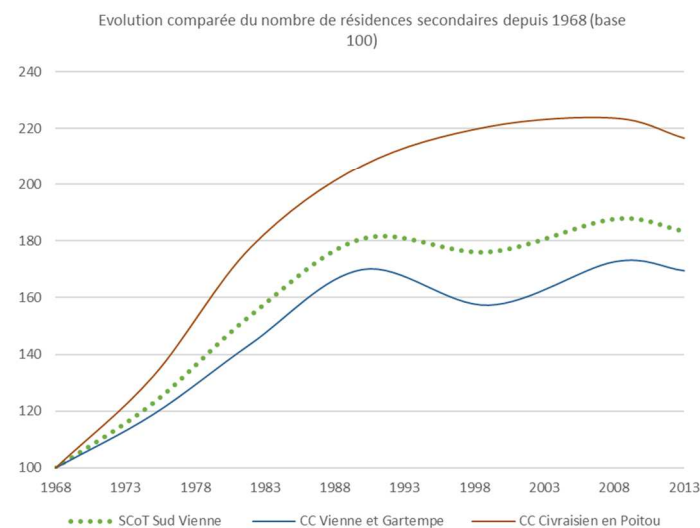
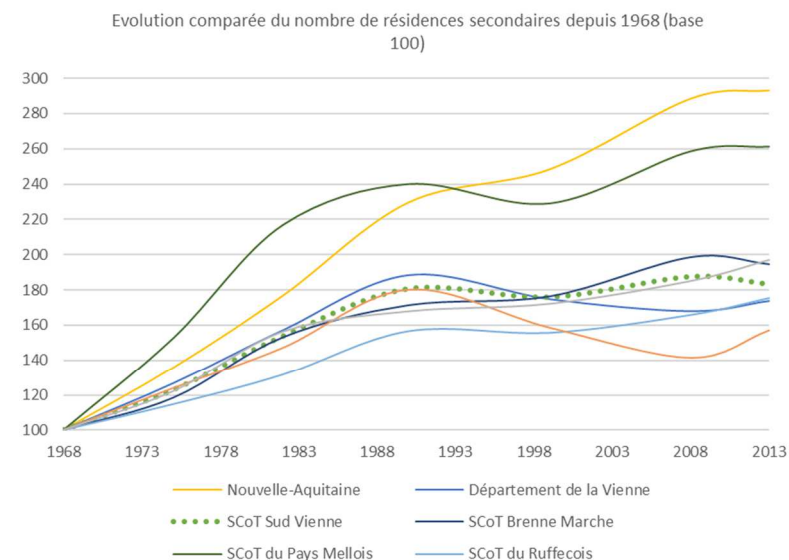
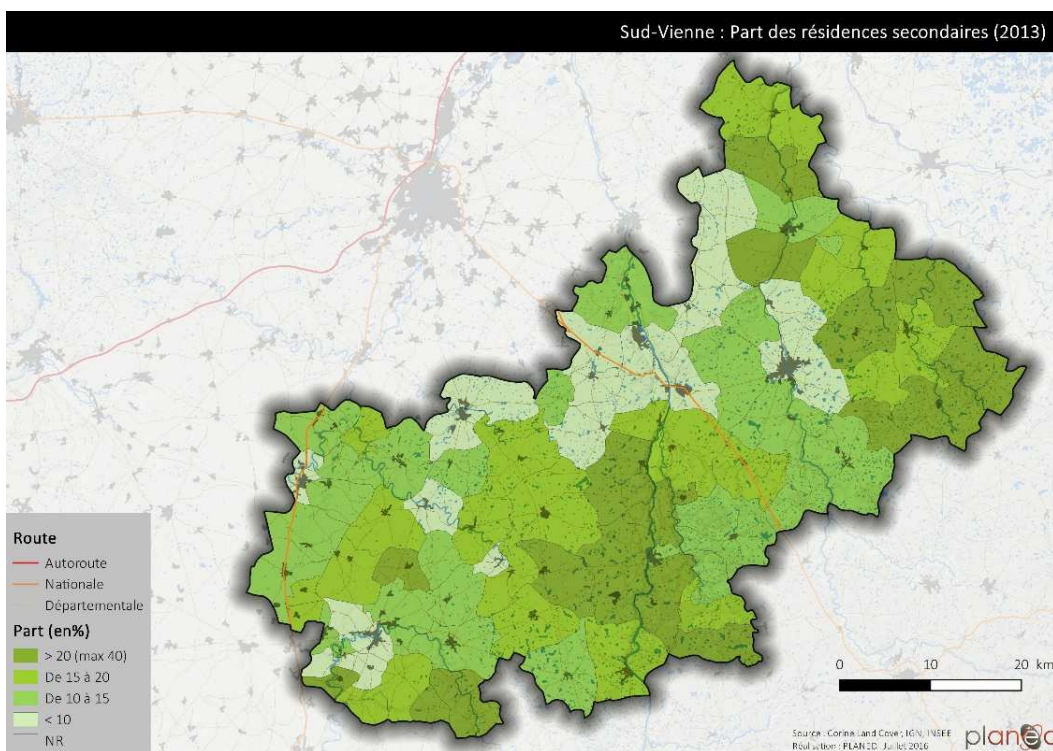
En termes d'évolution le parc de résidences principales s'est particulièrement développé entre 1968 et 1999 aux abords des axes routiers.

Les centralités de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, et Civray sont assez représentatives de cette période. En outre l'influence de Poitiers se fait ressentir sur les communes les plus proches (Gencay, Valdivienne, etc.)

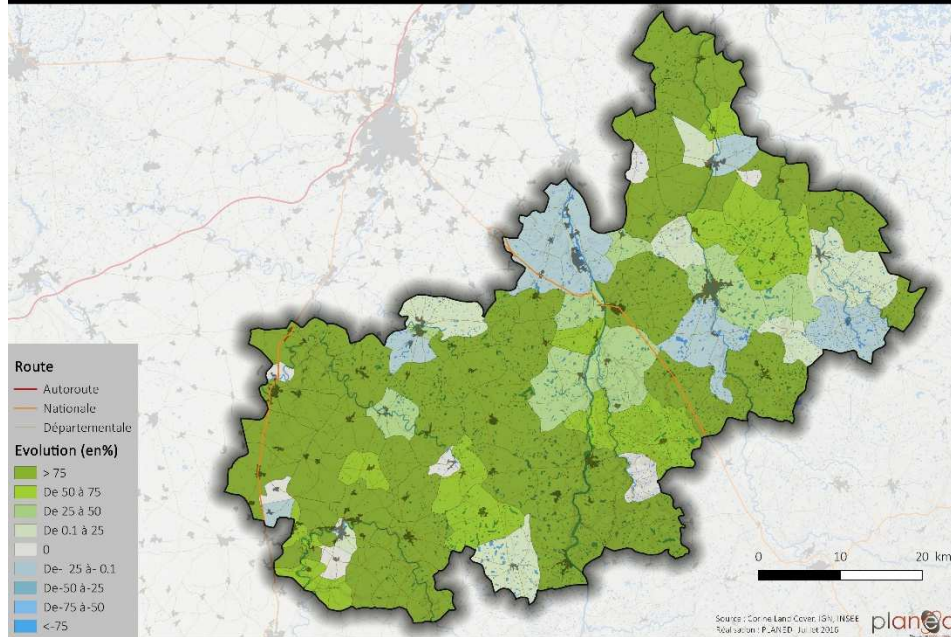
D'une manière générale, les résidences secondaires sont situées dans la ceinture est/sud-est du SCoT, sur les territoires de la CC de Vienne et Gartempe et de la CC du Civraisien en Poitou. Il s'agit notamment de la partie la plus rurale du territoire et la plus éloignée des grandes villes environnantes, que ce soit Poitiers, Angoulême, voire Limoges ou Châteauroux.

On vérifie alors qu'un taux croissant de résidences secondaires est le plus souvent lié à une moindre dynamique des résidences principales.

En termes d'évolution la CC du Civraisien en Poitou connaît une progression plus importante de son nombre de résidences secondaires depuis 1968 par rapport à la CC de Vienne et Gartempe.



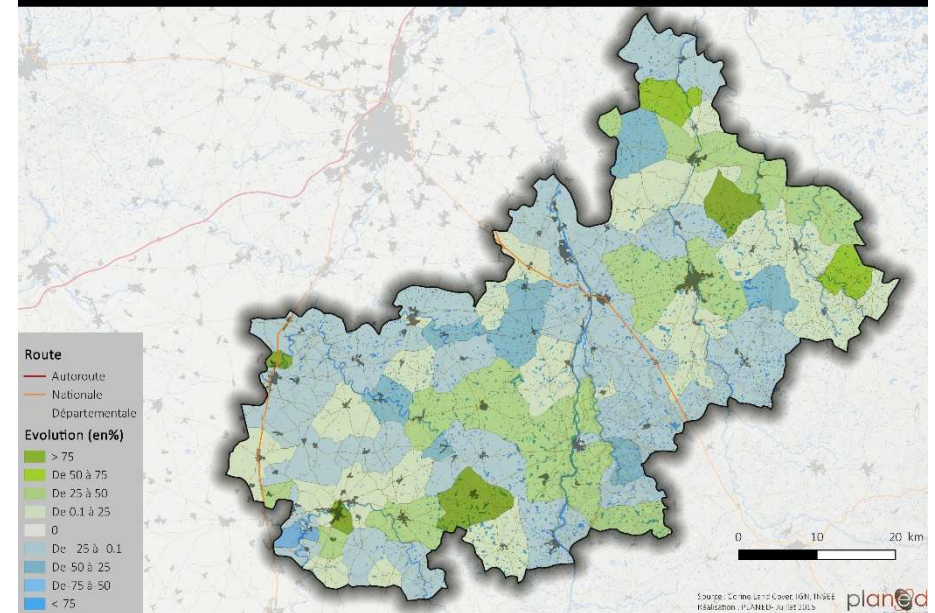
Sud-Vienne : Evolution des résidences secondaires (1968-1999)



Le nombre de résidences secondaires a particulièrement progressé jusque dans les années 80 et cela de manière relativement homogène sur le territoire.
A contrario les communes limitrophes de Valdivienne et Gençay qui sont sous l'influence de Poitiers voient leur parc se développer grâce aux résidences principales.

Il est intéressant de noter que la période suivante se traduit par un ralentissement de la progression des résidences secondaires sous le coup du développement des résidences principales, mais aussi de la progression galopante de la vacance.

Sud-Vienne : Evolution des résidences secondaires (1999-2013)



Source : RP INSEE, 2013

VI.1.2 UN TAUX IMPORTANT DE LOGEMENT VACANT

La vacance peut être divisée en deux catégories bien distinctes : la vacance structurelle et la vacance conjoncturelle ou dite « de rotation », qui sont appréhendées en fonction de leur durée de vacance. Au-delà de 6 mois, il est communément admis qu'un logement peut être considéré comme « durablement vacant ».

Sur la dernière période intercensitaire (1999-2013), le taux de croissance de la vacance est important (34%) sur le territoire, nettement supérieur au taux de croissance des logements dans leur ensemble. Ainsi le poids de la vacance a augmenté sur l'ensemble des Communautés de communes.

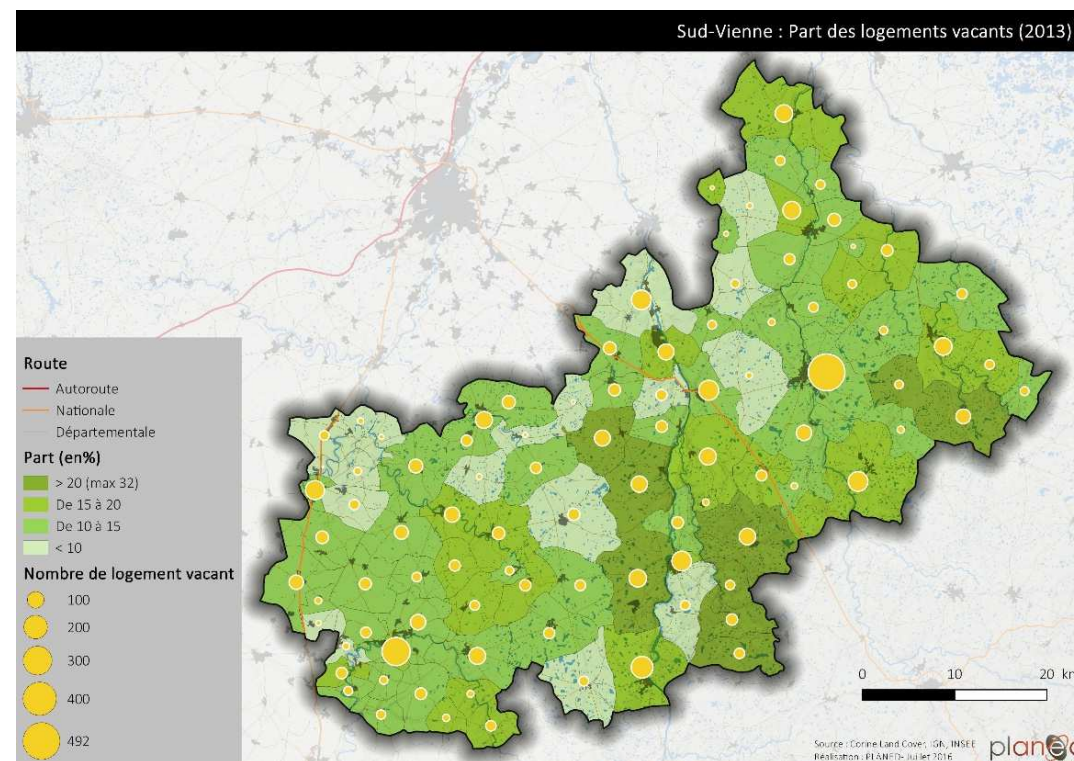
Taux de logements vacants	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
SCoT Sud Vienne	2 896	3 779	3 970	4 414	4 183	4 517	5 598
Taux de vacance	9,4%	11,6%	11,4%	12,1%	11,1%	11,3%	13,5%
CC Vienne et Gartempe	1 773	2 462	2 467	2 806	2 697	3 014	3 580
Taux de vacance	9%	12%	11%	12%	12%	12%	14%
CC Civraisien en Poitou	1 123	1 317	1 503	1 608	1 486	1 503	2 018
Taux de vacance	10%	11%	12%	12%	10%	10%	13%

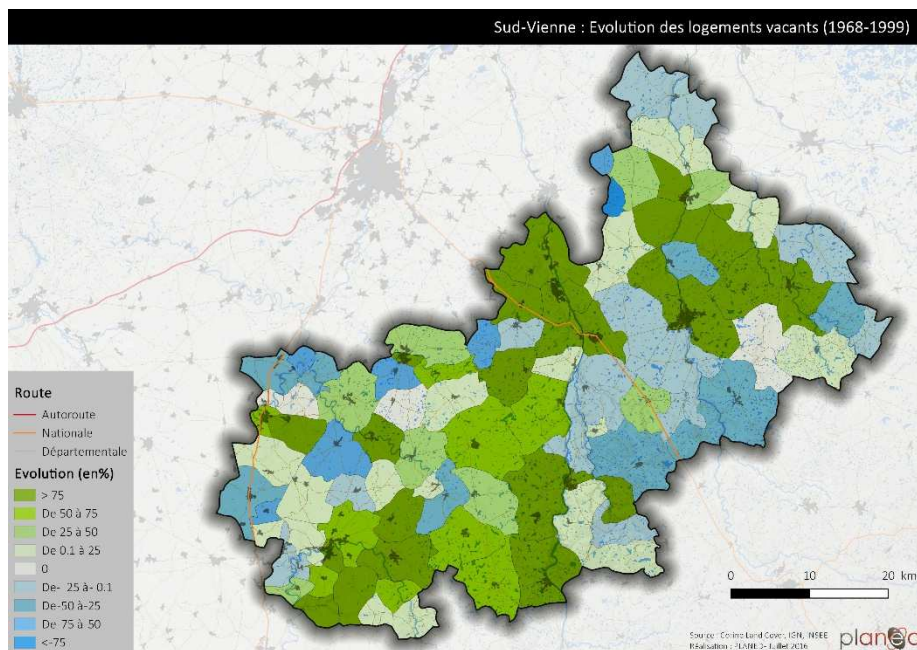
Source : RP INSEE, 2013

À l'examen des chiffres, il semble acquis que la majorité des logements vacants provient d'anciennes résidences principales.

Les résidences secondaires jouent quant à elles un rôle mesuré dans l'apport de logements vacants. La part des résidences secondaires a baissé entre 1999 et 2013, tandis que sur la même période, la part des logements vacants a augmenté. Cependant, le nombre brut de résidences secondaires a continué d'augmenter dans le même temps, ce qui limite l'apport ou le rôle de résorption des résidences secondaires sur le logement vacant.

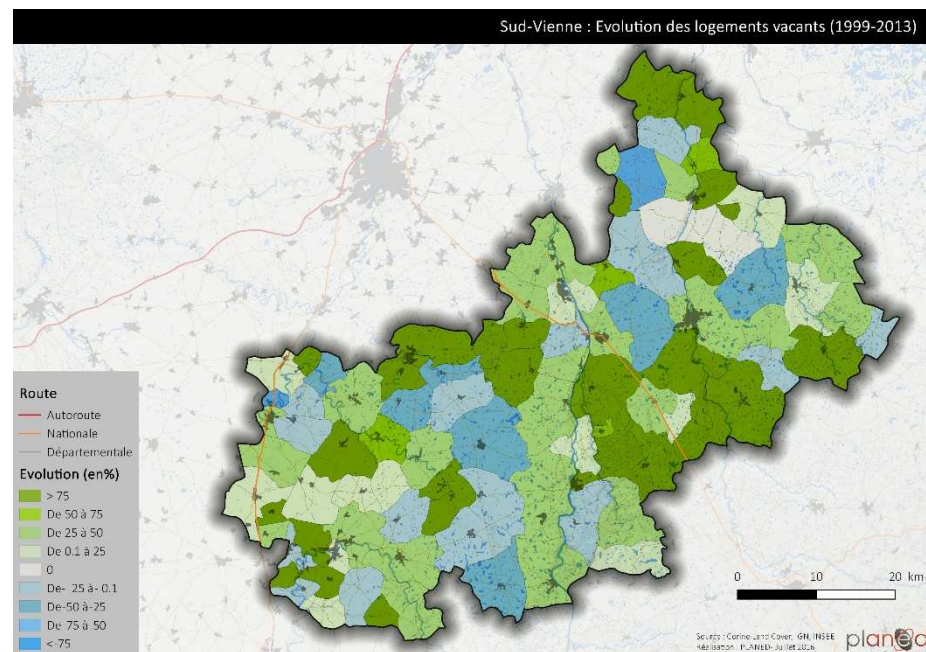
Soit elles ont joué un double rôle d'apport/résorption, soit elles ont eu un comportement déconnecté et sans incidence sur les logements vacants.





Entre 1968-1999 la vacance a particulièrement augmenté au sein des communes localisées au nord de Montmorillon, aux alentours de Valdivienne et Lussac-les-Châteaux et au sud du territoire.

Par la suite la vacance s'est développée sur les communes situées entre L'Isle-Jourdain et Lathus-Saint-Rémy, Gençay et Valdivienne et au nord du Territoire



Une trop faible vacance serait synonyme d'un marché tendu et d'une situation de pénurie en logements. Au contraire, un marché détendu se caractérise par un taux de vacance incompressible « normal ». Autour d'un taux théorique de 6 à 7%, la vacance est considérée comme « normale ».

En imaginant un taux de 7% sur le nombre de résidences principales et secondaires pour chaque territoire, on peut estimer alors un potentiel « théorique » de logements pour des opérations de réhabilitation. Ces chiffres sont à prendre avec précaution, car la faisabilité de telles opérations est souvent difficile, mais ils peuvent permettre de bâtir une stratégie dans ce sens, spécialement sur les niveaux 1 à 3 de l'armature urbaine.

	% de logements vacants en 2013	Nombre de logements vacants en 2013	Seuil de 7% des logements	Potentiel théorique maximal de réhabilitation
SCoT Sud Vienne	13,5%	5 598	2 901	2 697
Niveau 1	13,49%	1 281	665	616
Niveau 2	12,9%	955	518	437
Niveau 3	13,39%	675	353	322
Niveau 4	13,78%	2 687	1 365	1 322
CC Civraisien en Poitou	12,5%	2 018	1 131	887
CC Vienne et Gartempe	14,2%	3 580	1 770	1 810

Source : RP INSEE, 2013

VI.1.3 LA MAISON INDIVIDUELLE, MODELE LARGEMENT MAJORITAIRE

Caractéristique des milieux périurbains et ruraux, la maison individuelle est très majoritaire sur l'ensemble du territoire Sud Vienne, à l'instar des SCoT voisins Pays du Ruffécois et Pays Mellois, qui sont également des territoires ruraux.

Malgré une part croissante des appartements dans le parc total le territoire du SCoT Sud Vienne a une part faible d'appartements (5,7%) loin derrière la part départementale.

Dans certains cas, les variations des parts des maisons et des appartements sont dues à la diminution de la part des autres types de logements qui ne rentrent pas dans ce classement. C'est le cas des maisons de retraite, des casernes, prisons, ou encore les habitats exceptionnels.

2013	Nombre de maisons	%	Nombre d'appartements	%
Nouvelle-Aquitaine	2 238 258	72,3%	858 222	27,7%
Département de la Vienne	162 280	73,8%	57 654	26,2%
SCoT Sud Vienne	37 035	94,3%	2 256	5,7%
CC Vienne et Gartempe	22 808	94,4%	1 364	5,6%
CC Civraisien en Poitou	14 227	94,1%	892	5,9%

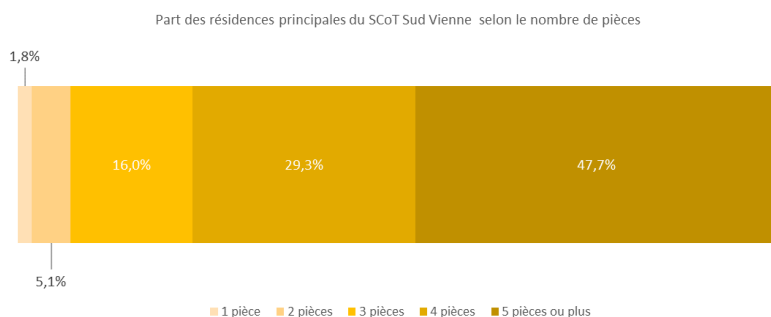
Source : RP INSEE, 2013

VI.1.4 DE GRANDS LOGEMENTS

Sur le territoire Sud Vienne, près de 50% du parc des résidences principales sont des grands logements de 5 pièces ou plus. Ceci est logique au vu la très forte présence de maisons individuelles dans le parc immobilier.

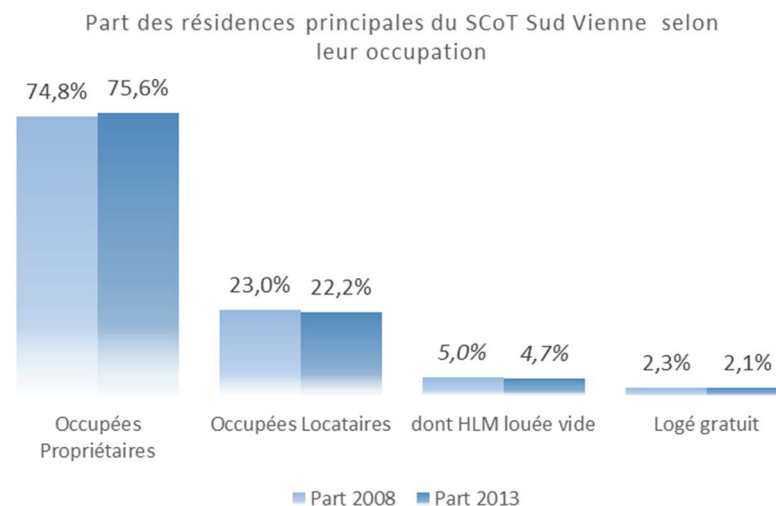
Compte tenu de l'importance de la part des maisons, le nombre moyen de pièces par logement est très proche de celui par maison.

Paradoxalement, le nombre de pièces par appartement par rapport au département est plus grand, mais celui des maisons est inférieur.



VI.1.5 UNE PART PLUS IMPORTANTE DE PROPRIETAIRES QUE DE LOCATAIRES

En relation avec l'observation de la part des maisons individuelles de 5 pièces et plus, on observe une large part des propriétaires qui augmente par rapport à celle des locataires, et ce pour l'ensemble du territoire Sud Vienne.



Source : RP INSEE, 2013

VI.1.6 LES CONSTRUCTIONS DES DERNIERES ANNEES

Sur des territoires ayant un volume global de constructions équivalent à 300 constructions par an pour 95 communes, soit **3 constructions par commune et par an**, il est difficile de faire ressortir des grandes tendances quant à l'accélération ou la diminution du rythme de construction, ou quant à l'augmentation/diminution d'un type de logement en particulier.

Cependant, nous pouvons constater un nombre relativement important de logements collectifs construits en 2012 (14% de la production totale cette année-là), mais sur l'ensemble, la construction de logements collectifs ne représente que 4% par an en moyenne, ce qui est représentatif de sa part sur la totalité des logements. Ce pourcentage dépend d'une ou deux opérations sur tout le territoire et n'est pas synonyme d'un « mouvement général ».

Cette prédominance du logement individuel peut s'expliquer par de multiples facteurs : un foncier disponible et relativement peu cher ; une forme urbaine dominante et homogène ; une demande assez faible (diminution démographique).

	Nombre total de logements commencés	Nombre de logements individuels purs	Nombre de logements individuels groupés	Nombre de logements collectifs	Nombre de résidences
2005	389	344	31	6	8
2006	487	383	58	40	6
2007	462	383	67	10	2
2008	361	308	23	16	14
2009	217	201	7	8	1
2010	277	204	63	5	5
2011	227	186	24	0	17
2012	234	164	21	33	16
2013	242	119	117	5	1
2014	131	85	46	0	0

Logements commencés 2005-2014. Source : SITADEL

³⁰ Source : RPLS 2014

VI.1.7 LES LOGEMENTS SOCIAUX

Sur tout le territoire du Sud Vienne, **on dénombre 1410 logements sociaux en 2014** soit 3,7% du parc total (37 828 logements).

- 22 communes ne comportent aucun logement social,
- Sur les 65 communes ayant au moins un logement social, 16 ont plus de 5% de logements sociaux,
- Seules 2 communes ont plus de 10% de logements sociaux.

Entre 2011 et 2014, 10 logements sociaux ont été mis en construction

1. Moins de 35 m ²		2. De 35 à moins de 55 m ²		3. De 55 à moins de 75 m ²		4. De 75 à moins de 95 m ²		5. 95 m ² ou plus	
Nbre total logement du parc	dont nbre total logement vacant	Nbre total logement du parc	dont nbre total logement vacant	Nbre total logement du parc	dont nbre total logement vacant	Nbre total logement du parc	dont nbre total logement vacant	Nbre total logement du parc	dont nbre total logement vacant
9	2	193	9	714	28	452	22	42	1

Logements sociaux en Sud Vienne selon la surface en 2014 / Source : GeoKit 3 univers du logement social

Sur les 1 419³⁰ logements sociaux que compte Sud Vienne en 2014, 62 étaient vacants au 1^{er} janvier, soit 4,4% de logements sociaux vacants. Cela correspond à un taux normal dû au « roulement » des locataires.

VI.2. LES POLITIQUES DE LOGEMENT EN SUD VIENNE

VI.2.1 RESULTATS DE LA MISE EN PLACE DU PLH

Seul un PLH a été réalisé sur le territoire Sud Vienne ; il s'agit du programme local de l'habitat de la CC Vienne et Gartempe.

1. Ce PLH a été réalisé pour une période de 6 ans de 2007 à 2013.
2. Il prévoyait la mise en place de 1050 logements supplémentaires sur 6 ans, pour au minimum, maintenir le niveau de la population avec une production neuve centrée sur l'accession. Cet objectif se déclinait de la façon suivante :
 - 720 logements supplémentaires dans l'ex CC du Montmorillonnais (640 logements neufs soit 105 à 110 par an)
 - 330 logements supplémentaires dans l'ex CC du Lussacois (310 en neuf, soit 50 à 55 par an).
3. Il prévoyait aussi une intervention sur le parc ancien dans le double objectif :
 - a. La remise sur le marché de logements vacants (environ une centaine afin de compléter la programmation)
 - b. L'amélioration du parc occupant : plus de confort, d'adaptation, et de résorption insalubrité

Une évaluation à mi-parcours du PLH a été réalisée en mai 2011.

Pour la construction neuve, les objectifs étaient atteints, avec même un rythme plus élevé : 174 logements par an alors que le PLH prévoyait environ 160 log/an. Cependant, malgré une forte disparité territoriale, l'action du PLH dans l'accompagnement de la construction et le développement d'outils fonciers sont restés assez limités.

Sur le locatif, l'OPAH-RR mise en œuvre depuis fin 2007 avait permis au 31 décembre 2010, de remettre sur le marché 36 logements locatifs vacants,

soit 12 logements par an. La réalisation était en dessous des objectifs du PLH qui étaient de l'ordre de 17 logements réhabilités par an en moyenne.

Concernant la construction de logements aidés (organismes HLM), la politique du bailleur HLM principal (HABITAT 86³¹) visait avant tout la réhabilitation et l'amélioration des logements existants. La production de nouveaux logements était donc contenue et très ciblée sur le territoire : mise en location de 15 logements entre 2004 et 2009 alors que dans le même temps, un bâtiment de 16 logements était démoli à Montmorillon. La production n'a donc pas permis d'atteindre les objectifs du PLH.

Ceci explique d'ailleurs sans doute pourquoi les communes rurales se sont engagées dans l'acquisition et/ou l'amélioration des logements. Pour rappel, 61% des logements communaux PALULOS du département sont en Sud Vienne, alors que l'ensemble de logements de Sud Vienne ne correspond qu'à 17% des logements de la Vienne.

À ce titre « l'outil » PALULOS a été très utilisé par les communes de Sud Vienne pour réhabiliter les logements.

VI.2.2 LES AIDES AU LOGEMENT

Au 31 décembre 2014, 471 logements étaient conventionnés avec l'ANAH sur le territoire Sud Vienne, soit 23% des logements conventionnés du département. Ce sont des logements achevés depuis au moins 15 ans.

En Sud Vienne, 184 logements PALULOS étaient recensés au 31 décembre 2014. Cela représente 61% des logements subventionnés avec le PALULOS dans la Vienne.

Au total, en comptant les autres aides, ce ne sont pas moins de 503 logements communaux subventionnés en logements locatifs publics en Sud Vienne (40% du département).

Les communes, en majorité rurale, jouent donc en quelque sorte le rôle de bailleur social en proposant des logements communaux avec des loyers modérés et en dessous du marché.

Cette situation résulte surtout de la faible présence des bailleurs sociaux sur le territoire.

³¹ Aujourd'hui « Habitat en Vienne »

VI.4. MOBILITE RESIDENTIELLE DES HABITANTS DE LA VIENNE³²

En comparant les lieux de résidence des acheteurs par rapport aux lieux d'achat pour le département, il en ressort que ces deux lieux sont généralement les mêmes.

intercommunalité du bien acheté

Intercommunalité		intercommunalité du bien acheté																		Ensemble	
		CA du Pays Châtelleraudais	CC de la Région de Couhé	CC de Vienne et Moulière	CC des Pays Civraisien et Charlois	CC des Portes du Poitou	CC des Vallées du Clain	CC des Vals de Gartempe et Creuse	CC du Lençôltais	CC du Lussacois	CC du Montmorillonais	CC du Neuvillois	CC du Pays Chauvinois	CC du Pays Gencéen	CC du Pays Loudunais	CC du Pays Mélusin	CC du Pays Mirebalais	CC du Pays Vouglaisien	Grand Poitiers		
intercommunalité d'origine de l'acheteur	CA du Pays Châtelleraudais	77%	0%	2%	0%	5%	0%	1%	1%	0%	0%	2%	3%	0%	1%	1%	0%	0%	3%	4%	100%
	CC de la Région de Couhé →	2%	64%	2%	4%	0%	7%	0%	0%	2%	0%	0%	4%	2%	0%	0%	5%	0%	9%	100%	
	CC de Vienne et Moulière	3%	1%	49%	0%	0%	5%	0%	0%	2%	0%	2%	18%	1%	0%	1%	1%	3%	2%	11%	100%
	CC des Pays Civraisien et Charlois →	0%	6%	0%	86%	0%	0%	0%	0%	2%	2%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	100%
	CC des Portes du Poitou	* 25%	0%	1%	0%	60%	1%	2%	2%	0%	0%	0%	1%	2%	0%	0%	0%	3%	3%	100%	
	CC des Vallées du Clain	1%	3%	3%	0%	0%	43%	0%	0%	5%	0%	2%	5%	1%	3%	1%	5%	0%	25%	100%	
	CC des Vals de Gartempe et Creuse	14%	0%	4%	0%	7%	0%	50%	0%	0%	4%	0%	14%	0%	0%	0%	0%	4%	4%	100%	
	CC du Lençôltais	20%	0%	4%	0%	0%	0%	4%	36%	0%	0%	0%	0%	4%	0%	4%	8%	8%	12%	100%	
	CC du Lussacois →	0%	0%	3%	1%	0%	2%	0%	0%	72%	8%	2%	9%	0%	0%	1%	0%	1%	2%	100%	
	CC du Montmorillonais →	4%	1%	8%	4%	0%	0%	0%	0%	9%	45%	0%	17%	1%	1%	0%	0%	0%	10%	100%	
	CC du Neuvillois	2%	0%	2%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	44%	1%	0%	4%	1%	9%	16%	5%	14%	100%
	CC du Pays Chauvinois	2%	0%	13%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	0%	0%	70%	0%	0%	0%	0%	1%	5%	100%	
	CC du Pays Gencéen →	3%	8%	3%	18%	0%	16%	0%	0%	5%	5%	0%	3%	29%	0%	3%	0%	0%	8%	100%	
	CC du Pays Loudunais	1%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	1%	0%	0%	1%	0%	0%	88%	0%	3%	0%	1%	4%	100%
	CC du Pays Mélusin	1%	7%	1%	1%	0%	9%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	65%	1%	5%	1%	7%	100%	
	CC du Pays Mirebalais	5%	0%	0%	0%	4%	2%	0%	9%	2%	0%	5%	0%	0%	11%	2%	38%	11%	4%	7%	100%
	CC du Pays Vouglaisien	0%	0%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	5%	1%	0%	1%	3%	6%	69%	2%	12%	100%
	CC du Val Vert du Clain	9%	1%	3%	0%	0%	1%	1%	2%	1%	0%	6%	2%	0%	1%	0%	1%	2%	54%	19%	100%
	Grand Poitiers	1%	0%	5%	0%	0%	5%	0%	0%	1%	0%	3%	2%	0%	0%	1%	1%	5%	3%	73%	100%
Ensemble	9%	1%	6%	1%	2%	5%	1%	1%	3%	1%	4%	7%	1%	3%	2%	2%	7%	5%	40%	100%	

Source : PERVAL | Traitement : ADIL 86

³² Périmètre des intercommunalités au 1^{er} janvier 2016

Comme le montre le tableau de la page précédente, pour chaque intercommunalité à l'exception de l'ex-Montmorillonnais, le précédent lieu d'habitation des acquéreurs était situé à majorité dans la même intercommunalité que celle du nouveau lieu d'habitation.

L'exemple de l'ex CC de la Région de Couhé est révélateur, 64% des nouveaux acquéreurs de maisons anciennes habitaient déjà dans cette ancienne communauté de communes.

Les acheteurs cherchent ainsi à rester dans un environnement connu, vécu. Dans ce cas, et lorsque l'objet est destiné à être habité par l'acheteur lui-même, la mobilité résidentielle est réduite à l'échelle d'un territoire limité sans qu'elle soit nécessairement contrainte.

Cependant, sur les communautés de communes qui « fournissent » le plus de nouveaux acquéreurs, ce sont logiquement les intercommunalités situées à proximité immédiate. Ainsi – en dehors des autres intercommunalités de Sud Vienne :

- Pour l'ancienne CC de la Région de Couhé, 7% des acheteurs proviennent de l'ex CC du Pays Mélusin ;
- Pour l'ancienne CC des Pays Civraisien et Charlois, arrivée quasi nulle en dehors des intercommunalités voisines ;
- Idem pour l'ancienne CC du Pays Gencéen ;
- Pour l'ancienne CC du Montmorillonnais, 4% proviennent de l'ex CC des Vals de Gartempe et Creuse
- Pour l'ancienne CC du Lussacois, 8% proviennent de l'ancienne CC du Pays Chauvinois et 5% de la CC des Vallées du Clain. Il s'agit de la communauté de communes avec le plus d'arrivées (en pourcentage) de l'extérieur avec 19% des nouveaux acquéreurs qui n'habitaient pas en Sud Vienne avant.

Ces données tempèrent quelque peu la perception d'étalement de l'agglomération de Poitiers vers le Sud Vienne, car peu d'acheteurs proviennent du Grand Poitiers (à peine 1% vers le Lussacois). Cependant ces données ne concernent que l'acquisition des maisons anciennes, et pas les constructions neuves ainsi que les logements collectifs.

VI.5. SYNTHÈSE, QUESTIONS ET ENJEUX DU LOGEMENT

VI.5.1 SYNTHÈSE

- Une croissance régulière de l'offre de logements, plutôt due à la croissance des résidences principales sur la période récente ;
- Une persistante augmentation de la vacance, y compris de la vacance de longue durée sur tout le territoire, qui pose le problème de l'attractivité résidentielle des centres-villes ;
- Un parc de logements dominé par la maison individuelle, et occupé à une grande majorité par des propriétaires (dont la part est en augmentation constante) ;
- Une offre en logements très homogène et peu variée ;
- Un taux faible de logements sociaux, voire inexistant pour 25% des communes.
- Un rythme de construction faible sur l'ensemble du territoire (3 logements par commune sur la période 2005-2014).

VI.5.2 QUESTIONS, ENJEUX

- La question la plus difficile semble-t-elle l'attractivité des centres-villes, des cœurs de bourgs et de village avec un habitat pas toujours très adapté au marché actuel ?
- Comment « piloter » l'offre de résidences principales pour construire une offre de logements plus diversifiée et répondant à la diversité des besoins (ménages avec enfants, jeunes ménages et jeunes actifs, jeunes, seniors, 3^e et 4^e âges, etc.) ?
- Quels moyens techniques et d'ingénierie faudra-t-il mettre en place pour lutter contre la vacance et remobiliser des logements existants tout en renforçant la mixité fonctionnelle notamment des bourgs et villages ?
- Quelle(s) offre(s) locative(s) sur le territoire ? Y a-t-il suffisamment de demandes, ou un potentiel de demande ?
- Comment prendre en compte les besoins liés au vieillissement de la population et à l'adéquation que cela sous-entend en termes de types, de taille et de localisation des logements (notamment des petits logements peu présents sur le territoire) ?
- Faut-il intensifier la construction de logements sociaux ? Si oui, comment ?

CHAPITRE VII - LA CONSOMMATION D'ESPACE



PREAMBULE

SOURCES ET METHODOLOGIE

Les données utilisées pour la mesure de la consommation d'espace et la production foncière sont les fichiers fonciers communément appelés « MAJIC », millésime 2016. Ces fichiers sont produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le calcul de la surface consommée se base sur la surface totale des parcelles urbanisées, mais ne prend pas en compte les superficies non cadastrées (voiries publiques, certains bâtiments publics...).

La détermination de l'occupation principale de la parcelle est issue de la méthode développée par le CEREMA³³.

L'avantage de cette méthode est qu'elle sera reproductible dans le temps notamment pour le suivi des effets du PLUi une fois mis en œuvre. La distribution des fichiers fonciers est prévue annuellement.

Cette méthode de mesure de la consommation d'espace constitue la base de déclinaison des objectifs de consommation d'espace qui seront développés dans le DOO³⁴.

CAS DES PARCELLES DE PLUS DE 20.000 M² URBANISEES

Avant l'analyse de la consommation foncière, un zoom est nécessaire sur les parcelles de plus de 2 hectares contenant au moins un local. **Au nombre de 264, elles représentent 1 505 ha, soit 21% de la consommation foncière totale.**

La majorité de ces parcelles urbanisées sont à destination d'une maison (42%) et n'ont pas été divisées (cas d'une maison liée à une exploitation agricole). Alors que seule une faible proportion de ces parcelles est finalement artificialisée, l'approche « consommation foncière » considère comme urbanisée toute sa surface, alors même que sa plus grande partie est encore exploitée où à l'état naturel.

³³ Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, foncier mobilisé pour l'habitat et les activités économiques, Fiches 2.2, CEREMA. Voir annexes.

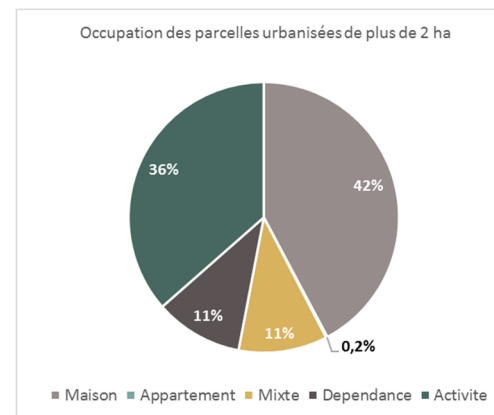
Les activités concernent 36% de cette consommation. Celle-ci est en général justifiée par la surface nécessaire aux activités qui peut être importante (site industriel...)

Ainsi, un filtre de taille de parcelles a été appliqué comme suit :

- Suppression des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une maison, un appartement, une dépendance ou mixte, soit 956 ha (64% de la surface des parcelles de plus de 2 ha) ;
- Prise en compte des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une activité, soit 548,9 ha (36% de la surface des parcelles de plus de 2 ha).

Les résultats présentés par la suite tiennent compte de ce filtre.

NB : ce filtre devra être impérativement utilisé lors de la mesure des futures consommations, notamment à l'occasion de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du PLUi.



³⁴ Document d'orientation et d'objectifs

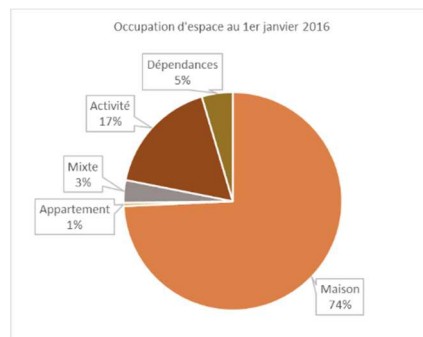
VII.1. L'ESPACE URBANISE AU 1^{ER} JANVIER 2016³⁵

Au 1^{er} janvier 2016, l'emprise urbaine hors infrastructures, s'établissait à **6 306 ha soit 2,3%** des 279 328 hectares cadastrés du territoire. En 2006, cette emprise représentait 2% du territoire cadastré soit 5 674,3 ha. Elle a donc progressé de plus de 11% en 10 ans et de +0,3 point en part relative.

La superficie totale des 95 communes du SCoT³⁶ est de 289 142 ha. Par soustraction, la surface allouée aux espaces non cadastrés (infrastructures, rivières et certaines surfaces en eau, espaces dans le domaine public...) est de 9 814 ha.

Surface totale (ha)	Surface cadastrée (ha)	Dont surface cadastrée urbanisée (ha)	Surface non cadastrée (estimation) (ha)
289 142	279 328	6 306	9 814

Les communes dont les parcelles sont le plus urbanisées par rapport à leur surface cadastrée totale sont par ordre décroissant Gençay (20%, du fait de son territoire communal exigu), L'Isle-Jourdain (17,6% pour la même raison) et Civray (16%). À l'inverse, les communes les moins urbanisées sont Saint-Léomer (0,7%), Haims et Journet (0,8%).



La surface urbanisée du territoire est occupée à 74% par des maisons et par les activités pour 17%. Les appartements ne représentent que 1%, les parcelles mixtes (appartement, maison, activité) 3% et les dépendances (garage, hangar...) 5%.

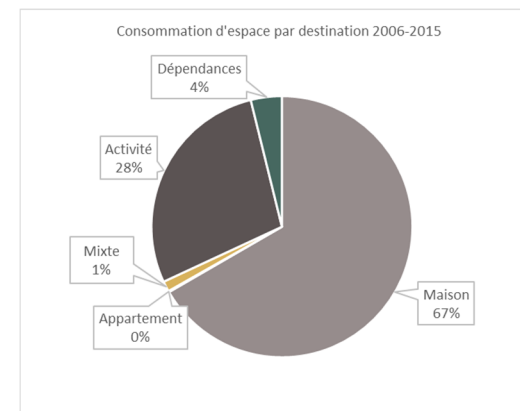
³⁵ Le tableau détaillé de l'espace urbanisé au 1^{er} janvier 2016 par commune est en annexe

VII.2. CONSOMMATION D'ESPACE GENERALE DEPUIS 10 ANS

Depuis les lois Grenelle, et selon le Code de l'urbanisme, le PLUi doit présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années. Dans ce cadre, et sur la base des fichiers fonciers « MAJIC » millésime 2016, **la période de référence est fixée entre 2006 et 2015 compris soit 10 ans.**

VII.2.1 CONSOMMATION D'ESPACE GENERALE³⁷

Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 632,2 hectares entre 2006 et 2015 pour l'urbanisation, soit un rythme de 63 ha/an.** 67% de cette consommation correspond à la construction de maisons suivie par 28% urbanisée à vocation d'activités.



Elle est en augmentation de +11,8 ha par an par rapport à la période 1996-2005.

1956 - 1965	1966 - 1975	1976 - 1985	1986 - 1995	1996 - 2005	2006 - 2015
178,64	481,17	787,56	452,06	513,90	632,17

³⁶ Surface calculée à partir des données IGN au 1^{er} janvier 2017

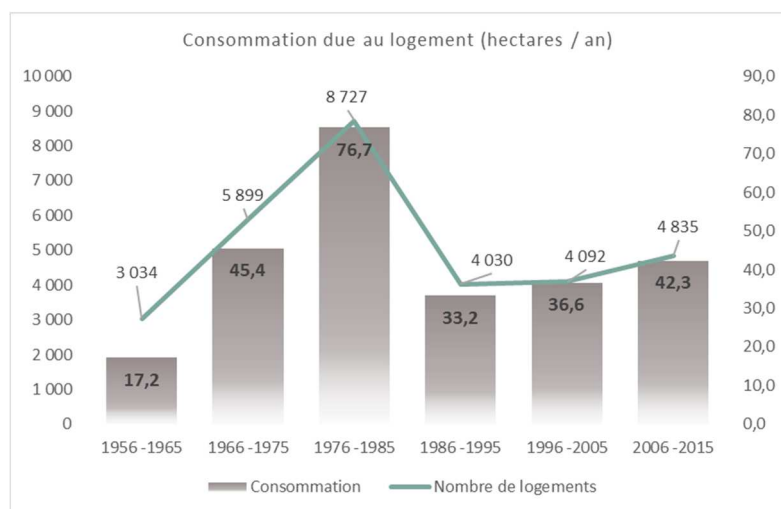
³⁷ Le tableau détaillé de la consommation générale par commune est en annexe.

VII.2.2 CONSOMMATION FONCIERE DUE AU LOGEMENT³⁸

En ne retenant que la part de la consommation due au logement (maisons et appartements en excluant les dépendances et les occupations mixtes), on observe que **422,6 hectares ont été consommés entre 2006 et 2015, soit un rythme moyen de 42,3 ha par an.**

1956 - 1965	1966 - 1975	1976 - 1985	1986 - 1995	1996 - 2005	2006 - 2015
172,01	454,33	767,46	332,22	365,70	422,60

Cette consommation a augmenté de 5,7 ha par an par rapport à 1996-2005, en lien avec l'augmentation de logement construit. En effet, 4 835 logements ont été construits entre 2006 et 2015 contre 4 092 entre 1996 et 2005³⁹.



³⁸ Le tableau détaillé de la consommation due au logement par commune est en annexe.

³⁹ Ces chiffres de production de logements ne doivent pas être comparés avec ceux issus du recensement INSEE ainsi que ceux issus de Sit@del2, les modes de calcul étant différents.

VII.2.1 ÉVOLUTION DES CATEGORIES DE TAILLES DES PARCELLES URBANISEES DUE AU LOGEMENT

Les parcelles inférieures à 500 m² représentent la majorité de la production foncière entre 2006 et 2015 (38,6%) suivie par les parcelles comprises entre 500 et 1 000 m² (27,5%). Entre les deux périodes 1996-2005 et 2006-2015, l'augmentation des parcelles urbanisées de 1 000-1 500 m² a été plus forte (+47%) que celle de 500-1 000 m² (+30%), ce qui montrerait que la densité moyenne ne s'est guère améliorée.

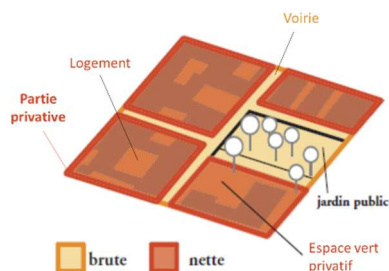
Catégories tailles de parcelles (m ²)	1996 – 2005			2006 – 2015			Évolution		
	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	Surface (ha)	Nombre de parcelles brutes	Nombre total de parcelles relatives
De 15 000 à 20 000	0,0	0	0,0%	0,0	0	0,0%	+0,0	+0	#DIV/0 !
De 10 000 à 15 000	8,9	5	0,2%	7,2	4	0,1%	- 1,7	- 1	- 20%
De 7 500 à 10 000	23,7	19	0,7%	18,0	15	0,5%	- 5,7	- 4	- 21%
De 5 000 à 7 500	13,7	16	0,6%	26,7	31	1,0%	+13,0	+15	+94%
De 2 500 à 5 000	36,5	61	2,4%	28,7	47	1,5%	- 7,8	- 14	- 23%
De 2 000 à 2 500	69,2	208	8,2%	71,4	210	6,7%	+2,2	+2	+1%
De 1 500 à 2 000	30,7	138	5,4%	32,8	148	4,7%	+2,1	+10	+7%
De 1 000 à 1 500	40,7	241	9,5%	44,9	266	8,5%	+4,2	+25	+10%
De 500 à 1 000	67,1	585	23,0%	97,6	862	27,5%	+30,5	+277	+47%
< 500	65,1	931	36,7%	85,4	1 208	38,6%	+20,3	+277	+30%
TOTAL	10,1	334	13,2%	9,9	339	10,8%	- 0,2	+5	+1%

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2016

➤ Productivité foncière résidentielle

Définition

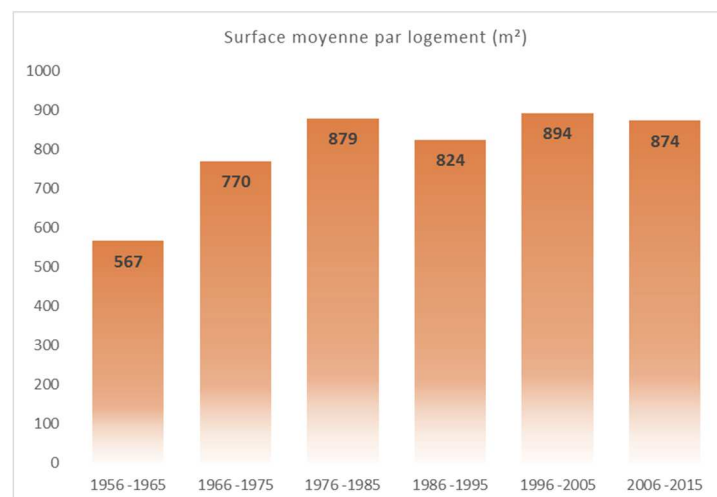
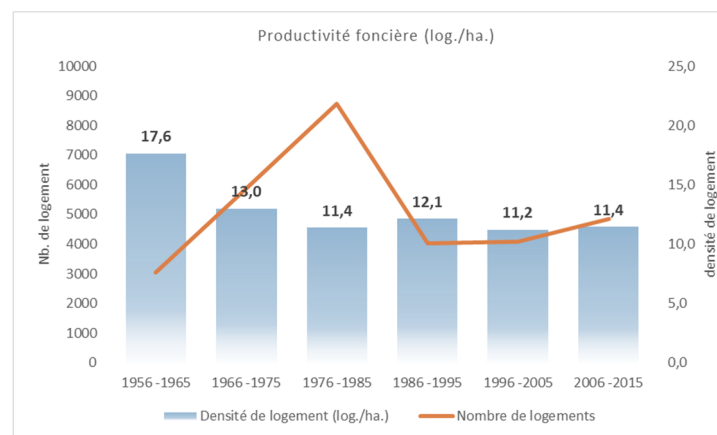
- **Densité nette** : Elle est mesurée à l'échelle de l'îlot. Les espaces publics sont écartés de ce calcul.
- **Densité brute** : Elle prend en compte la surface utilisée par les espaces et équipements publics.



Générale

Sur 2006-2015, la productivité foncière résidentielle, autrement dit densité moyenne nette⁴⁰ produite est de **11,4 logements par hectare, soit +0,2 log./ha. Par rapport à 1996-2005** et -1,4 log./ha par rapport à la moyenne depuis 1956 (12,8 log./ha).

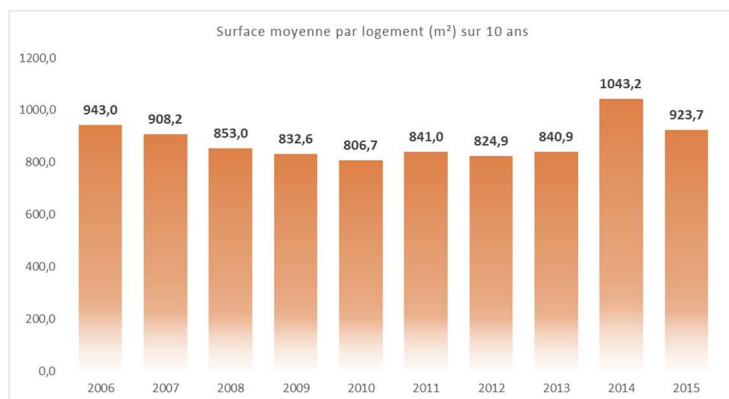
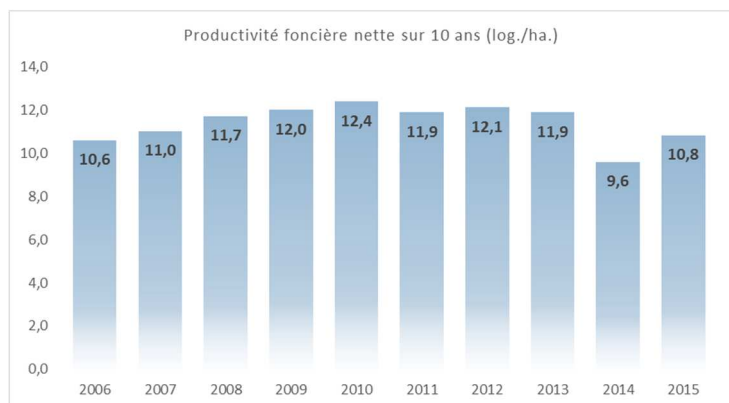
Mécaniquement, la surface moyenne nette par logement (**874 m²**) a légèrement diminué par rapport à la période 1997-2006 (894 m²) alors qu'elle n'était que de 770 m² sur la période 1966-1975.



⁴⁰ Rapport entre le nombre de logements et la surface cadastrale consommée, les espaces publics sont exclus, appelé aussi « productivité foncière nette ».

Dans le détail des dix dernières années mesurables, la stabilité observée par rapport à 1996-2005 est due à deux périodes :

- Entre 2006 et 2010 : Une hausse de la densité à +1,8 log./ha.
- Entre 2010 et 2013 : stabilité autour de 12 log/ha
- Depuis 2013 : baisse sensible en 2014, sous les 10 log/ha avec une hausse à 10,8 log/ha pour l'année 2015.



➤ Évolution et caractérisation de la consommation due au logement⁴¹

Par comparaison avec les deux périodes décennales (1996-2005 et 2006-2015), en regroupant les communes selon leur appartenance à l'armature urbaine⁴², on remarque que la productivité foncière a augmenté sur tous les niveaux sauf celui des pôles relais où la baisse est importante (-3 log./ha.).

La hausse est remarquable sur les pôles principaux et ses communes associées. En revanche, la densité des communes associées aux pôles relais augmente plus (+1,6 log./ha) que sur les pôles eux-mêmes (+0,3).

	1996-2005			2006-2015			Différence		
	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière
Pôles principaux	54,6	734	13,4	43,9	670	15,2	-10,6	-64	+1,8
Communes associées aux pôles principaux	40,6	422	10,4	43,5	554	12,7	2,9	132	+2,3
Pôles relais	42,2	599	14,2	49,5	719	14,5	7,3	120	+0,3
Communes associées aux pôles relais	34,8	289	8,3	28,8	287	10,0	-6,0	-2	+1,6
Pôles de proximité	35,8	540	15,1	49,6	601	12,1	13,8	61	-3,0
Communes rurales	157,7	1 508	9,6	207,1	2 004	9,7	49,5	496	+0,1
TOTAL	38,9	284	7,3	37,4	222	5,9	-1,5	-62	-1,4

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2016

⁴¹ Le tableau détaillé de comparaison par communes est disponible en annexe

⁴² cf. Chapitre IV « L'armature urbaine »

VII.3. CONSOMMATION FONCIERE DUE AUX ACTIVITES

La consommation d'espace à destination d'activité s'est élevée à **177,5 hectares entre 2006 et 2015 pour 439 locaux, soit un rythme moyen d'environ 17,7 ha par an.**⁴³

Parcelles d'activité urbanisées depuis 2005 de plus de 10 000 m² :

Communes	Surface (m ²)	Année de construction	Nombre de locaux
Saint-Savin	216 642	2014	1
Persac	50 752	2012	2
Mouterre-sur-Blourde	43 600	2007	1
Lhonnaizé	42 417	2009	2
Magné	41 714	2015	1
Chapelle-Viviers	34 114	2012	1
Usson-du-Poitou	34 110	2013	1
Saint-Laurent-de-Jourdes	33 517	2012	1
Gouex	32 760	2009	1
Sillars	30 846	2009	1
Chaunay	30 400	2014	1
Romagne	28 788	2011	1
Payré	28 500	2012	2
La Trimouille	27 364	2015	2
Chaunay	27 002	2014	1
Le Vigeant	24 197	2014	2
Saint-Saviol	23 572	2011	1
Montmorillon	23 325	2012	1
Saulgé	22 225	2014	1
Lhonnaizé	20 000	2009	2

NB. : Les zones d'activités économiques sont traitées dans le chapitre II.

⁴³ Les dix dernières années ne peuvent être comparées avec les périodes antérieures, car la saisie des dates de construction des locaux à destination d'activités n'a été rendue obligatoire qu'à partir de 2003.

VII.4. SYNTHÈSE, QUESTIONS ET ENJEUX DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

VII.4.1 SYNTHÈSE

Période 2006-2015 (10 dernières années mesurables)

→ Consommation foncière totale (toutes vocations confondues) :

- Surfaces des parcelles consommées : **632,2 hectares**
- Soit une moyenne annuelle de **63,2 ha.**

Dont :

→ Consommation foncière à vocation logements :

- Surfaces des parcelles consommées : **421,4 hectares**
- Soit une moyenne annuelle de **42,1 ha.**
- Densité moyenne nette produite : **11,4 logements / hectare**

→ Consommation foncière à vocation d'activités :

- Surfaces des parcelles consommées : **177,5 hectares**
- Soit une moyenne annuelle de **17,7 ha.**

CHAPITRE VIII - LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX



VIII.1. CONTEXTE DU SCoT ET OBJECTIFS DE L'ANALYSE DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

VIII.1.1 LE SCoT SUD VIENNE

Le Syndicat Mixte du SCoT Sud Vienne a lancé l'élaboration du schéma de cohérence territoriale pour concevoir un projet de territoire et pour permettre la mise en œuvre d'une planification intercommunautaire.

Projet de territoire, le SCoT est également un outil juridique qui s'inscrit dans le court, moyen et long terme en mettant les 18 prochaines années en perspectives.

Cette inscription dans le court, moyen et long terme, suppose aussi l'analyse des pratiques passées et des outils utilisés jusqu'à aujourd'hui. Les documents d'urbanisme - PLU, Cartes communales voire POS s'il en reste quelques-uns- constituent les outils premiers de la mise en œuvre des politiques d'urbanisme et de planification d'urbanisme.

L'élaboration de 2 PLUis couvrant l'ensemble des communes du Sud Vienne a été décidée et engagée, dans une logique de compatibilité avec le SCoT en cours d'élaboration, et ces derniers remplaceront à terme les documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

Dans ce double contexte, l'analyse spécifique des documents d'urbanisme des communes du Sud Vienne permet d'enrichir la réflexion à la fois sur les stratégies menées et à mener en matière de développement et d'aménagement, mais aussi sur les pratiques d'urbanisme en vigueur sur le territoire. Ces multiples enseignements doivent permettre d'enrichir et d'ajuster le cadre à proposer par le SCoT pour l'élaboration de ces mêmes documents locaux.

VIII.1.2 LES OBJECTIFS DE L'ANALYSE

Il s'agit d'analyser les documents d'urbanisme à partir d'un état des lieux selon deux angles :

- Sous l'angle des perspectives et ambitions mises en œuvre au regard des réalités et tendances observées, et le cas échéant de relever les écarts d'analyse des décalages observés ;
- Sous l'angle des obligations réglementaires, et de leurs évolutions, dont notamment celles induites par le Grenelle de l'environnement, la loi ALUR et les textes suivants qui concernent la réglementation de l'urbanisme communal.

L'objectif final de cette analyse spécifique est d'identifier les thématiques et sujets qui nécessiteront que le SCoT cadre les PLUis, facilite leur élaboration et la définition de leurs outils.

VIII.2. ÉTAT DES LIEUX DE LA PLANIFICATION EN SUD VIENNE

VIII.2.1 STATISTIQUES

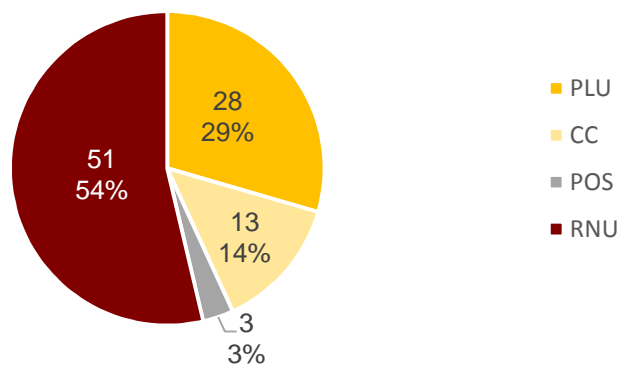
Au 1^{er} janvier 2017, le territoire est en majorité non couvert par un document d'urbanisme soit Plan d'Occupation des Sols (POS), Carte communale (CC) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les communes couvertes par un document de planification urbaine ont en majorité opté pour le Plan Local d'Urbanisme.

Dans le détail, sur 95 communes⁴⁴ :

- 28 communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), soit 29% des communes
- 13 communes disposent d'une carte communale, soit 14%
- 3 communes sont encore couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS), soit 3%
- 51 communes sont régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) soit 54% des communes.

Part des communes (en nombre) disposant de documents d'urbanisme

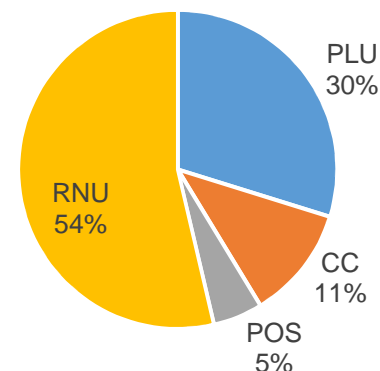


VIII.2.2 REPRESENTATIVITE

En surfaces :

- 54% du territoire de Sud Vienne n'est pas couvert par un document d'urbanisme ;
- 30% sont couverts par un PLU ;
- 11% par une carte communale ;
- 5% par un POS.

Répartition des surfaces couvertes par les différents types de documents d'urbanisme



En termes d'impact territorial, la répartition est tout autre :

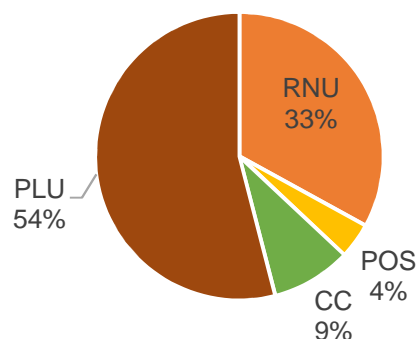
- Les 2/3 (67%) de la population habitent dans une commune qui dispose d'un document d'urbanisme ;
- Dont 54 % avec un PLU ;
- Dont 9% avec une carte communale ;
- Dont 4% avec un POS.

⁴⁴ Tableau détaillé en annexe

Seul le tiers du territoire est géré selon les règles du RNU.

Ceci s'explique facilement par le fait que les communes qui ont le plus de population sont le plus souvent celles qui doivent faire face à des enjeux d'aménagement plus importants, et donc à des projets d'urbanisation, plus difficiles à mettre en œuvre sans document d'urbanisme.

Part de population en 2014 concernées par les différents documents d'urbanisme



La répartition géographique (cf. tableau et carte page suivante) montre que les secteurs les plus attractifs ont choisi d'encadrer leur développement urbain avec un outil complet tel que le PLU. Les communes plus éloignées des pôles d'influence ont opté pour la Carte communale plus adaptée aux secteurs avec peu de production de nouveaux logements. Les territoires les moins peuplés et présentant une perte de population n'ont pas eu besoin de mettre en œuvre un outil de planification (communes soumises au RNU).

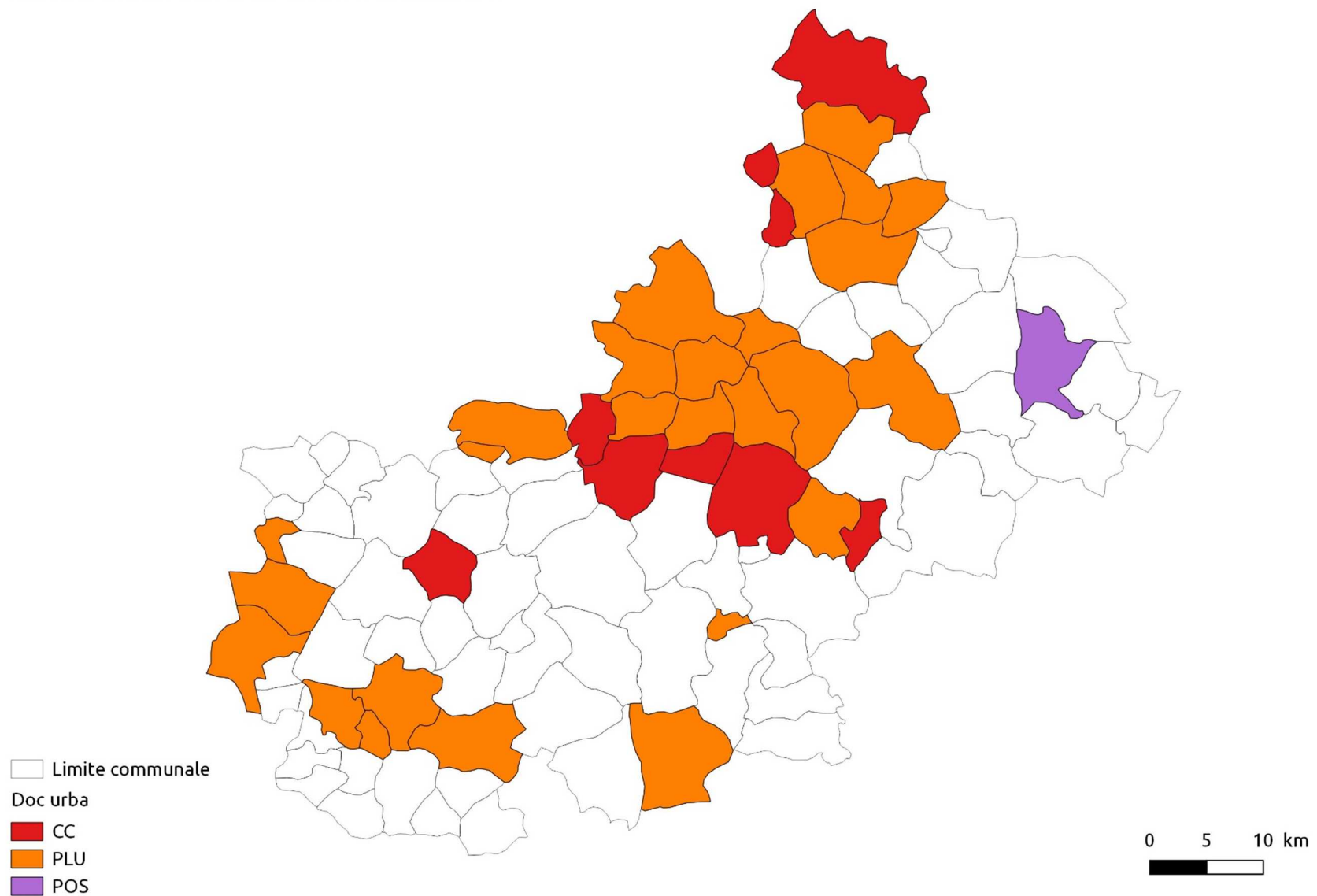
La présente analyse des documents d'urbanisme en vigueur au moment de l'élaboration du SCoT Sud Vienne concerne :

- 26 PLU, soit 93% du total existant de 28 PLU existant sur le territoire ;
- 8 cartes communales sur 61,5% du total de 13 CC ;
- 1 Plan d'Occupation des Soils (POS) soit 33% sur un total de 3.

Soit 35 documents d'urbanisme sur les 44 documents en vigueur soit 85% du total. La présente analyse repose sur les documents d'urbanismes suivants :

Brux	PLU
Charroux	PLU
Chaunay	PLU
Civray	PLU
Couhé	PLU
Gençay	PLU
Saint-Maurice-la-Clouère	PLU
Saint-Pierre-d'Exideuil	PLU
Savigné	PLU
Sommières-du-Clain	CC
Availles-Limouzine	PLU
La Trimouille	POS
Montmorillon	PLU
Moulimmes	PLU
L'Isle-Jourdain	PLU
Plaisance	CC
Antigny	PLU
Saint-Germain	PLU
Saint-Savin	PLU
Bouresse	CC
Civaux	PLU
Goux	CC
Lhonnaizé	PLU
Lussac-les-Châteaux	PLU
Mazerolles	PLU
Persac	CC
Saint-Laurent-de-Jourdes	CC
Sillars	PLU
Verrières	PLU
Chapelle-Viviers	PLU
Fleix	CC
Lauthiers	CC
Paizay-le-Sec	PLU
Valdivienne	PLU
La Bussière	PLU
Saint-Pierre-de-Maillé	CC

Etat des lieux des documents d'urbanisme



Avec la loi SRU, les communes ont eu la possibilité de se doter de nouveaux outils de planification plus adaptés à leur envergure. Ainsi, les communes les plus rurales ont opté pour l'application du RNU.

29 % du territoire n'est pas couvert par un POS, PLU ou une Carte communale soit 21 873 habitants (32% de la population du territoire).

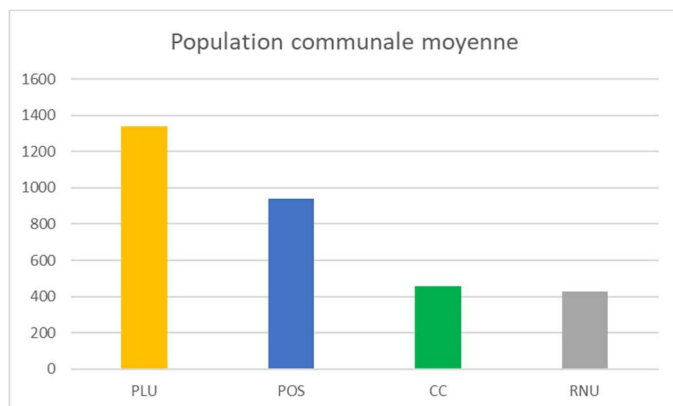
Les communes ayant une faible dynamique de production de logements neufs, mais souhaitant choisir leur répartition sur le territoire grâce à un outil de planification simple ont opté pour la Carte communale. Celle-ci est également un premier pas vers un outil de planification et a permis de préparer les communes à la mise en œuvre de PLU ou de PLUi.

Ainsi, 12 % du territoire est couvert par une Carte communale soit 5.920 habitants (9% de la population du territoire).

Sur le territoire, la faible part de POS n'ayant pas été transformés en PLU au 1er janvier 2017 témoigne d'une volonté de doter les communes de projets de planification. Les élus souhaitent anticiper les évolutions de leur territoire.

Seulement 5 % du territoire est couvert par un Plan d'Occupation des Sols soit 2814 habitants (4% de la population du territoire) et on remarquera que ces POS seront bientôt remplacés par les PLUi en cours d'élaboration.

53 % du territoire est couvert par un Plan Local d'Urbanisme soit 36.336 habitants (27% de la population du territoire).



VIII.2.3 HISTORIQUE

41% documents d'urbanisme en vigueur et qui ne sont pas en cours de révision générale ont été élaborés depuis moins de 10 ans.

13 communes ont des documents d'urbanismes réalisés avant l'entrée en application de la loi ENE, et 18 communes ont des documents d'urbanismes réalisés avant l'entrée en application de la loi ALUR.

16 documents d'urbanismes sont conformes aux lois, car :

- Soit ils sont en cours d'élaboration,
- Soit ils ont été approuvés depuis 2014, et ont donc pris en compte le contexte législatif.

Commune	Document	Procédure
Brux	PLU	Approuvé en 2015
Charroux	PLU	Approuvé en 2008
Chaunay	PLU	Arrêté
Civray	PLU	Approuvé en 2004
Couhé	PLU	Approuvé en 2007
Gençay	PLU	Approuvé en 2004
Saint-Maurice-la-Clouère	PLU	Élaboration en cours
Saint-Pierre-d'Exideuil	PLU	Approuvé en 2005
Savigné	PLU	Approuvé en 2007
Sommières-du-Clain	CC	Approuvé en 2006 (révision en 2017)
Availles-Limouzine	PLU	Approuvé en 2016
La Trimouille	POS	Approuvé en 1997
Montmorillon	PLU	Approuvé en 2007
Moulistes	PLU	Approuvé en 2014
L'Isle-Jourdain	PLU	Élaboration en cours
Plaisance	CC	Approuvée en 2011
Antigny	PLU	Approuvé en 2015
Saint-Germain	PLU	Élaboration en cours
Saint-Savin	PLU	Approuvé en 2015
Bouresse	CC	Approuvée en 2011
Civaux	PLU	Arrêté en 2017
Goux	CC	Approuvé en 2005
Lhommaizé	PLU	Élaboration en cours
Lussac-les-Châteaux	PLU	Révision générale en cours
Mazerolles	PLU	Révision générale en cours
Persac	CC	Approuvée en 2007

Commune	Document	Procédure
Saint-Laurent-de-Jourdes	CC	Approuvée en 2005
Sillars	PLU	Approuvé en 2011
Verrières	PLU	Approuvé en 2005
Chapelle-Viviers	PLU	Approuvé en 2013
Fleix	CC	Élaboration en cours
Lauthiers	CC	Élaboration en cours
Paizay-le-Sec	PLU	Élaboration en cours
Valdivienne	PLU	Élaboration en cours
La Bussière	PLU	Approuvé en 2013
Saint-Pierre-de-Maillé	CC	Approuvée en 2006

Au 1er janvier, le territoire comptait encore 3 POS. Les documents d'urbanismes (hors POS) les plus anciens datent de 2004. Ils ont été élaborés dans les principaux pôles et ont connu des évolutions importantes avec des révisions ou plus restreintes avec les et les révisions simplifiées.

Les documents d'urbanismes ont eu recours à des procédures de modifications, de révisions complètes ou simplifiées afin de faire évoluer leurs zonages et prendre en compte des projets non connus lors de leur élaboration.

Commune	Document	Historique des procédures
Charroux	PLU	4 modifications
Civray	PLU	3 révisions simplifiées 1 modification
Couhé	PLU	1 modification
Gençay	PLU	4 révisions simplifiées 3 modifications 1 modification simplifiée
Saint-Pierre-d'Exideuil	PLU	1 révision simplifiée 1 modification
Savigné	PLU	6 modifications
La Trimouille	POS	1 révision simplifiée
Montmorillon	PLU	7 révisions simplifiées 1 modification 2 modifications simplifiées
Goux	CC	1 modification simplifiée
Sillars	PLU	5 révisions simplifiées 2 modifications

Commune	Document	Historique des procédures
Verrières	PLU	1 révision simplifiée 1 révision allégée 1 modification 1 modification simplifiée
Chapelle-Viviers	PLU	1 modification
Saint-Pierre-de-Maillé	CC	2 révisions

Au total 51 procédures ayant permis l'évolution des documents d'urbanismes ont été engagées depuis 2004.

Il s'agit pour l'essentiel d'adaptations du règlement ou du zonage dans le but de permettre la réalisation de projets non connus lors de l'élaboration du document initial.

Les lancements de l'élaboration du PLUi de Vienne et Gartempe et du PLUi du Civraisien en Poitou ont conduit à annuler 2 procédures d'élaboration de documents d'urbanisme communaux.

11 procédures de révisions générales sont en cours. Ces documents intégreront les diverses lois ayant impacté le contenu des PLU et des Cartes communales (Loi ENE, Loi ALUR, etc.).

Pour les autres documents, le lancement des PLUis permettra d'intégrer les réglementations en vigueur.

Le SCoT doit permettre de mieux coordonner les politiques à l'échelle du territoire : habitat, déplacements, développement commercial, environnement, etc. autour d'orientations communes.

Il devra permettre une meilleure cohérence de tous leurs documents de planification.

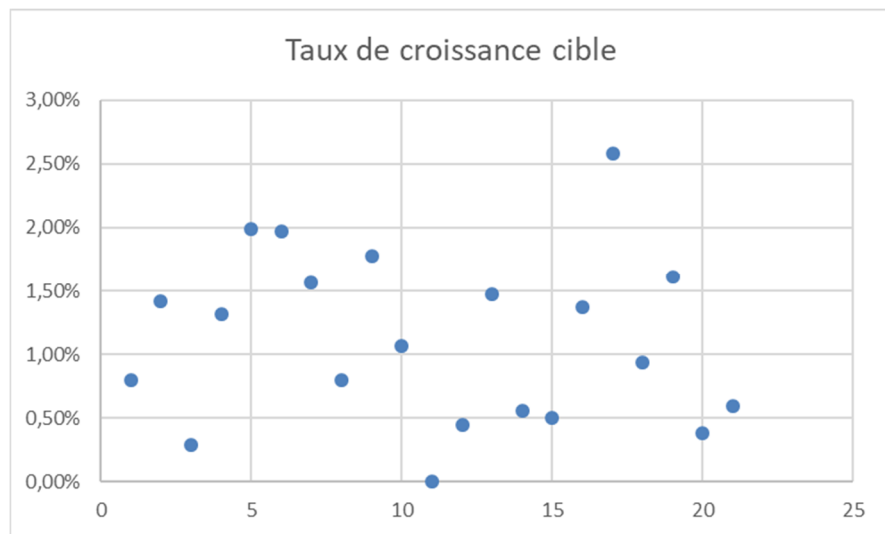
VIII.3. BILAN DES DOCUMENTS D'URBANISME

VIII.3.1 PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Les perspectives démographiques permettent de quantifier les besoins bruts de logements.

21 documents d'urbanisme (80% des PLU et 50% des CC) identifient des perspectives démographiques, soit en ciblant un taux d'évolution annuelle, soit une croissance du nombre des habitants en 10 ans, soit même un objectif cible à un horizon défini.

Pour les besoins de l'analyse, tous les objectifs ont été ramenés à un même taux de croissance annuelle du nombre des habitants.



Sans faire d'analyse commune par commune, on peut faire les constats suivants :

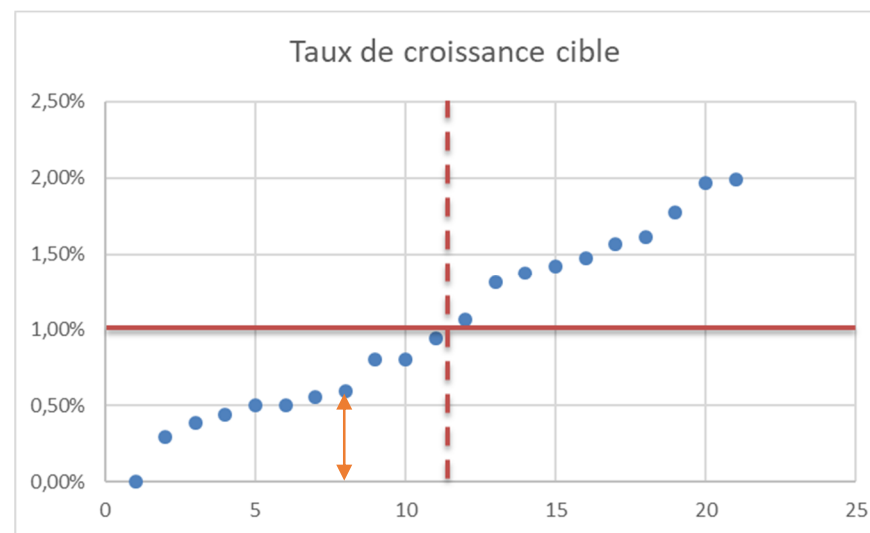
Sur 26 PLU, 5 communes ne se positionnent pas sur des perspectives démographiques, mais il s'agit pour la plupart de PLU approuvés dans les années 2004-2005.

À l'inverse, 5 cartes communales se positionnent.

Sur le plan des stratégies poursuivies, l'analyse des objectifs inscrits dans les différents documents d'urbanisme a permis d'identifier un manque d'homogénéité des taux de croissance fixés. Les projections comparées des tendances réelles et des tendances affichées par les PLU montrent que les taux de croissance démographique annuelle visés sont très divers, depuis 0,00% / an jusqu'à 2,58.

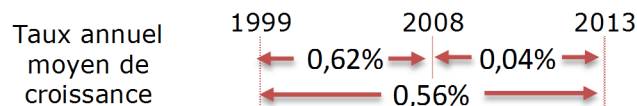
De façon rassurante, la moitié des documents d'urbanisme retiennent une croissance annuelle de moins de 1% / an.

À l'inverse, près de la moitié des documents retiennent des objectifs très élevés, allant jusqu'à 2,58% / an.



Les documents d'urbanisme portant sur des périodes très différentes, avec des méthodes de calculs assez diverses (point mort, rattrapage par rapport à des baisses observées dans le passé, prolongation de tendances observées sur une période longue ou même très courte (2 ou 3 années), il est quasiment impossible de calculer une moyenne.

D'une façon générale, la population du Sud Vienne a connu une évolution assez mesurée :



Bien que le destin des communes soit différent, notamment en fonction de leur position, à proximité ou non du moteur démographique du Grand Poitiers, on remarque que la croissance moyenne observée sur l'ensemble du Sud Vienne est bien inférieure aux croissances projetées par la plupart des documents d'urbanisme (13 sur 21).

Dans le détail, on notera que concernant les communes où le document d'urbanisme est arrivé au terme des 10 années de projection, il a pu être observé que les objectifs n'ont pas été atteints.

Les documents d'urbanismes les plus récents ont une meilleure prise en compte de l'évolution démographique en inscrivant des objectifs plus proches de l'évolution démographique réelle (0,5% de taux de croissance annuelle).

Sur 25 des communes du territoire et à partir des données connues, les PLU et Cartes communales prévoient de permettre l'accueil de 3.676 habitants soit un taux de croissance de 1,1%, soit environ le double de ce qui a été observé entre 1999 et 2013.

VIII.3.2 DEVELOPPEMENT ET OFFRE DE LOGEMENTS

L'analyse des documents d'urbanisme a permis d'estimer que la production de logements programmés entre 2004 et 2017 varie entre 2 et 10 logements neufs par an et par commune, si l'on met de côté Montmorillon pour lequel le POS prévoyait 825 logements en 10 années.

Hors Montmorillon, dont le document POS initial date de 1997 et doit donc être considéré d'un « autre âge », 24 documents mettent en perspectives 103 logements nouveaux / an, soit 1030 nouveaux logements en 10 années.

Pour mémoire, 3027 nouveaux logements ont été commencés entre 2005 et 2014, soit 303 en moyenne par année.

Vu la représentativité des 24 communes dont les documents ont été analysés (sur un total absolu de 95), l'objectif des documents d'urbanisme a été surévalué par rapport à la réalité observée.

L'analyse doit différer selon les communes : ainsi, les objectifs de logements traduisent les politiques communales ambitieuses d'accueil de nouveaux habitants. Pour d'autres communes, les objectifs de productions de logements sont plus réalistes, car ils intègrent l'influence de la variation des logements vacants ou des résidences secondaires.

Ainsi, 12 PLU définissent le principe de réhabilitation des logements (parmi les plus récents) et 7 d'entre eux les quantifient.

De manière générale, les documents d'urbanisme affichent le souhait de diversifier le parc de logements en typologie et en taille afin de proposer des logements pour tous.

L'analyse de la traduction réglementaire de ces orientations met en évidence que les outils des PLU permettant de favoriser la production de logement plus diversifié sont peu utilisés (dans le règlement des PLU).

La répartition des logements par typologie est ainsi inégale sur le territoire. Il est à noter que si les PLU peuvent notamment imposer la production de logements sociaux dans des zones ou des conditions particulières du PLU, les Cartes communales ne disposent pas de ces outils.

VIII.3.3 POTENTIEL DE DENSIFICATION ET RENOUVELLEMENT URBAINS

Les documents d'urbanismes prévoient peu d'opération de densification et de renouvellement urbain. Ces notions sont parfois peu adaptées au tissu urbain ancien et trop dense.

Pourtant, une majorité des communes rurales comme des bourgs centres souffre de déprise et d'un taux de vacance des bâtiments important.

Pour répondre à ce phénomène, plusieurs communes ont choisi une stratégie volontaire par exemple :

- Saint-Maurice-la-Clouère qui projette 41 logements dans les dents creuses de son tissu urbain (25 à 30% du total projeté),
- Availles-Limouzine qui projette 36 logements dans les dents creuses du bourg soit 43% de son objectif total,
- Brux qui programme 20% des logements en dents creuses,
- Lussac-les-Châteaux qui projette 47 logements en densification soit 46% de l'objectif total
- ...

Les PLU des principales villes présentent des sites propices au renouvellement urbain qui apparaissent dans les PADD. Des projets de bâtiments à reconverter (immeubles, ancienne gare, reconversion d'anciens sites industriels) sont prévus à L'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux par exemples.

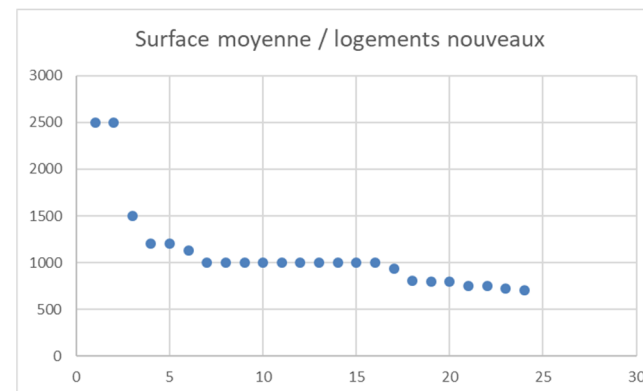
VIII.3.4 CONSOMMATION D'ESPACE EN EXTENSIONS URBAINES

Les documents d'urbanisme prévoient tous des secteurs dédiés au développement urbain futur. Ces réserves foncières sont destinées à accueillir des habitations, mais également des activités artisanales notamment.

Les documents d'urbanisme les plus récents ont réduit les surfaces constructibles afin de réduire les possibilités de consommation de l'espace (Chaunay, Brux, objectif de réduction de la consommation de l'espace de 40%, Saint-Maurice-de-la-Clouère objectif de réduction de la consommation de l'espace de 33%, Sommières du Clain a reclassé 8,3 hectares en zone agricole, Payré, etc.).

De manière générale, les documents d'urbanisme ayant fixé un objectif de réduction de la consommation de l'espace ont retenu un taux de réduction variant de 30 à 40%.

Plusieurs objectifs complémentaires sont souvent définis comme par exemple la taille des parcelles moyennes souvent projetée à environ 1000 m²/ logements en extension urbaine.



La très grande majorité des documents d'urbanisme cible une taille moyenne de parcelle de 1.000 m² ou moins :

- 8 documents (sur 26 analyses) projettent une taille moyenne inférieure à 1.000 m² : de 725 à 810 m² ;
- 10 documents d'urbanisme projettent une moyenne à exactement 1.000 m²
- 3 documents projettent une moyenne un peu supérieure (1200 à 1.500 m² v/ logement)
- 2 seulement projettent 2500 m², mais sans que cette moyenne ne soit calculée et indiquée précisément dans le document (l'analyse l'a obtenu en divisant le nombre d'hectares à consommer par le nombre de logements prévus, tout en tenant compte d'un coefficient d'aménagement de 25%.

Finalement, et vu l'âge de certains documents d'urbanisme, vu l'évolution observée dans la plupart des documents révisés récemment, l'analyse donne plutôt un résultat satisfaisant en matière d'objectifs de densité des logements à produire.

VIII.3.5 BILAN DES SURFACES

Sur les documents exploités les surfaces à urbaniser sont les suivantes :

	Surfaces pour le logement	Surfaces pour les activités	Surfaces projetées totales
Saint-Pierre-d'Exideuil	21,7	42,8	64,5
Civray	67,34	31,17	98,51
Brux	15,93		15,93
Payré	4,3	19	23,3
Availles-Limouzine	2,9	3,7	6,6
Chapelle-Viviers	11,5	14,55	26,05
Paizay-le-Sec	2,05	1,36	3,41
Valdivienne	20,6	6,5	27,1
Lauthiers	0,2		0,2
L'Isle-Jourdain	2,8	27	29,8
Bouresse :	2,3	3,4	5,7
Goux	13,4	1	14,4
Civaux	2,5		2,5
Lussac-les-Châteaux	5,27	17,26	22,53
Verrières	5,6		5,6
Plaisance	2		2
Montmorillon	99,2	25,8	125
Antigny	3,8		3,8
Saint-Germain	8,5	27,4	35,9
Saint-Savin	1,7	2,5	4,2
Mazerolles	13,6	0	13,6
Saint Maurice la Clouere*	4,2	25	29,2
* sous réserve de diminution dans la procédure de révision.	311	248	560

Au total, les documents d'urbanisme analysés ont défini 560 ha de surfaces à urbaniser :

- Dont 311 ha pour la production des logements,
- Dont 248 ha pour la production d'activités et d'emplois.

Cet échantillon permet de constater que les surfaces prévues sont importantes au regard de la dynamique démographique observée.

Concernant, le logement, il convient de tempérer le résultat, car l'impact de Montmorillon, qui compte pour quasiment un tiers du résultat, doit être relativisé, car les chiffres inscrits dans le document datent de 1997, année de l'approbation. Ne disposant pas du détail de l'ensemble des 8 modifications ou révisions, l'analyse ne peut donc être plus précise.

Si l'on se réfère à une densité moyenne proche de 1.000 m² / logement produit, ces 311 hectares représentent quelque 3000 logements environ.

La perspective équivalente (mêmes communes analysées) étant située à une échelle d'environ 1000 logements pour une durée de 10 à 12 années, on peut en déduire que les projections de surfaces inscrites dans les documents d'urbanisme sont très surévaluées.

Bien évidemment, l'impact des cartes communales dans le calcul est très fort, car dans le cas des cartes communales, l'outil de la densité est inefficace puisque c'est le RNU qui s'applique et que bien souvent, on raisonne plus en terme « Un terrain = 1 Certificat d'Urbanisme » qu'en termes d'opérations d'aménagement.

Concernant les espaces pour l'activité, le SCoT a recensé 182 espaces d'activités disponibles ce qui induit qu'il y a plus d'espaces identifiés dans les documents d'urbanisme que d'espaces identifiés par le SCoT comme de vraies zones d'activités.

Ceci peut s'expliquer par le très grand nombre de communes (95), par leur nature très rurale et par l'âge des documents puisque les documents élaborés dans les années 2004, 2005 voire un peu après étaient plus « large » sur la quantification des espaces d'activités.

VIII.3.6 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Les projets communaux prévoient de mettre le niveau d'équipement et de service en adéquation avec les besoins de la population actuelle et future

Les équipements communaux projetés sont :

- Les équipements scolaires
- Les équipements culturels (bibliothèque, MJC)
- Les équipements de loisirs (salle des fêtes, stades, etc.)
- Les équipements techniques (cimetière, ateliers municipaux, etc.)
- Les équipements de santé (pôle médical, maison de santé, EHPAD, etc.)
- La mise en valeur des espaces publics

Les documents d'urbanisme prévoient la mise à niveau des infrastructures liées aux réseaux (STEP, château d'eau).

Les équipements touristiques sont également projetés : camping, aire de camping-car, aires de loisirs, etc.

VIII.3.7 GRANDS PROJETS

Plusieurs projets impactant le territoire élargi sont intégrés dans les documents d'urbanisme des communes concernées :

- Availles-Limouzine : le projet de village aéronautique
- Couhé : le projet de village aéronautique
- L'Isle-Jourdain : le projet autour des sports "sensation"
- Gouex : la mise à 2X2 voies de la RN 147 (depuis transformé en déviation de Lussac à 1x2 voies avec créneaux de dépassement)
- Civaux : le projet de déviation de la RN147
- Lussac-les-Châteaux : le projet de déviation de la RN147, village étape, reconversion de site industriel.

Le 15 avril 2016, le Conseil d'État a annulé la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la LGV Poitiers-Limoges. Le projet n'existe donc plus aujourd'hui.

Le projet de déviation de la RN147 à Lussac-les-Châteaux est aujourd'hui plus précis et pourra être mieux intégré dans le PLUI de Vienne et Gartempe.

VIII.3.8 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZAE et Développement commercial

Comme vu précédemment, les surfaces inscrites sont assez supérieures aux besoins et devront faire l'objet d'une reconsidération globale du dispositif d'accueil et de développement des activités, des entreprises et des emplois.

La question de l'équilibre entre aménagement commercial pour la grande et moyenne distribution (GMS) et les commerces de rues des centres-villes et centres bourgs n'est pas ou très peu abordée, alors que cela constitue un enjeu fort.

Tourisme

Les communes affichent la volonté de promouvoir le territoire :

- En améliorant l'offre en hébergement touristique
- En mettant en valeur leur patrimoine paysager naturel ou bâti
- En mettant en valeur ou en créant des espaces de loisirs, parcs, bord de rivières
- En maintenant et en développant les itinéraires de promenades et de randonnées

Agriculture

Les documents d'urbanisme affirment dans leurs projets le souhait de maintenir l'activité agricole participant à l'identité locale et rurale. La dimension paysagère est également à prendre en compte.

Artisanat

De nombreuses communes prévoient d'accueillir ou de conforter les activités artisanales existantes ou souhaitant s'installer sur leur territoire.

Il s'agit de permettre le maintien ou la création d'emplois locaux et la pérennisation ou l'installation de foyers sur leurs territoires.

Cette volonté traduit également le souhait de conserver un maillage de services de proximité participant à la qualité de vie des habitants.

VIII.3.9 INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

Les grands projets d'infrastructures apparaissant dans les projets communaux sont :

- La ligne LGV Poitiers Limoges (DUP annulée)
- La déviation de Lussac-les-Châteaux

Les documents d'urbanisme prévoient de développer et réorganiser les infrastructures routières pour répondre aux besoins du projet urbain tout en favorisant la réduction des déplacements motorisés (voies de contournements, nouveaux axes, réorganisation du schéma de circulation de bourg, etc.).

Déplacements doux

Certains documents d'urbanisme traitent des déplacements doux et des problématiques liées à l'alternative aux déplacements motorisés individuels. Sites de covoiturages et création d'axes de déplacements doux sont pourtant créés ou confortés dans certaines communes. Des liens piétons entre les quartiers sont projetés.

Nuisances et sécurité

La problématique de la sécurité routière, des nuisances (RN 10 notamment) sont prises en compte dans les documents d'urbanisme des communes ayant connus des difficultés en la matière.

Stationnements

Les documents d'urbanisme intègrent dans leurs projets les besoins en stationnements.

Entrées et traversées de villes

La question des entrées de villes dont la qualité doit être retrouvée est abordée ainsi que celle des traversées de bourg.

Transports en commun

Il a pu être noté une prise en compte du covoiturage sur certains PLU ainsi que le projet de développement de la gare TER de Lussac-les-Châteaux afin de favoriser les alternatives aux déplacements individuels.

L'accessibilité est une thématique qui est prise en compte dans certains projets (lancements de PAVE prévus).

VIII.3.10 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES

Pour l'ensemble des PLU, la préservation des milieux naturels et de la biodiversité est inscrite comme orientation clé dans le PADD à l'exception des documents d'urbanisme plus anciens.

Cette orientation se décline en actions ciblées sur la préservation :

- Des espaces déjà reconnus pour leur valeur écologique : sites Natura 2000, ZNIEFF, zones à dominante humide...
- Des vallées de la Vienne, de la Dive, de la Coulevre, de la Charente, de la Gartempe...
- Des espaces bocagers se traduisant par l'identification d'éléments de paysage à protéger tels que les haies, les mares et les arbres isolés. Dans certains secteurs, des replantations de haies sont indiquées.
- Des espaces boisés, de toutes natures : boisements, bosquets, îlots boisés...
- Les continuités écologiques entre les écosystèmes notamment entre les vallées qui doivent être maintenues, voire restaurées dans certains cas.

Concernant la préservation des réseaux de haies, certaines communes demandent une demande préalable à leur destruction avec une autorisation délivrée par le maire, parfois uniquement autorisée pour l'activité agricole et la construction de nouveaux logements. Les essences locales, non exotiques et non invasives, doivent être privilégiées avec pour certaines communes le souhait d'endiguer les haies monospécifiques.

Des spécificités sont identifiées pour certaines communes telles que la préservation des coteaux, les milieux relictuels des plateaux, les pelouses sèches ou encore les landes.

Concernant les milieux humides, certaines communes proposent l'inconstructibilité des zones humides.

La préservation des milieux aquatiques est également inscrite comme actions majeures quel que soit leur typologie : sources, bords de rivières (incluant les ripisylves), mais également pour certaines communes, la prise en compte de l'espace de mobilité (lit majeur des cours d'eau, zone inondable potentielle ou avérée).

Les dispositions prévues pour la préservation des milieux naturels s'inscrivent également pour la protection des paysages. Les communes s'accordent pour préserver la diversité des entités paysagères de leur commune et notamment les éléments remarquables et identitaires : le petit patrimoine bâti (mares, haies, murets, arbres isolés, etc.), mais également le patrimoine d'intérêt architectural ou historique.

La grande majorité des documents traite de la préservation des continuités écologiques sans pour autant présenter de cartographie bien distincte à l'exception de quelques communes.

Ces mesures vont se traduire par la maîtrise du développement urbain dans le zonage :

- Classement en zone N pour les espaces naturels d'intérêt écologique,
- Classement en zone A pour les espaces agricoles bocagers,
- Identification des éléments de paysage à protéger.

VIII.3.11 RESEAUX

Les documents d'urbanisme en vigueur prennent en compte l'ensemble des réseaux existants en priorisant les opérations urbaines dans les secteurs desservis.

Les extensions urbaines intègrent les besoins de renforcement ou création des réseaux en carence.

Assainissement

Les zones urbaines sont desservies par l'assainissement collectif et peuvent également autoriser l'assainissement autonome en particulier dans les hameaux.

Eaux potables

Toutes les zones urbaines sont desservies ou des travaux de raccordement sont programmés.

Eaux pluviales

La question des aménagements liés aux eaux pluviales est variable. Les systèmes de rétention des eaux pluviales au niveau de chaque parcelle est la solution la plus fréquemment choisie.

Déchets

Ce point est traité dans les annexes des PLU et renvoie au service gestionnaire. Un centre de compostage et de tri des déchets est prévu sur Sillars.

Numérique

La question du réseau numérique est identifiée comme étant un enjeu lié au développement du territoire en particulier dans les documents d'urbanisme ayant été réalisés à partir de la loi ENE.

VIII.3.12 RISQUES

La prise en compte des risques naturels est assez variable selon les documents d'urbanisme : elle va de la simple disposition de prise en compte à des actions plus précises :

- Interdire toute urbanisation en zone inondable,
- Encourager une agriculture respectueuse de la problématique du ruissellement et de l'érosion du sol,
- Protéger les zones naturelles des grandes vallées (Vienne, Charente, Gartempe...),
- Prévoir la création de bassins tampon pour retenir les eaux de ruissellement provenant de l'amont du bassin versant pour protéger les bourgs des inondations,
- Préserver les haies pour limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration,
- Intégrer le zonage PPRI lorsqu'il existe dans les projets d'aménagement des communes concernées.

Les risques technologiques restent globalement peu traités à l'exception des communes concernées par le risque nucléaire qui prévoient, par exemple pour la commune de Civaux, de limiter l'urbanisation au sud de la commune

(concerné par un plan particulier d'intervention) ainsi que la prise en compte en compte du risque lié au transport de matières dangereuses.

A noter que certains documents d'urbanisme n'abordent pas cet enjeu (6 communes).

VIII.3.13 ÉNERGIE

Cette thématique reste très peu considérée dans les documents d'urbanisme. Seuls quelques documents d'urbanisme traitent du sujet.

Les actions proposées concernent :

- La prise en compte des critères bioclimatiques dans le choix de la localisation et l'implantation des nouvelles zones bâties
- L'intégration des énergies renouvelables dans les programmes des collectivités (chaufferie bois et panneaux solaires)
- La valorisation du réseau de haies et les bois pour la production de bois de chauffage

De manière générale, le relais des politiques nationales en matière d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de construction HQE (Haute Qualité Environnementale)

On relève également des actions transversales qui participent à la réduction de la consommation en énergie liée aux transports routiers :

- Favoriser les cheminements doux et les pistes cyclables
- Favoriser les transports en commun
- Prévoir des sites de covoiturage

VIII.4. LES EVOLUTIONS INDUITES PAR LES LOIS GRENELLE ET ALUR

VIII.4.1 LA LOI GRENELLE

Votée en 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, vise à "favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques". La lutte contre l'étalement urbain passe notamment par la simplification et le renforcement des outils de planification intercommunaux (SCoT et PLUi) qui doivent intégrer les enjeux d'effet de serre, de maîtrise d'énergie, de qualité de l'air, de l'eau et du sol, et de protection de la biodiversité.

Les grands principes sont :

- L'équilibre, de développement urbain maîtrisé, d'utilisation économe des espaces,
- La qualité, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
- Le respect de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise de l'énergie, de production énergétique à partir de sources renouvelables ...

VIII.4.2 LA LOI ALUR

Elle vise à mieux coordonner les échelles communales et intercommunales :

- En favorisant la mise en place de documents intercommunaux.
- En incitant au renouvellement des documents d'urbanisme pour mieux prendre en compte l'enjeu développement durable : les POS sont caducs et le contenu des cartes communales devient plus transparent.
- En luttant contre l'étalement urbain : les commissions compétentes en matière de consommation d'espaces agricoles ont vu leurs avis étendus aux zones naturelles et forestières ; hors SCoT, renforcement du principe de constructibilité limitée, particulièrement en RNU.

VIII.4.3 LA RECODIFICATION

Les documents d'urbanisme étudiés disposent d'un règlement écrit selon les principes avant la recodification dont le contenu et la forme du règlement du PLU sont réinterrogés pour intégrer les nouveaux enjeux de l'urbanisme suivants :

- Cadre de vie : promouvoir la qualité urbaine et paysagère
- Environnement : Favoriser une approche intégratrice des enjeux de préservation environnementale
- Intensification : construire la ville sur elle-même
- Mixité : sortir du zoning et favoriser une meilleure cohabitation
- Simplification : se recentrer sur les objectifs réglementaires et les enjeux locaux

VIII.5. SYNTHÈSE, QUESTIONS ET ENJEUX DE L'ANALYSE DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

Les documents d'urbanisme présentent des carences en matière de prise en compte des thématiques suivantes :

- La prise en compte des besoins de la population (prévisions économiques et démographiques) et des besoins en matière de développement économique,
- L'analyse de la consommation de l'espace (Grenelle-ALUR) et les objectifs de réduction de consommation de l'espace,
- La prise en compte du potentiel de densification au sein de l'enveloppe urbaine,
- La protection de la trame verte et bleue
- ...

Le SCoT est ainsi légitimé dans son rôle de document-cadre puisque ses thématiques vont permettre de préciser et cadrer les stratégies mises en œuvre par les PLUi, notamment dans les thématiques sur lesquelles l'analyse a pointé des insuffisances.

Ainsi, le SCoT devra encadrer les perspectives démographiques et économiques des futurs PLUis.

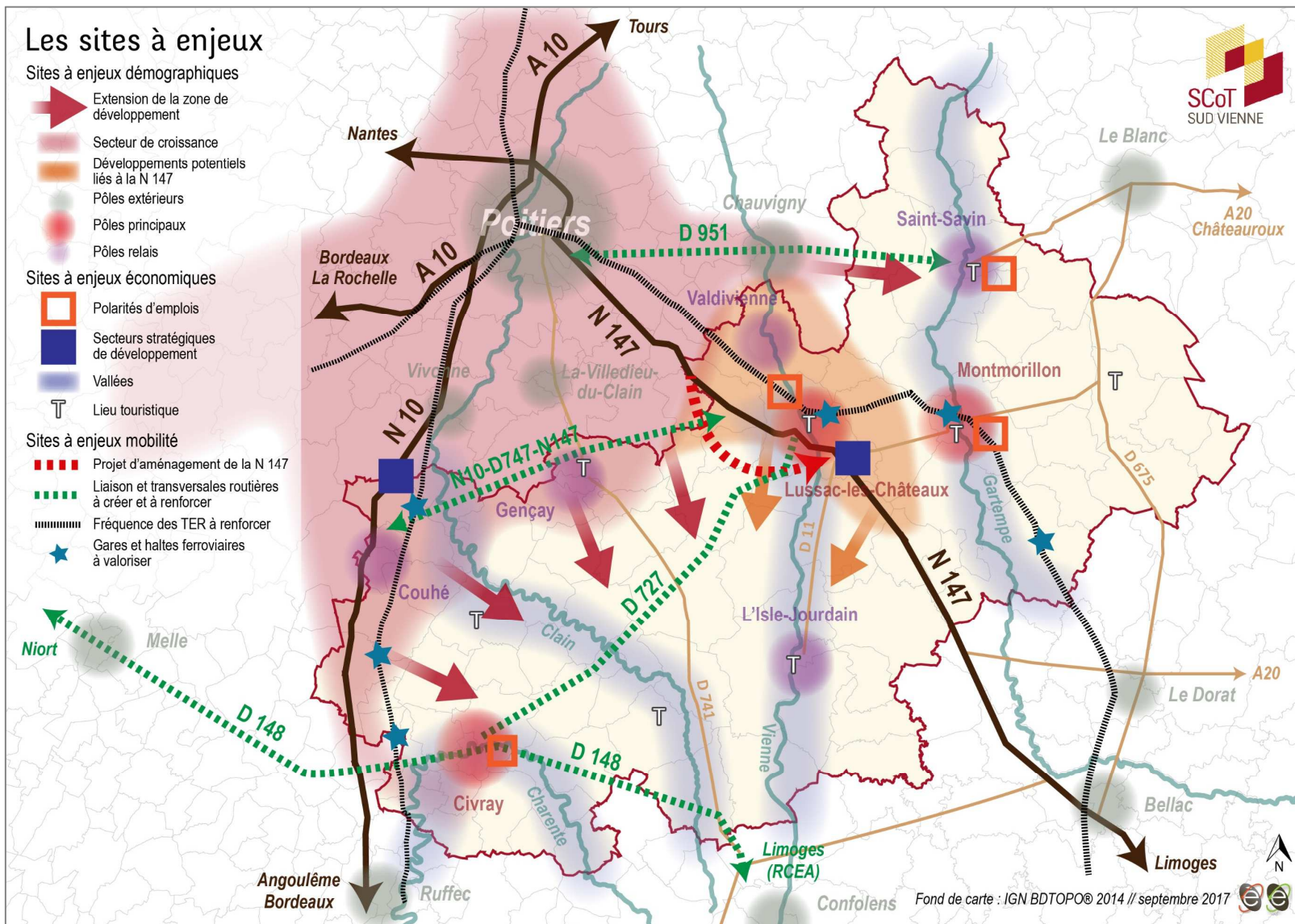
Il devra apporter des éléments prescriptifs en matière de spatialisation des ensembles agricoles et naturels remarquables à protéger (trame verte et bleue). Les éléments spécifiques du paysage devront être inscrits comme des éléments à identifier et à préserver comme les haies bocagères par exemples.

Les densités et les typologies de logements pourront être prescrites en fonction des besoins par types de communes (armature territoriale) de manière à harmoniser les objectifs pour améliorer le fonctionnement du territoire et son attractivité.

Le SCoT, relayé par les PLUis, doit permettre au territoire de tendre vers :

- La cohérence à l'échelle d'un territoire pertinent,
- La définition et la facilitation des projets structurants,
- Un développement durable,
- L'instauration de règles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité,
- La lutte contre l'étalement urbain et la réduction de la consommation de l'espace.

CARTE DES SITES A ENJEUX DU SCOT



ANNEXES



ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR COMMUNE ENTRE 1968 ET 2013

EPCI	Commune	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
CC Civraisien en Poitou	Blanzay	989	915	840	804	798	826	805
CC Civraisien en Poitou	Saint-Romain	613	493	443	387	363	418	416
CC Civraisien en Poitou	Saint-Macoux	539	490	495	474	450	474	479
CC Civraisien en Poitou	Ceaux-en-Couhé	567	492	460	461	493	518	519
CC Civraisien en Poitou	Lizant	517	502	526	508	443	464	429
CC Civraisien en Poitou	Champniers	502	400	398	400	348	361	351
CC Civraisien en Poitou	Romagne	1101	1006	910	806	830	855	844
CC Civraisien en Poitou	Gençay	1154	1343	1545	1580	1601	1781	1733
CC Civraisien en Poitou	La Chapelle-Bâton	634	557	507	487	390	368	341
CC Civraisien en Poitou	Bruy	881	757	741	693	670	669	735
CC Civraisien en Poitou	Châtillon	115	90	91	102	119	217	244
CC Civraisien en Poitou	Payré	1065	874	826	829	870	989	1015
CC Civraisien en Poitou	Savigné	1341	1287	1321	1350	1355	1302	1358
CC Civraisien en Poitou	Charroux	1621	1644	1552	1428	1320	1162	1179
CC Civraisien en Poitou	Linazay	248	218	213	192	194	217	215
CC Civraisien en Poitou	Chatain	469	434	391	359	327	318	271
CC Civraisien en Poitou	Champagné-le-Sec	284	226	228	208	201	209	221
CC Civraisien en Poitou	Civray	3034	3108	2978	2814	2638	2835	2827
CC Civraisien en Poitou	Saint-Saviol	526	540	585	526	467	468	515
CC Civraisien en Poitou	Genouillé	800	681	589	537	511	527	526
CC Civraisien en Poitou	La Ferrière-Airoux	382	321	270	281	293	333	339
CC Civraisien en Poitou	Saint-Maurice-la-Clouère	910	852	825	952	1058	1162	1275
CC Civraisien en Poitou	Joussé	392	389	409	407	413	341	325
CC Civraisien en Poitou	Chaunay	1317	1275	1157	1174	1180	1197	1174
CC Civraisien en Poitou	Surin	265	254	192	151	172	144	106
CC Civraisien en Poitou	Saint-Pierre-d'Exideuil	695	706	714	766	796	789	741
CC Civraisien en Poitou	Brion	278	224	203	197	203	243	251
CC Civraisien en Poitou	Couhé	1897	1906	1806	1734	1783	1860	1812
CC Civraisien en Poitou	Château-Garnier	856	771	712	660	600	633	632
CC Civraisien en Poitou	Anché	341	255	268	283	282	307	352
CC Civraisien en Poitou	Vaux	784	710	730	616	631	712	781
CC Civraisien en Poitou	Champagné-Saint-Hilaire	1161	980	879	855	821	933	983
CC Civraisien en Poitou	Saint-Secondin	729	647	565	525	508	557	551
CC Civraisien en Poitou	Asnois	313	229	214	183	151	146	135

EPCI	Commune	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
CC Civraisien en Poitou	Sommières-du-Clain	771	686	729	635	664	784	802
CC Civraisien en Poitou	Voulon	263	252	248	232	304	362	436
CC Civraisien en Poitou	Saint-Gaudent	317	327	337	341	305	292	301
CC Civraisien en Poitou	Voulême	366	368	385	368	329	365	377
CC Civraisien en Poitou	Payroux	552	526	551	528	501	505	499
CC Civraisien en Poitou	Magné	600	528	460	510	504	618	660
CC Civraisien en Poitou	-	30189	28263	27293	26343	25886	27261	27555
CC Vienne et Gartempe	Saint-Martin-l'Ars	748	599	515	417	389	411	384
CC Vienne et Gartempe	Pindray	308	275	278	255	258	255	264
CC Vienne et Gartempe	Availles-Limouzine	1515	1397	1441	1324	1309	1307	1293
CC Vienne et Gartempe	Haims	426	326	283	226	233	230	226
CC Vienne et Gartempe	Montmorillon	6034	6685	6954	6667	6898	6443	6197
CC Vienne et Gartempe	Moulismes	526	517	488	434	397	409	390
CC Vienne et Gartempe	Bourg-Archambault	298	248	209	201	194	191	194
CC Vienne et Gartempe	Queaux	1014	880	710	603	600	599	504
CC Vienne et Gartempe	Lhommaizé	723	661	682	686	761	809	839
CC Vienne et Gartempe	Nalliers	486	385	361	359	327	309	305
CC Vienne et Gartempe	Plaisance	243	199	181	183	186	171	170
CC Vienne et Gartempe	Fleix	180	153	129	129	151	151	152
CC Vienne et Gartempe	Saint-Pierre-de-Maillé	1284	1092	1011	959	915	924	881
CC Vienne et Gartempe	Persac	1086	1064	933	826	881	847	824
CC Vienne et Gartempe	Mouterre-sur-Blourde	324	274	212	180	156	179	172
CC Vienne et Gartempe	Saint-Léomer	258	263	234	205	183	180	180
CC Vienne et Gartempe	Sillars	716	656	657	610	594	611	630
CC Vienne et Gartempe	L'Isle-Jourdain	1265	1223	1336	1269	1287	1225	1161
CC Vienne et Gartempe	Civaux	683	650	683	682	851	958	1136
CC Vienne et Gartempe	Mazerolles	618	650	704	697	763	784	851
CC Vienne et Gartempe	Saint-Laurent-de-Jourdes	179	174	149	128	160	167	204
CC Vienne et Gartempe	Le Vigeant	1401	1215	997	828	777	704	698
CC Vienne et Gartempe	Verrières	777	704	714	687	799	888	970
CC Vienne et Gartempe	Bouresse	954	793	714	651	628	589	563
CC Vienne et Gartempe	Millac	692	662	598	579	588	523	489
CC Vienne et Gartempe	Leignes-sur-Fontaine	586	505	512	467	513	558	608
CC Vienne et Gartempe	Paizay-le-Sec	581	482	380	367	371	446	470
CC Vienne et Gartempe	Goux	584	557	555	513	513	500	494
CC Vienne et Gartempe	Coulonges	492	431	406	313	256	265	258
CC Vienne et Gartempe	Mauprévoir	953	796	754	740	650	652	634

EPCI	Commune	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
CC Vienne et Gartempe	Lauthiers	103	88	80	66	71	96	62
CC Vienne et Gartempe	Lussac-les-Châteaux	2086	2201	2217	2297	2532	2355	2318
CC Vienne et Gartempe	Journet	574	518	465	412	398	376	349
CC Vienne et Gartempe	Liglet	562	468	424	359	348	292	325
CC Vienne et Gartempe	Lathus-Saint-Rémy	1760	1644	1525	1345	1258	1217	1214
CC Vienne et Gartempe	Brigueil-le-Chantre	914	808	712	674	595	508	503
CC Vienne et Gartempe	La Trimouille	1275	1257	1243	1130	1023	971	921
CC Vienne et Gartempe	Valdivienne	2071	1943	1955	1918	2308	2473	2715
CC Vienne et Gartempe	Saint-Savin	1349	1323	1058	1089	1009	906	865
CC Vienne et Gartempe	Thollet	387	338	283	231	173	175	162
CC Vienne et Gartempe	Adriers	1042	900	938	833	797	731	726
CC Vienne et Gartempe	Chapelle-Viviers	467	403	404	413	408	441	507
CC Vienne et Gartempe	Usson-du-Poitou	1680	1437	1374	1439	1367	1315	1301
CC Vienne et Gartempe	Moussac	772	666	582	497	504	486	456
CC Vienne et Gartempe	Saint-Germain	839	948	1034	1037	1026	979	964
CC Vienne et Gartempe	Villemort	159	165	152	122	114	113	106
CC Vienne et Gartempe	Luchapt	486	438	369	317	289	302	275
CC Vienne et Gartempe	La Bussière	622	495	437	395	350	366	325
CC Vienne et Gartempe	Asnières-sur-Blour	388	329	304	225	191	208	175
CC Vienne et Gartempe	Pressac	737	721	687	628	576	580	617
CC Vienne et Gartempe	Saulgé	868	904	950	1020	980	963	1004
CC Vienne et Gartempe	Béthines	758	647	616	541	512	484	476
CC Vienne et Gartempe	Nérignac	189	199	168	159	139	141	126
CC Vienne et Gartempe	Jouhet	462	418	480	476	452	512	515
CC Vienne et Gartempe	Antigny	746	723	678	607	598	600	578
CC Vienne et Gartempe	-	47230	44497	42915	40415	40606	39875	39726

DOMAINE ET GAMME SELON L'INSEE BPE 2013 ET PONDERATIONS SUR CHAQUE EQUIPEMENT

Domaine	Gamme	Équipement BPE 2013	Pondération gamme
Services à la personne	Intermédiaire	Police	2
Services à la personne	Intermédiaire	Gendarmerie	2
Services à la personne	Autre	Cour d'appel (CA)	0,5
Services à la personne	Autre	Tribunal de grande instance (TGI)	0,5
Services à la personne	Autre	Tribunal d'instance (TI)	0,5
Services à la personne	Autre	Conseil de prud'hommes (CPH)	0,5
Services à la personne	Autre	Tribunal de commerce (TCO)	0,5
Services à la personne	Supérieure	Agence de proximité pôle emploi	3
Services à la personne	Supérieure	Relais pôle emploi	3
Services à la personne	Supérieure	Permanence pôle emploi	3
Services à la personne	Autre	Agence spécialisée	0,5
Services à la personne	Autre	Relais (RSP) et Maison (MSP) de Service public	0,5
Services à la personne	Autre	Point d'information et de médiation multiservices (PIIMS)	0,5
Services à la personne	Autre	Espace public numérique et autre	0,5
Services à la personne	Intermédiaire	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)	2
Services à la personne	Intermédiaire	Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)	2
Services à la personne	Intermédiaire	Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)	2
Services à la personne	Proximité	Banque, Caisse d'Épargne	1
Services à la personne	Intermédiaire	Pompes funèbres	2
Services à la personne	Proximité	Bureau de poste	1
Services à la personne	Proximité	Relais Poste commerçant	1
Services à la personne	Proximité	Agence postale communale	1
Services à la personne	Proximité	Réparation automobile et de matériel agricole	1
Services à la personne	Intermédiaire	Contrôle technique automobile	2
Services à la personne	Supérieure	Location auto-utilitaires légers	3
Services à la personne	Intermédiaire	École de conduite	2
Services à la personne	Proximité	Maçon	1
Services à la personne	Proximité	Plâtrier peintre	1
Services à la personne	Proximité	Menuisier charpentier serrurier	1
Services à la personne	Proximité	Plombier couvreur chauffagiste	1
Services à la personne	Proximité	Électricien	1
Services à la personne	Proximité	Entreprise générale du bâtiment	1
Services à la personne	Proximité	Coiffure	1
Services à la personne	Intermédiaire	Vétérinaire	2
Services à la personne	Supérieure	Agence de travail temporaire	3
Services à la personne	Proximité	Restaurant	1
Services à la personne	Proximité	Agence immobilière	1
Services à la personne	Intermédiaire	Blanchisserie-Teinturerie	2
Services à la personne	Proximité	Soins de beauté	1

Domaine	Gamme	Équipement BPE 2013	Pondération gamme
Commerces	Supérieurs	Hypermarché	3
Commerces	Intermédiaires	Supermarché	2
Commerces	Intermédiaires	Grande surface de bricolage	2
Commerces	Proximité	Supérette	1
Commerces	Proximité	Épicerie	1
Commerces	Proximité	Boulangerie	1
Commerces	Proximité	Boucherie-charcuterie	1
Commerces	Supérieure	Produits surgelés	3
Commerces	Supérieure	Poissonnerie	3
Commerces	Intermédiaire	Librairie papeterie journaux	2
Commerces	Intermédiaire	Magasin de vêtements	2
Commerces	Intermédiaire	Magasin d'équipements du foyer	2
Commerces	Intermédiaire	Magasin de chaussures	2
Commerces	Intermédiaire	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	2
Commerces	Intermédiaire	Magasin de meubles	2
Commerces	Intermédiaire	Magasin d'articles de sports et de loisirs	2
Commerces	Supérieure	Magasin de revêtements murs et sols	3
Commerces	Intermédiaire	Droguerie quincaillerie bricolage	2
Commerces	Intermédiaire	Parfumerie	2
Commerces	Intermédiaire	Horlogerie-Bijouterie	2
Commerces	Proximité	Fleuriste	1
Commerces	Intermédiaire	Magasin d'optique	2
Commerces	Intermédiaire	Station-service	2
Enseignement	Proximité	École maternelle	1
Enseignement	Proximité	Classe maternelle de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé	1
Enseignement	Proximité	École élémentaire	1
Enseignement	Proximité	Classe élémentaire de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé	1
Enseignement	Intermédiaire	Collège	2
Enseignement	Supérieure	Lycée enseignement général et/ou technologique	3
Enseignement	Supérieure	Lycée enseignement professionnel	3
Enseignement	Autre	Lycée enseignement technologique et/ou professionnel agricole	0,5
Enseignement	Supérieure	SGT - Section enseignement général et technologique	3
Enseignement	Supérieure	SEP - Section enseignement professionnel	3
Enseignement	Autre	STS CPGE	0,5
Enseignement	Autre	Formation santé	0,5
Enseignement	Autre	Formation commerce	0,5
Enseignement	Autre	Autre formation post bac non universitaire	0,5
Enseignement	Autre	UFR	0,5
Enseignement	Autre	Institut universitaire	0,5
Enseignement	Autre	École d'ingénieurs	0,5

Domaine	Gamme	Équipement BPE 2013	Pondération gamme
Enseignement	Autre	Enseignement général supérieur privé	0,5
Enseignement	Autre	Autre enseignement supérieur	0,5
Enseignement	Supérieure	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	3
Enseignement	Autre	GRETA	0,5
Enseignement	Autre	Formation professionnelle continue agricole	0,5
Enseignement	Autre	Formation aux métiers du sport	0,5
Enseignement	Autre	Centre de formation d'apprentis agricole	0,5
Enseignement	Autre	Autre formation continue	0,5
Enseignement	Autre	Résidence universitaire	0,5
Enseignement	Autre	Restaurant universitaire	0,5
Santé	Supérieure	Établissement santé court séjour	3
Santé	Supérieure	Établissement santé moyen séjour	3
Santé	Supérieure	Établissement santé long séjour	3
Santé	Supérieure	Établissement psychiatrique avec hébergement	3
Santé	Autre	Centre lutte cancer	0,5
Santé	Supérieure	Urgences	3
Santé	Supérieure	Maternité	3
Santé	Supérieure	Centre de santé	3
Santé	Supérieure	Structure psychiatrique en ambulatoire	3
Santé	Autre	Centre médecine préventive	0,5
Santé	Supérieure	Dialyse	3
Santé	Autre	Hospitalisation à domicile	0,5
Santé	Autre	Maison de santé pluridisciplinaire	0,5
Santé	Proximité	Médecin omnipraticien	1
Santé	Supérieure	Spécialiste en cardiologie	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en dermatologie vénéréologie	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en gynécologie médicale	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en gynécologie obstétrique	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en gastro-entérologie	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en psychiatrie	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en ophtalmologie	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	3
Santé	Supérieure	Spécialiste en pédiatrie	3
Santé	Autre	Spécialiste en pneumologie	0,5
Santé	Supérieure	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	3
Santé	Autre	Spécialiste en stomatologie	0,5
Santé	Proximité	Chirurgien-dentiste	1
Santé	Supérieure	Sage-femme	3
Santé	Proximité	Infirmier	1
Santé	Proximité	Masseur kinésithérapeute	1
Santé	Intermédiaire	Orthophoniste	2
Santé	Supérieure	Orthoptiste	3

Domaine	Gamme	Équipement BPE 2013	Pondération gamme
Santé	Intermédiaire	Pédicure-podologue	2
Santé	Supérieure	Audio prothésiste	3
Santé	Autre	Ergothérapeute	0,5
Santé	Autre	Psychomotricien	0,5
Santé	Autre	Manipulateur ERM	0,5
Santé	Proximité	Pharmacie	1
Santé	Intermédiaire	Laboratoire d'analyses médicales	2
Santé	Intermédiaire	Ambulance	2
Santé	Autre	Transfusion sanguine	0,5
Santé	Autre	Établissement thermal	0,5
Santé	Autre	Établissement lutte contre l'alcoolisme	0,5
Santé	Intermédiaire	Personnes âgées : hébergement	2
Santé	Supérieure	Personnes âgées : soins à domicile	3
Santé	Intermédiaire	Personnes âgées : services d'aide	2
Santé	Autre	Personnes âgées : foyers restaurants	0,5
Santé	Autre	Personnes âgées : services de repas à domicile	0,5
Santé	Intermédiaire	Garde d'enfant d'âge préscolaire	2
Santé	Supérieure	Enfants handicapés : hébergement	3
Santé	Supérieure	Enfants handicapés : soins à domicile	3
Santé	Supérieure	Adultes handicapés : hébergement	3
Santé	Supérieure	Adultes handicapés : services	3
Santé	Supérieure	Travail protégé	3
Santé	Supérieure	Aide sociale à l'enfance : hébergement	3
Santé	Autre	Aide sociale à l'enfance : action éducative	0,5
Santé	Autre	CHRS : centre d'hébergement et de réadaptation sociale	0,5
Santé	Autre	Centre provisoire d'hébergement	0,5
Santé	Autre	Centre accueil demandeur d'asile	0,5
Santé	Autre	Autre établissement pour adultes et familles en difficulté	0,5
Transports et déplacements	Autre	Aéroport	0,5
Transports et déplacements	Autre	Gare avec train à grande vitesse	3
Transports et déplacements	Supérieure	Gare sous convention avec l'état	3
Transports et déplacements	Supérieure	Gare sous convention avec les conseils régionaux ou les STIF	3
Transports et déplacements	Intermédiaire	Réseau urbain d'autobus	2
Transports et déplacements	Intermédiaire	Ligne de car interurbain quotidienne + TAD	1
Sports, loisirs et culture	Intermédiaire	Bassin de natation	2
Sports, loisirs et culture	Proximité	Boulodrome	1
Sports, loisirs et culture	Proximité	Tennis	1
Sports, loisirs et culture	Autre	Équipement de cyclisme	0,5
Sports, loisirs et culture	Autre	Domaine skiable	0,5
Sports, loisirs et culture	Autre	Centre équestre	0,5
Sports, loisirs et culture	Intermédiaire	Athlétisme	2
Sports, loisirs et culture	Autre	Terrain de golf	0,5

Domaine	Gamme	Équipement BPE 2013	Pondération gamme
Sports, loisirs et culture	Autre	Parcours sportif	0,5
Sports, loisirs et culture	Autre	Sports de glace	0,5
Sports, loisirs et culture	Proximité	Plateau extérieur ou salle multisports	1
Sports, loisirs et culture	Proximité	Salle ou terrain de petits jeux	1
Sports, loisirs et culture	Proximité	Terrain de grands jeux	1
Sports, loisirs et culture	Intermédiaire	Salle de combat	2
Sports, loisirs et culture	Intermédiaire	Salle ou terrain spécialisé	2
Sports, loisirs et culture	Proximité	Salle non spécialisée	1
Sports, loisirs et culture	Intermédiaire	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	2
Sports, loisirs et culture	Autre	Sports nautiques	0,5
Sports, loisirs et culture	Autre	Baignade aménagée	0,5
Sports, loisirs et culture	Autre	Port de plaisance - Mouillage	0,5
Sports, loisirs et culture	Autre	Boucle de randonnée	0,5
Sports, loisirs et culture	Supérieure	Cinéma	3
Sports, loisirs et culture	Supérieure	Théâtre	3
Tourisme	Autre	Agence de voyages	0,5
Tourisme	Autre	Hôtel homologué	1
Tourisme	Autre	Camping homologué	0,5
Tourisme	Autre	Information touristique	0,5
Tourisme	Autre	Équipement touristique à vocation départementale	3
Tourisme	Autre	Musées	1
Tourisme	Autre	Monuments et parc	2
Tourisme	Autre	Lieux touristiques	2
Tourisme	Autre	Équipement sportif à vocation départementale	3

DETAIL PAR NIVEAU D'ARMATURE URBAINE DE LA PROGRESSION DEMOGRAPHIQUE

Commune	Niveau d'armature urbaine	1999	2008	2013	Taux de croissance 1999-2013	Evol. Brute 1999-2013
Civray / Savigné / Saint-Pierre-d'Exideuil	Niveau 1	4789	4926	4926	3%	137
Lussac-les-Châteaux / Civaux / Mazerolles	Niveau 1	4146	4097	4305	4%	159
Montmorillon / Saulgé	Niveau 1	7878	7406	7201	-9%	-677
Couhé / Châtillon	Niveau 2	1902	2077	2056	8%	154
Gençay / Magné / Saint-Maurice-la-Clouère	Niveau 2	3163	3561	3668	16%	505
L'Isle-Jourdain / Le Vigeant	Niveau 2	2064	1929	1859	-10%	-205
Saint-Savin / Antigny / Saint-Germain	Niveau 2	2633	2485	2407	-9%	-226
Valdivienne	Niveau 2	2308	2473	2715	18%	407
Availles-Limouzine	Niveau 3	1309	1307	1293	-1%	-16
Charroux	Niveau 3	1320	1162	1179	-11%	-141
Chaunay	Niveau 3	1180	1197	1174	-1%	-6
La Trimouille	Niveau 3	1023	971	921	-10%	-102
Lathus-Saint-Rémy	Niveau 3	1258	1217	1214	-3%	-44
Saint-Saviol	Niveau 3	467	468	515	10%	48
Usson-du-Poitou	Niveau 3	1367	1315	1301	-5%	-66
Verrières	Niveau 3	799	888	970	21%	171
Adriers	Niveau 4	797	731	726	-9%	-71
Anché	Niveau 4	282	307	352	25%	70
Asnières-sur-Blour	Niveau 4	191	208	175	-8%	-16
Asnois	Niveau 4	151	146	135	-11%	-16
Béthines	Niveau 4	512	484	476	-7%	-36
Blanzay	Niveau 4	798	826	805	1%	7
Bouresse	Niveau 4	628	589	563	-10%	-65
Bourg-Archambault	Niveau 4	194	191	194	0%	0
Brigueil-le-Chantre	Niveau 4	595	508	503	-15%	-92
Brion	Niveau 4	203	243	251	24%	48
Brux	Niveau 4	670	669	735	10%	65
Ceaux-en-Couhé	Niveau 4	493	518	519	5%	26
Champagné-le-Sec	Niveau 4	201	209	221	10%	20
Champagné-Saint-Hilaire	Niveau 4	821	933	983	20%	162
Champniers	Niveau 4	348	361	351	1%	3
Chapelle-Viviers	Niveau 4	408	441	507	24%	99
Chatain	Niveau 4	327	318	271	-17%	-56

Commune	Niveau d'armature urbaine	1999	2008	2013	Taux de croissance 1999-2013	Evol. Brute 1999-2013
Château-Garnier	Niveau 4	600	633	632	5%	32
Coulonges	Niveau 4	256	265	258	1%	2
Fleix	Niveau 4	151	151	152	1%	1
Genouillé	Niveau 4	511	527	526	3%	15
Goux	Niveau 4	513	500	494	-4%	-19
Haims	Niveau 4	233	230	226	-3%	-7
Jouhet	Niveau 4	452	512	515	14%	63
Journet	Niveau 4	398	376	349	-12%	-49
Joussé	Niveau 4	413	341	325	-21%	-88
La Bussière	Niveau 4	350	366	325	-7%	-25
La Chapelle-Bâton	Niveau 4	390	368	341	-13%	-49
La Ferrière-Airoux	Niveau 4	293	333	339	16%	46
Lauthiers	Niveau 4	71	96	62	-13%	-9
Leignes-sur-Fontaine	Niveau 4	513	558	608	19%	95
Lhommaizé	Niveau 4	761	809	839	10%	78
Liglet	Niveau 4	348	292	325	-7%	-23
Linazay	Niveau 4	194	217	215	11%	21
Lizant	Niveau 4	443	464	429	-3%	-14
Luchapt	Niveau 4	289	302	275	-5%	-14
Mauprévoir	Niveau 4	650	652	634	-2%	-16
Millac	Niveau 4	588	523	489	-17%	-99
Moullismes	Niveau 4	397	409	390	-2%	-7
Moussac	Niveau 4	504	486	456	-10%	-48
Mouterre-sur-Blourde	Niveau 4	156	179	172	10%	16
Nalliers	Niveau 4	327	309	305	-7%	-22
Nérignac	Niveau 4	139	141	126	-9%	-13
Paizay-le-Sec	Niveau 4	371	446	470	27%	99
Payré	Niveau 4	870	989	1015	17%	145
Payroux	Niveau 4	501	505	499	0%	-2
Persac	Niveau 4	881	847	824	-6%	-57
Pindray	Niveau 4	258	255	264	2%	6
Plaisance	Niveau 4	186	171	170	-9%	-16
Pressac	Niveau 4	576	580	617	7%	41
Queaux	Niveau 4	600	599	504	-16%	-96
Romagne	Niveau 4	830	855	844	2%	14
Saint-Gaudent	Niveau 4	305	292	301	-1%	-4

Commune	Niveau d'armature urbaine	1999	2008	2013	Taux de croissance 1999-2013	Evol. Brute 1999-2013
Saint-Laurent-de-Jourdes	Niveau 4	160	167	204	28%	44
Saint-Léomer	Niveau 4	183	180	180	-2%	-3
Saint-Macoux	Niveau 4	450	474	479	6%	29
Saint-Martin-l'Ars	Niveau 4	389	411	384	-1%	-5
Saint-Pierre-de-Maillé	Niveau 4	915	924	881	-4%	-34
Saint-Romain	Niveau 4	363	418	416	15%	53
Saint-Secondin	Niveau 4	508	557	551	8%	43
Sillars	Niveau 4	594	611	630	6%	36
Sommières-du-Clain	Niveau 4	664	784	802	21%	138
Surin	Niveau 4	172	144	106	-38%	-66
Thollet	Niveau 4	173	175	162	-6%	-11
Vaux	Niveau 4	631	712	781	24%	150
Villemort	Niveau 4	114	113	106	-7%	-8
Voulême	Niveau 4	329	365	377	15%	48
Voulon	Niveau 4	304	362	436	43%	132

Source : RP INSEE ? 2013

L'APPELLATION VILLAGE-ETAPE

L'appellation « Village étape » est attribuée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) aux communes ayant déposé un dossier de candidature, répondant aux critères d'admissibilité au label et respectant une charte de qualité en matière de services, d'accueil et d'hôtellerie. Le label, attribué pour cinq ans, est renouvelable. Afin d'être labellisée, une commune doit répondre à plusieurs critères :

- Moins de 5 000 habitants ;
- Moins de 5 km ou 5 minutes d'un axe routier à quatre voies ou déviation d'un axe national (en excluant les autoroutes privées) ;
- Présence des services suivants : hôtellerie (minimum 40 lits dont 20 en deux étoiles), restauration (minimum 200 couverts), office de tourisme ou point d'information, stationnements, commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie, boucherie-traiteur, poste, pharmacie...), toilettes, distributeur automatique de billets, aire de pique-nique, aire de jeux et borne camping-car.

ESPACE URBANISE AU 1^{ER} JANVIER 2016 PAR COMMUNE

Commune	MAISON	%	APPARTEMENT	%	MIXTE	%	ACTIVITÉ	%	DÉPENDANCE	%	TOTAL	Surface cadastrée	% urbanisée
Adriers	68,74	77%	0,01	0%	4,30	5%	11,84	13%	4,35	5%	89,24	6 624,3	1,3%
Anché	23,69	79%	0,00	0%	1,28	4%	3,21	11%	1,74	6%	29,93	1 576,5	1,9%
Antigny	64,95	87%	0,24	0%	2,59	3%	3,42	5%	3,82	5%	75,02	4 285,2	1,8%
Asnières-sur-Blour	21,12	77%	0,35	1%	0,99	4%	4,66	17%	0,38	1%	27,51	3 183,3	0,9%
Asnois	13,44	81%	0,00	0%	0,61	4%	1,76	11%	0,88	5%	16,69	1 570,6	1,1%
Availles-Limouzine	92,22	76%	1,47	1%	5,06	4%	13,05	11%	9,29	8%	121,09	5 471,5	2,2%
Béthines	41,08	82%	0,18	0%	0,69	1%	5,36	11%	2,77	6%	50,09	3 627,0	1,4%
Blanzay	65,06	84%	0,15	0%	2,39	3%	9,53	12%	0,74	1%	77,86	3 459,6	2,3%
Bouresse	48,24	79%	0,13	0%	1,30	2%	6,86	11%	4,53	7%	61,05	3 611,6	1,7%
Bourg-Archambault	16,09	79%	0,45	2%	0,06	0%	3,32	16%	0,52	3%	20,43	2 383,5	0,9%
Brigueil-le-Chantre	46,76	78%	0,02	0%	0,27	0%	7,96	13%	5,00	8%	60,00	5 236,3	1,1%
Brion	16,60	76%	0,34	2%	0,94	4%	1,98	9%	1,98	9%	21,85	1 566,6	1,4%
Brux	52,03	84%	0,33	1%	2,99	5%	5,44	9%	1,05	2%	61,84	3 483,5	1,8%
Ceaux-en-Couhé	29,46	72%	0,14	0%	2,71	7%	6,94	17%	1,61	4%	40,85	1 561,9	2,6%
Champagné-le-Sec	25,21	89%	0,00	0%	1,24	4%	1,34	5%	0,40	1%	28,18	772,1	3,6%
Champagné-Saint-Hilaire	56,03	67%	0,23	0%	2,34	3%	21,22	25%	3,49	4%	83,31	4 508,7	1,8%
Champniers	27,42	85%	0,00	0%	0,19	1%	0,92	3%	3,72	12%	32,25	1 948,2	1,7%
Chapelle-Viviers	25,32	69%	0,82	2%	0,98	3%	7,63	21%	1,82	5%	36,58	1 420,2	2,6%
Charroux	87,61	84%	0,28	0%	8,95	9%	6,33	6%	1,50	1%	104,66	4 282,7	2,4%
Chatain	23,64	85%	0,00	0%	0,44	2%	2,37	9%	1,33	5%	27,78	2 127,2	1,3%
Château-Garnier	41,57	79%	0,51	1%	0,97	2%	7,54	14%	1,84	4%	52,42	3 521,2	1,5%
Châtillon	20,37	86%	0,00	0%	0,00	0%	2,83	12%	0,48	2%	23,68	560,3	4,2%
Chaunay	77,63	78%	0,43	0%	2,23	2%	15,92	16%	3,37	3%	99,58	3 724,8	2,7%
Civaux	67,55	35%	0,07	0%	2,21	1%	124,24	64%	1,13	1%	195,20	2 502,8	7,8%
Civray	93,52	72%	1,52	1%	9,98	8%	20,41	16%	3,86	3%	129,29	808,7	16,0%
Couhé	71,76	76%	1,03	1%	5,56	6%	13,99	15%	2,32	2%	94,66	845,0	11,2%
Coulonges	19,33	78%	0,05	0%	0,38	2%	3,08	13%	1,80	7%	24,64	1 773,4	1,4%
Fleix	13,22	96%	0,00	0%	0,06	0%	0,44	3%	0,02	0%	13,74	894,1	1,5%
Gençay	67,26	73%	0,41	0%	7,30	8%	13,89	15%	3,21	3%	92,07	450,9	20,4%
Genouillé	42,13	76%	0,46	1%	1,31	2%	9,63	17%	1,67	3%	55,20	2 918,5	1,9%
Goux	37,92	63%	0,00	0%	1,18	2%	17,58	29%	3,29	5%	59,98	1 737,2	3,5%
Haims	22,65	87%	0,00	0%	0,32	1%	1,19	5%	1,89	7%	26,04	3 183,2	0,8%
Jouhet	30,02	87%	0,03	0%	0,15	0%	3,42	10%	0,89	3%	34,52	2 491,9	1,4%
Journet	39,90	91%	0,80	2%	0,88	2%	0,74	2%	1,62	4%	43,95	5 782,0	0,8%
Joussé	20,46	59%	0,00	0%	0,58	2%	10,93	32%	2,65	8%	34,62	736,1	4,7%

Commune	MAISON	%	APPARTEMENT	%	MIXTE	%	ACTIVITÉ	%	DÉPENDANCE	%	TOTAL	Surface cadastrée	% urbanisée
La Bussière	40,74	86%	0,13	0%	0,78	2%	3,95	8%	2,03	4%	47,63	3 119,2	1,5%
La Chapelle-Bâton	33,55	80%	0,00	0%	1,68	4%	5,00	12%	1,90	4%	42,12	2 901,9	1,5%
La Ferrière-Airoux	34,53	83%	0,36	1%	1,68	4%	4,44	11%	0,34	1%	41,36	2 664,8	1,6%
La Trimouille	61,83	71%	1,35	2%	1,86	2%	11,02	13%	11,01	13%	87,07	4 048,2	2,2%
Lathus-Saint-Rémy	88,07	73%	1,46	1%	4,50	4%	18,61	15%	8,37	7%	121,01	9 566,7	1,3%
Lauthiers	6,72	97%	0,00	0%	0,00	0%	0,22	3%	0,00	0%	6,94	797,8	0,9%
Le Vigeant	79,60	49%	0,84	1%	1,37	1%	75,85	47%	3,87	2%	161,53	6 242,0	2,6%
Leignes-sur-Fontaine	38,18	92%	0,00	0%	0,49	1%	1,68	4%	1,29	3%	41,65	3 178,7	1,3%
Lhonnaizé	59,71	70%	0,15	0%	3,06	4%	19,24	23%	2,99	4%	85,15	2 962,4	2,9%
Liglet	41,44	83%	0,00	0%	0,28	1%	4,40	9%	3,75	8%	49,86	5 146,9	1,0%
Linazay	18,13	94%	0,00	0%	0,88	5%	0,24	1%	0,05	0%	19,30	874,2	2,2%
L'Isle-Jourdain	67,77	73%	1,03	1%	8,32	9%	10,63	11%	5,03	5%	92,78	526,1	17,6%
Lizant	36,79	77%	0,17	0%	2,65	6%	7,47	16%	0,99	2%	48,07	1 642,0	2,9%
Luchapt	27,82	85%	0,00	0%	0,27	1%	2,14	7%	2,43	7%	32,67	2 556,6	1,3%
Lussac-les-Châteaux	110,81	76%	1,51	1%	6,44	4%	20,38	14%	7,20	5%	146,33	2 666,8	5,5%
Magné	50,76	80%	0,15	0%	1,89	3%	8,49	13%	2,48	4%	63,77	1 956,7	3,3%
Mauprévoir	46,37	79%	0,15	0%	1,92	3%	6,55	11%	3,98	7%	58,98	4 705,9	1,3%
Mazerolles	60,26	82%	0,00	0%	0,82	1%	6,95	9%	5,40	7%	73,42	2 041,8	3,6%
Millac	50,98	66%	0,18	0%	3,50	5%	18,36	24%	4,65	6%	77,66	3 893,5	2,0%
Montmorillon	274,30	71%	5,18	1%	18,14	5%	72,67	19%	17,45	4%	387,74	5 511,5	7,0%
Moullismes	30,94	80%	0,02	0%	1,38	4%	2,20	6%	4,18	11%	38,72	2 835,7	1,4%
Moussac	37,45	74%	0,06	0%	1,92	4%	5,39	11%	5,93	12%	50,77	2 344,4	2,2%
Mouterre-sur-Blourde	15,04	57%	0,27	1%	0,05	0%	10,94	41%	0,11	0%	26,42	1 963,1	1,3%
Nalliers	27,35	85%	0,13	0%	0,94	3%	1,67	5%	2,19	7%	32,27	1 556,0	2,1%
Nérignac	7,28	77%	0,09	1%	0,42	4%	0,34	4%	1,38	15%	9,51	432,4	2,2%
Paizay-le-Sec	39,41	87%	0,28	1%	1,93	4%	2,87	6%	1,07	2%	45,55	3 402,1	1,3%
Payré	60,00	77%	0,50	1%	2,84	4%	12,02	15%	2,33	3%	77,69	2 500,6	3,1%
Payroux	32,91	74%	0,13	0%	1,73	4%	6,18	14%	3,38	8%	44,34	2 938,9	1,5%
Persac	71,23	72%	0,11	0%	2,27	2%	17,78	18%	7,11	7%	98,50	5 765,4	1,7%
Pindray	26,56	74%	0,00	0%	0,23	1%	5,62	16%	3,38	9%	35,78	2 604,2	1,4%
Plaisance	9,94	56%	0,14	1%	0,00	0%	5,98	34%	1,57	9%	17,62	1 273,8	1,4%
Pressac	43,21	70%	1,27	2%	4,68	8%	10,48	17%	1,99	3%	61,64	4 769,7	1,3%
Queaux	61,93	84%	0,07	0%	1,23	2%	2,89	4%	7,60	10%	73,71	5 127,2	1,4%
Romagne	60,41	74%	0,23	0%	2,16	3%	16,52	20%	2,11	3%	81,42	3 999,4	2,0%
Saint-Gaudent	25,28	89%	0,00	0%	0,28	1%	2,03	7%	0,78	3%	28,37	1 139,4	2,5%
Saint-Germain	68,79	78%	0,84	1%	2,00	2%	11,32	13%	5,10	6%	88,06	1 951,6	4,5%
Saint-Laurent-de-Jourdes	9,42	60%	0,01	0%	0,27	2%	4,53	29%	1,55	10%	15,78	1 753,6	0,9%
Saint-Léomer	18,00	87%	0,05	0%	1,22	6%	0,57	3%	0,79	4%	20,63	2 844,7	0,7%

Commune	MAISON	%	APPARTEMENT	%	MIXTE	%	ACTIVITÉ	%	DÉPENDANCE	%	TOTAL	Surface cadastrée	% urbanisée
Saint-Macoux	30,31	89%	0,00	0%	0,02	0%	3,03	9%	0,73	2%	34,09	1 026,6	3,3%
Saint-Martin-l'Ars	30,92	81%	0,24	1%	0,91	2%	2,10	5%	4,02	11%	38,19	4 047,7	0,9%
Saint-Maurice-la-Clouère	74,43	81%	0,06	0%	2,56	3%	11,23	12%	4,17	5%	92,45	3 915,8	2,4%
Saint-Pierre-de-Maillé	95,29	75%	0,20	0%	5,87	5%	20,81	16%	4,46	4%	126,63	7 310,8	1,7%
Saint-Pierre-d'Exideuil	58,57	70%	0,00	0%	1,36	2%	23,38	28%	0,95	1%	84,26	1 850,2	4,6%
Saint-Romain	30,07	84%	0,00	0%	0,38	1%	3,46	10%	1,74	5%	35,65	1 998,5	1,8%
Saint-Savin	47,39	56%	0,59	1%	3,08	4%	28,47	34%	4,36	5%	83,88	1 800,0	4,7%
Saint-Saviol	41,09	57%	0,32	0%	1,11	2%	27,49	38%	2,13	3%	72,14	1 029,5	7,0%
Saint-Secondin	38,41	79%	0,20	0%	3,32	7%	3,80	8%	3,08	6%	48,80	3 698,5	1,3%
Saulgé	119,03	78%	0,00	0%	5,43	4%	19,57	13%	9,54	6%	153,57	6 081,3	2,5%
Savigné	88,14	81%	0,38	0%	3,24	3%	13,60	13%	3,15	3%	108,51	3 513,2	3,1%
Sillars	73,16	80%	0,43	0%	1,80	2%	15,16	17%	1,29	1%	91,83	5 968,0	1,5%
Sommières-du-Clain	48,03	67%	0,04	0%	2,24	3%	19,60	27%	1,55	2%	71,46	2 532,9	2,8%
Surin	17,24	91%	0,00	0%	0,30	2%	0,18	1%	1,24	7%	18,95	1 160,6	1,6%
Thollet	21,95	84%	0,23	1%	0,84	3%	1,62	6%	1,43	5%	26,07	2 917,7	0,9%
Usson-du-Poitou	87,74	58%	0,29	0%	4,91	3%	47,78	32%	10,71	7%	151,43	7 093,6	2,1%
Valdivienne	204,72	82%	0,52	0%	4,65	2%	33,61	14%	4,99	2%	248,48	5 855,4	4,2%
Vaux	60,21	94%	0,00	0%	1,95	3%	0,22	0%	1,74	3%	64,13	2 498,1	2,6%
Verrières	65,24	66%	0,49	0%	3,56	4%	24,90	25%	4,78	5%	98,97	1 900,3	5,2%
Villemort	8,70	69%	0,00	0%	2,96	23%	0,60	5%	0,43	3%	12,68	431,9	2,9%
Voulême	31,64	88%	0,12	0%	0,35	1%	1,34	4%	2,50	7%	35,94	1 063,1	3,4%
Voulon	28,54	93%	0,00	0%	0,73	2%	0,45	1%	1,03	3%	30,75	797,5	3,9%

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2016

CONSOMMATION D'ESPACE GENERALE DEPUIS 10 ANS PAR COMMUNE

Commune	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2005	2006 -2015
Adriers	1,01	3,68	9,54	5,29	4,96	8,16
Anché	0,22	0,80	5,35	2,42	3,31	3,34
Antigny	4,07	7,10	11,09	3,58	4,09	3,23
Asnières-sur-Blour	0,29	0,28	1,77	1,08	0,99	3,18
Asnois	0,03	0,25	1,71	0,13	0,24	0,82
Availles-Limouzine	4,57	10,25	16,76	14,78	10,76	9,13
Béthines	2,59	1,25	5,52	4,06	2,70	2,20
Blanzay	0,88	4,50	8,31	3,00	4,96	5,20
Bouresse	1,23	1,95	9,70	6,47	5,74	8,65
Bourg-Archambault	0,00	1,38	0,75	0,72	2,45	0,53
Brigueil-le-Chantre	0,60	5,75	6,00	4,20	1,76	2,24

Commune	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2005	2006 -2015
Brion	0,62	1,09	2,37	0,95	2,70	0,63
Brux	2,36	2,06	6,35	1,14	1,69	5,68
Ceaux-en-Couhé	0,93	0,78	3,92	2,07	2,10	3,10
Champagné-le-Sec	0,93	1,98	1,91	0,40	2,71	4,88
Champagné-Saint-Hilaire	1,45	4,60	5,50	4,48	2,52	6,06
Champniers	0,42	0,62	5,95	0,85	1,18	2,19
Chapelle-Viviers	0,29	1,09	2,07	0,51	1,62	14,76
Charroux	4,32	16,31	19,02	5,79	2,12	6,73
Chatain	0,38	3,59	3,67	1,45	0,91	2,84
Château-Garnier	0,91	3,37	4,67	3,90	1,40	3,32
Châtillon	0,00	0,26	3,15	3,35	5,26	3,66
Chaunay	3,43	8,43	11,30	4,22	4,72	14,33
Civaux	2,48	7,06	10,30	6,97	13,52	11,74
Civray	12,05	19,67	18,73	8,57	10,83	15,13
Couhé	4,95	15,65	13,75	5,27	9,51	6,42
Coulonges	1,05	1,36	1,58	0,92	1,02	3,18
Fleix	2,16	1,28	0,97	1,02	0,54	1,30
Gençay	3,52	11,48	15,51	10,44	8,95	12,29
Genouillé	0,89	2,86	5,48	5,21	3,94	5,55
Goux	2,37	3,74	9,30	4,62	6,56	7,77
Haims	1,07	0,82	2,26	0,82	2,49	3,43
Jouhet	1,23	3,55	4,75	1,36	3,50	5,70
Journet	0,54	2,29	6,11	0,79	2,73	1,88
Joussé	0,69	3,67	5,13	3,26	1,87	2,09
La Bussière	0,52	1,20	6,16	5,32	0,84	1,11
La Chapelle-Bâton	0,92	4,56	5,67	3,73	0,79	5,02
La Ferrière-Airoux	0,00	1,75	2,51	1,26	3,80	2,12
La Trimouille	3,93	8,18	10,06	5,58	3,32	11,99
Lathus-Saint-Rémy	2,73	9,69	13,68	8,50	5,54	5,83
Lauthiers	0,32	0,22	0,66	0,50	0,37	0,00
Le Vigeant	2,76	6,10	13,83	5,22	27,75	12,17
Leignes-sur-Fontaine	2,69	1,24	3,55	3,29	2,69	9,90
Lhommaizé	1,10	5,53	9,56	4,12	7,99	13,34
Liglet	0,32	2,00	5,13	4,46	1,68	2,34
Linazay	0,35	0,97	0,95	2,09	1,35	1,68
L'Isle-Jourdain	7,26	11,28	13,89	4,74	5,28	8,63
Lizant	0,25	3,72	6,11	3,06	6,61	5,26

Commune	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2005	2006 -2015
Luchapt	1,04	0,56	5,16	2,07	2,06	2,99
Lussac-les-Châteaux	9,03	19,45	24,23	16,74	14,87	11,27
Magné	1,94	1,06	8,72	4,45	7,78	8,57
Mauprévoir	2,12	3,80	10,40	4,23	4,38	4,95
Mazerolles	1,76	7,16	16,78	6,32	5,81	9,57
Millac	2,68	3,49	6,10	6,84	5,38	12,40
Montmorillon	16,99	43,56	58,78	43,29	49,25	41,76
Moullismes	0,87	3,58	6,12	1,99	3,40	3,04
Moussac	2,06	2,17	4,72	3,62	2,51	5,21
Mouterre-sur-Blourde	0,00	0,52	0,40	0,42	0,16	5,18
Nalliers	1,17	1,58	4,31	1,54	1,11	1,47
Nérignac	0,63	0,25	1,60	0,63	1,48	0,24
Paizay-le-Sec	1,50	3,76	3,78	1,04	4,89	4,59
Payré	1,23	5,15	8,20	3,91	4,62	14,04
Payroux	1,06	2,50	5,28	2,00	3,17	2,10
Persac	2,81	5,86	8,95	6,08	8,50	9,79
Pindray	0,23	3,83	5,64	3,99	9,21	0,58
Plaisance	0,03	0,35	2,03	0,45	1,55	1,23
Pressac	0,68	4,56	9,39	2,38	9,95	6,10
Queaux	1,83	7,29	8,02	4,87	2,04	5,59
Romagne	4,03	4,09	8,55	1,70	3,94	6,67
Saint-Gaudent	0,79	2,36	4,40	1,30	2,25	2,95
Saint-Germain	2,83	13,89	18,78	10,65	6,04	4,75
Saint-Laurent-de-Jourdes	0,16	0,45	0,45	0,11	4,40	4,82
Saint-Léomer	0,12	0,45	2,96	3,01	0,15	0,81
Saint-Macoux	0,55	3,41	5,61	1,50	1,68	3,58
Saint-Martin-l'Ars	1,04	1,93	6,80	2,65	1,98	3,63
Saint-Maurice-la-Clouère	0,21	8,00	12,00	7,73	11,09	11,05
Saint-Pierre-de-Maillé	3,42	8,00	11,24	6,33	5,05	5,14
Saint-Pierre-d'Exideuil	2,69	9,36	9,45	5,01	6,93	8,33
Saint-Romain	0,52	2,17	1,32	2,19	2,07	2,26
Saint-Savin	3,40	7,79	6,89	4,14	4,20	24,48
Saint-Saviol	0,93	6,02	11,79	3,00	2,42	8,64
Saint-Secondin	0,44	4,96	4,54	2,94	5,81	3,65
Saulgé	3,38	14,18	27,78	13,37	17,90	14,83
Savigné	0,96	14,36	13,96	7,91	9,09	8,79
Sillars	0,58	3,08	17,29	3,50	13,21	14,67

Commune	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2005	2006 -2015
Sommières-du-Clain	0,70	3,91	8,68	1,75	6,29	4,23
Surin	0,13	0,95	3,83	1,31	1,06	1,27
Thollet	0,01	0,53	3,55	0,15	2,81	0,83
Usson-du-Poitou	3,03	8,88	19,85	42,75	11,46	11,64
Valdivienne	7,10	16,13	31,79	22,60	21,97	31,28
Vaux	2,32	7,69	8,60	2,53	4,56	8,69
Verrières	1,30	3,33	7,93	5,56	8,98	10,51
Villemort	0,14	0,74	2,25	0,82	1,43	1,62
Voulême	0,29	1,95	4,29	1,78	4,80	3,22
Voulon	0,28	0,85	2,37	2,94	5,83	8,48

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2016

CONSOMMATION FONCIERE DUE AU LOGEMENT PAR COMMUNE

Commune	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2005	2006 -2015
Adriers	0,98	3,64	9,41	4,83	2,66	5,24
Anché	0,22	0,80	3,94	2,16	3,31	2,01
Antigny	3,95	6,85	10,95	2,68	3,13	2,60
Asnières-sur-Blour	0,29	0,28	1,77	0,86	0,96	1,91
Asnois	0,03	0,25	1,71	0,13	0,05	0,57
Availles-Limouzine	4,55	10,20	16,72	9,52	5,48	8,45
Béthines	2,20	1,25	5,44	3,74	1,81	1,21
Blanzay	0,86	4,17	8,31	2,79	3,86	5,13
Bouresse	1,23	1,95	9,60	5,76	3,75	5,60
Bourg-Archambault	0,00	1,38	0,75	0,69	2,27	0,53
Brigueil-le-Chantre	0,60	5,75	4,72	2,96	1,46	1,29
Brion	0,62	1,09	2,37	0,31	2,03	0,63
Brux	2,36	2,00	6,35	1,11	1,56	4,44
Ceaux-en-Couhé	0,87	0,40	3,92	1,60	1,48	1,83
Champagné-le-Sec	0,93	1,98	1,91	0,40	0,90	4,61
Champagné-Saint-Hilaire	1,45	4,00	5,45	3,84	2,41	5,26
Champniers	0,42	0,62	3,96	0,85	1,18	1,73
Chapelle-Viviers	0,29	0,97	2,07	0,37	1,54	8,62
Charroux	2,89	14,87	18,99	5,57	1,94	6,07
Chatain	0,30	3,39	3,33	0,95	0,91	2,84
Château-Garnier	0,91	3,37	4,67	3,82	1,14	2,02
Châtillon	0,00	0,26	3,15	3,05	5,26	3,66

Commune	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2005	2006 -2015
Chaunay	3,43	8,43	10,97	4,19	4,54	4,70
Civaux	2,47	7,06	10,30	6,46	5,65	9,96
Civray	11,85	19,27	18,53	7,96	8,57	9,64
Couhé	4,56	15,15	13,64	4,72	8,55	5,22
Coulonges	0,79	1,29	1,58	0,30	0,52	0,66
Fleix	2,16	1,28	0,97	1,02	0,33	1,30
Gençay	3,32	10,28	15,43	8,71	8,11	9,57
Genouillé	0,89	2,86	5,48	3,45	2,88	4,48
Goux	2,37	3,72	8,88	3,16	3,97	2,69
Haims	1,07	0,82	2,26	0,71	1,13	3,16
Jouhet	1,23	3,54	4,72	1,25	3,04	4,04
Journet	0,52	2,29	6,11	0,11	2,59	1,73
Joussé	0,69	3,52	4,10	2,87	0,99	2,09
La Bussière	0,52	1,20	6,16	3,29	0,77	1,06
La Chapelle-Bâton	0,92	4,56	5,67	1,05	0,49	3,49
La Ferrière-Airoux	0,00	1,75	2,51	0,85	3,80	1,63
La Trimouille	3,75	8,15	9,34	2,81	3,07	5,01
Lathus-Saint-Rémy	2,73	9,23	13,21	4,83	4,06	3,72
Lauthiers	0,32	0,22	0,66	0,50	0,37	0,00
Le Vigeant	2,61	5,94	13,57	4,99	5,06	6,03
Leignes-sur-Fontaine	2,69	1,13	3,55	2,96	2,16	9,04
Lhommaizé	1,10	4,75	9,54	3,91	6,15	5,24
Liglet	0,32	2,00	5,13	4,10	1,15	1,91
Linazay	0,35	0,97	0,95	2,07	1,02	1,51
L'Isle-Jourdain	7,26	11,14	13,89	3,40	3,77	6,14
Lizant	0,24	3,72	5,86	2,84	3,14	4,80
Luchapt	1,04	0,53	5,16	1,50	1,46	0,15
Lussac-les-Châteaux	8,81	18,85	23,55	15,98	10,13	7,62
Magné	1,94	0,72	8,72	3,85	6,51	4,40
Mauprévoir	1,64	3,80	8,52	3,06	3,43	4,95
Mazerolles	1,76	7,16	16,01	5,41	5,45	7,11
Millac	2,10	3,49	6,08	4,36	2,94	6,86
Montmorillon	16,87	38,07	58,21	37,43	35,89	26,69
Moullismes	0,71	3,44	5,87	1,10	2,91	2,50
Moussac	1,99	2,17	3,90	2,23	1,65	3,41
Mouterre-sur-Blourde	0,00	0,52	0,40	0,41	0,16	0,00
Nalliers	1,17	1,58	4,31	0,76	0,82	0,79

Commune	1956 -1965	1966 -1975	1976 -1985	1986 -1995	1996 -2005	2006 -2015
Nérignac	0,63	0,25	1,57	0,40	0,71	0,14
Paizay-le-Sec	1,37	3,76	3,78	0,99	3,24	3,56
Payré	1,23	4,46	7,89	3,19	4,06	6,19
Payroux	1,06	2,05	5,28	0,99	3,04	1,63
Persac	2,77	5,34	8,20	3,05	6,42	4,61
Pindray	0,23	3,83	5,64	3,25	2,93	0,58
Plaisance	0,03	0,35	2,03	0,42	0,59	1,20
Pressac	0,68	4,56	9,22	1,49	3,27	4,96
Queaux	1,83	7,28	8,02	3,49	0,55	4,64
Romagne	4,03	3,95	8,55	1,25	2,32	3,01
Saint-Gaudent	0,79	2,12	4,40	1,20	2,25	2,77
Saint-Germain	2,64	13,80	18,75	6,68	5,29	3,79
Saint-Laurent-de-Jourdes	0,16	0,45	0,45	0,10	1,84	1,40
Saint-Léomer	0,12	0,45	2,96	2,81	0,09	0,64
Saint-Macoux	0,55	3,41	5,61	1,47	1,68	3,58
Saint-Martin-l'Ars	1,04	1,93	4,89	1,36	1,98	2,61
Saint-Maurice-la-Clouère	0,21	6,88	12,00	6,21	9,52	8,33
Saint-Pierre-de-Maillé	3,42	7,78	11,21	4,61	4,48	3,99
Saint-Pierre-d'Exideuil	2,69	9,36	9,45	4,80	5,79	7,27
Saint-Romain	0,52	2,17	1,32	2,01	2,07	1,90
Saint-Savin	3,14	7,10	6,89	3,88	2,47	2,30
Saint-Saviol	0,93	5,94	11,25	2,94	2,03	6,09
Saint-Secondin	0,44	4,95	4,35	1,28	4,82	2,95
Saulgé	3,32	7,90	27,47	9,42	14,77	11,76
Savigné	0,93	13,87	13,56	6,18	8,98	7,44
Sillars	0,58	3,02	16,93	3,39	5,72	9,05
Sommières-du-Clain	0,70	3,28	8,68	1,68	5,10	3,41
Surin	0,13	0,85	3,83	0,44	1,06	1,18
Thollet	0,01	0,53	3,55	0,05	2,12	0,29
Usson-du-Poitou	3,03	8,67	19,76	4,55	6,49	5,82
Valdivienne	6,60	15,93	31,79	20,05	19,32	26,30
Vaux	2,32	7,69	8,60	2,39	4,36	8,56
Verrières	1,08	3,22	7,40	4,97	8,19	9,79
Villemort	0,14	0,63	2,25	0,69	1,17	0,08
Voulême	0,29	1,66	4,29	1,34	4,80	3,22
Voulon	0,28	0,85	2,37	2,61	5,83	8,01

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2016

ÉVOLUTION ET CARACTERISATION DE LA CONSOMMATION DUE AU LOGEMENT PAR COMMUNE

	1996 - 2005			2006 - 2015		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière
Adriers	2,66	28	10,5	5,24	38	7,2
Anché	3,31	18	5,4	2,01	20	10,0
Antigny	3,13	41	13,1	2,60	37	14,2
Asnières-sur-Blour	0,96	5	5,2	1,91	23	12,0
Asnois	0,05	1	20,3	0,57	3	5,3
Availles-Limouzine	5,48	85	15,5	8,45	107	12,7
Béthines	1,81	25	13,8	1,21	9	7,4
Blanzay	3,86	22	5,7	5,13	29	5,7
Bouresse	3,75	28	7,5	5,60	50	8,9
Bourg-Archambault	2,27	12	5,3	0,53	9	16,9
Brigueil-le-Chantre	1,46	5	3,4	1,29	11	8,6
Brion	2,03	15	7,4	0,63	7	11,1
Bruix	1,56	22	14,1	4,44	33	7,4
Ceaux-en-Couhé	1,48	16	10,8	1,83	14	7,7
Champagné-le-Sec	0,90	5	5,5	4,61	14	3,0
Champagné-Saint-Hilaire	2,41	18	7,5	5,26	45	8,6
Champniers	1,18	9	7,6	1,73	11	6,4
Chapelle-Viviers	1,54	21	13,6	8,62	122	14,2
Charroux	1,94	18	9,3	6,07	42	6,9
Chatain	0,91	9	9,9	2,84	6	2,1
Château-Garnier	1,14	7	6,1	2,02	17	8,4
Châtillon	5,26	22	4,2	3,66	19	5,2
Chaunay	4,54	46	10,1	4,70	39	8,3
Civaux	5,65	88	15,6	9,96	171	17,2
Civray	8,57	55	6,4	9,64	134	13,9
Couhé	8,55	86	10,1	5,22	50	9,6
Coulonges	0,52	12	23,1	0,66	6	9,0
Fleix	0,33	19	57,3	1,30	14	10,7
Gençay	8,11	71	8,8	9,57	82	8,6
Genouillé	2,88	18	6,3	4,48	22	4,9
Goux	3,97	48	12,1	2,69	36	13,4
Haims	1,13	13	11,5	3,16	35	11,1
Jouhet	3,04	54	17,8	4,04	60	14,9
Journet	2,59	24	9,3	1,73	28	16,1
Joussé	0,99	12	12,2	2,09	11	5,3
La Bussière	0,77	9	11,8	1,06	12	11,3
La Chapelle-Bâton	0,49	4	8,2	3,49	9	2,6

	1996 - 2005			2006 - 2015		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière
La Ferrière-Airoux	3,80	20	5,3	1,63	11	6,7
La Trimouille	3,07	65	21,1	5,01	63	12,6
Lathus-Saint-Rémy	4,06	72	17,7	3,72	74	19,9
Lauthiers	0,37	2	5,4	0,00	0	-
Le Vigeant	5,06	37	7,3	6,03	59	9,8
Leignes-sur-Fontaine	2,16	39	18,0	9,04	140	15,5
Lhonnaizé	6,15	75	12,2	5,24	61	11,6
Liglet	1,15	8	7,0	1,91	22	11,5
Linazay	1,02	11	10,8	1,51	8	5,3
L'Isle-Jourdain	3,77	88	23,3	6,14	110	17,9
Lizant	3,14	13	4,1	4,80	15	3,1
Luchapt	1,46	7	4,8	0,15	2	13,5
Lussac-les-Châteaux	10,13	124	12,2	7,62	128	16,8
Magné	6,51	50	7,7	4,40	27	6,1
Mauprévoir	3,43	47	13,7	4,95	57	11,5
Mazerolles	5,45	61	11,2	7,11	102	14,3
Millac	2,94	48	16,3	6,86	96	14,0
Montmorillon	35,89	555	15,5	26,69	408	15,3
Moullismes	2,91	35	12,0	2,50	38	15,2
Moussac	1,65	24	14,5	3,41	49	14,4
Mouterre-sur-Blourde	0,16	4	24,7	0,00	0	-
Nalliers	0,82	16	19,4	0,79	10	12,7
Nérignac	0,71	9	12,7	0,14	5	34,8
Paizay-le-Sec	3,24	26	8,0	3,56	66	18,5
Payré	4,06	23	5,7	6,19	44	7,1
Payroux	3,04	5	1,6	1,63	5	3,1
Persac	6,42	103	16,0	4,61	44	9,5
Pindray	2,93	43	14,7	0,58	13	22,4
Plaisance	0,59	8	13,6	1,20	20	16,7
Pressac	3,27	28	8,6	4,96	86	17,3
Queaux	0,55	16	29,2	4,64	46	9,9
Romagne	2,32	21	9,1	3,01	30	10,0
Saint-Gaudent	2,25	10	4,4	2,77	15	5,4
Saint-Germain	5,29	69	13,0	3,79	57	15,0
Saint-Laurent-de-Jourdes	1,84	32	17,4	1,40	22	15,7
Saint-Léomer	0,09	4	42,6	0,64	17	26,7
Saint-Macoux	1,68	9	5,3	3,58	23	6,4
Saint-Martin-l'Ars	1,98	23	11,6	2,61	47	18,0
Saint-Maurice-la-Clouère	9,52	70	7,4	8,33	88	10,6
Saint-Pierre-de-Maillé	4,48	42	9,4	3,99	53	13,3

	1996 - 2005			2006 - 2015		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière
Saint-Pierre-d'Exideuil	5,79	32	5,5	7,27	34	4,7
Saint-Romain	2,07	19	9,2	1,90	15	7,9
Saint-Savin	2,47	51	20,6	2,30	54	23,4
Saint-Saviol	2,03	13	6,4	6,09	31	5,1
Saint-Secondin	4,82	27	5,6	2,95	24	8,1
Saulgé	14,77	195	13,2	11,76	182	15,5
Savigné	8,98	46	5,1	7,44	65	8,7
Sillars	5,72	70	12,2	9,05	87	9,6
Sommières-du-Clain	5,10	62	12,2	3,41	19	5,6
Surin	1,06	5	4,7	1,18	5	4,2
Thollet	2,12	23	10,8	0,29	4	13,6
Usson-du-Poitou	6,49	100	15,4	5,82	66	11,3
Valdivienne	19,32	303	15,7	26,30	423	16,1
Vaux	4,36	27	6,2	8,56	48	5,6
Verrières	8,19	141	17,2	9,79	179	18,3
Villemort	1,17	9	7,7	0,08	1	12,8
Voulême	4,80	11	2,3	3,22	20	6,2
Voulon	5,83	25	4,3	8,01	42	5,2

Source : fichiers fonciers DGFIP MAJIC 2016

DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX OPPOSABLES AU 1^{ER} JANVIER 2017

Commune	Droit du sol au 1 ^{er} janvier 2017	Population 2014	Superficie km2
Adriers	RNU	738	68,09
Anché	RNU	356	16,23
Antigny	PLU	579	43,93
Asnières-sur-Blour	RNU	180	32,49
Asnois	RNU	144	16,26
Availles-Limouzine	PLU	1327	57,9
Béthines	RNU	489	37,02
Blanzay	RNU	794	35,45
Bouresse	CC	584	36,62
Bourg-Archambault	RNU	198	24,33
Brigueil-le-Chantre	RNU	514	53,79
Brion	RNU	248	16,08
Brux	PLU	747	35,91
Ceaux-en-Couhé	RNU	524	16,22

Commune	Droit du sol au 1 ^{er} janvier 2017	Population 2014	Superficie km2
Champagné-le-Sec	RNU	215	24,31
Champagné-Saint-Hilaire	RNU	997	46,36
Champniers	RNU	348	20,03
Chapelle-Viviers	PLU	587	14,53
Charroux	PLU	1167	44,29
Chatain	RNU	264	22,05
Château-Garnier	RNU	626	35,89
Châtillon	RNU	244	5,92
Chaunay	PLU	1162	38,64
Civaux	PLU	1163	26,39
Civray	PLU	2745	8,7
Couhé	PLU	1797	9,11
Coulonges	RNU	255	18,35
Fleix	CC	146	9,15

Commune	Droit du sol au 1 ^{er} janvier 2017	Population 2014	Superficie km2
Gençay	PLU	1729	4,74
Genouillé	RNU	517	29,8
Goux	CC	517	18,16
Haims	RNU	236	32,25
Jouhet	RNU	362	25,53
Journet	RNU	362	58,51
Joussé	RNU	316	7,59
La Bussière	PLU	332	32,09
La Chapelle-Bâton	RNU	347	29,68
La Ferrière-Airoux	CC	333	27,22
La Trimouille	POS	912	41,65
Lathus-Saint-Rémy	RNU	1247	98,28
Lauthiers	CC	68	8,16
Le Vigeant	RNU	738	64,36
Leignes-sur-Fontaine	PLU	627	32,37
Lhommaizé	PLU	849	30,59
Liglet	RNU	329	52,53
Linazay	CC	220	9,14
L'Isle-Jourdain	PLU	1190	5,92
Lizant	RNU	424	16,95
Luchapt	RNU	272	26,39
Lussac-les-Châteaux	PLU	2379	28,06
Magné	CC	676	20,01
Mauprévoir	RNU	646	48,59
Mazerolles	PLU	865	21,25
Millac	RNU	529	40,59
Montmorillon	PLU	6640	57
Moulimmes	PLU	397	29,06
Moussac	RNU	464	24,69
Mouterre-sur-Blourde	RNU	171	20,19
Nalliers	RNU	322	16,03
Nérignac	RNU	127	4,46
Paizay-le-Sec	PLU	491	34,65
Payré	PLU	1018	26,13
Payroux	RNU	494	30,05
Persac	CC	823	59,41
Pindray	RNU	267	26,74
Plaisance	CC	169	13,11

Commune	Droit du sol au 1 ^{er} janvier 2017	Population 2014	Superficie km2
Pressac	RNU	382	49,21
Queaux	RNU	527	52,64
Romagne	POS	855	40,84
Saint-Gaudent	RNU	302	11,76
Saint-Germain	PLU	971	20,23
Saint-Laurent-de-Jourdes	CC	213	17,96
Saint-Léomer	RNU	184	28,67
Saint-Macoux	CC	475	10,68
Saint-Martin-l'Ars	RNU	382	18,46
Saint-Maurice-la-Clouère	PLU	1303	39,6
Saint-Pierre-de-Maillé	CC	898	74,89
Saint-Pierre-d'Exideuil	PLU	725	19,32
Saint-Romain	RNU	405	20,48
Saint-Savin	PLU	908	18,8
Saint-Saviol	RNU	521	10,81
Saint-Secondin	RNU	550	38,14
Saulgé	POS	1047	62,31
Savigné	PLU	1364	36,35
Sillars	PLU	653	60,79
Sommières-du-Clain	CC	798	26,21
Surin	RNU	114	11,91
Thollet	RNU	166	29,92
Usson-du-Poitou	RNU	1311	72,64
Valdivienne	PLU	2793	61,24
Vaux	RNU	800	25,84
Verrières	PLU	1018	19,59
Villemort	RNU	107	4,42
Voulême	RNU	378	11,12
Voulon	RNU	440	8,31



www.scot-sudvienne.fr

